TUNISIE LEASING ET FACTORING

Société anonyme au capital de 54 000 000 dinars divisé en 10 800 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées.
Identifiant Unique : 0031440S
Siège Social : Avenue Hédi Karray - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène
Tél : 70 132 000 / 31 332 000 **Fax :** 71 232 020
E-mail : mailbox@tlf.com.tn

Tunisie Leasing et Factoring est notée BBB - (tun) à long terme avec perspective stable et F3 (tun) à court terme par l'agence de notation Fitch Ratings le 15/10/2024

DOCUMENT DE REFERENCE
« TUNISIE LEASING ET FACTORING 2025 »

Ce document de référence a été enregistré par le Conseil du Marché Financier le 13 OCT. 2025 sous le N° 25/008/ donné en application de l'article 14 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra être actualisé régulièrement par les informations périodiques, permanentes et occasionnelles. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est accompagné par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Responsable de l'Information

Monsieur Hassen MAALOUL
Responsable Contrôle de Gestion et Contrôle Budgétaire de Tunisie Leasing et Factoring
Tél. : 70 132 000
Fax : 71 236 625

Intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence

MAC SA
Conseil & Services Financiers

Green Center- Bloc C 2ème étage,
Rue du Lac constance – Les Berges du Lac
Tél : 71 137 600 – Fax : 71 960 903
E-mail: macsa@macsa.com.tn
Site web: www.macsa.com.tn

Le présent document de référence est mis à la disposition du public sans frais auprès de la société Tunisie Leasing et Factoring, Avenue Hédi Karray - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène, de MAC SA – Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Octobre 2025

TUNIS
Conseil du Marché Financier

Sommaire

Présentation résumée de la société **7**
Chapitre 1 : Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes **9**

1.1. Responsable du document de référence 9
1.2. Attestation du responsable du document de référence 9
1.3. Responsables du contrôle des comptes 9
1.4. Attestation des commissaires aux comptes 17
1.5. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence 18
1.6. Responsable de l'information 19

Chapitre 2 : Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital **20**

2.1. Renseignements de caractère général concernant Tunisie Leasing et Factoring 20
2.1.1. Dénomination et siège social 20
2.1.2. Forme juridique et législation particulière 20
2.1.3. Date de constitution et durée 20
2.1.4. Objet social (Article 2 des statuts) 20
2.1.5. Identifiant unique 20
2.1.6. Exercice social 20
2.1.7. Nationalité 20
2.1.8. Régime fiscal 20
2.1.9. Tribunal compétent en cas de litige 21
2.1.10. Capital social 21
2.1.11. Lieu où peuvent être consultés les documents de la société 21
2.1.12. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing 21
2.1.13. Clauses statutaires particulières 21
2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de la société 25
2.3. Evolution du capital social 26
2.4. Répartition du capital social et des droits de vote au 31/08/2025 27
2.4.1. Structure du capital au 31/08/2025 27
2.4.2. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 31/08/2025 27
2.4.3. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 31/08/2025 27
2.4.4. Nombre d'actionnaires 28
2.5. Présentation sommaire du groupe Amen Bank 28
2.6. Description sommaire du Groupe Tunisie Leasing et Factoring 29
2.6.1. Présentation générale des sociétés du groupe Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2024 30
2.6.2. Schéma financier du groupe Tunisie Leasing et Factoring en date du 31/12/2024 32
2.6.3. Tableau des participations entre les sociétés du groupe Tunisie Leasing et Factoring arrêté au 31/12/2024 33
2.6.4. Évènements récents modifiant le schéma financier du groupe Tunisie Leasing et Factoring entre le 31/12/2024 et la date d'élaboration du document de référence 34
2.6.5. Chiffres clés des sociétés du groupe Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2024 34
2.6.6. Les engagements financiers du groupe Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2024 34
2.6.7. Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe 34
2.7. Relations de Tunisie Leasing et Factoring avec les sociétés du groupe au 31/12/2024 35
2.7.1. Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe Tunisie Leasing et Factoring 35
2.7.2. Les créances et dettes commerciales envers les sociétés du groupe Tunisie Leasing et Factoring 35
2.7.3. Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe 35
2.7.4. Les dividendes et autres rémunérations encaissés par Tunisie Leasing et Factoring et distribués par les sociétés du groupe en 2024 au titre de l'exercice 2023 35
2.7.5. Les dividendes distribués par Tunisie Leasing et Factoring aux sociétés du groupe en 2024 au titre de l'exercice 2023 35
2.7.6. Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe 36
2.7.7. Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe 36
2.7.8. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les sociétés du groupe 36
2.7.9. Les prestations de services reçues et données 36
2.7.10. Les contrats de location 36
2.7.11. Les fonds gérés 36
2.8. Relations avec les autres parties liées au 31/12/2024 37
2.8.1. Informations sur les engagements 37
2.8.2. Transferts de ressources 37
2.8.3. Prêts octroyés et crédits reçus des autres parties liées 37
2.8.4. Les créances et dettes commerciales envers les autres parties liées autres que les sociétés du groupe TLF 38
2.8.5. Les prestations de services reçues et données 38

2.8.6. Les apports en capitaux ... 39
2.8.7. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants ... 39
2.9. Dividendes ... 40
2.10. Marché des titres de l'émetteur ... 41
2.11. Notation de la société ... 42

Chapitre 3 : Renseignements concernant l'activité de l'émetteur et son évolution ... 44

3.1. Présentation de la société ... 44
3.2. Evolution de l'activité Leasing au 31/12/2024 ... 44
3.2.1. Situation de « Tunisie Leasing et Factoring » par rapport au secteur du Leasing au 31/12/2024 ... 44
3.2.2. Evolution des approbations ... 44
3.2.3. Evolution des mises en force ... 45
3.2.4. Évolution des encours financiers ... 46
3.2.5. Évolution des engagements de la société sur la clientèle au cours des trois derniers exercices ... 46
3.3. Evolution de l'activité Factoring au 31/12/2024 ... 47
3.3.1. Situation de « Tunisie Leasing et Factoring » par rapport au secteur du Factoring au 31/12/2024 ... 47
3.3.2. Les contrats actifs ... 47
3.3.3. Les factures achetées ... 47
3.3.4. Le volume des factures financées ... 48
3.3.5. L'encours de financement ... 48
3.3.6. Évolution des engagements sur la clientèle de l'activité Factoring ... 49
3.4. Evolution de l'activité Leasing au 30/06/2025 ... 49
3.4.1. Situation de « Tunisie Leasing et Factoring » par rapport au secteur du Leasing au 30/06/2025 ... 49
3.4.2. Evolution des approbations ... 49
3.4.3. Evolution des mises en force ... 50
3.4.4. Évolution des encours financiers ... 51
3.4.5. Évolution des engagements de la société sur la clientèle entre juin 2024 et juin 2025 ... 51
3.5. Evolution de l'activité Factoring au 30/06/2025 ... 52
3.5.1. Les factures achetées ... 52
3.5.2. Le volume des factures financées ... 52
3.5.3. L'encours de financement ... 53
3.5.4. Évolution des engagements sur la clientèle de l'activité Factoring ... 53
3.6. Organisation de la société ... 54
3.6.1. Organigramme ... 54
3.6.2. Le Contrôle Interne ... 58
3.6.3. Politique RSE ... 60
3.6.4. Système d'information ... 60
3.7. Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité ... 62
3.8. Dépendance de l'émetteur ... 67
3.8.1. Dépendance de l'émetteur au 31/12/2024 ... 67
3.8.2. Dépendance de l'émetteur au 30/06/2025 ... 68
3.9. Litige ou arbitrage ... 70
3.10. Politique sociale et effectif ... 70
3.10.1. Evolution de l'effectif ... 70
3.10.2. Principes généraux de la politique de rémunération et d'intéressement au sein de TLF ... 70
3.10.3. Formation et perfectionnement des collaborateurs ... 71
3.11. Politique d'investissement ... 71
3.12. Analyse SWOT ... 72

Chapitre 4- Patrimoine, Situation financière, Résultat ... 73

4.1. Patrimoine de la société au 31/12/2024 ... 73
4.1.1. Créances sur la clientèle, opération de leasing ... 73
4.1.2. Acheteurs factorés ... 73
4.1.3. Les immobilisations incorporelles et corporelles ... 73
4.1.4. Les immobilisations financières (hors titres de placement) ... 73
4.2. Etats financiers individuels comparés arrêtés au 31/12/2024 ... 74
4.2.1. Bilans individuels comparés au 31 décembre ... 75
4.2.2. Etat des engagements hors bilan comparés au 31 décembre ... 76
4.2.3. Etats de résultats comparés au 31 décembre ... 77
4.2.4. Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre ... 78
4.3. Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2024 ... 79
4.4. Rapport Général des co-commissaires aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2024 ... 127
4.5. Rapport Spécial des co-commissaires aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2024 ... 133
4.6. Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers individuels au 31/12/2024 ... 137
4.6.1. Notes complémentaires au rapport spécial des commissaires aux comptes ... 137
4.6.2. Notes complémentaires aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2024 ... 137
4.6.2.1. Note sur les moyens de couverture contre les risques de change (Paragraphe 82 de la NCT 01 norme générale) ... 137
4.6.2.2. Note complémentaire à la note 4.5 : « Analyse et classification des créances sur la clientèle » ... 137
4.6.2.3. Note complémentaire à la note 5 : « acheteurs factorés » ... 137

4.6.2.4. Note complémentaire à la note 7 : « portefeuille d'investissement » 138
4.6.2.5. Note complémentaire à la note 14 : « Autres passifs » 138
4.6.2.6. Note complémentaire à la note 15 : « Capitaux propres » : Subventions d'investissement 139
4.6.2.7. Note complémentaire à la note 43 : « Les contrôles fiscaux en cours » 139
4.6.2.8. Note complémentaire à la note 44 : « Engagements hors bilan » 140
4.6.2.9. Note complémentaire à la note 46 « évènements postérieurs à la clôture » 140
4.6.2.10. Note complémentaire à la note 46 : « Transactions avec les parties liées » 140
4.7. Analyse de la situation financière de Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2024 141
4.7.1. Engagements financiers au 31/12/2024 141
4.7.2. Encours des crédits émis et contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2024 142
4.7.2.1. Encours des emprunts obligataires émis par Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2024 142
4.7.2.2. Encours des emprunts bancaires contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2024 143
4.7.3. Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31/12/2024 145
4.7.4. Tableau de mouvement des capitaux propres au 31/12/2024 146
4.7.5. Affectation des résultats des trois derniers exercices 147
4.7.6. Evolution du revenu de leasing et factoring et du résultat d'exploitation 147
4.7.7. Evolution du résultat net 147
4.7.8. Evolution de la marge brute d'autofinancement 148
4.7.9. Evolution des dividendes 148
4.7.10. Indicateurs de gestion et ratios du Leasing 149
4.7.11. Indicateurs de gestion et ratios du Factoring 150
4.8. Etats financiers consolidés arrêtés au 31/12/2024 151
4.8.1. Bilan consolidé au 31/12/2024 152
4.8.2. Etat des engagements hors bilan consolidé au 31/12/2024 153
4.8.3. Etat de résultat consolidé au 31/12/2024 154
4.8.4. Etat de flux de trésorerie consolidé au 31/12/2024 155
4.9. Notes aux états financiers consolidés au 31/12/2024 156
4.10. Rapport des Co-commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2024 193
4.11. Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers consolidés au 31/12/2024 198
4.11.1. Notes complémentaires au rapport des commissaires aux comptes 198
4.11.2. Notes complémentaires aux états financiers consolidés au 31/12/2024 198
4.11.2.1. Note complémentaire à la note 1-2 « Tableau des participations et périmètre du groupe » : Nature de la relation entre la société mère « TLF » et les sociétés intégrées globalement (application de la méthode d'intégration globale) sans avoir, directement ou indirectement, la moitié des droits de vote au sein de ces dernières 198
4.11.2.2. Note complémentaire à la note 2-1 « Méthodes de consolidation » 199
4.11.2.3. Note complémentaire à la note 2 « Méthodes et modalités de consolidation » 199
4.11.2.4. Note complémentaire à la note 9 « Valeurs immobilisés » : « Ecart d'acquisition » 199
4.11.2.5. Note complémentaire à la note 15 « Autres Passifs » 199
4.11.2.6. Note relative aux participations dans les entreprises associées portant sur la quote-part de « TLF » dans les éventualités et engagements en capital d'une entreprise associée pour laquelle elle est aussi éventuellement responsable et les éventualités qui proviennent du fait que « TLF » est solidairement responsable de tous les passifs de l'entreprise associée conformément aux dispositions du paragraphe 20 de la NC 36 relative aux participations dans les entreprises associées 200
4.11.2.7. Note complémentaire à l'état de résultat « augmentation des produit Net » 200
4.11.2.8. Note complémentaire à la note 33 « Transactions avec les parties liées » 200
4.11.2.9. Note complémentaire à la note 46 « évènements postérieurs à la clôture » 200
4.11.2.10. Etat de résultat consolidé par pôle d'activité 201
4.11.2.11. Indicateurs par pôle d'activité 202
4.11.2.12. Note sur le reporting sur la responsabilité sociétale de TLF 202
4.12. Patrimoine de la société au 30/06/2025 203
4.12.1. Créances sur la clientèle, opération de leasing 203
4.12.2. Acheteurs factorés 203
4.12.3. Les immobilisations incorporelles et corporelles 203
4.12.4. Les immobilisations financières (hors titres de placement) 203
4.13. Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2025 203
4.13.1. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles postérieures au 30/06/2025 203
4.13.2. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles postérieures au 30/06/2025 203
4.13.3. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations financières postérieures au 30/06/2025 203
4.14. Etats financiers intermédiaires comparés arrêtés au 30/06/2025 204
4.14.1. Bilans intermédiaires comparés au 30/06/2025 205
4.14.2. Etat des engagements hors bilan intermédiaires comparés au 30/06/2025 206
4.14.3. Etats de résultats intermédiaires comparés au 30/06/2025 207
4.14.4. Etats de flux de trésorerie intermédiaires comparés au 30/06/2025 208
4.15. Notes aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2025 209
4.16. Rapport d'examen limité sur les états financiers intermédiaires au 30/06/2025 257
4.17. Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers intermédiaires au 30/06/2025 259
4.17.1. Note sur l'effet des changements dans la structure de la société pendant la période intermédiaire 259
4.17.2. Note sur la nature et le montant des éléments inhabituels de par leur nature, taille ou incidence, affectant les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou les flux de trésorerie 259

4.17.3. Note portant sur la nature et le montant des changements d'estimation 259
4.17.4. Note sur le revenu sectoriel et le résultat sectoriel 259
4.17.5. Note complémentaire à l'état de résultat expliquant les raisons de l'augmentation enregistré au niveau de la rubrique « produit net » 259
4.17.6. Note complémentaire à la note 4.5 : « Analyse et classification des créances sur la clientèle » 260
4.17.7. Note complémentaire à la note 5 : « Acheteurs factorés » ; « Analyse et classification des créances sur la clientèle » .. 260
4.17.8. Note complémentaire à la note 7 : « portefeuille d'investissement » 260
4.17.9. Note complémentaire à la note 14 : « Autres passifs » 261
4.17.10. Note complémentaire à la note 43 : « Les contrôles fiscaux en cours » 261
4.17.11. Note complémentaire à la note 44 : « Engagements hors bilan » 262
4.17.12. Note complémentaire à la note 46 « évènements postérieurs à la clôture » 262
4.18. Analyse de la situation financière de Tunisie Leasing et Factoring au 30/06/2025 263
4.18.1. Engagements financiers au 30/06/2025 263
4.18.2. Encours des crédits émis et contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 30/06/2025 264
4.18.2.1. Encours des emprunts obligataires émis par Tunisie Leasing et Factoring au 30/06/2025 264
4.18.2.2. Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire « TLF 2025 – 1 » 264
4.18.2.3. Encours des emprunts bancaires contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 30/06/2025 265
4.18.3. Soldes intermédiaires de gestion comparés au 30/06/2025 267
4.18.4. Tableau de mouvement des capitaux propres au 30/06/2025 268
4.18.5. Evolution du revenu de leasing et factoring et du résultat d'exploitation 269
4.18.6. Evolution du résultat net 269
4.18.7. Evolution de la marge brute d'autofinancement 269
4.18.8. Indicateurs de gestion et ratios du Leasing 270
4.18.9. Indicateurs de gestion et ratios du Factoring 271
4.19. Comportement boursier du cours TLF 272

Chapitre 5 : Organes d'Administration, de Direction et de Contrôle des Comptes 273

5.1. Conseil d'Administration 273
5.1.1. Membres des organes d'administration 273
5.1.2. Fonctions des membres et des organes d'administration et de direction dans la société 273
5.1.3. Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction 274
5.1.4. Mandats des membres des organes d'administration et de direction les plus significatifs dans d'autres sociétés 274
5.1.5. Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société qu'ils représentent 275
5.2. Intérêts des dirigeants dans la société pour l'exercice 2024 275
5.2.1. Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2024 275
5.2.2. Prêts et garanties accordées en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2024 ... 276
5.3. Contrôle 276
5.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital 276
5.4.1. Prêts octroyés et crédits reçus 276
5.4.2. Créances et dettes commerciales 277
5.4.3. Apport en capital 277
5.4.4. Dividendes distribués par Tunisie Leasing et Factoring et encaissés par les autres parties liées en 2024 au titre de l'exercice 2023 277
5.4.5. Prestations de services reçus ou données 278

Chapitre 6 : Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir 279

6.1. Evolution récente et orientation stratégique 279
6.1.1. Evolution récente au 30/06/2025 279
6.1.2. Orientation stratégique 279
6.2. Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2025 – 2029 par rapport aux informations prévisionnelles 2024 – 2028 280
6.2.1. Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2024 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2024 280
6.2.2. Analyse des modifications effectuées au niveau des prévisions 2025 – 2029 par rapport aux informations prévisionnelles 2024 – 2028 281
6.3. Analyse des performances réalisées au 30/06/2025 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2025 283
6.4. Perspectives d'avenir 284
6.4.1. Principales hypothèses de prévisions retenues 284
6.4.1.1. Activité de Leasing 284
6.4.1.2. Activité de Factoring 285
6.4.1.3. Les charges générales d'exploitation 285
6.4.1.4. Les provisions nettes sur créances 286
6.4.1.5. Ressources à mobiliser 287
6.4.1.6. Les charges financières 288

6.4.1.7. L'investissement propre 288
6.4.1.8. Evolution des impayés sur la clientèle et des actifs classés 289
6.4.1.9. Les capitaux propres et politique de distribution des dividendes 290
6.4.2. États financiers prévisionnels 2025 – 2029 291
6.4.2.1. Bilans prévisionnels 291
6.4.2.2. États de résultats prévisionnels 292
6.4.2.3. États de flux de trésorerie prévisionnels 293
6.4.3. Indicateurs et ratios prévisionnels du Leasing 294
6.4.4. Indicateurs prévisionnels du Factoring 295
6.4.5. Avis des commissaires aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2025 à 2029 296

Présentation résumée de la société

La société « Tunisie Leasing » est une société tunisienne, créée en 1984, qui a pour activité la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage industriel ou professionnel. L'activité a été, par la suite, étendue aux opérations d'affacturage.

Cette activité a été abandonnée en 1999 au profit d'une entité séparée, « Tunisie Factoring », qui a été objet d'une fusion-acquisition avec « Tunisie Leasing » en 2017 pour donner naissance à la société « Tunisie Leasing et Factoring » « TLF » dans sa forme actuelle.

Les titres de la société « Tunisie Leasing et Factoring » sont admis à la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis depuis 1992.

Au 31/12/2024, son capital social s'élève à 54 000 000 dinars, divisé en 10 800 000 actions de 5 dinars chacune.

« Tunisie Leasing et Factoring » est détenue à hauteur de 59,51% par le Groupe Amen à travers Amen Bank (37,61%), la société d'assurances COMAR (19,86%), PGI (1,04%) et SICOF (0,99%). Elle figure dans le périmètre de consolidation d'Amen Bank et est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

La société Tunisie Leasing et Factoring « TLF » elle-même se trouve à la tête du groupe « TLF » dont elle est la société mère et qui se compose de 8 sociétés exerçant dans le secteur financier.

Activité de la société au 31/12/2024

Les parts de marché de « Tunisie Leasing et Factoring » en termes d'approbations et de mises en forces ont diminué en 2024, passant respectivement de 20,77% et 20,99% au 31/12/2023 à 19,96% et 20,11% au 31/12/2024. La part de marché en termes d'encours est passée de 20,24% au 31/12/2023 à 20,05% au 31/12/2024.

Le montant des approbations de « Tunisie Leasing et Factoring » s'élève au 31/12/2024 à 586 195 mDT contre 548 925 mDT au 31/12/2023, soit une hausse de 6,79%.

Les Mises en Force de « Tunisie Leasing et Factoring » sont passés de 453 961 mDT au 31/12/2023 à 479 877 mDT au 31/12/2024, soit une hausse de 5,71%.

Les encours de « Tunisie Leasing et Factoring » sont passés de 766 170 mDT au 31/12/2023 à 830 976 mDT au 31/12/2024, soit une hausse de 8,46%.

Concernant l'activité Factoring, le volume des contrats actifs de « Tunisie Leasing et Factoring » est passé de 581 559 mDT au 31/12/2023 à 331 149 mDT au 31/12/2024, soit une baisse de 43,06%.

Le chiffre d'affaires acheté de « Tunisie Leasing et Factoring » a diminué de 24,90% entre 2023 et 2024, passant de 534 437 mDT à 401 387 mDT.

L'encours de financement de « Tunisie Leasing et Factoring » a diminué de 33,3% entre 2023 et 2024, passant de 135 326 mDT à 90 262 mDT.

Activité de la société au 30/06/2025

Le montant des approbations de « Tunisie Leasing et Factoring » s'élève au 30/06/2025 à 331 540 mDT contre 309 514 mDT au 30/06/2024, soit une hausse de 7,12%.

Les Mises en Force de « Tunisie Leasing et Factoring » sont passés de 237 319 mDT au 30/06/2024 à 238 434 mDT au 30/06/2025, soit une hausse de 0,47%.

Les encours de Leasing de « Tunisie Leasing et Factoring » sont passés de 799 400 mDT au 30/06/2024 à 853 376 mDT au 30/06/2025, soit une hausse de 6,75%.

Le volume des factures achetés de « Tunisie Leasing et Factoring » est passé de 228 774 mDT au 30/06/2024 à 151 792 mDT au 30/06/2025, soit une baisse de 33,65%.

Le volume des factures financées de « Tunisie Leasing et Factoring » est passé de 178 787 mDT au 30/06/2024 à 119 709 mDT au 30/06/2025, soit une baisse de 33,04%.

Les encours de Factoring de « Tunisie Leasing et Factoring » sont passés de 127 780 mDT au 30/06/2024 à 101 010 mDT au 30/06/2025, soit une baisse de 20,95%.

Notation de la société

En date du 15/10/2024, Fitch Ratings a maintenu la note nationale à long terme attribuée à « Tunisie Leasing et Factoring », BBB - (tun), avec perspective stable. L'agence de notation a confirme la note nationale a court terme a F3 (tun).

BBB+, BBB, BBB- (long terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.

F3 (court terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

Ci-après le lien de ladite notation :

https://www.fitchratings.com/entity/tunisie-leasing-et-factoring-80459768

Mise en conformité par rapport à la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers :

La société « TLF » détient une participation supérieure à 20% dans le capital de la société « Tunisie LLD » depuis 2003. Il s'agit d'une entité spécialisée dans la location longue durée et dans la gestion des véhicules d'entreprise, activité considérée comme connexe au leasing (Leasing Opérationnel). La profession a introduit une demande au ministère des Finances et à la Banque Centrale pour amender la loi sur le leasing pour intégrer le Leasing Opérationnel dans son champ d'application à l'instar de ce qui est pratiqué dans plusieurs pays.

A ce jour, ce projet est en cours d'étude par le ministère des Finances et la Banque Centrale de Tunisie.

Chapitre 1 : Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

1.1. Responsable du document de référence

Hichem ZGHAL
Directeur Général de TLF

1.2. Attestation du responsable du document de référence

« À notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Hichem ZGHAL
Directeur Général de TLF

TUNISIE LEASING ET FACTORING

1.3. Responsables du contrôle des comptes

- **Etats financiers individuels de Tunisie Leasing et Factoring relatifs à l'exercice 2022**

  - **FINOR**, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Mustapha MEDHIOUB.
    Adresse : Immeuble International City Center, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis.
    Tél : 70 726 450 Fax : 70 728 405

  - **Cabinet MS Louzir**, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par M. Jaouhar BEN ZID.
    Adresse : Rue du Lac Oubeira Immeuble Illiade – 1053 – Les Berges du Lac – Tunis.
    Tél : 36 400 900 – 36 400 902 Fax : 36 050 900

- **Etats financiers individuels de Tunisie Leasing et Factoring relatifs à l'exercice 2023**

  - **FINOR**, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Mustapha MEDHIOUB.
    Adresse : Immeuble International City Center, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis.
    Tél : 70 726 450 Fax : 70 728 405

  - **Société DATN***, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par M. Jaouhar BEN ZID.
    Adresse : Rue du Lac Oubeira Immeuble Illiade – 1053 – Les Berges du Lac – Tunis.
    Tél : 36 400 900 – 36 400 902 Fax : 36 050 900

* Précédemment Cabinet MS Louzir, changement de dénomination sociale par la décision de l'AGE de la société du 03/07/2023.

Conseil du Marché Financier TUNIS

- **Etats financiers individuels de Tunisie Leasing et Factoring relatifs à l'exercice 2024**

  - **FINOR**, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Mustapha MEDHIOUB.
    Adresse : Immeuble International City Center, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis.
    Tél : 70 726 450 Fax : 70 728 405

  - **ECC MAZARS,** société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Borhen CHEBBI.
    Adresse : Rue du Lac de Ghar El Melh, Immeuble Mazars, 1053 - Les Berges du Lac - Tunis.
    Tél : 71 963 380 Fax : 71 964 380

- **Etats financiers consolidés de Tunisie Leasing et Factoring relatifs à l'exercice 2023**

  - **FINOR**, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Mustapha MEDHIOUB.
    Adresse : Immeuble International City Center, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis.
    Tél : 70 726 450 Fax : 70 728 405

  - **Société DATN***, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited représenté par M. Jaouhar BEN ZID.
    Adresse : Rue du Lac Oubeira Immeuble Illiade – 1053 – Les Berges du Lac – Tunis.
    Tél : 36 400 900 – 36 400 902 Fax : 36 050 900

- **Etats financiers consolidés de Tunisie Leasing et Factoring relatifs à l'exercice 2024**

  - **FINOR**, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Mustapha MEDHIOUB.
    Adresse : Immeuble International City Center, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis.
    Tél : 70 726 450 Fax : 70 728 405

  - **ECC MAZARS,** société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Borhen CHEBBI.
    Adresse : Rue du Lac de Ghar El Melh, Immeuble Mazars, 1053 - Les Berges du Lac - Tunis.
    Tél : 71 963 380 Fax : 71 964 380

- **Etats financiers intermédiaires de Tunisie Leasing et Factoring arrêtés au 30/06/2025**

  - **FINOR**, société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Mustapha MEDHIOUB.
    Adresse : Immeuble International City Center, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis.
    Tél : 70 726 450 Fax : 70 728 405

  - **ECC MAZARS,** société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Borhen CHEBBI.
    Adresse : Rue du Lac de Ghar El Melh, Immeuble Mazars, 1053 - Les Berges du Lac - Tunis.
    Tél : 71 963 380 Fax : 71 964 380

Extrait de l'opinion sur les États Financiers individuels de Tunisie Leasing et Factoring arrêtés au 31/12/2022

Les états financiers individuels de la société « Tunisie Leasing et Factoring » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2022 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB et le Cabinet M.S. Louzir, Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, représenté par M. Jaouhar BEN ZID, selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« I - Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1 - Opinion

À notre avis, les États Financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

3 - Observation

Nous attirons votre attention sur la note 44 « les contrôles fiscaux en cours » qui décrit le contrôle fiscal approfondi subi par la société Tunisie Leasing & Factoring, et portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

La société a reçu la notification de l'exercice 2018, toutefois les procédures liées aux exercices allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 étant toujours en cours.

A la date du présent rapport et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, et sur la base des évolutions récentes, la société Tunisie Leasing & Factoring a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

II - Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur de la matière.

1. **Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

3. Autres obligations légales et règlementaires

Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance de l'infraction commise, par le chargé clientèle de l'agence de Sidi Bouzid et consistant en l'encaissement de sommes en espèces de la part des clients de la société, pour son propre compte, contre la délivrance de faux reçus de paiement ainsi que la remise de mains levées aux clients sans l'existence de contrats de cession.

La société a déposé, en date du 16 mai 2022, une plainte à ce sujet auprès du procureur de la république de Tunis. De notre côté et en application de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, nous avons révélé ce fait délictueux au procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis, par lettre en date du 30 juin 2022. L'incidence de ladite infraction a été estimée par TLF à 219 KDT. »

Extrait de l'opinion sur les États Financiers individuels de Tunisie Leasing et Factoring arrêtés au 31/12/2023

Les états financiers individuels de la société « Tunisie Leasing et Factoring » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB et la société DATN, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, représentée par M. Jaouhar BEN ZID, selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« I - Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1 - Opinion

À notre avis, les États Financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

3 - Observation

Nous attirons votre attention sur la note 43 « les contrôles fiscaux en cours » qui décrit le contrôle fiscal approfondi subi par la société Tunisie Leasing & Factoring, et portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, et sur la base des évolutions récentes, la société Tunisie Leasing & Factoring a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

II - Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur. »

Extrait de l'opinion sur les États Financiers individuels de Tunisie Leasing et Factoring arrêtés au 31/12/2024

Les états financiers individuels de la société « Tunisie Leasing et Factoring » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB et le Cabinet ECC MAZARS, Société d'Expertise Comptable Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Borhen CHEBBI, selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« I - Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1 - Opinion

À notre avis, les États Financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

II - Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

1. **Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des États Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les États Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la Direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur. »

Extrait de l'opinion sur les États Financiers consolidés de Tunisie Leasing et Factoring arrêtés au 31/12/2023

Les états financiers consolidés du groupe Tunisie Leasing et Factoring relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB et la société DATN, membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, représentée par M. Jaouhar BEN ZID, selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« 1 – Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2023, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2 – Fondement de l'opinion avec réserve

Le périmètre de consolidation du Groupe TLF inclut la participation dans le groupe Alios qui est consolidée selon la méthode d'intégration globale (cf. note 1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe et note 2-1 : Méthode de consolidation).

Les états financiers consolidés du Groupe TLF ont été arrêtés par son Conseil d'Administration le 29 mars 2024 sur la base d'états financiers provisoires du Groupe Alios, non encore audités ni arrêtés par sa Gouvernance.

La contribution du Groupe Alios dans les capitaux propres consolidés du Groupe TLF s'élève à -15 870 KDT, représentant -6,05% du total des capitaux propres du groupe. Nous jugeons en conséquence ne pas avoir été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés justifiant la fiabilité des états financiers du Groupe Alios arrêtés au 31 décembre 2023, et de déterminer d'éventuels ajustements à reconnaitre dans la consolidation du Groupe TLF.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

3 – Observation

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

1- La note 32 « les contrôles fiscaux en cours » qui décrit le contrôle fiscal approfondi subi par la société Tunisie Leasing & Factoring en 2022, et portant sur les différents impôts et taxes au titre de la période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2021.
   Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours, et sur la base des informations disponibles à ce jour, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.
   En couverture des risques éventuels liés à ce contrôle, et sur la base des évolutions récentes, la société Tunisie Leasing & Factoring a constaté les provisions jugées nécessaires.

2- 2- La note 32 « les contrôles fiscaux en cours » qui décrit les contrôles fiscaux approfondis subis par la société MLA au titre des exercices 2008 à 2011 et au titre de la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022.
   Les procédures liées à ces contrôles étant toujours en cours.
   En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évolutions récentes, la société MLA a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

8 – Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2023. »

Extrait de l'opinion sur les États Financiers consolidés de Tunisie Leasing et Factoring arrêtés au 31/12/2024

Les états financiers consolidés du groupe « Tunisie Leasing et Factoring » relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024 ont fait l'objet d'un audit effectué par le Cabinet FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB et le Cabinet ECC MAZARS, Société d'Expertise Comptable Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Borhen CHEBBI, selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« 1 – Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2 – Fondement de l'opinion avec réserve

Le périmètre de consolidation du Groupe TLF inclut la participation dans le groupe Alios qui est consolidée selon la méthode d'intégration globale (cf. note 1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe et note 2-1 : Méthode de consolidation).

Les états financiers consolidés du Groupe TLF ont été arrêtés par son Conseil d'Administration le 24 mars 2025 sur la base d'états financiers provisoires du Groupe Alios, non encore audités ni arrêtés par sa Gouvernance.

La contribution du Groupe Alios dans les capitaux propres consolidés du Groupe TLF s'élève à -16 645 KDT, représentant -5,76% du total des capitaux propres du groupe. Nous jugeons en conséquence ne pas avoir été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés justifiant la fiabilité des états financiers du Groupe Alios arrêtés au 31 décembre 2024, et de déterminer d'éventuels ajustements à reconnaitre dans la consolidation du Groupe TLF.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

3 – Observation

Nous attirons l'attention sur la note 32 « les contrôles fiscaux en cours » qui décrit les contrôles fiscaux approfondis subis par la société MLA au titre des exercices 2008 à 2011 et au titre de la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Les procédures liées à ces contrôles étant toujours en cours.

En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évolutions récentes, la société MLA a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

8 – Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024. »

Extrait de l'avis des commissaires aux comptes sur l'examen limité des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2025

Les états financiers intermédiaires de la société Tunisie Leasing et Factoring arrêtés au 30/06/2025 ont fait l'objet d'un examen limité effectué par le Cabinet FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB et le Cabinet ECC MAZARS, Société d'Expertise Comptable Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Borhen CHEBBI, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité.

Les commissaires aux comptes ont émis l'avis suivant :

« Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société Tunisie Leasing & Factoring au 30 juin 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

1.4. Attestation des commissaires aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées. »

Les commissaires aux comptes

FINOR	ECC MAZARS
Monsieur Mustapha MEDHIOUB	**Monsieur Borhen CHEBBI**

1.5. Attestation de l'intermédiaire en Bourse chargé de l'élaboration du document de référence

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour nous assurer de la sincérité du document de référence. »

Monsieur Mourad BEN CHAABANE

Directeur Général

MAC SA

MAC S.A
Imm. Green Center
Bloc C - 2ème Etage
Rue Lac de Constance
Les Berges du Lac
1053 Tunis
Tél. : 71.137.600
Fax : 71.960.900
6
Intermédiaire en Bourse

هيئة السوق المالية
تونس
TUNIS
Conseil du Marché Financier

1.6. Responsable de l'information

Monsieur Hassen MAALOUL
Responsable Contrôle de Gestion et Contrôle Budgétaire de TLF

Tel : 70 132 000
Fax : 71 236 625
E-mail : hassen.maaloul@tlf.com.tn

Conseil du Marché Financier
L'enregistrement de ce document de référence ne remplace en aucun cas le visa délivré au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 qui sera sollicité à l'occasion de chaque opération

Conseil du Marché Financier
Enregistrement N° 25 / 008 /
du 13 OCT. 2025
Délivré au vu de l'article 14 du règlement du CMF relatif à l'APE
Le Président du Collège du Conseil du Marché Financier
Délégué
Signé : Hatem SMIRI

هيئة السوق المالية
تونس
TUNIS
Conseil du Marché Financier

Chapitre 2 : Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital

2.1. Renseignements de caractère général concernant Tunisie Leasing et Factoring

2.1.1. Dénomination et siège social

Dénomination sociale : Tunisie Leasing et Factoring

Siège social : Avenue Hédi Karray - Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

Téléphone : (+216) 70 132 000 / 31 332 000

Fax : (+216) 71 236 625

E-mail : mailbox@tlf.com.tn

Site web : www.tlf.com.tn

2.1.2. Forme juridique et législation particulière

Forme juridique : Société anonyme

Législation particulière applicable : La société est régie par la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers ainsi que la loi 94-89 du 26/07/1994 relative au leasing.

2.1.3. Date de constitution et durée

Date de constitution : 8/10/1984.

Durée : 99 ans.

2.1.4. Objet social (Article 2 des statuts)

La société a pour objet principal :

- D'effectuer des opérations de location et de leasing portant sur des biens mobiliers et/ou immobiliers à usage professionnel ;
- D'effectuer toutes opérations d'affacturage domestique, à l'importation et à l'exportation ;
- D'une manière générale, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

2.1.5. Identifiant unique

0031440S.

2.1.6. Exercice social

Du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

2.1.7. Nationalité

Tunisienne.

2.1.8. Régime fiscal

Règlementation fiscale en vigueur relative au leasing.

2.1.9. Tribunal compétent en cas de litige

Tout litige pouvant surgir des informations contenues dans le présent document de référence sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.1.10. Capital social

Le capital social de « Tunisie Leasing et Factoring » s'élève à 54 000 000 dinars divisé en 10 800 000 actions de nominal 5 dinars chacune entièrement libérées.

2.1.11. Lieu où peuvent être consultés les documents de la société

Siège social de la société : Avenue Hédi Karray, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène.

2.1.12. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing

M. Hassen MAALOUL,

Responsable Contrôle de Gestion et Contrôle Budgétaire de Tunisie Leasing et Factoring

Tél. : 70 132 000

Fax : 71 236 625

2.1.13. Clauses statutaires particulières

Article 10 : Transmission des actions

La cession des actions s'effectue librement conformément aux lois et règlements en vigueur en Tunisie.

Article 11 : Indivisibilité des actions

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action. Les propriétaires indivis ou collectifs d'actions, notamment les héritiers ou ayants-droits d'un actionnaire décédé, sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun ayant qualité pour assister aux Assemblées Générales.

A défaut d'entente, il appartient à la partie la plus diligente de se pourvoir, ainsi que de droit, pour faire désigner par justice un mandataire chargé de représenter tous les copropriétaires.

Les usufruitiers et nus-propriétaires doivent également se faire représenter par l'un d'entre eux. A défaut de convention contraire entre l'usufruitier et le nu-propriétaire signifiée à la société, celle-ci considère que l'usufruitier représente valablement le nu-propriétaire, quelles que soient les décisions à prendre.

Article 32 : Affectation et répartition des bénéfices

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés,
- Les réserves et les fonds dont la constitution et l'affectation sont décidés par l'Assemblée Générale.

Tout actionnaire doit recevoir sa part des dividendes dans les délais fixés par la législation en vigueur. Ces délais sont calculés à compter de la date de la tenue de l'Assemblée Générale qui a décidé la distribution.

Les actionnaires peuvent à l'unanimité, en décider autrement.

Dans les cas de dépassement du délai ci-dessus, les bénéfices non distribués génèrent un excédent commercial au sens de la législation en vigueur.

Article 27 : Dispositions communes aux assemblées Ordinaires et Extraordinaires

1– Assemblées Ordinaires et Extraordinaires

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Elle se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions. Elle peut avoir les pouvoirs, tout à la fois, d'une assemblée ordinaire et d'une assemblée Extraordinaire, si elle réunit les conditions nécessaires.

Les Assemblées Générales appelées à délibérer sur la vérification des apports, sur la nomination des premiers administrateurs, sur la sincérité de la déclaration faite par le ou les fondateurs, sur les avantages particuliers, sont qualifiés d'Assemblées Générales Constitutives.

Les délibérations de l'assemblée, régulièrement prises obligent tous les actionnaires, même les absents ou incapables.

2 – Convocation des assemblées

Les actionnaires sont réunis, chaque année en Assemblée Générale Ordinaire par le conseil d'administration, dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice, aux jours, heures et lieux indiqués par l'avis de convocation.

Les Assemblées Générales peuvent être convoquées, en cas de nécessité, par le ou les commissaires aux comptes, un mandataire nommé par le tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins trois pour cent du capital social, le liquidateur, soit enfin, par les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après offres publiques de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

Les réunions ont lieu au siège social, ou dans tout autre lieu indiqué par l'avis de convocation.

L'assemblée générale est convoquée par un avis publié au journal officiel de la république tunisienne et au Bulletin Officiel du Registre National des Entreprises dans le délai de vingt et un (21) jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

3 – Droit de siéger à une Assemblée Générale

Les titulaires d'actions libérés des versements exigibles peuvent seuls assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

Toutefois, les sociétés sont valablement représentées soit par un de leurs gérants ou par un membre de leur conseil d'administration, soit par mandataire muni d'un pouvoir régulier, sans qu'il soit nécessaire que le gérant, le membre du conseil ou le mandataire soit personnellement actionnaire

Le nu-propriétaire est valablement représenté par l'usufruitier et le droit de vote appartient à ce dernier pour toutes les Assemblées Ordinaires et Extraordinaires, sauf, ainsi qu'il est dit à l'article 11 ci-dessus, entente contraire entre eux.

La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont déterminés par le conseil d'administration.

4 – Règlement des Assemblées Générales

La présidence de l'assemblée générale est confiée au président du conseil d'administration ou, le cas échéant, à l'actionnaire choisi par les associés présents.

Le président de l'assemblée générale est assisté de deux scrutateurs, et d'un secrétaire, désignés par les actionnaires présents. Ils forment le bureau de l'assemblée.

Au cas où l'assemblée est convoquée à la diligence d'une personne étrangère au conseil d'administration (commissaire aux comptes, liquidateurs, …), c'est la personne ayant fait la convocation qui préside l'assemblée.

Il est établi une feuille de présence contenant l'énonciation des noms des actionnaires ou de leurs représentants, de leurs domiciles et du nombre des actions leur revenant ou revenant aux tiers qu'ils représentent.

Les actionnaires présents ou leurs mandataires doivent procéder à l'émargement de la feuille de présence, certifiée par le bureau de l'assemblée générale, et déposée au siège principal de la société à la disposition de tout requérant.

Sur la base de la liste établie, sera fixée la totalité du nombre des actionnaires présents ou représentés ainsi que la totalité du capital social leur revenant tout en déterminant la part du capital social revenant aux actionnaires bénéficiaires du droit de vote.

5 – Ordre du jour de l'Assemblée

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par l'auteur de la convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant, au moins cinq pour cent du capital social peuvent demander l'inscription de projets supplémentaires de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale après avoir adressé par le ou les actionnaires précités à la société, une lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit.

La demande doit être adressée avant la tenue de la première assemblée générale. L'assemblée générale ne peut délibérer sur les questions non inscrites à l'ordre du jour.

6 – Droit de vote de l'Assemblée Générale

Chaque membre de l'Assemblée Générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

Le vote a lieu à mainlevée ou par tout autre moyen public décidé par l'Assemblée Générale. Si l'un des actionnaires exige le scrutin secret, celle-ci devient obligatoire. Le scrutin secret est également obligatoire pour toutes les questions d'ordre personnel, comme la révocation des administrateurs ou la mise en cause de leur responsabilité.

En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet.

Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée générale.

Le vote par correspondance doit être adressé à la société par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre moyen laissant une trace écrite ou ayant la force probante de l'acte écrit.

Article 28 : Assemblées Générales Ordinaires – Assemblées Générales Extraordinaires

1) Assemblées générales ordinaires

a- <u>Constitution de l'Assemblée Générale Ordinaire</u>

Les Assemblées Générales Ordinaires (annuelles ou convoquées Extraordinairement) se composent de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation que si les actionnaire présents ou représentées détiennent le tiers au moins des actions conférant à leurs titulaires le droit de vote.

A défaut de quorum, une deuxième assemblée est tenue sans qu'aucun quorum ne soit requis entre la première et la deuxième convocation un délai minimum de quinze jours doit être observé.

L'Assemblée Générale statue alors, à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

b- Pouvoirs de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les Assemblées Générales Ordinaires ont à statuer sur toutes les questions qui excèdent la compétence du conseil d'administration.

Elles confèrent à ce dernier les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs à lui attribuer seraient insuffisants. D'une manière générale, elles règlent les conditions du mandat imparti au conseil d'administration et elles déterminent souverainement la conduite des affaires de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire doit notamment entendre le rapport du conseil d'administration sur les affaires sociales, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes.

Elle discute, approuve ou redresse les comptes d'une façon générale, examine tous les actes de gestion des administrateurs et leur donne quitus.

Elle statue sur l'affectation et la répartition des bénéfices.

Elle approuve ou rejette les nominations provisoires d'administrateurs effectuées par le conseil d'administration.

Elle nomme, remplace et réélit les administrateurs et les commissaires aux comptes.

Elle détermine le montant des jetons de présence alloués au conseil d'administration.

Elle approuve ou désapprouve les conventions visées par l'article 200 du code des sociétés commerciales, que le conseil d'administration a autorisées.

Les délibérations concernant l'approbation du bilan et des comptes doivent être précédées du rapport du ou des commissaires aux comptes à peine de nullité.

Enfin, elle délibère sur toutes les autres propositions portées à son ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire convoquée Extraordinairement statue sur toutes les questions qui lui sont soumises et qui ne comportent pas une modification des statuts.

2) Assemblées Générales Extraordinaires

a- Constitution de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

Les résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des 2/3 des voix des membres présents ou représentés.

Préalablement à l'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie sur première convocation, le texte des résolutions proposées doit être tenu au siège de la société, à la disposition des actionnaires, quinze jours au moins avant la date de la réunion.

b- Pouvoirs de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration et dans le cadre de la législation et de la réglementation des sociétés anonymes, apporter aux statuts toutes modifications quelles qu'elles soient.

c- Quorum

Les délibérations de l'assemblée générale ne sont considérées valables que si les actionnaires présents ou représentés détiennent au moins sur première convocation, la moitié du capital et sur deuxième convocation le tiers du capital.

A défaut de ce dernier quorum le délai de la tenue de l'assemblée générale peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

d- Modification des statuts en application de dispositions légales ou réglementaires

Les statuts peuvent être modifiés par le directeur général lorsque cette modification est effectuée en application de dispositions légales ou réglementaires qui la prescrivent. Les statuts dans leur version modifiée ou les modifications statutaires sont soumis à l'approbation de la première assemblée générale suivante.

2.2. Renseignements de caractère général concernant le capital de la société

Capital social : 54 000 000 dinars

Nombre d'actions : 10 800 000 actions

Nominal : 5 dinars

Forme des actions : Nominative

Libération : Intégrale

Catégorie : Ordinaire

Jouissance : 1er janvier 2025

2.3. Evolution du capital social

Date de la décision et l'organe qui l'a décidé	Nature de l'opération	Date de l'opération	Evolution du capital		Capital en circulation		Valeur nominale en dinars
			Montant en dinars	Nombre d'actions	Montant en dinars	Nombre d'actions	
AGC du 08/10/1984	Capital initial	08/10/1984	4 000 000	400 000	4 000 000	400 000	10
AGE du 25/08/1992	Augmentation de capital en numéraire	01/10/1992	4 000 000	400 000	8 000 000	800 000	10
	Augmentation de capital par incorporation de réserves	11/05/1993	500 000	50 000	8 500 000	850 000	10
	- 1ère tranche	11/04/1994	500 000	50 000	9 000 000	900 000	10
	- 2ème tranche	11/05/1995	500 000	50 000	9 500 000	950 000	10
	- 3ème tranche	24/07/1996	500 000	50 000	10 000 000	1 000 000	10
AGE du 01/11/2001	Augmentation de capital par incorporation de réserves						
	- 1ère tranche	03/12/2001	2 500 000	250 000	12 500 000	1 250 000	10
	- 2ème tranche	02/12/2002	2 500 000	250 000	15 000 000	1 500 000	10
	- 3ème tranche	18/12/2003	2 500 000	250 000	17 500 000	1 750 000	10
	- 4ème tranche	06/12/2004	2 500 000	250 000	20 000 000	2 000 000	10
AGE du 08/06/2006	Réduction de la valeur nominale	04/09/2006			20 000 000	4 000 000	5
	Augmentation du capital en numéraire	09/11/2006	7 500 000	1 500 000	27 500 000	5 500 000	5
	Augmentation de capital par incorporation de réserves (*)						
	- 1ère tranche	01/03/2007	500 000	100 000	28 000 000	5 600 000	5
	- 2ème tranche	03/03/2008	500 000	100 000	28 500 000	5 700 000	5
	- 3ème tranche	02/03/2009	500 000	100 000	29 000 000	5 800 000	5
AGE du 04/06/2009	Augmentation de capital en numéraire	30/10/2009	5 000 000	1 000 000	34 000 000	6 800 000	5
	Augmentation de capital par incorporation de réserves						
	- 1ère tranche	13/12/2009	500 000	100 000	34 500 000	6 900 000	5
	- 2ème tranche	011/02/2010	500 000	100 000	35 000 000	7 000 000	5
AGE du 04/10/2012	Augmentation de capital en numéraire	28/12/2012	5 000 000	1 000 000	40 000 000	8 000 000	5
	Augmentation de capital par incorporation de réserves						
	- 1ère tranche	01/02/2013	1 500 000	300 000	41 500 000	8 300 000	5
	- 2ème tranche	10/02/2014	1 500 000	300 000	43 000 000	8 600 000	5
	- 3ème tranche	02/02/2015	2 000 000	400 000	45 000 000	9 000 000	5
AGE du 09/10/2018	Augmentation de capital en numéraire	01/02/2019	6 750 000	1 350 000	51 750 000	10 350 000	5
	Augmentation de capital par incorporation de réserves						
	- 1ère tranche	01/07/2019	2 250 000	450 000	54 000 000	10 800 000	5

(*) L'AGE du 04/06/2009 a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 DT correspondant aux quatrièmes et cinquièmes tranches de l'augmentation de capital de 2.500.000 DT par incorporation de réserves telle que décidée par l'AGE du 08/06/2006.

2.4. Répartition du capital social et des droits de vote au 31/08/2025

2.4.1. Structure du capital au 31/08/2025

	Nombre d'actions	Montant total	Nombre d'actionnaires	% de capital
Actionnaires tunisiens	**10 781 977**	**53 909 885**	**967**	**99,83%**
Personnes morales	***9 883 847***	***49 419 235***	***67***	***91,52%***
Ayant 3% et plus	8 802 441	44 012 205	6	81,50%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	791 639	3 958 195	8	7,33%
Public ayant au maximum 0,5%	289 767	1 448 835	53	2,68%
Personnes physiques	***898 130***	***4 490 650***	***900***	***8,32%***
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	56 483	282 415	1	0,52%
Public ayant au maximum 0,5%	841 647	4 208 235	899	7,79%
Actionnaires étrangers	**15 852**	**79 260**	**10**	**0,15%**
Personnes morales	***6 000***	***30 000***	***1***	***0,06%***
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Public ayant au maximum 0,5%	6 000	30 000	1	0,06%
Personnes physiques	***9 852***	***49 260***	***9***	***0,09%***
Ayant 3% et plus	0	0	0	0,00%
Ayant plus de 0,5% et moins de 3%	0	0	0	0,00%
Public ayant au maximum 0,5%	9 852	49 260	9	0,09%
Actions propres	**2 171**	**10 855**	**1**	**0,02%**
Total général	**10 800 000**	**54 000 000**	**978**	**100,00%**

2.4.2. Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote au 31/08/2025

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
AMEN BANK	4 062 377	20 311 885	37,61%
COMAR	2 033 008	10 165 040	18,82%
HORCHANI FINANCE	938 719	4 693 595	8,69%
SOCIETE PARTNER INVESTMENT	914 961	4 574 805	8,47%
MENINX HOLDING	453 338	2 266 690	4,20%
AMLEK TUNISIE	400 038	2 000 190	3,70%
TOTAL	**8 802 441**	**44 012 205**	**81,50%**

2.4.3. Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'administration et de direction au 31/08/2025

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	Montant en DT	% du capital et des droits de vote
AMEN BANK	4 062 377	20 311 885	37,61%
COMAR	2 033 008	10 165 040	18,82%
SOCIETE PARTNER INVESTMENT	914 961	4 574 805	8,47%
MENINX HOLDING	453 338	2 266 690	4,20%
Ahmed El KARM	-	-	-
Karim BEN YEDDER	-	-	-
Société PGI Holding	112 215	561 075	1,04%
Société PARENIN	-	-	-
Founders Capital Partners	56 712	283 560	0,53%
Amel BEN RAHAL	-	-	-
Molka SLIMANE	-	-	-
Ahmed HENTATI	400	2 000	0,00%
Hichem ZGHAL	-	-	-
Mounir KLIBI	-	-	-
Saloua ARAB	-	-	-
TOTAL	**7 633 011**	**38 165 055**	**70,68%**

2.4.4. Nombre d'actionnaires

Au 31/08/2025, le capital de « Tunisie Leasing et Factoring » est réparti entre 978 actionnaires dont :

- 69 actionnaires personnes morales ;
- 909 actionnaires personnes physiques.

2.5. Présentation sommaire du groupe Amen Bank

« Tunisie Leasing et Factoring » est détenue à hauteur de 59,51% par le Groupe Amen à travers Amen Bank (37,61%), la société d'assurances COMAR (19,86%), PGI (1,04%) et SICOF (0,99%). Elle figure dans le périmètre de consolidation d'Amen Bank et est consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

Le périmètre de consolidation du groupe Amen est composé, au 31/12/2024, de 25 sociétés (outre la société mère) exerçant dans différents secteurs d'activité à savoir : agroalimentaire, financier, immobilier, informatique, assurances et santé.

Société	Nature	% de contrôle	% d'intérêt
Pôle Financier			
AMEN BANK	Société mère	100,00%	100,00%
LE RECOUVREMENT	Filiale	99,88%	99,88%
SICAR AMEN	Filiale	88,20%	88,20%
SOGEREC	Filiale	100,00%	99,99%
AMEN CAPITAL	Filiale	55,25%	53,69%
AMEN PROJECT	Filiale	53,01%	53,01%
AMEN CORPORATE FINANCE SARL	Filiale	99,90%	53,64%
AMEN INVEST	Filiale	63,30%	63,30%
MAGHREB LEASING ALGERIE	Entreprise associée	58,11%	70,21%
TUNISIE LEASING ET FACTORING	Entreprise associée	37,61%	37,61%
TUNINVEST INNOVATION SICAR	Entreprise associée	27,27%	37,53%
SICAV AMEN	Entreprise associée	9,65%	9,65%
AMEN PREMIERE	Entreprise associée	0,14%	0,14%
TLG FINANCE	Entreprise associée	23,63%	36,38%
AMEN ALLIANCE SICAV	Entreprise associée	13,76%	13,76%
SMART RECOVERY	Filiale	96,66%	96,26%
AMEN FIREST PAY	Filiale	99,89%	99,89%
Pôle Immobilier			
EL IMRANE	Entreprise associée	20,00%	20,00%
GEST IMMO	Filiale	99,77%	99,77%
Pôle Informatique			
TUNISYS	Entreprise associée	20,00%	20,00%
Pôle Assurances			
HAYETT	Entreprise associée	25,00%	25,00%
ASSURANCE COMAR COTE D'IVOIRE	Entreprise associée	30,00%	32,12%
Pôle Santé			
AMEN SANTE	Entreprise associée	19,00%	19,53%
Pôle Agroalimentaire			
El KAWARIS	Entreprise associée	20,00%	20,00%
SUNAGRI	Entreprise associée	27,00%	28,50%
SOCIETE NOUVELLE DE BOISSONS	Entreprise associée	18,33%	18,33%

2.6. Description sommaire du Groupe Tunisie Leasing et Factoring

Le groupe TLF regroupe, outre la société mère (TLF), 8 autres sociétés exerçant dans le secteur financier (sauf TUNISIE LLD[1]). Le périmètre de consolidation du groupe « Tunisie Leasing et Factoring » se présente comme suit :

Société	Capital social au 31/12/2024 (en dinars)	Nombre d'actions	Participation directe de Tunisie Leasing et Factoring (en nombre d'actions)	Participation directe de Tunisie Leasing et Factoring en %	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêt	Méthode de consolidation
Tunisie Leasing et Factoring	54 000 000	10 800 000	-	-	-	-	Société mère
Tunisie LLD	3 000 000	30 000	29 964	99,88%	99,88%	99,88%	Intégrationglobale[1]
Maghreb Leasing Algérie (en DZD)	147 745 000*	6 500 000	2 091 069	32,17%	32,17%	32,17%	Intégrationglobale[2]
ALIOS Finance SA	40 859 289**	1 114 924	54 245	4,87%	4,87%	26,45%	Intégrationglobale[3]
TLG Finance	72 885 413**	2 187 700	741 642	33,90%	33,90%	33,90%	Intégrationglobale[4]
Société Tunisienne d'Ingénierie Financière	40 000	40 000	40 000	100,00%	100,00%	100,00%	Intégrationglobale
Tuninvest –Sicar	966 000	966 000	352 645	36,51%	36,51%	36,51%	Mise en équivalence
Tunisie Participations	7 440	744	440	59,14%	59,14%	59,14%	Mise en équivalence[5]
Tuninvest Innovations-Sicar[6]	500 000	50 000	13 636	27,27%	27,27%	27,27%	Mise en équivalence

*10 DZD = 0,2273 DT (31/07/2025)
** 1 Euro = 3,3316 DT (31/07/2025)

1 La société TLF détient une participation supérieure à 20% dans le capital de la société Tunisie LLD depuis 2003. Il s'agit d'une entité spécialisée dans la location longue durée et dans la gestion des véhicules d'entreprise, activité considérée comme connexe au leasing (Leasing Opérationnel). La profession a introduit une demande au ministère des Finances et à la Banque Centrale pour amender la loi sur le leasing pour intégrer le Leasing Opérationnel dans son champ d'application à l'instar de ce qui est pratiqué dans plusieurs pays. A ce jour, ce projet est en cours d'étude par le ministère des Finances et la Banque Centrale.

2 Bien que Tunisie Leasing & Factoring détienne 32,17% du capital de Maghreb Leasing Algérie et qu'Amen Bank détienne 58,11%, cette participation a été consolidée selon la méthode d'intégration globale vu que le président du conseil d'administration de TLF exerce la fonction de président du Conseil de Surveillance au sein de la société MLA et vu l'existence d'un contrat d'assistance technique assuré par Tunisie Leasing & Factoring au profit de MLA.

3 Tunisie Leasing & Factoring détient 4,87% du capital de la société ALIOS directement et 21,59% indirectement à travers sa participation dans le capital de TLG Finance et occupe les 2/8 des sièges du conseil d'administration de cette dernière et son Directeur Général exerce la fonction de président au sein de ladite société. TLF assure le contrôle de cette filiale de fait qu'elle exerce le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles.

4 Tunisie Leasing & Factoring détient un pourcentage de 33,9% du capital de la société TLG Finance et occupe les 3/5 des sièges du conseil d'administration de cette dernière, son Directeur Général exerce la fonction de président au sein de ladite société. TLF assure le contrôle de cette filiale de fait qu'elle a le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles.

5 Bien que Tunisie Leasing & Factoring détienne 59,14% du capital de Tunisie Participations et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing & Factoring est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

6 Société liquidée, chiffres arrêtés au 09/10/2024, soit la date d'élaboration du rapport du liquidateur.

2.6.1. Présentation générale des sociétés du groupe Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2024

- **Tunisie Leasing et Factoring**

La société « Tunisie Leasing & Factoring », est une société de droit tunisien, créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonné au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

Au cours de l'exercice 2017, l'activité d'affacturage a été reprise suite à l'opération de fusion entre la société mère « Tunisie Leasing » et sa filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital social de « Tunisie Leasing et Factoring » s'élève, au 31/12/2024, à la somme de 54.000.000 dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 dinars chacune, détenu à hauteur de 59,55% par le Groupe Amen à travers Amen Bank (37,61%), la société d'assurances COMAR (19,86%), PGI (1,04%) et SICOF (0,99%).

Les titres de la société sont admis à la côte de la Bourse depuis l'année 1992.

- **Maghreb Leasing Algérie**

La société Maghreb Leasing Algérie est une société par action de droit algérien créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

Le capital social de Maghreb leasing Algérie s'élève, au 31/12/2024, à la somme de 6.500.000.000 DZD divisé en 6.500.000 actions de 1.000 DZD chacune détenu à hauteur de 58% par Amen Bank et 32% par Tunisie Leasing et Factoring « TLF ».

- **TLG Finance**

La société TLG FINANCE est une société par action simplifiée de droit français créée en octobre 2014 avec pour objet principal l'acquisition, la détention, la cession et la gestion de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés de financements spécialisés ou de locations opérationnelles françaises ou étrangères, cotées ou non cotées. Au 31/12/2024, son capital s'élève à 21 877 000 Euros et est détenu à hauteur de 33,90% par Tunisie Leasing et Factoring « TLF » et de 23,63% par Amen Bank.

- **ALIOS Finance SA**

La société ALIOS Finance SA, société holding de droit français créée en 1998, avec pour objet la prise de participations dans les sociétés visant à développer des opérations de financement, notamment par crédit-bail. Son capital social est détenu au 31/12/2024 à hauteur de 4,87% directement par « Tunisie Leasing et Factoring ».

ALIOS Finance est présent actuellement dans six pays de l'Afrique subsaharienne (Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Gabon), soit sous forme de filiales ou de succursales.

- **Tuninvest Sicar**

La société Tuninvest–Sicar a été constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque. Son capital actuel s'élève à 966 000 dinars, divisé en 966 000 actions de 1 dinar chacune, totalement libérées, détenu à hauteur de 36,51% par Tunisie Leasing et Factoring « TLF ».

Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.

- **Tunisie – Participations**

La société Tunisie - Participations a été constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 7 440 dinars, divisé en 744 actions de 10 dinars chacune, totalement libérée, détenu par Tunisie Leasing et Factoring « TLF » à hauteur de 59,14%.

- **Tuninvest Innovations-Sicar (Société en liquidation)**

La société a été constituée en 2002. Son capital est détenu à hauteur de 27,27% par Tunisie Leasing et Factoring « TLF ».

- **Tunisie Location Longue durée (Tunisie LLD)**

La société Tunisie Location Longue durée est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures. Son capital social s'élève au 31/12/2024 à 3.000.000 dinars, divisé en 30.000 parts de 100 dinars chacune, détenu à hauteur de 99,88% par Tunisie Leasing et Factoring « TLF ».

- **Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF)**

La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) est une société à responsabilité limitée de droit Tunisien, constitué en février 2001. Le capital social s'élève à 40.000 DT divisé en 40.000 parts de 1 DT chacune, souscrite et libéré en totalité, détenu à hauteur de 100% par Tunisie Leasing et Factoring « TLF ». La société a pour objet d'effectuer en Tunisie et à l'étranger des missions d'audit économique, juridique et financier et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement à l'objet social.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 03 décembre 2024, a décidé la liquidation et la dissolution anticipée de la société et a désigné M. Mourad CHEMMAM en tant que liquidateur de la société et ce, à compter du 04 décembre 2024.

2.6.2. Schéma financier du groupe Tunisie Leasing et Factoring en date du 31/12/2024

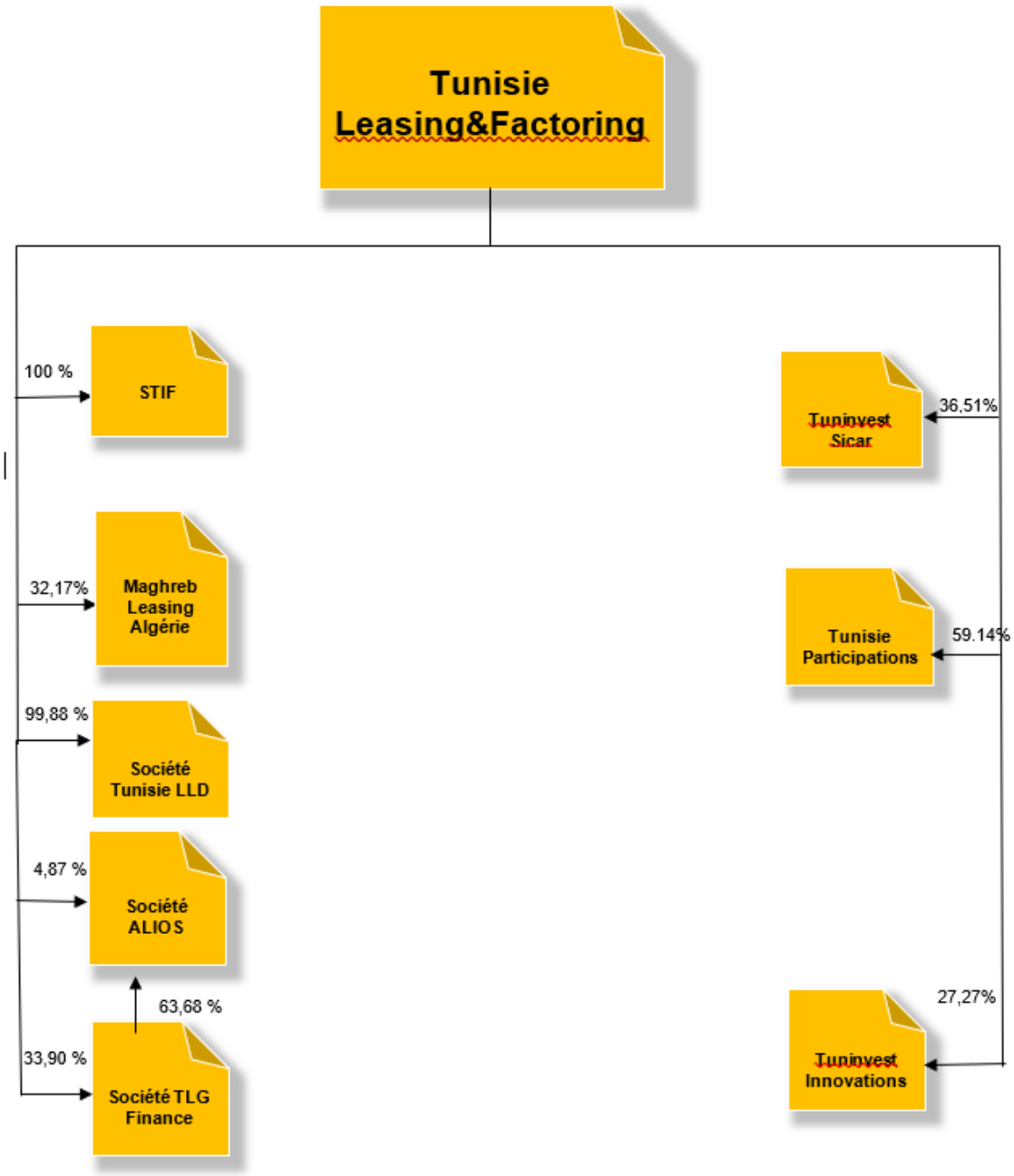

2.6.3. Tableau des participations entre les sociétés du groupe Tunisie Leasing et Factoring arrêté au 31/12/2024

	Tuninvest Sicar		Tunisie Participations		Tuninvest Innov. Sicar		STIF		Tunisie LLD		ALIOS Finance		TLG Finance		MLA	
	Titres	**%**	**Titres**	**%**	**Titres**	**%**	**Titres**	**%**	**Titres**	**%**	**Titres**	**%**	**Titres**	**%**	**Titres**	**%**
Tunisie Leasing et Factoring	352 645	36,51%	440	59,14%	13 636	27,27%	40 000	100%	29 964	99,88%	54 245	4,87%	741 642	33,90%	2 091 069	32,17%
Tunisie Participations																
Tuninvest Sicar																
Tuninvest Innovations																
TLG Finance											709 931	63,68%				
Société d'Ingénierie Financière (STIF)																
Tunisie LLD																
ALIOS Finance																
MLA																
Autres	613 355	63,49%	304	40,86%	36 364	72,73%			36	0,12%	350 748	31,46%	1 446 058	66,10%	4 408 931	67,83%
TOTAL	**966 000**	**100,00%**	**744**	**100,00%**	**50 000**	**100,00%**	**40 000**	**100,00%**	**30 000**	**100,00%**	**1 114 924**	**100,00%**	**2 187 700**	**100,00%**	**6 500 000**	**100,00%**

2.6.4. Évènements récents modifiant le schéma financier du groupe Tunisie Leasing et Factoring entre le 31/12/2024 et la date d'élaboration du document de référence

Néant.

2.6.5. Chiffres clés des sociétés du groupe Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2024

En DT	TLF	TLLD	MLA*	ALIOS**	TLG Finance**	STIF***	Tuninvest–Sicar	Tunisie - Participations	Tuninvest Innovations-Sicar****
Capital social	54 000 000	3 000 000	147 745 000	40 859 289	72 885 413	40 000	966 000	7 440	500 000
Capitaux propres	216 693 315	23 874 851	209 036 876	17 700 414	11 094 798	45 306	6 243 470	1 139 753	1 076 108
Total bilan	1 098 855 978	70 191 023	828 525 070	37 929 923	11 272 229	47 706	10 788 547	1 457 510	1 078 608
Total produits d'exploitation	130 994 874	26 199 586	111 151 678	0	0	0	1 192 821	841 587	45 131
Résultat d'exploitation	40 707 242	9 805 819	36 846 739	(702 711)	(57 202)	(2 495)	789 981	682 523	43 991
Charges financières nettes	64 703 248	3 939 354	27 534 645	1 119 721	0	0	0	0	0
Résultat net	24 818 931	4 377 252	27 478 161	694 892	499 638	637	787 460	624 620	42 831
Dividendes distribués au titre de 2023	11 877 298	1 800 000	9 244 018	0	0	0	483 000	0	0

*10 DZD = 0,2273 DT (31/07/2025)
** 1 Euro = 3,3316 DT (31/07/2025)

2.6.6. Les engagements financiers du groupe Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2024

En DT	TLF	TLLD	MLA*	ALIOS	TLG Finance	STIF***	Tuninvest–Sicar	Tunisie - Participations	Tuninvest Innovations-Sicar****
Billets de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Certificats de dépôt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Découverts	10 799	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	273 163 080	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits bancaires extérieurs	70 871 925	-	-	-	-	-	-	-	-
Crédits bancaires locaux	300 466 678	856 256	495 590 867(1)	-	-	-	-	-	-
Crédits leasing	-	41 477 398	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**644 512 482**	**42 333 654**	**495 590 867**	**-**	**-**	-	-	-	-

*10 DZD = 0,2263 DT (03/06/2025)
(1) Y compris dettes rattachées.

2.6.7. Politique actuelle et future de financement inter sociétés du groupe

Afin de répondre à leurs besoins de financement, les sociétés du groupe recourent au marché financier. Cependant, un financement inter sociétés a lieu dans certaines situations à travers l'émission et la souscription de certificats de dépôt dont les taux et conditions sont généralement en ligne avec le marché.

*** Société en liquidation.
**** Société liquidée, chiffres arrêtés au 09/10/2024, soit la date d'élaboration du rapport du liquidateur.

2.7. Relations de Tunisie Leasing et Factoring avec les sociétés du groupe au 31/12/2024

2.7.1. Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du groupe Tunisie Leasing et Factoring

Prêts octroyés :

Le conseil d'administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2021 a autorisé la conclusion d'un contrat de prêt, non rémunéré, en compte courant associé avec **TLG Finance** d'un montant de 23 600 euros, soit 78 KDT.

Crédits reçus :

La société Tunisienne d'ingénierie financière **(STIF)** a accordé à Tunisie Leasing & Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant. Au 31 décembre 2024, le solde de ce compte courant est nul. Les intérêts supportés sur l'année 2024 s'élèvent à 3 KDT.

2.7.2. Les créances et dettes commerciales envers les sociétés du groupe Tunisie Leasing et Factoring

Néant.

2.7.3. Les apports en capitaux avec les sociétés du groupe

Néant.

2.7.4. Les dividendes et autres rémunérations encaissés par Tunisie Leasing et Factoring et distribués par les sociétés du groupe en 2024 au titre de l'exercice 2023

- Dividendes :

Sociétés	Montant en Dinars
TUNINVEST SICAR	176 323
TUNINVEST INNOVATIONS SICAR	
MAGHREB LEASING ALGERIE	2 949 916
TUNISIE PARTICIPATIONS	
TUNISIE LOCATION LONGUE DUREE	1 797 840
STIF	
TLG FINANCE	
ALIOS	
TOTAL	**4 924 078**

- Jetons de présence :

Sociétés	Montant en Dinars
TUNINVEST SICAR	1 000
TUNINVEST INNOVATIONS SICAR	
MAGHREB LEASING ALGERIE	
TUNISIE PARTICIPATIONS	
TUNISIE LOCATION LONGUE DUREE	
STIF	
TLG FINANCE	
ALIOS	
TOTAL	**1 000**

2.7.5. Les dividendes distribués par Tunisie Leasing et Factoring aux sociétés du groupe en 2024 au titre de l'exercice 2023

Néant.

2.7.6. Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du groupe

- *Les garanties et les sûretés réelles*

Néant.

- *Les cautions*

Néant.

2.7.7. Chiffre d'affaires réalisé avec les sociétés du groupe

Encaissé :

Au cours de l'année 2024, TLF a mis en force 14 contrats au profit de **Tunisie LLD**, dans laquelle elle détient directement 99,88 % du capital, pour une valeur totale de 3 455 KDT.

La marge brute réalisée au 31 décembre 2024 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 1 728 KDT. Au 31 Décembre 2024, l'encours financier s'élève à 16 254 KDT.

Le total des dépôts de garanties affectés à des contrats s'élève à 2 258 KDT fin 2024.

Décaissé : Néant.

2.7.8. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles ou incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les sociétés du groupe

Achats : Néant.

Ventes : Néant.

2.7.9. Les prestations de services reçues et données

Reçues : Néant.

Données :

- Le conseil d'administration de Tunisie Leasing & Factoring, réuni le 29 mars 2024, a autorisé la conclusion d'une nouvelle convention d'assistance technique avec sa filiale Maghreb Leasing Algérie **(MLA)**. Aux termes de cet accord, les honoraires annuels pour l'exercice 2024 sont fixés à 86 020 €, sur la base d'un tarif journalier de 440 €.

  Les prestations facturées dans ce cadre pour l'exercice 2024 s'élèvent à 286 KDT et sont comptabilisées sous le poste « produits à recevoir ».

2.7.10. Les contrats de location

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec TLF un contrat de location de voitures.

Les charges supportées au cours de l'année 2024 s'élèvent à 104 KDT.

2.7.11. Les fonds gérés

Néant.

2.8. Relations avec les autres parties liées au 31/12/2024

2.8.1. Informations sur les engagements

	Risques encourus	% FPN
Groupe AMEN[1]	7 349	4,12%
PGH[2]	4 849	2,72%
COMAR[3]	2 233	1,25%
Meninx Holding[4]	133	0,08%
HORCHANI Finance[5]	63	0,04%
TOTAL	**14 627**	**8,21%**

2.8.2. Transferts de ressources

Dividendes distribués par TLF aux autres parties liées autres que les sociétés du groupe en 2024 au titre de l'exercice 2023

Nom ou raison sociale	Nombre d'actions et de droits de vote*	Dividendes en DT
PGI Holding	112 215	123 437
AMEN BANK	4 041 378	4 445 516
COMAR	2 147 118	2 361 830
PARENIN	-	-
PARTNER INVESTMENT SA	914 961	1 006 457
Meninx Holding	453 338	498 672
Founders Capital Partners	56 712	62 383
Ahmed El KARM	-	-
Karim BEN YEDDER	-	-
Rached HORCHANI	1 454	1 599
Mehdi TAMARZISTE	-	-
Ahmed BEN JEMAA	-	-
Ahmed BEN GHAZI	-	-
Amel BEN RAHAL	-	-
TOTAL	**7 727 176**	**8 499 894**

Source : TLF.

* A la date du 24/04/2024.

2.8.3. Prêts octroyés et crédits reçus des autres parties liées

Prêts octroyés :

TLF a souscrit des certificats de dépôts auprès d'Amen Bank pour un montant total de 267 000 KDT qui a été remboursé intégralement au cours 2024. Le produit de placement constaté au 31 décembre 2024 présente un solde total de 722 KDT.

Crédits reçus :

- Le solde du compte bancaire de TLF ouvert auprès d'**Amen Bank** s'élève à 8 757 KDT solde débiteur.
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par **Amen Bank** au profit de TLF totalise un montant de 35 750 KDT. Les charges financières supportées au titre des emprunts contractés auprès d'**Amen Bank** s'élèvent à 3 375 KDT.
- **Tunisie Leasing & Factoring** et **Amen Bank** ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière

[1] Composé des société Ennakl Automobiles, Société du Pôle de Compétitivité de Sousse et de la société Amen Santé SA.
[2] Composé des sociétés TPAP, Transpool SA et PARETEC SA.
[3] Composé des sociétés COMAR et COMAR Vie CIV.
[4] Composé des sociétés OIS Agricoles, The Coffee Studios, Electricité de l'Avenir, Protector et Level 4.
[5] Composé de la société Taysir Microfinance.

détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Le nombre des actions en portage a été porté à 394.810 actions suite à l'attribution par MLA d'actions gratuites, puis à 590.957 actions suite à la conversion des dividendes de 2018 et 2019 en capital, ce qui a eu pour effet de porter les sommes avancées au titre du contrat de portage à 13.875.465 DT.

Ainsi, Tunisie Leasing & Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention.

TLF et AMEN BANK se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par Tunisie Leasing et Factoring au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage ;
- TLF se substitue à l'Amen Bank pour le rachat de 590.957 actions de la SFI et FMO ;
- Le paiement par Amen Bank à Tunisie Leasing et Factoring l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de SFI et FMO.
- TLF prendra en charge tous les frais, droits, taxes ou autres liés à l'opération de portage et supportés par AMEN BANK.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 21 décembre 2021.

Les dividendes perçus par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2024 se sont élevés à 663 KDT.

En 2024, TLF s'est substituée à l'Amen Bank et a racheté entre autres, auprès de la SFI et FMO les 590.957 actions MLA au prix de 22 176 KDT.

Le protocole d'accord de renonciation par TLF au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage, est en cours de finalisation.

2.8.4. Les créances et dettes commerciales envers les autres parties liées autres que les sociétés du groupe TLF

Néant.

2.8.5. Les prestations de services reçues et données

Données :

Néant.

Reçues :

- Une convention de gestion a été conclue, le 11 mars 2024, avec la société **« AMEN SICAR »,** ayant avec Tunisie Leasing et Factoring des dirigeants en commun. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.000 KDT. En contrepartie, la société « AMEN SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1 % de l'encours du fonds.

  La charge de la commission de gestion supportée au titre de l'année 2024, décomptée à partir de la date de la libération du fonds s'élève à 48 KDT.

  Le produit de placement rattaché audit fonds s'élève au 31 décembre 2024 à 377 KDT dont 302 KDT constaté dans le compte « produits à recevoir ».

- Tunisie Leasing & Factoring a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société **PGI Holding**.

  Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été porté en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing & Factoring au titre de l'exercice 2024 s'élève à 160 KDT (HT).

- TLF a conclu avec **AMEN BANK**, le 26 décembre 2017, une convention de partenariat commerciale permettant à TLF de commercialiser ses produits via le réseau des agences de l'AMEN BANK moyennant une rémunération sous la forme de commissions facturées trimestriellement comme suit :

  - Une commission flat de 0.5% des montants des mises en forces.
  - Une commission d'intérêt de 0.5% l'an sur les encours, déduction faite des encours des contrats en contentieux et ce, dans la limite de 4% du total des encours.

  Les commissions supportées par TLF au titre de l'année 2024 s'élèvent à 227 KDT dont 74 KDT constatés en charges à payer.

- Une convention de gestion a été conclue, le 17 mars 2023, avec la société **« AMEN SICAR »**, ayant avec Tunisie Leasing et Factoring des dirigeants en commun. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.000 KDT. En contrepartie, la société « AMEN SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1 % de l'encours du fonds.

  La charge de la commission de gestion supportée au titre de l'année 2024 s'élève à 60 KDT.

  Le produit de placement rattaché audit fonds s'élève au 31 décembre 2024 à 551 KDT dont 327 KDT constaté dans le compte « produits à recevoir ».

2.8.6. Les apports en capitaux

Donnés :

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2020 a autorisé la société à céder, par anticipation, ses participations dans les sociétés du **Groupe Poulina** pour un montant global de 8 381 KDT payable sur les exercices 2022, 2023 et 2024.

Au 31 décembre 2024, la totalité de la créance a été recouvrée.

Reçus :

Néant.

2.8.7. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du conseil d'administration a été arrêtée par le conseil d'administration du 29 Août 2024 et ce, sur la proposition du comité de rémunération du 30 Avril 2024. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.

- Le conseil d'administration réuni le 28 Mars 2023 a nommé le Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le conseil d'administration du 29 Août 2024 et ce, sur la proposition du comité de rémunération du 30 Avril 2024, elle est composée de salaires et d'une prime d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction.

- Le conseil d'administration réuni le 28 Mars 2023 a nommé les Directeurs Généraux Adjoints. Leurs rémunérations ont été fixées par le conseil d'administration du 29 Août 2024 et ce, sur la proposition du comité de rémunération du 30 Avril 2024, elles sont composées de salaires et de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme de voitures de fonction.

- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de TLF envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2024, se présentent comme suit (En DT) :

	P.C.A.		D.G.		D.G.A. (en charge du développement)		D.G.A. (en charge des opérations)		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme	399 882	-	1 065 592	48 401	466 448	4 818	514 603	19 167	149 760	149 760
Avantages postérieurs à l'emploi*										
Total	**399 882**	**-**	**1 065 592**	**48 401**	**466 448**	**4 818**	**514 603**	**19 167**	**149 760**	**149 760**

(*) Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoints bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 12 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

2.9. Dividendes

	2024	2023	2022
Capital	54 000 000	54 000 000	54 000 000
Nombre d'actions	10 800 000	10 800 000	10 800 000
Nominal	5	5	5
Montant global des dividendes	12 420 000	11 880 000	9 180 000
Dividende par action	1,150	1,100	0,850
Dividende en % du nominal	23%	22%	17%
Date de mise en paiement	20/05/2025	17/05/2024	22/05/2023

2.10. Marché des titres de l'émetteur

Les titres de capital de « Tunisie Leasing et Factoring » sont négociés sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe 12 emprunts obligataires (y compris subordonnés) en cours émis par « Tunisie Leasing et Factoring » cotés sur le marché obligataire :

Emprunts obligataires	Montants en DT	Echéances	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 30/06/2025
« TL 2018 Subordonné »	**20 492 000**	17/01/2024	10,60%	5 ans	2 390 000
		17/01/2026	11,00%	7 ans avec deux années de grâce	
		17/01/2024	TMM+2,7%	5 ans	
		17/01/2026	TMM+3%	7 ans avec deux années de grâce	
« TLF 2019 – 1 »	**25 000 000**	28/06/2024	11,40%	5 ans	2 035 000
		28/06/2026	11,70%	7 ans avec deux années de grâce	
		28/06/2024	TMM+2,7%	5 ans	
« 'TLF 2020 – Subordonné »	**20 000 000**	29/01/2026	10,25%	5 ans	4 000 000
« TLF 2021 – 1 »	**40 000 000**	15/04/2026	9,70%	5 ans	8 000 000
« TLF 2021 – Subordonné »	**20 000 000**	28/10/2026	9,80%	5 ans	8 000 000
« TLF 2022 – 1 »	**40 000 000**	08/04/2027	9,60%	5 ans	16 000 000
		08/04/2027	TMM+2,75%	5 ans	
« TLF 2022 – 2 »	**40 000 000**	21/10/2027	10,00%	5 ans	24 000 000
		21/10/2027	TMM+2,75%	5 ans	
« TLF 2023 – 1 »	**40 000 000**	27/04/2028	10,55%	5 ans	24 000 000
« TLF 2023 – 2 »	**40 000 000**	08/01/2029	10,70%	5 ans	28 800 000
		08/01/2029	TMM+2,5%	5 ans	3 200 000
« TLF 2024 – 1 »	**50 000 000**	17/05/2029	10,60%	5 ans	35 200 000
		17/05/2029	TMM+2,5%	5 ans	4 800 000
« TLF 2024 – 2 »	**50 000 000**	17/09/2029	10,50%	5 ans	44 000 000
		17/09/2029	TMM+2,5%	5 ans	6 000 000
« TLF 2025 – 1 »	**60 000 000**	07/05/2030	10%	5 ans	60 000 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	**445 492 000**				**270 425 000**

2.11. Notation de la société

En date du **15/10/2024**, Fitch Ratings a maintenu la note nationale à long terme attribuée à « Tunisie Leasing et Factoring », **BBB - (tun)**, avec perspective stable. L'agence de notation a confirmé la note nationale à court terme à **F3 (tun).**

BBB+, BBB, BBB- (long terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.

F3 (court terme) : Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

Ci-après le lien de ladite notation :

https://www.fitchratings.com/entity/tunisie-leasing-et-factoring-80459768

FitchRatings
KNOW YOUR RISK

DEFINITION DES NOTES NATIONALES

NOTES COURT TERME (échéance inférieure à 12 mois)	
F1+(xxx) F1(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dette dans le pays. Dans le cas où les émetteurs présentent une solvabilité particulièrement forte, un signe "+" peut compléter la note F1.
F2(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est satisfaisante, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, la marge de sécurité est moins importante que pour les créances notées F1.
F3(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Toutefois cette aptitude au paiement en temps et en heure est plus sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières que pour les créances notées dans les catégories supérieures.
B(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.
C(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables.
D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté ou imminent.

NOTES LONG TERME (échéance supérieure à 12 mois)	
AAA(xxx)	Créances auxquelles on attribue la note la plus élevée. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est la plus forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cette note est habituellement attribuée aux émissions de l'Etat ou garanties par lui.
AA+(xxx) AA(xxx) AA-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est très forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le risque de défaut lié à ces créances ne présente pas de différence significative avec celui des créances notées "AAA". Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
A+(xxx) A(xxx) A-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est forte, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des conditions économiques pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances des catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BBB+(xxx) BBB(xxx) BBB-(xxx)	Créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
BB+(xxx) BB(xxx) BB-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes "+" et "-" peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.
B+(xxx) B(xxx) B-(xxx)	Créances pour lesquelles il existe une forte incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le principal et les intérêts sont pour le moment payé en temps et en heure, mais la marge de sécurité est faible et dépend d'une persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" marquent des nuances de qualité.
CCC+(xxx) CCC(xxx) CCC-(xxx) CC(xxx) C(xxx)	Créances pour lesquelles la possibilité d'un défaut de paiement est perceptible, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Le paiement en temps et en heure du principal et des intérêts repose exclusivement sur la persistance de conditions économiques et financières favorables. Les signes "+" et "-" dans la catégorie de notes CCC marquent des nuances de qualité.
DDD(xxx) DD(xxx) D(xxx)	Créances dont le défaut de paiement est constaté.

Chapitre 3 : Renseignements concernant l'activité de l'émetteur et son évolution

3.1. Présentation de la société

La société « Tunisie Leasing » a été créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage. À compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

La dénomination de la société est passée de « Tunisie Leasing » à « Tunisie Leasing et Factoring » à la suite de l'opération de fusion absorption réalisée en 2017 de « Tunisie Leasing » de sa filiale, « Tunisie Factoring ».

Le capital social de « Tunisie Leasing et Factoring » s'élève actuellement à 54.000.000 DT divisé en 10.800.000 actions de 5 DT chacune. Les titres de la société sont admis à la cote de la Bourse depuis l'année 1992.

3.2. Evolution de l'activité Leasing au 31/12/2024

3.2.1. Situation de « Tunisie Leasing et Factoring » par rapport au secteur du Leasing au 31/12/2024

	Secteur en mDT			TLF en mDT			Part de TLF (%)		
	31/12/2024*	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2024*	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2024*	31/12/2023	31/12/2022
Approbations	2 937 309	2 644 021	2 356 594	586 195	548 925	428 333	19,96%	20,76%	18,18%
Mises en forces	2 386 759	2 162 576	1 898 207	479 877	453 961	341 314	20,11%	20,99%	17,98%
Encours financier	4 145 381	3 785 038	3 541 018	830 976	766 170	708 062	20,05%	20,24%	20,00%

* Source : TLF

3.2.2. Evolution des approbations

Le montant des approbations s'élève au 31/12/2024 à 586 195 mDT contre 548 925 mDT au 31/12/2023, soit une hausse de 6,79%.

<u>Répartition sectorielle des approbations</u>

En mDT

Répartition par secteur	Au 31/12/2024		Au 31/12/2023		Au 31/12/2022		Variation 2023/2024
	Montant	En %	Montant	En %	Montant	En %	
Agriculture	29 055	4,96%	26 901	4,90%	21 891	5,11%	*8,01%*
BTP	71 297	12,16%	58 082	10,58%	35 917	8,39%	*22,75%*
Industrie	109 062	18,61%	98 692	17,98%	90 783	21,19%	*10,51%*
Tourisme	142 423	24,30%	136 000	24,78%	81 541	19,04%	*4,72%*
Commerce et services	234 358	39,98%	229 251	41,76%	198 201	46,27%	*2,23%*
Approbations totales	**586 195**	**100,00%**	**548 925**	**100,00%**	**428 333**	**100,00%**	***6,79%***

Répartition des approbations par type d'équipement

En mDT

Répartition par type d'équipement	Au 31/12/2024		Au 31/12/2023		Au 31/12/2022		Variation 2023/2024
	Montant	En %	Montant	En %	Montant	En %	
Mobiliers							
Matériel de transport lourd	71 865	12,26%	53 613	9,77%	50 868	11,88%	*34,04%*
Matériel de transport léger	402 493	68,66%	382 214	69,63%	290 163	67,74%	*5,31%*
Matériel de BTP	44 711	7,63%	39 190	7,14%	26 604	6,21%	*14,09%*
Équipement informatique	1 014	0,17%	1 573	0,29%	2 884	0,67%	*(35,54%)*
Équipement industriel	27 000	4,61%	27 456	5,00%	30 238	7,06%	*(1,66%)*
Autres	35 689	6,09%	30 435	5,54%	25 221	5,89%	*17,26%*
Total Mobiliers	**582 772**	**99,42%**	**534 481**	**97,37%**	**425 978**	**99,45%**	***9,04%***
Immobiliers							
Immeubles industriels ou commerciaux	2 476	0,42%	10 726	1,95%	990	0,23%	*(76,92%)*
Immeubles de bureaux	948	0,16%	3 717	0,68%	1 364	0,32%	*(74,51%)*
Total Immobiliers	**3 424**	**0,58%**	**14 443**	**2,63%**	**2 354**	**0,55%**	***(76,30%)***
Total	**586 195**	**100,00%**	**548 925**	**100,00%**	**428 333**	**100,00%**	***6,79%***

3.2.3. Evolution des mises en force

Les Mises en Force sont passés de 453 961 mDT au 31/12/2023 à 479 877 mDT au 31/12/2024, soit une hausse de 5,71%.

Répartition sectorielle des mises en force

En mDT

Répartition par secteur	Au 31/12/2024		Au 31/12/2023		Au 31/12/2022		Variation 2023/2024
	Montant	En %	Montant	En %	Montant	En %	
Agriculture	21 994	4,58%	21 007	4,63%	16 365	4,79%	*4,70%*
BTP	53 457	11,14%	43 235	9,52%	27 189	7,97%	*23,64%*
Industrie	86 859	18,10%	80 303	17,69%	72 579	21,26%	*8,16%*
Tourisme	121 972	25,42%	122 312	26,94%	66 440	19,47%	*(0,28%)*
Commerce et services	195 595	40,76%	187 104	41,22%	158 740	46,51%	*4,54%*
Mises en force totales	**479 877**	**100,00%**	**453 961**	**100,00%**	**341 314**	**100,00%**	***5,71%***

Répartition des mises en force par type d'équipement

En mDT

Répartition par type d'équipement	Au 31/12/2024		Au 31/12/2023		Au 31/12/2022		Variation 2023/2024
	Montant	En %	Montant	En %	Montant	En %	
Mobiliers							
Matériel de transport lourd	62 784	13,08%	38 742	8,53%	36 001	10,55%	*62,06%*
Matériel de transport léger	339 764	70,80%	322 912	71,13%	239 654	70,22%	*5,22%*
Matériel de BTP	30 013	6,25%	29 043	6,40%	19 545	5,73%	*3,34%*
Équipement informatique	786	0,16%	1 550	0,34%	2 175	0,64%	*(49,29%)*
Équipement industriel	14 416	3,00%	20 674	4,55%	21 775	6,38%	*(30,27%)*
Autres	25 921	5,40%	27 106	5,97%	18 087	5,30%	*(4,37%)*
Total Mobiliers	**473 684**	**98,71%**	**440 027**	**96,93%**	**337 238**	**98,81%**	***7,65%***
Immobiliers							
Immeubles industriels ou commerciaux	5 360	1,12%	10 616	2,34%	2 389	0,70%	*(49,51%)*
Immeubles de bureaux	833	0,17%	3 318	0,73%	1 687	0,49%	*(74,90%)*
Total Immobiliers	**6 193**	**1,29%**	**13 934**	**3,07%**	**4 076**	**1,19%**	***(55,56%)***
Total	**479 877**	**100,00%**	**453 961**	**100,00%**	**341 314**	**100,00%**	***5,71%***

3.2.4. Évolution des encours financiers

Les encours sont passés de 766 170 mDT au 31/12/2023 à 830 976 mDT au 31/12/2024, soit une hausse de 8,46%.

Répartition sectorielle des encours financiers

En mDT

Répartition par secteur	Au 31/12/2024		Au 31/12/2023		Au 31/12/2022		Variation 2023/2024
	Montant	En %	Montant	En %	Montant	En %	
Agriculture	37 887	4,56%	37 325	4,87%	38 545	5,44%	*1,51%*
BTP	82 826	9,97%	67 076	8,75%	58 767	8,30%	*23,48%*
Industrie	176 591	21,25%	168 116	21,94%	170 421	24,07%	*5,04%*
Tourisme	168 810	20,31%	135 512	17,69%	85 477	12,07%	*24,57%*
Commerce et services	364 861	43,91%	358 140	46,74%	354 852	50,12%	*1,88%*
Encours total	**830 976**	**100,00%**	**766 170**	**100,00%**	**708 062**	**100,00%**	***8,46%***

Répartition des encours financiers par type d'équipement

En mDT

Répartition par type d'équipement	Au 31/12/2024		Au 31/12/2023		Au 31/12/2022		Variation 2023/2024
	Montant	En %	Montant	En %	Montant	En %	
Mobiliers							
Matériel de transport lourd	100 747	12,12%	83 593	10,91%	81 632	11,53%	20,52%
Matériel de transport léger	545 803	65,68%	488 471	63,75%	418 866	59,16%	11,74%
Matériel de BTP	52 998	6,38%	51 978	6,78%	53 882	7,61%	1,96%
Équipement informatique	2 472	0,30%	3 277	0,43%	3 395	0,48%	(24,56%)
Équipement industriel	48 115	5,79%	52 307	6,83%	54 606	7,71%	(8,01%)
Autres	49 391	5,94%	48 646	6,35%	53 046	7,49%	1,53%
Total Mobiliers	**799 526**	**96,22%**	**728 272**	**95,05%**	**665 428**	**93,98%**	**9,78%**
Immobiliers							
Immeubles industriels ou commerciaux	11 170	1,34%	23 533	3,07%	23 983	3,39%	(52,53%)
Immeubles de bureaux	20 280	2,44%	14 365	1,87%	18 651	2,63%	41,17%
Total Immobiliers	**31 450**	**3,78%**	**37 898**	**4,95%**	**42 634**	**6,02%**	**(17,02%)**
Total	**830 976**	**100,00%**	**766 170**	**100,00%**	**708 062**	**100,00%**	**8,46%**

3.2.5. Évolution des engagements de la société sur la clientèle au cours des trois derniers exercices

Les engagements nets ont augmenté de 8,30% passant de 781 359 mDT au 31/12/2023 à 846 178 mDT au 31/12/2024.

En DT

	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)*	**847 976 344**	**784 778 321**	**713 600 083**
Créances classées (1)*	**79 660 155**	**83 928 724**	**94 654 682**
Classe 2	2 884 525	4 016 599	3 333 869
Classe 3	2 792	29 554	336 647
Classe 4	76 772 838	79 882 571	90 984 166
Total Engagements (Bilan et Hors Bilan) (2)*	**927 636 499**	**868 707 045**	**808 254 766**
Total brut de créances (Bilan) (3)	**887 212 425**	**827 441 838**	**775 431 649**
Provisions et Agios réservés sur créances classées (4)	**68 028 343**	**74 767 897**	**81 362 694**
Provisions affectées	57 070 494	62 849 067	68 442 703
Produits réservés	10 957 849	11 918 830	12 919 991
Provisions et Agios réservés sur créances courantes (5)	**0**	**0**	**0**
Avances et acomptes reçus (6)	**13 429 731**	**12 580 059**	**12 516 433**
Engagements nets (2) – (4) – (5) – (6)	**846 178 425**	**781 359 089**	**714 375 639**
Ratio des créances classées (1)/(2)	**8,59%**	**9,66%**	**11,71%**
Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (4)/(1)	**85,40%**	**89,08%**	**85,96%**

* Sans tenir compte des avances et acomptes reçus.

3.3. Evolution de l'activité Factoring au 31/12/2024

3.3.1. Situation de « Tunisie Leasing et Factoring » par rapport au secteur du Factoring au 31/12/2024

	Secteur en mDT*			TLF en mDT			Part de TLF (%)		
	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Affacturages	274 901	431 332	396 827	119 636	183 040	169 891	43,52%	42,44%	42,81%
Revenus d'affacturage	57 167	57 368	45 643	22 399	24 585	18 307	39,18%	42,85%	40,11%
Encours	223 907	357 756	330 944	90 263	135 326	123 959	40,31%	37,83%	37,46%

**** Les données du secteur concernent la société Union de Factoring et les deux départements de Factoring au sein de la société Tunisie Leasing et Factoring et la société Attijari Leasing. Elles ne comportent pas les chiffres relatifs à la société Med Factor et le département factoring de l'UBCI qui ne sont pas disponibles.***

3.3.2. Les contrats actifs

Le contrat est la convention par laquelle l'adhérent confie à la société de factoring la totalité ou une partie de son chiffre d'affaires sur les clients agréés.

Le volume des contrats est le potentiel d'achat que l'adhérent confie à la société de factoring.

Le volume total des contrats actifs a diminué de 43,06% entre 2023 et 2024, passant de 581 559 mDT au 31/12/2023 à 331 149 mDT au 31/12/2024.

<u>Répartition sectorielle du volume des contrats actifs</u>

En mDT

	Au 31/12/2024		Au 31/12/2023		Au 31/12/2022		Variation 2024 – 2023
	Montant	En %	Montant	En %	Montant	En %	
Agroalimentaire	15 000	4,53%	32 800	5,64%	16 200	3,07%	(54,27%)
Commerce	215 954	65,21%	364 330	62,65%	394 665	74,77%	(40,73%)
Industrie	85 695	25,88%	168 529	28,98%	108 600	20,57%	(49,15%)
Services	14 500	4,38%	15 900	2,73%	8 400	1,59%	(8,81%)
Total	**331 149**	**100,00%**	**581 559**	**100,00%**	**527 865**	**100,00%**	**(43,06%)**

Source : TLF, Pôle Factoring

3.3.3. Les factures achetées

Il s'agit de la transmission des créances professionnelles et commerciales de l'adhérent au factor : opération d'achat de créances par le factor.

Le volume total des factures achetées a diminué de 24,90% entre 2023 et 2024, passant de 534 437 mDT au 31/12/2023 à 401 387 mDT au 31/12/2024.

<u>Répartition des factures achetées en local/international</u>

En mDT

	Au 31/12/2024		Au 31/12/2023		Au 31/12/2022		Variation 2024 – 2023
	Montant	En %	Montant	En %	Montant	En %	
Acheteurs locaux (avec et sans recours)	**382 523**	**95,30%**	**486 470**	**91,02%**	**418 387**	**90,10%**	**(21,37%)**
Avec recours	382 523	95,30%	486 470	91,02%	418 376	90,10%	(21,37%)
Sans recours	-	-	-	-	11	0,00%	
Acheteurs internationaux	**18 864**	**4,70%**	**47 967**	**8,98%**	**45 946**	**9,89%**	**(60,67%)**
Export	12 208	3,04%	15 245	2,85%	13 297	2,86%	(19,92%)
Import	6 656	1,66%	32 722	6,12%	32 648	7,03%	(79,66%)
Chiffre d'affaires acheté	**401 387**	**100,00%**	**534 437**	**100,00%**	**464 333**	**100,00%**	**(24,90%)**

Répartition sectorielle du volume des factures achetées (Local/Export/Import)

En mDT

	Au 31/12/2024		Au 31/12/2023		Au 31/12/2022		Variation 2024 – 2023
	Montant	**En %**	**Montant**	**En %**	**Montant**	**En %**	
Acheteurs locaux (avec et sans recours)	**382 523**	**95,30%**	**486 470**	**91,02%**	**418 387**	**90,10%**	**(21,37%)**
Agroalimentaire	2 071	0,52%	34 899	6,53%	24 038	5,18%	(94,07%)
Commerce et service	258 001	64,28%	338 021	63,25%	315 511	67,95%	(23,67%)
Industrie	122 451	30,51%	113 550	21,25%	78 838	16,98%	7,84%
Acheteurs internationaux	**18 864**	**4,70%**	**47 967**	**8,98%**	**45 946**	**9,89%**	**(60,67%)**
Export	**12 209**	**3,04%**	**15 245**	**2,85%**	**13 297**	**2,86%**	**(19,91%)**
Agroalimentaire	26	0,01%	-	0,00%	-	0,00%	
Commerce	6 244	1,56%	12 008	2,25%	11 064	2,38%	(48,00%)
Industrie	5 939	1,48%	3 237	0,61%	2 233	0,48%	83,47%
Services		0,00%	-		-		
Import	**6 655**	**1,66%**	**32 722**	**6,12%**	**32 648**	**7,03%**	(79,66%)
Agroalimentaire		0,00%		0,00%		0,00%	
Commerce	60	0,01%	525	0,10%	406	0,09%	(88,57%)
Industrie	6 595	1,64%	32 197	6,02%	32 242	6,94%	(79,52%)
Total	**401 387**	**100,00%**	**534 437**	**100,00%**	**464 333**	**100,00%**	**(24,90%)**

Source : TLF, Pôle Factoring

3.3.4. Le volume des factures financées

Il s'agit de la somme des factures achetées pour lesquelles les adhérents ont sollicité un financement.

Le volume des factures financées a diminué de 22,86% entre 2023 et 2024, passant de 410 056 mDT au 31/12/2023 à 316 304 mDT au 31/12/2024.

En mDT

	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Variation 2024 – 2023
Volume des factures financées	316 304	410 056	354 999	(22,86%)

Source : TLF, Pôle Factoring

3.3.5. L'encours de financement

L'encours de financement se définit comme étant le montant net en cours, à un moment donné, des « crédits » accordés à un adhèrent sur des tirés.

Il s'agit de l'encours des factures financées, déduction faite des fonds de garantie et des garanties financières.

L'encours de financement a diminué de 33,30% entre 2023 et 2024, passant de 135 326 mDT au 31/12/2023 à 90 262 mDT au 31/12/2024.

En mDT

	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	Variation 2024 – 2023
Encours de financement	90 262	135 326	123 959	(33,30%)

Source : TLF, Pôle Factoring

3.3.6. Évolution des engagements sur la clientèle de l'activité Factoring

Les engagements nets de l'activité d'affacturage ont régressé de 34,67% passant de 147 044 mDT au 31/12/2023 à 96 069 mDT au 31/12/2024.

	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)	**95 714 607**	**146 886 797**	**136 908 449**
Créances classées (1)	**3 910 762**	**2 892 053**	**4 906 088**
Classe 2	421 688	169 839	157 220
Classe 3		0	0
Classe 4	3 489 074	2 722 214	4 748 868
Total Engagements (Bilan et Hors Bilan) (2)	**99 625 369**	**149 778 850**	**141 814 537**
Total brut de créances (Bilan) (3)	**90 262 760**	**135 326 444**	**123 958 513**
Provisions et Agios réservés sur créances classées (4)	**3 556 320**	**2 734 801**	**4 756 485**
Provisions affectées	3 556 320	2 734 801	4 756 485
Produits réservés	0	0	0
Provisions et Agios réservés sur créances courantes (5)	**0**	**0**	**0**
Avances et acomptes reçus (6)	**0**	**0**	**0**
Engagements nets (2) – (4) – (5) – (6)	**96 069 049**	**147 044 049**	**137 058 052**
Ratio des créances classées (1)/(2)	**3,93%**	**1,93%**	**3,46%**
Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (4)/(1)	**90,94%**	**94,56%**	**96,95%**

3.4. Evolution de l'activité Leasing au 30/06/2025

3.4.1. Situation de « Tunisie Leasing et Factoring » par rapport au secteur du Leasing au 30/06/2025

	Secteur en mDT			TLF en mDT			Part de TLF (%)		
	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024*	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024*	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024*
Approbations	1 645 904	1 540 365	2 937 309	331 540	309 514	586 195	20,14%	20,09%	19,96%
Mises en forces	1 250 504	1 145 211	2 386 759	238 434	237 319	479 877	19,07%	20,72%	20,11%
Encours financier	4 336 202	3 944 969	4 145 381	853 376	799 400	830 976	19,68%	20,26%	20,05%

*** Source : TLF**

3.4.2. Evolution des approbations

Le montant des approbations s'élève au 30/06/2025 à 331 540 mDT contre 309 514 mDT au 30/06/2024, soit une hausse de 7,12%.

<u>Répartition sectorielle des approbations</u>

En mDT

Répartition par secteur	Au 30/06/2025		Au 30/06/2024		Au 31/12/2024		Variation S1 2024/2025
	Montant	En %	Montant	En %	Montant	En %	
Agriculture	16 754	5,05%	13 523	4,37%	29 055	4,96%	*23,89%*
BTP	28 346	8,55%	31 131	10,06%	71 297	12,16%	*(8,95%)*
Industrie	52 046	15,70%	52 037	16,81%	109 062	18,61%	*0,02%*
Tourisme	95 744	28,88%	93 542	30,22%	142 423	24,30%	*2,35%*
Commerce et services	138 651	41,82%	119 282	38,54%	234 358	39,98%	*16,24%*
Approbations totales	**331 540**	**100,00%**	**309 514**	**100,00%**	**586 195**	**100,00%**	**7,12%**

Répartition des approbations par type d'équipement

En mDT

Répartition par type d'équipement	Au 30/06/2025		Au 30/06/2024		Au 31/12/2024		Variation S1 2024/2025
	Montant	En %	Montant	En %	Montant	En %	
Mobiliers							
Matériel de transport lourd	63 967	19,29%	34 358	11,10%	71 865	12,26%	86,18%
Matériel de transport léger	214 033	64,56%	221 049	71,42%	402 493	68,66%	(3,17%)
Matériel de BTP	22 988	6,93%	19 136	6,18%	44 711	7,63%	20,13%
Équipement informatique	487	0,15%	468	0,15%	1 014	0,17%	4,06%
Équipement industriel	12 845	3,87%	12 310	3,98%	27 000	4,61%	4,35%
Autres	15 389	4,64%	20 129	6,50%	35 689	6,09%	(23,55%)
Total Mobiliers	**329 709**	**99,45%**	**307 450**	**99,33%**	**582 772**	**99,42%**	**7,24%**
Immobiliers							
Immeubles industriels ou commerciaux	941	0,28%	1 658	0,54%	2 476	0,42%	(43,24%)
Immeubles de bureaux	890	0,27%	406	0,13%	948	0,16%	119,21%
Total Immobiliers	**1 831**	**0,55%**	**2 064**	**0,67%**	**3 424**	**0,58%**	**(11,29%)**
Total	**331 540**	**100,00%**	**309 514**	**100,00%**	**586 195**	**100,00%**	**7,12%**

3.4.3. Evolution des mises en force

Les Mises en Force sont passées de 237 319 mDT au 30/06/2024 à 238 434 mDT au 30/06/2025, soit une hausse de 0,47%.

Répartition sectorielle des mises en force

En mDT

Répartition par secteur	Au 30/06/2025		Au 30/06/2024		Au 31/12/2024		Variation S1 2024/2025
	Montant	En %	Montant	En %	Montant	En %	
Agriculture	9 572	4,01%	11 099	4,68%	21 994	4,58%	*(13,76%)*
BTP	20 200	8,47%	23 045	9,71%	53 457	11,14%	*(12,35%)*
Industrie	40 413	16,95%	38 414	16,19%	86 859	18,10%	*5,20%*
Tourisme	65 887	27,63%	67 712	28,53%	121 972	25,42%	*(2,70%)*
Commerce et services	102 361	42,93%	97 050	40,89%	195 595	40,76%	*5,47%*
Mises en force totales	**238 434**	**100,00%**	**237 319**	**100,00%**	**479 877**	**100,00%**	**0,47%**

Répartition des mises en force par type d'équipement

En mDT

Répartition par type d'équipement	Au 30/06/2025		Au 30/06/2024		Au 31/12/2024		Variation S1 2024/2025
	Montant	En %	Montant	En %	Montant	En %	
Mobiliers							
Matériel de transport lourd	45 555	19,11%	31 484	13,27%	62 784	13,08%	44,69%
Matériel de transport léger	154 185	64,67%	174 538	73,55%	339 764	70,80%	(11,66%)
Matériel de BTP	16 271	6,82%	12 041	5,07%	30 013	6,25%	35,13%
Équipement informatique	743	0,31%	300	0,13%	786	0,16%	147,81%
Équipement industriel	7 955	3,34%	5 469	2,30%	14 416	3,00%	45,45%
Autres	13 222	5,55%	10 306	4,34%	25 921	5,40%	28,29%
Total Mobiliers	**237 930**	**99,79%**	**234 138**	**98,66%**	**473 684**	**98,71%**	**1,62%**
Immobiliers							
Immeubles industriels ou commerciaux	364	0,15%	3 081	1,30%	5 360	1,12%	(88,19%)
Immeubles de bureaux	140	0,06%	100	0,04%	833	0,17%	39,98%
Total Immobiliers	**504**	**0,21%**	**3 181**	**1,34%**	**6 193**	**1,29%**	**(84,16%)**
Total	**238 434**	**100,00%**	**237 319**	**100,00%**	**479 877**	**100,00%**	**0,47%**

3.4.4. Évolution des encours financiers

Les encours sont passés de 799 400 mDT au 30/06/2024 à 853 376 mDT au 30/06/2025, soit une hausse de 6,75%.

Répartition sectorielle des encours financiers

En mDT

Répartition par secteur	Au 30/06/2025		Au 30/06/2024		Au 31/12/2024		Variation S1 2024/2025
	Montant	En %	Montant	En %	Montant	En %	
Agriculture	36 861	4,32%	36 924	4,62%	37 887	4,56%	*(0,17%)*
BTP	83 725	9,81%	71 215	8,91%	82 826	9,97%	*17,57%*
Industrie	176 220	20,65%	167 869	21,00%	176 591	21,25%	*4,97%*
Tourisme	184 240	21,59%	161 201	20,17%	168 810	20,31%	*14,29%*
Commerce et services	372 331	43,63%	362 193	45,31%	364 861	43,91%	*2,80%*
Encours total	**853 376**	**100,00%**	**799 400**	**100,00%**	**830 976**	**100,00%**	**6,75%**

Répartition des encours financiers par type d'équipement

En mDT

Répartition par type d'équipement	Au 30/06/2025		Au 30/06/2024		Au 31/12/2024		Variation S1 2024/2025
	Montant	En %	Montant	En %	Montant	En %	
Mobiliers							
Matériel de transport lourd	119 099	13,96%	93 507	11,70%	100 747	12,12%	*27,37%*
Matériel de transport léger	407 455	47,75%	386 946	48,40%	405 840	48,84%	*5,30%*
Matériel de transport léger utilitaire	142 860	16,74%	133 503	16,70%	139 963	16,84%	*7,01%*
Matériel de BTP	54 677	6,41%	49 948	6,25%	52 998	6,38%	*9,47%*
Équipement informatique	2 523	0,30%	2 764	0,35%	2 472	0,30%	*(8,72%)*
Équipement industriel	45 358	5,32%	49 787	6,23%	48 115	5,79%	*(8,90%)*
Autres	53 452	6,26%	47 827	5,98%	49 391	5,94%	*11,76%*
Total Mobiliers	**825 424**	**96,72%**	**764 282**	**95,61%**	**799 526**	**96,22%**	**8,00%**
Immobiliers							
Immeubles industriels ou commerciaux	18 522	2,17%	17 685	2,21%	11 170	1,34%	*4,73%*
Immeubles de bureaux	9 429	1,10%	17 432	2,18%	20 280	2,44%	*(45,91%)*
Total Immobiliers	**27 951**	**3,28%**	**35 117**	**4,39%**	**31 450**	**3,78%**	**(20,41%)**
Total	**853 376**	**100,00%**	**799 400**	**100,00%**	**830 976**	**100,00%**	**6,75%**

3.4.5. Évolution des engagements de la société sur la clientèle entre juin 2024 et juin 2025

Les engagements nets ont augmenté de 6,19% passant de 833 161 mDT au 30/06/2024 à 884 767 mDT au 30/06/2025.

En DT

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)*	**885 248 697**	**837 698 202**	**847 976 344**
Créances classées (1)*	**81 014 401**	**82 007 076**	**79 660 155**
Classe 2	5 866 462	2 607 861	2 884 525
Classe 3	684 329	23 415	2 792
Classe 4	74 463 610	79 375 800	76 772 838
Total Engagements (Bilan et Hors Bilan) (2)*	**966 263 098**	**919 705 278**	**927 636 499**
Total brut de créances (Bilan) (3)	**909 000 602**	**858 788 434**	**887 212 425**
Provisions et Agios réservés sur créances classées (4)	**64 951 976**	**71 315 968**	**68 028 343**
Provisions affectées	54 475 566	60 334 206	57 070 494
Produits réservés	10 476 410	10 981 762	10 957 849
Provisions et Agios réservés sur créances courantes (5)	**0**	**0**	**0**
Avances et acomptes reçus (6)	**16 544 138**	**15 227 927**	**13 429 731**
Engagements nets (2) – (4) – (5) – (6)	**884 766 984**	**833 161 383**	**846 178 425**
Ratio des créances classées (1)/(2)	**8,38%**	**8,92%**	**8,59%**
Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (4)/(1)	**80,17%**	**86,96%**	**85,40%**

* Sans tenir compte des avances et acomptes reçus.

3.5. Evolution de l'activité Factoring au 30/06/2025

3.5.1. Les factures achetées

Il s'agit de la transmission des créances professionnelles et commerciales de l'adhérent au factor : opération d'achat de créances par le factor.

Le volume total des factures achetées a diminué de 33,65% entre le 30/06/2025 et le 30/06/2024, passant de 228 774 mDT à 151 792 mDT.

Répartition des factures achetées en local/international

En mDT

	Au 30/06/2025		Au 30/06/2024		Au 31/12/2024		Variation S1 2024/2025
	Montant	En %	Montant	En %	Montant	En %	
Acheteurs locaux (avec et sans recours)	**146 400**	**96,45%**	**215 626**	**94,25%**	**382 523**	**95,30%**	**(32,10%)**
Avec recours	146 400	96,45%	215 626	94,25%	382 523	95,30%	(32,10%)
Sans recours	-	-	-	-	-	-	
Acheteurs internationaux	**5 392**	**3,55%**	**13 148**	**5,75%**	**18 864**	**4,70%**	**(58,99%)**
Export	5 392	3,55%	6 406	2,80%	12 208	3,04%	(15,83%)
Import	-	0,00%	6 742	2,95%	6 656	1,66%	(100,00%)
Chiffre d'affaires acheté	**151 792**	**100,00%**	**228 774**	**100,00%**	**401 387**	**100,00%**	**(33,65%)**

Répartition sectorielle du volume des factures achetées (Local/Export/Import)

En mDT

	Au 30/06/2025		Au 30/06/2024		Au 31/12/2024		Variation S1 2024/2025
	Montant	En %	Montant	En %	Montant	En %	
Acheteurs locaux (avec et sans recours)	**146 400**	**96,45%**	**215 626**	**94,25%**	**382 523**	**95,30%**	**(32,10%)**
Agriculture	3 876	2,55%	1 308	0,57%	2 071	0,52%	196,33%
Industrie	47 923	31,57%	69 874	30,54%	122 451	30,51%	(31,42%)
Commerce et services	94 601	62,32%	144 444	63,14%	258 001	64,28%	(34,51%)
Acheteurs internationaux	**5 392**	**3,55%**	**13 148**	**5,75%**	**18 864**	**4,70%**	**(58,99%)**
Export/Import	**5 392**	**3,55%**	**13 148**	**5,75%**	**18 864**	**4,70%**	**(58,99%)**
Agriculture	-	0,00%	-	0,00%	26	0,01%	
Commerce et services	2 214	1,46%	2 538	1,11%	6 304	1,57%	(12,77%)
Industrie	3 178	2,09%	10 610	4,64%	12 534	3,12%	(70,05%)
Total	**151 792**	**100,00%**	**228 774**	**100,00%**	**401 387**	**100,00%**	**(33,65%)**

Source : TLF, Pôle Factoring

3.5.2. Le volume des factures financées

Il s'agit de la somme des factures achetées pour lesquelles les adhérents ont sollicité un financement.

Le volume des factures financées a diminué de 33,04% entre le 30/06/2024 et le 30/06/2025, passant de 178 787 mDT à 119 709 mDT.

En mDT

	Au 30/06/2025	Au 30/06/2024	Au 31/12/2024	Variation S1 2024/2025
Volume des factures financées	119 709	178 787	316 304	(33,04%)

Source : TLF, Pôle Factoring

3.5.3. L'encours de financement

L'encours de financement se définit comme étant le montant net en cours, à un moment donné, des « crédits » accordés à un adhèrent sur des tirés.

Il s'agit de l'encours des factures financées, déduction faite des fonds de garantie et des garanties financières.

L'encours de financement a diminué de 20,95% entre le 30/06/2024 et le 30/06/2025, passant de 127 780 mDT à 101 010 mDT.

En mDT

	Au 30/06/2025	Au 30/06/2024	Au 31/12/2024	Variation S1 2024/2025
Encours de financement	101 010	127 780	90 262	(20,95%)

Source : TLF, Pôle Factoring

3.5.4. Évolution des engagements sur la clientèle de l'activité Factoring

Les engagements nets de l'activité d'affacturage ont régressé de 24,58% passant de 132 004 mDT au 30/06/2024 à 99 559 mDT au 30/06/2025.

	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Créances courantes (classe 0 et 1) (Bilan et Hors Bilan)	**98 337 601**	**129 915 641**	**95 714 607**
Créances classées (1)	**6 944 143**	**5 272 640**	**3 910 762**
Classe 2	958 172	2 261 397	421 688
Classe 3	38 972	253 758	
Classe 4	5 946 999	2 757 485	3 489 074
Total Engagements (Bilan et Hors Bilan) (2)	**105 281 744**	**135 188 281**	**99 625 369**
Total brut de créances (Bilan) (3)	**101 010 095**	**127 780 280**	**90 262 760**
Provisions et Agios réservés sur créances classées (4)	**5 722 979**	**3 184 077**	**3 556 320**
Provisions affectées	5 722 979	3 184 077	3 556 320
Produits réservés	0	0	0
Provisions et Agios réservés sur créances courantes (5)	**0**	**0**	**0**
Avances et acomptes reçus (6)	**0**	**0**	**0**
Engagements nets (2) – (4) – (5) – (6)	**99 558 765**	**132 004 204**	**96 069 049**
Ratio des créances classées (1)/(2)	**6,60%**	**3,90%**	**3,93%**
Ratio de couverture des créances classées (le cumul des produits réservés et des provisions sur créances classées) (4)/(1)	**82,41%**	**60,39%**	**90,94%**

3.6. Organisation de la société

3.6.1. Organigramme

L'organigramme fonctionnel de « Tunisie Leasing et Factoring » au 31/12/2024 se présente comme suit :

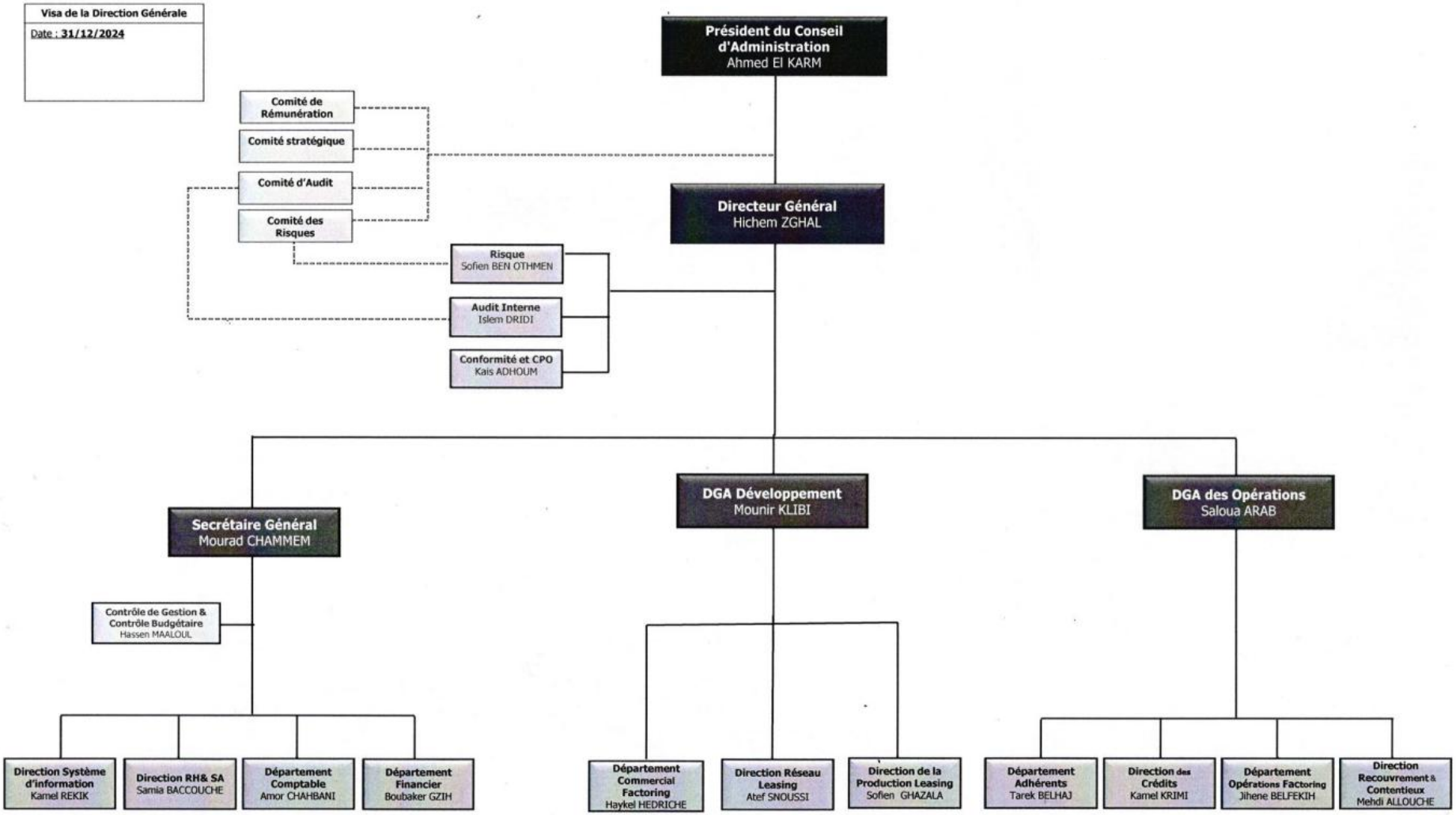

La société est administrée par une Direction Générale et un Conseil d'Administration composé de membres élus par l'Assemblée Générale Ordinaire conformément à la loi et aux statuts.

Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société, faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social et à son administration.

Sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires, au Conseil d'Administration et au Président, le Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la direction de la société moyennant une délégation de pouvoirs accordés par le conseil.

Comités de Gouvernance

En conformité avec les dispositions de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, et de la circulaire de la BCT n°2011-06, portant renforcement des règles de bonne gouvernance dans les établissements de crédit, les Comités, composés de membres du Conseil d'Administration, assistent ce dernier dans l'exécution de ses missions, notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance.

Les Comités doivent, à ce titre :

- Analyser en profondeur les questions techniques qui relèvent de leurs attributions ;
- Rendre compte de leurs travaux régulièrement au Conseil, qui conserve, en dernier ressort, la responsabilité générale des missions qui leur sont confiées ;
- Informer le Conseil de tout événement susceptible de porter préjudice à l'activité de l'établissement ;
- Soumettre au Conseil, à l'occasion de la tenue de la réunion relative à l'examen des états financiers annuels de l'établissement, un rapport annuel détaillé sur leurs activités ;
- Les Comités peuvent, lorsqu'ils jugent nécessaire, proposer au Conseil de faire entreprendre, par l'organe de direction, toute mission ou enquête.

a) Le Comité d'Audit :

Depuis l'année 2000, la société a mis en place un Comité d'Audit, placé sous l'autorité du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration du 29/04/2024 a arrêté la composition de ce comité comme suit :

- Madame Molka SLIMANE (Présidente) ;
- Monsieur Mehrez RIAHI[1] représentant d'AMEN BANK ;
- Monsieur Wassim BEN YEDDER représentant PGI HOLDING.

Le Comité d'audit est chargé d'assister l'organe d'administration dans les domaines de l'information financière et du contrôle interne, y compris l'audit interne.

Il est notamment appelé à :

- S'assurer de la qualité et de la pertinence du dispositif de production des informations financières et de la cohérence des systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques ;
- Définir les politiques d'audit et d'information financière ;
- Surveiller la mise en place des principes et des pratiques comptables de l'établissement ;

[1] Remplacé par M. Atef KHEMIRI par l'effet de la lettre de désignation de représentant permanent du 29/05/2024 émanant de AMEN BANK.

- Surveiller l'organisation et l'efficacité du système de contrôle interne, examiner les insuffisances du fonctionnement de ce système, relevées par les différentes structures de l'établissement, de l'audit externe et de la Banque Centrale de Tunisie ;
- Suivre la réalisation des plans d'actions visant la régularisation des insuffisances soulevées dans les rapports d'audit interne et externe et les rapports d'inspection de la Banque Centrale de Tunisie et des autres autorités de contrôle ;
- Contrôler les activités de la structure d'audit interne, valider et faire le suivi du programme d'audit et, le cas échéant, les travaux des autres structures de l'établissement chargées des missions de contrôle ;
- Proposer à l'organe d'administration la nomination ou la révocation du ou des commissaires aux comptes et des auditeurs externes et donner un avis sur le programme et les résultats de leurs contrôles, sous réserve des dispositions légales et réglementaires spécifiques applicables à l'établissement ;
- Veiller à ce que la structure d'audit interne soit dotée de moyens humains et logistiques nécessaires pour s'acquitter efficacement et d'une manière indépendante de l'ensemble de ses missions.

b) Le Comité des Risques :

Le Conseil d'Administration du 29/04/2024 a arrêté la composition de ce comité comme suit :

- Madame Amel BEN RAHAL (Présidente) ;
- Monsieur Ahmed HENTATI, représentant des petits porteurs ;
- Monsieur Lotfi BEN HAJ KACEM représentant de COMAR Assurances.

Le Comité des Risques a pour mission d'aider le Conseil à s'acquitter de ses responsabilités relatives à la gestion et à la surveillance des risques et au respect de la réglementation et des politiques arrêtées en la matière. Il est chargé d'assister le Conseil notamment dans :

- La conception et la mise à jour d'une politique de gestion des risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels ;
- L'approbation des systèmes de mesure et de surveillance des risques ;
- Le contrôle du respect, par l'organe de direction, de la politique d'appétence aux risques ;
- L'analyse et le suivi de l'exposition de l'établissement aux risques notamment les risques de crédit, de marché, de liquidité et le risque opérationnel ;
- L'évaluation de la politique de provisionnement et l'adéquation permanente des fonds propres par rapport au profil des risques de l'établissement ;
- L'étude des risques découlant des décisions stratégiques du Conseil ;
- Le suivi de l'activité de l'organe chargé de la gestion des risques ;
- L'approbation des plans de continuité d'activité ;
- La désignation du responsable de la fonction de gestion des risques.

Le Comité doit veiller à ce que la structure de gestion des risques soit dotée de moyens humains et logistiques nécessaires pour s'acquitter efficacement et d'une manière indépendante de l'ensemble de ses missions.

Le Comité recommande au Conseil des actions correctrices pour une meilleure maîtrise des risques.

c) Le Comité de Nomination et de Rémunération :

Le Conseil d'Administration du 29/04/2024 a arrêté la composition de ce comité comme suit :

- Monsieur Ahmed EL KARM (Président) ;
- Monsieur Wassim BEN YEDDER représentant de PGI ;
- Monsieur Lotfi HAJ KACEM représentant de COMAR Assurances.

Le Comité de Nomination et de Rémunération assiste le Conseil d'Administration pour :

- La conception de la politique de nomination et de rémunération du président du Conseil d'Administration et de ses membres, des Comités, de l'organe de direction ainsi que des responsables des fonctions clés ;
- La conception de la politique de succession des membres du Conseil d'administration, des Comités, de l'organe de direction et des responsables des fonctions clés ;
- La nomination des membres du Conseil d'Administration et des Comités ainsi que de l'organe de direction et des fonctions clés ;
- La conception de la méthodologie d'évaluation des travaux du Conseil d'Administration et de ses Comités ;
- Établir pour la Société, la façon d'aborder les questions de gouvernance du Conseil et de définir les lignes directrices en matière de gouvernance ;
- Aider à maintenir des relations de travail efficaces entre le Conseil et le Directeur Général ;
- Examiner toutes autres questions que le Comité peut juger opportunes en lien avec la nomination ou la rémunération des dirigeants ou que le Conseil d'Administration pourrait lui demander expressément d'examiner.

d) Le Comité Stratégique :

Le comité stratégique a pour mission d'examiner l'orientation stratégique de TLF. Il est présidé par le Président du Conseil d'Administration.

<u>Cellule de Contrôle de la Conformité :</u>

La cellule de conformité veille et participe à la mise en conformité des procédures internes avec les lois, les dispositions réglementaires, les circulaires et les normes professionnelles et déontologiques.

Elle a pour obiectif :

- D'élaborer lâ cartographie du risque sur la loi sur le blanchiment d'argent (LBA) ;
- D'élaborer la cartographie des risques de non-conformité ;
- D'évaluer leurs effets sur l'activité de l'établissement ;
- D'organiser et structurer les contrôles relatifs à la conformité ;
- De dispenser des formations au profit du personnel sur les thèmes liés à la conformité et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- D'assister les services et les structures opérationnelles de l'établissement afin de garantir la conformité aux lois et règlements, à l'éthique et la déontologie de la profession.

3.6.2. Le Contrôle Interne

« Tunisie Leasing et Factoring » se base sur le référentiel international COSO (Committee Of Sponsoring Organisations) pour définir et structurer son dispositif de contrôle interne. Outre l'obligation de se conformer aux dispositions légales et réglementaires en matière de contrôle interne, les principes et notions du référentiel servent de guide pour :

- Identifier les axes d'amélioration et adapter son organisation et ses méthodes aux meilleures pratiques de contrôle interne ;
- Renforcer les attentes en matière de gouvernance ;
- Clarifier les rôles de chacun des acteurs du contrôle interne.

L'organisation du Système de Contrôle Interne de « Tunisie Leasing et Factoring » repose sur cinq composantes intégrées :

1. L'environnement de contrôle,
2. L'évaluation des risques,
3. Les activités de contrôle,
4. L'information et la communication,
5. Les activités de pilotage.

Afin d'atteindre les objectifs fixés, la société veille à ce que chacune des cinq composantes du contrôle interne et leurs principes de mise en œuvre soient mis en place et fonctionnent correctement à tous les niveaux de la société.

1. Environnement de contrôle

L'instauration d'un environnement de transparence, de rigueur et d'intégrité demeure une des priorités de la société. A ce titre, « Tunisie Leasing et Factoring » a depuis longtemps manifesté son engagement en faveur de l'intégrité et des valeurs éthiques en adoptant un code de déontologie et un code de gouvernance visant à asseoir une gestion saine et prudente.

Le Conseil d'Administration, dans le cadre de sa mission, surveille la mise en place et le bon fonctionnement du dispositif de contrôle interne. A cet effet, les Comités de Gouvernance l'assistent dans l'exécution de ses missions, notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance.

La Direction Générale, agissant sous la surveillance du Conseil, œuvre à conforter cet environnement de contrôle propice en définissant les structures, les rattachements ainsi que les pouvoirs et les responsabilités, et en s'engageant à former des collaborateurs compétents.

2. Évaluation des risques

Le Comité des Risques assiste le Conseil dans la conception et la mise à jour d'une stratégie de gestion de tous les risques et la fixation des limites d'exposition et des plafonds opérationnels. A ce titre, une cartographie des principaux risques auxquels « Tunisie Leasing et Factoring » est exposée a été dressée. Elle fait l'objet d'un suivi permanent et de mises à jour périodiques validées par le Comité des Risques. Le risque opérationnel est suivi par les différentes unités de contrôle de la société. Une cartographie spécifique détaillant tous les processus métiers lui a été réservée.

3. Activités de contrôle

« Tunisie Leasing et Factoring » a mis en place des processus de contrôle pour ramener les risques à des niveaux acceptables. Ainsi, les activités de contrôle au sein de la société se présentent comme suit :

- Un contrôle périodique composé par l'audit interne et l'audit externe ;
- Un contrôle permanent de 2éme niveau composé de :
  - Une Cellule de Contrôle de la Conformité ;
  - Un Département de Contrôle des Risques ;
  - Une Cellule de Contrôle Permanent opérationnel.
- Un contrôle hiérarchique (contrôle de 1er niveau), basé sur une structure documentaire (manuels de procédures, notes internes, Etc…). Aussi, des autocontrôles et des contrôles réciproques imbriqués au niveau du progiciel de gestion ont été mis en place particulièrement au niveau des processus métiers.

4. Information et communication

« Tunisie Leasing et Factoring » veille à ce que des informations fiables et pertinentes soient générées et communiquées pour le bon fonctionnement des autres composantes du contrôle interne. A ce titre, une structure documentaire formalisée est mise en place, se basant sur des manuels de procédures, des notes de services et des tableaux de bords et reportings quotidiens et périodiques. De même, le partage et la diffusion des données sont facilités par un système de messagerie électronique interne et d'un réseau local de partage.

La société veille à ce que tous les moyens et les informations permettant aux actionnaires, et au public en général d'être au courant des aspects significatifs de l'activité de l'établissement soient disponibles. Les modes de diffusion retenus doivent permettre à toutes les parties prenantes concernées d'accéder aux informations pertinentes dans des conditions équitables, en temps opportun et à un coût aussi réduit que possible.

5. Activités de pilotage

Les activités de pilotage reposent sur le système de reporting à la charge des organes de gestion et de contrôle de « Tunisie Leasing et Factoring ». Ces organes de contrôle rendent compte de leurs travaux et des faiblesses de contrôle interne relevées à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions et ce, à la Direction Générale et aux Comités de Gouvernance desquels ils dépendent. Au vu des faiblesses relevées, des plans d'actions portant les mesures correctives nécessaires sont mis en place et exécutés sous la supervision de la Direction Générale et des Comités.

Par ailleurs, il est à mentionner que, dans leur rapport sur le contrôle interne au titre de l'exercice 2024, les commissaires aux comptes ont relevé certaines faiblesses et insuffisances au niveau du système de gestion et de contrôle interne, dont notamment :

- **Les processus de prévention et de résolution des créances non performantes n'ont pas fait l'objet d'évaluation au niveau de rapports d'audit interne ;**
- **Le périmètre de contrôle permanent de deuxième niveau ne couvre pas les métiers autres que les process d'exploitation leasing et les journées de contrôle de factoring.**

3.6.3. Politique RSE

« TLF » dispose d'une politique RSE matérialisant sen engagements en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance. Cette politique repose sur quatre piliers fondamentaux : la Responsabilité Economique, Sociale, Environnementale et Civique. Concrètement, « TLF » a mis en œuvre une offre de financement vert (le produit TLF photovoltaïque), soutenu des projets de reboisement dans une zone sinistrée, digitalisé l'essentiel de ses processus internes pour réduire son empreinte écologique et initié des actions en faveur du bien-être, de la santé et de l'égalité professionnelle. Par ailleurs, « TLF » s'appuie sur un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) afin de maîtriser les impacts et risques ESG et de garantir la conformité aux exigences nationales et internationales.

« TLF » a été précurseur sur le marché tunisien en publiant à partir de 2023 son rapport ESG qui reflète ses engagements, ses actions et les progrès réalisés en matière de durabilité. Le rapport ESG 2024 a été élaboré en conformité avec le guide du reporting Environnemental, Social et de Gouvernance du Conseil du Marché Financier et de la BVMT.

La participation de « TLF » à des actions de responsabilité sociétale s'élève à 20 KDT en 2024.

3.6.4. Système d'information

Le système d'information de « Tunisie Leasing et Factoring » est centralisé au niveau du siège. Ce système comporte 200 PC répartis entre le siège et les agences distantes. Ces agences sont connectées au siège via des liaisons sécurisées MPLS (Multi Protocol Label Switching) pour leur permettre de travailler en temps réel dans des conditions confortables.

Ce système est basé sur les applications métiers du Leasing et du Factoring. Autour de ces applications, d'autres applications ont été développées telles que logiciel de recouvrement, logiciel de gestion du portefeuille contentieux, ….

Les principaux logiciels utilisés sont les suivants :

- Logiciel de Leasing (CASSIOPAE) : Ce progiciel cœur de métier du Leasing permet notamment :
  - La gestion des cotations financières
  - Saisie des fiches d'analyse des crédits
  - Intégration de la solution de scoring
  - Workflow du circuit de décision de crédit
  - La saisie des factures et règlements
  - La gestion des titres de crédit (édition, prélèvements automatiques...)
  - Lettrage automatique des règlements
  - Gestion électronique des documents (intégration de la solution GED dans Cassiopae).
- Logiciel de Factoring (IMX) : Permet la gestion de l'ensemble des processus métiers rattachés à l'activité d'affacturage notamment :
  - La gestion des individus PP et PM
  - La création des contrats de factoring domestique, export et import
  - La gestion des contrats avec garantie
  - La gestion des alertes via la gestion des agendas des gestionnaires
  - La gestion des instruments de paiement, leurs lettrages et le suivi de leurs sorts
  - La gestion du risque adhérent ainsi que de ses débiteurs
  - La gestion des habilitations utilisateurs
  - La génération automatique d'écritures comptables associée aux diverses opérations métier.
- Logiciel Comptable : permet la gestion de l'ensemble des aspects comptables de TLF.
- Logiciel de Paie : gestion de la paie du personnel de TLF.
- Logiciel d'immobilisation propre : permet le suivi de l'immobilisation propre de TLF.

- Logiciel de recouvrement (ROC) : solution de gestion du portefeuille clients du service recouvrement. Il a pour rôle de :
  - Définir d'une manière précise le portefeuille d'un recouvreur
  - Offrir au recouvreur un agenda gérant l'ensemble des activités de relance de son portefeuille client
  - Optimiser la relance par un algorithme de priorité tenant compte de l'évolution de la situation du client
  - Consulter par le biais d'écrans synthétiques, toutes les informations issues du SI, utiles pour le traitement de la relance (Extrait de compte, Liste contrat, Type matériel loué, Garantie, Historique des relances, échéancier global futur, etc.)
  - Générer des lettres de relance (personnalisée par client ou de masse par catégorie de client)
  - Superviser l'activité du service recouvrement.
- Logiciel de contentieux (JURILEASE) : Il s'agit d'une solution de gestion du portefeuille des clients contentieux. Ce logiciel a pour rôle de :
  - Consulter par le biais d'écrans synthétiques, toutes les informations issues d'une base de données d'exploitation, utiles pour le traitement des dossiers contentieux
  - Saisir toutes les informations spécifiques au traitement du dossier par le service contentieux (avocats, huissiers, procédures contentieuses...)
  - Offrir aux exploitants des fonctionnalités, utiles pour la gestion des portefeuilles et pour le contrôle de l'avancement des dossiers
  - Tenir un agenda comportant pour chaque client tous les événements, relances... avec des dates de début, des dates de relance et des dates de fin. Cet agenda permettra à la fois de tenir l'historique des dossiers et de faciliter les relances.
- Logiciel pour la gestion de l'action commerciale (Microsoft Dynamics CRM) : ce logiciel a pour objectif de :
  - Améliorer la connaissance client
  - Rationaliser le ciblage des clients en optimisant le choix de la population à prospecter
  - Optimiser le suivi des actions commerciales par téléphone et sur le terrain et le suivi des opportunités d'affaires grâce à l'utilisation d'un agenda
  - Faciliter les actions de relance téléphonique des clients
  - Planifier et réaliser des actions de marketing
  - Pouvoir superviser les actions menées par les équipes commerciales
  - Editer des états de reporting pour rendre compte des actions menées et quantifier leur efficacité.
- Logiciel de gestion du service assurance (ASSURLEASE) : ce logiciel permet la gestion du service d'assurance ; une application logicielle a été réalisée permettant de gérer la chaîne de traitement de l'adhésion au service depuis la demande du client à la facturation et paiement de l'assureur.
- Logiciel de gestion des paiements fournisseurs (IMPRESSION CHEQUE) : application permettant l'automatisation de l'impression des chèques fournisseurs. Les principales fonctionnalités de cette solution sont :
  - Gestion des souches de chéquiers,
  - Automatisation de l'impression des chèques et oblitération des documents payés.
- Accès au système d'information de la BCT : « Tunisie Leasing et Factoring » dispose d'un accès permanent à la centrale des risques et des chèques impayés de la Banque Centrale de Tunisie. Il permet la consultation des engagements des clients auprès du secteur financier et leurs incidents de paiement.

- TLF Net : Cette solution consiste à mettre en place une plateforme digitale pour la digitalisation du parcours client. Cette plateforme est disponible à travers le site web www.tlfnet.com.tn ou à partir d'application sur les smartphones et les tablettes.

  Cette solution vise à offrir aux clients et prospects la possibilité d'effectuer à distance plusieurs opérations d'avant-vente, de vente et d'après-vente. Les opérations suivantes sont disponibles sur la plateforme :

  - Inscription sur la plateforme
  - Création et suivi d'une demande de financement
  - Consultation du compte client (la liste des demandes de financement, la liste des contrats, extrait de compte client, …)
  - Demande d'un duplicata de facture, demande de cession d'un contrat, demande de rééchelonnement, …

Par ailleurs, il est à mentionner que, dans leur rapport sur le contrôle interne au titre de l'exercice 2024, les commissaires aux comptes ont relevé certaines faiblesses et insuffisances au niveau du système d'information, dont notamment :

- **Certaines valeurs de biens mobiliers ont été remises à zéro bien que la période depuis l'entrée en contentieux des contrats n'ait pas dépassé les douze mois.**

3.7. Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité

En tant qu'établissement financier, Tunisie Leasing et Factoring « TLF » est confrontée aux risques suivants :

➢ Le risque de crédit :

L'article 22 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 le définit comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur.

L'octroi des crédits se fait selon un schéma délégataire qui prévoit plusieurs instances de décisions en fonction de la nature du financement et des montants de l'exposition.

Les instances de décision sont :

- Chef de bureau ;
- Chef d'agence ;
- Chef du Service Crédit ;
- Directeur de Crédit ;
- Comité de Crédit.

Les décisions de crédit sont précédées d'une analyse des risques par l'équipe d'analystes et selon une méthodologie arrêtée en fonction de la nature du financement demandé.

Pour l'activité factoring, une étude sur la solvabilité de l'adhérent et l'évaluation des risques est établie annuellement à la date d'anniversaire du contrat. Cette étude est précédée par une visite obligatoire de l'outil de production de l'adhérent.

Conformément à sa politique générale, la société TLF se doit de respecter les règles suivantes :

- L'exposition sur un client y compris ses filiales ne doit pas dépasser 25% des fonds propres nets de la société.
- Les engagements pris sur un débiteur ou un groupe de débiteurs ne doivent pas excéder 25% des fonds propres nets après pondération par les risques assurés (garanties imputables).
- La société s'efforcera de répartir ses engagements sur différents secteurs d'activité de façon à bien répartir ses risques et de diversifier autant que possible sa clientèle.

La société a lancé aussi, avec un cabinet consultant, un projet de refonte des anciens modèles (notation des contreparties et score) et la mise en place de nouveaux modèles d'IFRS 9.

Ce projet a été achevé et la société est actuellement à la recherche d'un outil informatique dans ce sens afin de déployer les modèles.

Toutefois, dans leur rapport destiné à la Banque Centrale de Tunisie, arrêté au 31/12/2024, les commissaires aux comptes ont émis les observations suivantes :

« Conformément à l'article 7 de la circulaire BCT n° 91-24, un rapport d'audit externe doit être exigé par l'établissement, aux entreprises :

- **ayant auprès d'elle des risques dépassant 10% de ses fonds propres nets,**
- **dont les engagements auprès du système financier dépassent 5 millions de dinars.**

Par ailleurs, une notation récente attribuée par une agence de notation doit être fournie par les clients non cotés en Bourse et dont les engagements auprès du système financier dépassent vingt-cinq (25) millions de dinars.

Nous avons constaté que TLF ne dispose pas des états financiers pour toutes les relations visées par l'article 7 ci-dessus mentionné.

TLF n'a pas exigé une notation récente pour ses clients non cotés en Bourse et dont les engagements auprès du système financier dépassent vingt-cinq millions de dinars. »

➢ Le risque de marché :

L'article 31 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 définit le risque de marché, comme étant les risques de pertes qui peuvent résulter :

- des fluctuations des prix sur les titres de transaction et de placement tels que définis par les normes comptables et sur tout autre instrument financier prévu par la réglementation en vigueur.
- ou des positions susceptibles d'engendrer un risque de change, notamment les opérations de change au comptant ou à terme.

La société « Tunisie Leasing et Factoring » est un établissement financier non bancaire, le risque de marché auquel elle fait face est lié aux fluctuations des prix sur les titres de transactions et de placement.

Notons que les risques liés au financement en devises sont couverts par un mécanisme approprié (Fonds de Péréquation de Change).

Quant au risque de change inhérent d'un dossier d'importation (leasing) ou de l'activité internationale (factoring), c'est le client qui supporte ce risque de par son contrat avec la société.

➢ Le risque global de taux d'intérêt :

Selon les dispositions de l'article 35 de la circulaire de la BCT n° 2006-19, le risque global de taux est défini comme étant le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêts, mesuré sur l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan.

Pour financer son activité de leasing, certaines ressources de la société sont indexées au taux du marché monétaire (TMM), ce qui engendre un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe. Pour faire face à ce risque, « Tunisie Leasing et Factoring » a privilégié les lignes de refinancement à taux fixe tels que les emprunts obligataires et les ressources étrangères.

Le refinancement ainsi que le financement de l'activité Factoring se faisant quasi-exclusivement par des lignes à taux variable. Ainsi, la société n'est pas exposée au risque global de taux d'intérêt sur cette activité.

Il est à noter que la société effectue périodiquement des stress test pour anticiper l'impact d'une variation importante du taux de marché monétaire sur la rentabilité de la société.

➢ **Le risque de liquidité :**

L'article 38 de la circulaire de la BCT n° 2006-19 le définit comme étant le risque pour l'établissement de crédit de ne pas pouvoir s'acquitter, dans les conditions normales, de leurs engagements à leur échéance.

La gestion du risque de liquidité fait l'objet d'un suivi régulier chez « Tunisie Leasing et Factoring » à travers la mesure de ce risque mensuellement et sa présentation devant le comité de gestion Actif-Passif de la société selon une fréquence trimestrielle.

La politique de diversification des ressources et le fait que « Tunisie Leasing et Factoring » soit adossée au Groupe Amen lui a permis de se prémunir contre les risques d'asséchement de ses liquidités.

➢ **Le risque de règlement :**

Selon l'article 42 de la circulaire de la BCT n° 2006-19, le risque de règlement s'entend comme le risque de survenance, au cours du délai nécessaire pour le dénouement de l'opération de règlement, d'une défaillance ou de difficultés qui empêchent la contrepartie d'un établissement de crédit de lui livrer les instruments financiers ou les fonds convenus, alors que ledit établissement de crédit a déjà honoré ses engagements à l'égard de ladite contrepartie.

Pour l'activité « Leasing », le service recouvrement se charge du suivi des impayés et des actions de recouvrement. Les dossiers contentieux sont gérés par le service juridique et contentieux.

Quant à l'activité « Factoring », le service recouvrement et le service crédit se chargent du suivi des impayés et des actions de recouvrement. Les dossiers contentieux sont gérés par le service juridique et contentieux.

➢ **Le risque opérationnel :**

L'article 45 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2006-19 du 28/11/2006 définit le risque opérationnel comme étant le risque de pertes résultant de défaillance attribuable à la conception, l'organisation et la mise en œuvre de procédures, aux erreurs humaines ou techniques ainsi qu'aux événements extérieurs.

Le dispositif de maîtrise du risque opérationnel s'appuie sur 3 éléments majeurs :

- La cartographie des risques opérationnels avérés et potentiels ;
- Le recensement des incidents avérés ;
- Les indicateurs de suivi des risques opérationnels.

La gestion du risque opérationnel au sein de « Tunisie Leasing et Factoring » repose sur quatre axes :

- Le risque de pertes provenant de Processus Internes ;
- Le risque de pertes provenant des Ressources Humaines ;
- Le risque de pertes provenant du Système Informatique ;
- Le risque de pertes provenant d'Évènements Externes.

« Tunisie Leasing et Factoring » a mis en place avec l'assistance d'un opérateur spécialisé un plan de continuité d'activité (PCA) qui vise à assurer, selon divers scénarii de crises (y compris face à des changements extrêmes), le maintien des prestations de services essentielles de l'établissement d'une façon temporaire selon un mode progressif, puis la reprise complète de l'activité. Ce plan comprend deux parties :

- Un Plan de Continuité Opérationnel (PCO) ;
- Un Plan de Continuité Informatique (PCI).

➢ **Risque de Blanchiment d'argent et de Financement du terrorisme :**

Conformément à l'article 54 de la circulaire n°2017-08, le dispositif de contrôle interne pour la gestion du risque de Blanchiment d'Argent et de Financement du Terrorisme (LAB & FT) prévu par la législation et la réglementation en vigueur, a été l'objet d'un examen des Commissaires Aux Comptes.

Par ailleurs, il est à signaler que, dans leur rapport destiné à la BCT relatif à l'exercice 2024, les commissaires aux comptes ont relevé certaines insuffisances liées au dispositif de gestion du risque de blanchiment d'argent et financement du terrorisme mis en place par la société, à savoir :

- **Des insuffisances au niveau du renseignement de certaines informations de la fiche KYC, notamment le bénéficiaire effectif, les revenus ou tout élément permettant d'estimer les autres ressources, le statut PEP ;**
- **Le correspondant CTAF et son suppléant n'ont pas le grade de directeur.**

➢ **Risques juridiques :**

- Le conseil d'administration de la société « TLF » a autorisé à postériori une convention soumise à son autorisation préalable et ce, contrairement aux dispositions de l'article 62 de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

- La société « TLF» détient des participations qui dépassent le seuil de 20% dans le capital d'une société qui n'exerce pas dans le domaine financier et ce, contrairement aux dispositions de l'article 75 de loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

- Les états financiers consolidés du groupe « TLF » ont été établis sur la base d'états financiers provisoires de sa filiale « Groupe ALIOS » non audités ni arrêtés par sa gouvernance et ce, contrairement aux dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales.

  Ainsi, les commissaires aux comptes n'étaient pas en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés justifiant la fiabilité des états financiers du Groupe Alios clos au 31 décembre 2024, et de déterminer d'éventuels ajustements à reconnaitre dans la consolidation du Groupe « TLF ».

➢ **Risque lié au périmètre de consolidation :**

La société intègre ou écarte au niveau de son périmètre de consolidation des sociétés selon des critères qui ne sont pas conformes aux dispositions de la norme NC35 relative aux états financiers consolidés :

La société considère la société « MLA » en tant que filiale et la consolide par intégration globale alors qu'elle ne détient que 32,17% de son capital sachant que « AMEN Bank » y détient 44.99%.

La réponse de la société indique que cette position est expliquée par le fait que le président du conseil d'administration de « TLF » exerce la fonction de président du conseil de surveillance de la société « MLA » ainsi que par l'existence d'un contrat d'assistance entre « TLF » et « MLA » et que ce contrat donne le pouvoir à « Tunisie Leasing et Factoring » de diriger les politiques financière et opérationnelle de « MLA ».

A signaler que les clauses dudit contrat n'indiquent aucun pouvoir conféré à « TLF » de diriger les politiques financière et opérationnelle de « MLA ».

Cette explication n'est pas admise par la norme 35 susvisée qui indique que « Le contrôle est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne. » c'est le cas de « AMEN BANK ».

Aussi, et bien que la société « TLF » détienne 59,14% du capital de « Tunisie Participations », cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence.

La société n'a pas pu démontrer clairement comment un tel pourcentage (59,14%) ne lui confère pas un pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la société « Tunisie Participations ».

➢ **Risque fiscal :**

- **Risque fiscal lié à la société mère :**

La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'Administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'Administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'Administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non-ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office n° 105/2018 portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Le tribunal de première instance de Tunis a émis son jugement dans l'affaire n° 8443/33 en date du 17 février 2021 et a annulé l'arrêté de taxation d'office n° 105/2018.

L'Administration fiscale a interjeté appel contre ce jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis.

A ce jour, le jugement définitif de la Cour d'appel n'est pas encore prononcé.

La société indique dans ses réponses qu'elle a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ce redressement pour un montant de 400 KDT.

- **Risque fiscal lié à la société filiale « MLA » :**

Au cours de l'exercice 2023, « MLA » a fait l'objet d'une vérification de la part de l'Administration fiscale au titre des exercices 2019, 2020, 2021 et 2022. En date du 28 décembre 2023, « MLA » a reçu une notification de redressement au titre de l'exercice 2019 dont le montant total réclamé s'élève à 363 MDZD, pénalités incluses. Suite à cela, une réponse a été introduite par « MLA » en date du 3 février 2024 à l'effet de contester l'ensemble des chefs de redressement.

« MLA » a reçu, en date du 18/12/2024, une pré-notification de redressement à la suite des contrôles effectués par l'Administration fiscale sur les exercices 2020, 2021 et 2022. Le montant du redressement, pénalités incluses, s'élève à 105 800 KDZD. Ce montant a été provisionné dans les comptes au 31/12/2024 à hauteur de 25 %, soit 26 450 KDZD sur la partie pour laquelle « MLA » estime avoir un risque. En revanche, pour le reste du montant non provisionné, « MLA » considère, au regard des éléments de défense, avoir de fortes chances d'obtenir gain de cause.

A ce jour, l'administration fiscale n'a pas encore donné son retour.

3.8. Dépendance de l'émetteur

3.8.1. Dépendance de l'émetteur au 31/12/2024

La dépendance de « Tunisie Leasing et Factoring » s'apprécie principalement par le degré de respect des règles prudentielles prévues par la circulaire de la BCT n°2018-06 du 05/06/2018.

Article 50 :

- **Risques encourus supérieurs à 5% des fonds propres nets**

Aux termes de l'article 50 tiret 1 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 juin 2018, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets de l'établissement assujetti, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets.

Libellé	Montant (KDT)
Fonds propres nets	**178 310**
Total risques encourus > 5%	**24 391**
Rapport dégagé	**13,68%**

Le total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets s'élèvent à 24 391 KDT, représentant 13,68 % des fonds propres nets et donc n'excède pas la limite de 3 fois desdits fonds propres au 31 décembre 2024.

Le tableau ci-après présente la liste des relations ayant un risque encouru > 5% des fonds propres nets au 31 décembre 2024 :

Nom client	Risques encourus	% FPN
Tunisie Location Longue Durée	13 426	7,53%
SOCIETE CHAABENE & CIE	10 965	6,15%
Total	**24 391**	**13,68%**

- **Risques encourus supérieurs à 15% des fonds propres nets**

Aux termes de l'article 50 tiret 2 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 05 juin 2018, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder 1,5 fois les fonds propres nets de l'établissement assujetti, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, 15% ou plus desdits fonds propres nets.

→ Limite : 1,5 fois les Fonds Propres Nets = 267 464 KDT.

A ce titre, il n'a pas été identifié d'engagements en dépassement de ce ratio au 31/12/2024.

L'article 50 est respecté.

Article 51 :

- **Risques encourus sur un même bénéficiaire**

Aux termes de l'article 51 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2018-06 du 05 juin 2018, les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder 25 % des fonds propres nets de l'établissement assujetti.

→ Limite : 25% des Fonds Propres Nets = 44 577 KDT.

À ce titre, il n'a pas été identifié d'engagements en dépassement de ce ratio au 31/12/2024.

L'article 51 est respecté.

Article 52 :

- **Risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement au sens de l'article 43 de la loi 2016-48**

Aux termes de l'article 52 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 juin 2018, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement assujetti au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement assujetti.

Sur la base des informations communiquées par la société, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article précité s'élève, au 31 décembre 2024, à **32 160 KDT** représentant ainsi **18,04%** des fonds propres nets de la société.

A ce titre, il n'a pas été identifié d'engagements en dépassement de ce ratio au 31/12/2024.

L'article 52 est respecté.

Article 9 :

- **Couverture des risques encourus pondérés par les fonds propres nets**

Conformément à l'article 9 de la circulaire BCT n° 2018-06 du 5 juin 2018, les fonds propres nets de la société doivent représenter à fin 2024 au moins 10% du total des risques encourus pondérés. De même, les fonds propres nets de base doivent représenter à fin décembre 2024 au moins 7% des risques encourus pondérés.

Le montant des fonds propres nets de la société s'élève au 31 décembre 2024 à **178 310 KDT** et le montant des fonds propres nets de base s'élève à **144 959 KDT** à la même date.

Le montant des risques encourus pondérés, tel qu'il ressort de l'application des articles 10 et 11 de la circulaire BCT n° 2018-06 du 05 juin 2018, s'élève **à 1 129 467 KDT.**

Ainsi, les fonds propres nets de la société représentent au 31 décembre 2024 **15,79%** des risques encourus pondérés contre **17,53%** au 31 décembre 2023 et le ratio de couverture des risques par les fonds propres nets de base s'élève à la même date à **12,83**% contre **13,18%** en au 31 décembre 2023.

L'article 9 est respecté.

3.8.2. Dépendance de l'émetteur au 30/06/2025

La dépendance de Tunisie Leasing et Factoring s'apprécie principalement par le degré de respect des règles prudentielles prévues par la circulaire de la BCT n°2018-06 du 05/06/2018.

Article 50 :

- **Risques encourus supérieurs à 5% des fonds propres nets**

Aux termes de l'article 50 tiret 1 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 juin 2018, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder 3 fois les fonds propres nets de l'établissement assujetti, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 5% ou plus desdits fonds propres nets.

Libellé	Montant (KDT)
Fonds propres nets	**183 164**
Total risques encourus > 5%	**23 091**
Rapport dégagé	**12,61%**

Le total des risques encourus sur les bénéficiaires dont les risques sont supérieurs pour chacun d'entre eux à 5% des fonds propres nets s'élèvent à 23 091 KDT, représentant 12,61% des fonds propres nets et donc n'excède pas la limite de 3 fois desdits fonds propres au 30 juin 2025.

→ Limite : 3 fois les Fonds Propres Nets = 549 492 KDT.

A ce titre, il n'a pas été identifié d'engagements en dépassement de ce ratio au 30 juin 2025.

- **Risques encourus supérieurs à 15% des fonds propres nets**

Aux termes de l'article 50 tiret 2 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 05 juin 2018, le montant total des risques encourus ne doit pas excéder 1,5 fois les fonds propres nets de l'établissement assujetti, pour les bénéficiaires dont les risques encourus s'élèvent, pour chacun d'entre eux, à 15% ou plus desdits fonds propres nets.

→ Limite : 1,5 fois les Fonds Propres Nets = 274 746 KDT.

A ce titre, il n'a pas été identifié d'engagements en dépassement de ce ratio au 30 juin 2025.

L'article 50 est respecté.

Article 51 :

- **Risques encourus sur un même bénéficiaire**

Aux termes de l'article 51 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2018-06 du 05 juin 2018, les risques encourus sur un même bénéficiaire ne doivent pas excéder **25%** des fonds propres nets de l'établissement assujetti.

→ Limite : 25% des Fonds Propres Nets = 45 791 KDT.

À ce titre, il n'a pas été identifié d'engagements en dépassement de ce ratio au 30 juin 2025.

L'article 51 est respecté.

Article 52 :

- **Risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement au sens de l'article 43 de la loi 2016-48**

Aux termes de l'article 52 de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°2018-06 du 5 juin 2018, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement assujetti au sens de l'article 43 de la loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers, ne doit pas excéder 25% des fonds propres nets de l'établissement assujetti.

Sur la base des informations communiquées par la société, le montant total des risques encourus sur les personnes ayant des liens avec l'établissement de crédit au sens de l'article précité s'élève, au 30 juin 2025, à **44 494 KDT** représentant ainsi **24,29%** les fonds propres nets de la société.

A ce titre, il n'a pas été identifié d'engagements en dépassement de ce ratio au 30 juin 2025.

L'article 52 est respecté.

Article 9 :

- **Couverture des risques encourus pondérés par les fonds propres nets**

Conformément à l'article 9 de la circulaire BCT n° 2018-06 du 5 juin 2018, les fonds propres nets de la société doivent représenter à fin juin 2025 au moins 10% du total des risques encourus pondérés. De même, les fonds propres nets de base doivent représenter à fin juin 2025 au moins 7% des risques encourus pondérés.

Le montant des fonds propres nets de la société s'élève au 30 juin 2025 à **183 164 KDT** et le montant des fonds propres nets de base s'élève à **155 507 KDT** à la même date.

Le montant des risques encourus pondérés, tel qu'il ressort de l'application des articles 10 et 11 de la circulaire BCT n° 2018-06 du 05 juin 2018, s'élève **à 1 185 137 KDT.**

Ainsi, les fonds propres nets de la société représentent au 30 juin 2025 **15,46%** des risques encourus pondérés contre **15,79%** au 31 décembre 2024 et le ratio de couverture des risques par les fonds propres nets de base s'élève à la même date à **13,12**% contre **12,83%** en au 31 décembre 2024.

L'article 9 est respecté.

3.9. Litige ou arbitrage

Aucun litige ou arbitrage, en dehors des affaires contentieuses relatives à l'activité courante de la société, n'est à signaler.

3.10. Politique sociale et effectif

3.10.1. Evolution de l'effectif

En 2024, l'effectif théorique de « TLF » est resté stable.

Le Taux d'encadrement (Catégorie direction et encadrement) est passé de 84% en 2019 à 93% du total effectif en 2024.

La catégorie du personnel de direction (à partir du grade de fondé de pouvoir) a augmenté de 21% entre 2019 et 2024 par l'effet des promotions de grades.

La catégorie des non-cadres (Exécution et service) a baissé de 57% entre 2019 et 2024 principalement par l'effet des promotions accordées aux chefs de section hors classe. Cette catégorie est passée de 16% en 2019 à 7% du total effectif en 2024.

Catégories	**2024**		**2023**		**2022**	
Personnel de direction *	88	48%	83	46%	85	45%
Personnel d'Encadrement**	82	45%	84	47%	90	48%
Personnel d'Exécution	11	6%	11	6%	11	6%
Personnel de Service	2	1%	2	1%	3	2%
Total Effectif Actif	**183**	**100%**	**180**	**100%**	**189**	**100%**
Taux d'encadrement	**44,81%**		**46,66%**		**47,62%**	

* à partir du grade fondé de pouvoir

** à partir du grade rédacteur à chef de service principal

3.10.2. Principes généraux de la politique de rémunération et d'intéressement au sein de TLF

1 - Rémunération des membres du Conseil d'Administration et de ses Comités

Le montant des jetons de présence est fixé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut allouer à un ou plusieurs Administrateurs une rémunération additionnelle au titre de missions spécifiques qui lui seront attribuées.

La participation aux Comités de Gouvernance donne droit à une rémunération supplémentaire fixée par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

2- Rémunération des membres de la Direction Générale

Le Comité de Nomination et de Rémunération (CNR) arrête les éléments relatifs à la fixation de la rémunération des membres de la Direction Générale. A ce titre, il se base sur des critères qualitatifs et quantitatifs pour la détermination de la part variable de cette rémunération, tout en veillant à la cohérence de ces critères aussi bien avec l'évaluation faite annuellement de leurs performances qu'avec la stratégie de la Société.

3- Rémunération des premiers responsables des fonctions clés et du personnel de la société

Le CNR arrête les éléments relatifs à la fixation de la rémunération des premiers responsables des fonctions clés sur proposition du Directeur Général.

La rémunération comporte une partie fixe et une partie variable.

La rémunération fixe est arrêtée en fonction des pratiques du marché pour des profils similaires et de l'inflation.

La rémunération variable est arrêtée en fonction :

- des performances globales de la société ;
- des performances du département de chaque responsable mesurée sur la base d'indicateurs spécifiques à chaque département ;
- de la qualité de gestion du responsable de son département et de la maitrise des risques y afférent.

La rémunération du personnel doit respecter les termes de la convention sectorielle des banques et des établissements financiers.

Par ailleurs, « TLF » rémunère ses employés de manière équitable et transparente, en tenant compte de leur niveau de responsabilité, de leur performance et de leur contribution aux objectifs de l'entreprise. Elle leur offre également des avantages sociaux attractifs, tels que plusieurs formes de crédits, une assurance maladie, des tickets restaurant, un régime de retraite complémentaire, un fonds social pour l'octroi de primes spéciales à l'occasion de certains évènements ou pour le soutien du personnel face à des situations difficiles.

« TLF » accorde également à l'ensemble de son personnel un intéressement annuel dont le montant global est indexé sur le résultat de la société et le montant par salarié est indexé sur ses performances individuelles et celles de son département.

3.10.3. Formation et perfectionnement des collaborateurs

Formation	2024	2023	2022
Nombre d'actions	46	45	68
Nombre de participants	165	146	148
Taux de participation	92%	82%	80%
Total jours de formation/an	409	1023	440
Dont actions sur la santé et la sécurité de travail	91	248	93
Dont actions RSE	42	-	-
Nbrs de jours de formation moyen/employé	2,5	7,0	3,0

Le budget de la formation relatif à l'exercice 2024 s'élève à 80 209 DT.

3.11. Politique d'investissement

« Tunisie Leasing et Factoring » prévoit un investissement annuel moyen de maintien et de renouvellement en matériel informatique, véhicules et équipements de bureaux tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

En kDT	2025	2026	2027	2028	2029
Investissements prévus	1 450	1 475	3 685	1 910	1 780

Concernant les investissements en portefeuille, « Tunisie Leasing et Factoring » prévoit les investissements suivants :

En kDT	2025	2026	2027	2028	2029
Investissements en portefeuille	6 000	-	-	-	-

3.12. Analyse SWOT

Forces	Faiblesses
✓ Pionnier dans le métier du leasing avec une expérience de 39 ans dans le domaine. ✓ Leader du marché du leasing avec une part de 20,05% en termes d'encours au 31/12/2024. ✓ Groupe diversifié et une forte présence dans tous les domaines de la finance (le leasing, le factoring, le capital investissement, la location longue durée). ✓ Résultats performants de la filiale algérienne et de la filiale spécialisée dans la location longue durée. ✓ Un système de gestion des risques moderne et à la pointe.	✓ Difficultés de la branche africaine (Alios) pénalisant la qualité du portefeuille à l'échelle du groupe.
Opportunités	**Menaces**
✓ Reprise des investissements d'infrastructure à moyen terme, qui devraient profiter aux sociétés de leasing.	✓ Environnement de taux haussier. ✓ Concurrence de plus en plus rude sur le marché avec des répercussions sur les marges. ✓ Marché local arrivé à maturité.

Chapitre 4- Patrimoine, Situation financière, Résultat

4.1. Patrimoine de la société au 31/12/2024

4.1.1. Créances sur la clientèle, opération de leasing

Voir la note aux états financiers relatifs à l'exercice 2024, « Note 4 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing » figurant au niveau de la page 91 du présent document de référence.

4.1.2. Acheteurs factorés

Voir la note aux états financiers relatifs à l'exercice 2024, « Note 5 : Acheteurs factorés » figurant au niveau de la page 96 du présent document de référence.

4.1.3. Les immobilisations incorporelles et corporelles

Voir la note aux états financiers relatifs à l'exercice 2024, « Note 8 : Valeurs immobilisées » figurant au niveau de la page 102 du présent document de référence.

4.1.4. Les immobilisations financières (hors titres de placement)

Voir la note aux états financiers relatifs à l'exercice 2024, « Note 7 : Portefeuille d'investissement » figurant au niveau de la page 98 du présent document de référence.

4.2. Etats financiers individuels comparés arrêtés au 31/12/2024

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers individuels arrêtés au 31/12/2024, ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises et de la réglementation en vigueur, en ce qui concerne :

- La détention par la société « TLF » de participations qui dépassent le seuil de 20% dans le capital d'une société qui n'exerce pas dans le domaine financier et ce, contrairement aux dispositions de l'article 75 de loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.
- La comptabilisation des produits sur assistance technique relatifs à la société « MLA » au niveau de la rubrique « autres gains ordinaires » alors qu'ils devraient figurer au niveau de la rubrique « autres produits d'exploitation » et ce, conformément aux dispositions des normes comptables en vigueur.

Par ailleurs, les notes aux états financiers individuels ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note portant sur les moyens de couverture contre les risques de change et ce, conformément aux dispositions de la NC 01 norme générale.
- Une note portant sur les subventions d'investissement, conformément aux dispositions de la NC12 relative aux subventions publiques.
- Une note portant sur la nature de la relation entre les parties liées, les politiques de fixation des prix entre les parties liées conformément aux dispositions de la NC 39 relative aux informations sur les parties liées.

La société s'engage pour l'établissement de ses états financiers individuels, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et à la réglementation en vigueur et ce, pour les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2025 et suivants.

4.2.1. Bilans individuels comparés au 31 décembre

En DT

	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2022
ACTIFS				
Caisse et avoirs auprès des banques	3	15 739 046	9 957 038	7 590 211
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	4	800 246 345	735 156 717	677 055 627
Acheteurs factorés	5	119 636 066	183 040 241	169 890 887
Portefeuille titre commercial	6	49 668 003	32 685 000	59 226 129
Portefeuille d'investissements	7	82 364 009	64 627 384	59 282 678
Valeurs Immobilisées	8	9 469 223	9 528 921	9 904 609
Autres actifs	9	21 733 286	7 716 642	11 352 410
TOTAL DES ACTIFS		**1 098 855 978**	**1 042 711 943**	**994 302 551**
PASSIFS				
Concours bancaires	10	10 799	840 474	620 740
Emprunts et dettes rattachées	11	666 905 613	611 661 216	619 126 888
Dettes envers la clientèle	12	22 545 111	21 325 356	21 564 715
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	5	34 027 555	51 546 526	51 714 155
Fournisseurs et comptes rattachés	13	119 313 586	110 803 309	77 419 339
Autres passifs	14	39 359 999	42 745 749	35 167 284
TOTAL DES PASSIFS		**882 162 663**	**838 922 630**	**805 613 121**
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		54 000 000	54 000 000	54 000 000
Réserves		43 103 302	42 960 215	47 675 143
Résultats reportés		94 771 082	82 514 289	74 245 861
Effet des modifications Comptables		-	-	(3 821 145)
Résultat de la période		24 818 931	24 314 809	16 589 571
Total des capitaux propres	15	**216 693 315**	**203 789 313**	**188 689 430**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		**1 098 855 978**	**1 042 711 943**	**994 302 551**

4.2.2. Etat des engagements hors bilan comparés au 31 décembre

En DT

	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2022
ENGAGEMENTS DONNES		**97 531 496**	**177 961 001**	**148 329 991**
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)	4	40 424 074	41 265 207	32 823 117
Engagements donnés en faveur des banques		36 000 000	82 740 000	59 160 000
Engagements sur autres titres	44	10 690 346	37 807 099	36 948 793
Engagements donnés sur l'activité du Factoring		10 417 076	16 148 695	19 398 081
ENGAGEMENTS RECUS		**246 326 868**	**294 811 361**	**262 810 998**
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)		6 378 845	10 719 754	6 894 010
Intérêt à échoir sur contrats actifs	4	144 493 536	149 043 283	124 727 107
Garanties et engagements de financement reçu des banques		9 318 044	9 318 044	8 473 869
Autres garanties reçues		957 389	607 154	1 037 601
Garanties reçues des adhérents		85 179 054	125 123 126	121 678 411
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		**190 667 000**	**172 033 333**	**128 057 249**
Emprunts obtenus non encore encaissés		190 667 000	172 033 333	128 057 249

4.2.3. Etats de résultats comparés au 31 décembre

En DT

	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2022
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	106 213 500	99 624 260	95 272 901
Revenu du factoring	17	22 399 214	24 585 090	18 306 968
Intérêts et charges assimilées	19	(64 703 248)	(57 963 165)	(58 888 038)
Commissions encourues	20	(36 800)	(34 160)	(28 334)
Produits des placements	21	8 658 784	6 520 853	10 478 286
Autres Produits d'exploitation	18	2 382 160	2 538 475	2 509 978
Produit net		**74 913 610**	**75 271 353**	**67 651 761**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	22	(23 150 789)	(21 857 861)	(19 292 395)
Autres charges d'exploitation	23	(9 463 469)	(8 128 476)	(6 816 498)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	25	(1 495 717)	(1 636 535)	(2 088 970)
Total des charges d'exploitation		**(34 109 975)**	**(31 622 872)**	**(28 197 863)**
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		**40 803 635**	**43 648 481**	**39 453 898**
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	(334 633)	460 369	(10 130 727)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	26	(592 081)	(775 311)	(1 209 728)
Dotations aux provisions pour risques divers	27	830 321	(3 882 486)	(3 580 484)
RESULTAT D'EXPLOITATION		**40 707 242**	**39 451 053**	**24 532 959**
Autres gains ordinaires	28	556 437	462 903	399 363
Autres pertes ordinaires	29	(1 329)	(20 221)	-
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		**41 262 350**	**39 893 735**	**24 932 322**
Impôt sur les bénéfices	30	(13 702 849)	(12 680 521)	(7 487 084)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		**27 559 501**	**27 213 214**	**17 445 238**
Eléments extraordinaires	30	(2 740 570)	(2 898 405)	(855 667)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		**24 818 931**	**24 314 809**	**16 589 571**
Résultat par action		**2,298**	**2,251**	**1,536**

4.2.4. Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre

En DT

	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	31	614 306 422	575 612 889	560 944 469
Décaissements pour financement de contrats de leasing	32	(551 780 737)	(492 231 654)	(397 775 013)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	31S	385 596 246	424 127 496	339 449 580
Financement des adhérents	31S	(316 304 202)	(410 055 815)	(354 999 008)
Encaissements provenant des crédits à court terme	11	54 096 929	101 223 892	64 550 015
Remboursements des crédits à court terme	11	(81 334 425)	(99 159 010)	(59 419 778)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	33	(31 540 348)	(29 722 921)	(25 723 022)
Intérêts payés	34	(61 428 528)	(60 080 037)	(59 777 846)
Impôts et taxes payés	35	(33 325 371)	(21 192 238)	(30 217 793)
Autres flux de trésorerie	36	(4 937 398)	37 490 199	20 604 808
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		**(26 651 412)**	**26 012 801**	**57 636 412**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	37	(1 512 294)	(1 530 004)	(1 574 182)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	38	149 157	334 179	163 956
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	39	(33 192 207)	(6 724 625)	(2 335 275)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	40	509 373	667 950	1 560 938
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		**(34 045 971)**	**(7 252 500)**	**(2 184 563)**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions	41	(11 877 298)	(9 180 000)	(5 400 000)
Encaissements provenant des emprunts	11	322 000 000	224 504 750	194 100 000
Remboursements d'emprunts	11	(241 113 636)	(232 637 958)	(245 198 122)
Flux liés au financement à court terme	11	(1 700 000)	700 000	-
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		**67 309 066**	**(16 613 208)**	**(56 498 122)**
Variation de trésorerie		**6 611 683**	**2 147 093**	**(1 046 273)**
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	42	9 116 564	6 969 471	8 015 744
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**42**	**15 728 247**	**9 116 564**	**6 969 471**

4.3. Notes aux états financiers arrêtés au 31/12/2024

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de TLF de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- D'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et
- D'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007, le 1er janvier 2008, le 1er janvier 2009, le 1er janvier 2010 et le 1er janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrièmes et cinquièmes tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie leasing » avec effet au1erjanvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés		8.106.059
• Passifs grevant les biens apportés		(2.785.084)
Apport net	DT	5.320.975

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante-quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante-trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches : 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1er Janvier 2013, le 1er Janvier 2014, et le 1erJanvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1ère tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2ème tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3èmetranche

L'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2017, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Tunisie Factoring par la société Tunisie leasing avec effet au 1er janvier 2017.

Elle a approuvé les apports effectués par la société Tunisie Factoring à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

• Eléments d'actifs apportés		135 221 418
• Passifs grevant les biens apportés		(109 962 625)
Apport net	DT	25 258 793

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trente-deux (32) actions de la société Tunisie Leasing pour vingt-cinq (25) actions de la société Tunisie factoring. Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la société Tunisie Factoring (estimée à 25,259 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 19,762DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que le million (1 000.000) actions composant le capital de la société Tunisie factoring devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, un million deux cent quatre-vingt mille (1.280.000) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la Tunisie Factoring, elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 25.258.793) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la Tunisie Factoring (DT : 11.087.997), soit DT : 14.170.796 DT a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Du moment que les normes comptables NCT 6 et NCT 38 interdisent la constatation d'un goodwill généré en interne, ce montant a été totalement résorbé à la même date de sa comptabilisation au niveau des immobilisations incorporelles.

En conséquence, après cette résorption, le boni de fusion constaté s'élève à hauteur de 9 880 796 DT.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 9 octobre 2018, a décidé de porter le capital social de 45.000.000 Dinars à 51.750.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.350.000 actions nouvelles, au prix de 15 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 10 Dinars par action.

De même elle a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 2.250.000 (deux millions deux cent cinquante mille) dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.250.000 dinars à la création et à la libération intégrale de 450.000 (quatre cent cinquante mille) actions nouvelles de 5 (cinq) dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 10.350.000 (dix millions trois cent cinquante mille) actions, à raison d'une action nouvelle pour 23 actions anciennes avec jouissance le 1er Janvier 2019.

Au terme de cette augmentation, le capital social est porté à 54.000.000 (cinquante-quatre millions) dinars divisé en 10.800.000 (dix millions huit cent mille) actions de cinq (5) Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers de TLF, arrêtés au 31 décembre 2024 ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité d'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires, les états financiers sont préparés sur la base du cout historique, les chiffres présentés sont exprimés en Dinars Tunisien (DT).

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes, ainsi que la circulaire de la BCT n° 2025-01 du 29 janvier 2025.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, Tunisie leasing et factoring a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

2-2 Valeurs Immobilisées

- Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

- Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 et 5 ans	20% et 33%
- Constructions	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant…) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

En vertu de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location. Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de Tunisie Leasing et Factoring :

- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Tunisie Leasing et Factoring vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

2-4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	- (*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	- (*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(*) En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2025-01 du 29 janvier 2025, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connait des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- Des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

2-4-2 Provision à caractère individuel :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4-2.1 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définis par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

. Les cautions bancaires
. Les actifs financiers affectés
. Les dépôts de garantie
. Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

2-4-2.2 La valeur du matériel en leasing

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

. Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures et aux agences de voyages.
. Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
. Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants

- Le contrat est au contentieux depuis plus de douze mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- Le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de douze mois sans que le matériel ne soit vendu.

2-4-3 Provision Collective :

2-4-3-1 Méthodologie Activités de Leasing :

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté pour l'activité de Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1- **Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :**

- Agriculture	- Industries mécaniques et électriques
- Industrie agro-alimentaire y compris Oléifacteurs	- Promotion Immobilière
- Autres industries	- Santé
- Autres Services y compris la location de voiture	- Tourisme y compris les agences de voyage
- Commerce	- Industries pharmaceutiques
- BTP	- Télécom & TIC

2- **Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2017 à 2024 (2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2025-01) TMMgi (en%) selon la formule suivante :**

$$TMgi\ (N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe i de l'année N-1}}$$

$$TMMgi = \left(\sum_{N=1}^{n} TMgi\ (N) \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

3- Majoration des taux de migration historiques :

Groupe de contreparties	Δgi
- Agriculture	6,75%
- Industrie mécanique et électrique	2.75%
- Industrie agro-alimentaire y compris Oléifacteurs	2.75%
- Industrie pharmaceutique	0.50%
- Autres Industries	3.50%
- Entreprise de BTP	6.25%
- Tourisme y compris les Agences de voyage	7.75%
- Promotion immobilière	6.75%
- Commerce	3.25%
- Santé	1.00%
- Télécommunication	0.75%
- Autres Services y compris Location de voiture	4.25%

4- Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Les provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.
Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$TPgi = \frac{\text{Perte attendue sur risque additionnel}}{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}$$

$$TPMgi = \left(\sum_{N=1}^{n} TPgi\,(N) \right) / \, n$$

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

Méthodologie de calcul du taux de provisionnement des risques additionnels

Le taux de provisionnement minimum par secteur d'activité sera déterminé sur la base du taux de perte finale attendue par secteur. Elle se fera en deux temps :

- Calcul par produit de leasing (auto, équipement et immobilier) du taux de perte effective sur les créances historiques tombées en défaut (contentieux). Ce calcul se fait sur une base statistique pour les produits auto et équipement, ligne par ligne pour l'immobilier (au regard du faible nombre des opérations tombées en défaut).
  Les productions retenues pour le calcul des taux de perte pour l'exercice 2024 sont celles des années 2013 à 2017 et qui sont arrivées à maturité.

- Calcul pour chaque secteur d'activité du taux de provisionnement qui correspond au taux de perte finale moyen attendu et qui tient compte de la répartition du risque additionnel par produit de leasing (auto, équipement et immobilier). Ce taux est obtenu par application des taux de perte par produit calculés dans le premier point ci-avant, pondérés par les engagements relatifs à chaque produit au sein du secteur d'activité.

5- Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante :

$$PCgi = \text{Engagements 0 et 1 gi} \times (TMMgi + \Delta gi) \times TPMgi$$

6- Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

2-4-4 Provision Additionnelle :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100 % pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : A= N-M+1 tel que :

- A : ancienneté dans la classe B4
- N : année d'arrêté des états financiers
- M : année de la dernière migration vers la classe B4

L'application de ces dispositions à la situation au 31/12/2024 n'a pas donné lieu à la constatation d'aucune provision additionnelle

2-5 Operations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises ou à des prestations de services.
Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.
Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.
En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n°91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, par ailleurs il y'a lieu de mentionner les précisions ci-après aux règles de provisionnement de l'activité d'affacturage.

2-5-1 : Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.
Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.
Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

2-5-2 : Provision à caractère individuel

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

TLF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.

- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.

Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

2-5-3 : Provision collective

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté pour l'activité de Factoring pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1- Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :

- Agriculture	- Industries mécaniques et électriques
- Industrie agro-alimentaire y compris Oléifacteurs	- Promotion Immobilière
- Autres industries	- Santé
- Autres Services y compris la location de voiture	- Tourisme y compris les agences de voyage
- Commerce	- Industries pharmaceutiques
- BTP	- Télécom & TIC

2- Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2017 à 2024 (2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2025-01) TMMgi (en%) selon la formule suivante :

$$TMgi\ (N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe i de l'année N-1}}$$

$$TMMgi = \left(\sum_{N=1}^{n} TMgi\ (N) \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi

3- Majoration des taux de migration historiques :

Contrairement au métier du Leasing qui présente une maturité moyenne de ses emplois de 5 ans, l'affacturage présente une maturité moyenne de 115 jours.

Le principe des provisions à caractère général prévu au niveau de l'article 10 bis (nouveau) est de couvrir les risques latents sur les engagements courants (en vie). Au regard de la maturité des financements en factoring, les risques liés à ces financements se manifestent en bonne partie sur le même exercice et sont par conséquent couverts par les provisions affectées. D'ailleurs, l'activité d'affacturage n'a jamais eu recourt aux mécanismes de report mis en place par la BCT en 2020 et 2021.

Compte tenu de ce qui précède, la démarche de calcul des provisions collectives n'est pas applicable aux spécificités de l'activité d'affacturage et encore moins les taux de majoration prévus par l'annexe III de la circulaire 91-24 qui ne sont pas adaptés aux créances du factoring. Tunisie Leasing et Factoring a procédé aux calculs sans majoration de taux de migration sus-indiqués.

4- Détermination du taux de provisionnement moyen « TPM » qui représente le taux de couverture du risque additionnelle par les provisions. Ce taux a été calculé sur la période de 2016 – 2023 (2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2024-01) selon la formule suivante :

$$TPgi = \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel du groupe i de l'année N}}{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}$$

$$TPMgi = \left(\sum_{N=1}^{n} TPgi\,(N) \right) / \, n$$

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

5- Calcul des provisions collectives « PC» du portefeuille (en %) selon la formule suivante :

PCgi = Engagements 0 et 1 gi x TMMgi x TPMgi

6- Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi

2-6 Comptabilisation des revenus de leasing

Les intérêts des contrats de location-financement, correspondant aux marges financières brutes, sont présentés au niveau de la rubrique intérêts de crédit-bail figurant au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-7 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2-8 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

2-9 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

2-10 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 40% (le taux appliqué jusqu'au 31 décembre 2023 était de 35%) et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité

2-11 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoient que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

2-12 Provision pour Risques & charges

La société a un processus de recensement de l'ensemble des risques auxquels elle est exposée. Ce processus permet de cartographier et d'évaluer d'une manière fiable la valeur des provisions pour risques et charges à constater à la clôture de l'exercice.

NOTE 3 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Banques	15 686 924	9 899 934
- Caisses	52 122	57 104
Total	**15 739 046**	**9 957 038**

NOTE 4 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Encours financiers	818 220 012	753 190 270
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	12 755 639	12 979 487
- Impayés	56 236 775	61 272 081
- Intérêts Constatés d'avance	(4 274 710)	(3 977 095)
Total brut	882 937 716	823 464 743
- Provisions pour dépréciation de l'encours	(24 181 495)	(26 717 432)
- Provisions collectives	(12 776 329)	(10 754 207)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(32 899 142)	(36 141 794)
- Produits réservés	(12 834 405)	(14 694 593)
Total des provisions	(82 691 371)	(88 308 026)
Soldes nets	**800 246 345**	**735 156 717**

Les mouvements enregistrés durant la période sur les encours financiers nets sont indiqués ci-après :

Encours financiers nets	31-déc. 2024	31-déc. 2023
Solde au début de la période	**728 698 118**	**668 312 163**
Additions de la periode		
- Investissements	478 594 631	449 029 857
- Relocations	2 081 015	6 785 324
Retraits de la periode		
-Remboursement des créances échues	(396 927 861)	(371 368 057)
-Remboursement des créances anticipées	(15 538 743)	(20 504 841)
-Remboursement des valeurs résiduelles	(1 892 134)	(770 585)
-Relocations	(1 511 014)	(5 064 132)
Provisions de La periode		
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours classées	(4 729 619)	(7 053 729)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours courants	(2 022 122)	(827 174)
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours classées	7 265 556	10 159 292
Solde fin de la période	**794 017 827**	**728 698 118**

4.1 : Analyse par secteur d'activité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
Agriculture	37 887 157	37 325 238
Bâtiments TP	82 825 757	67 076 165
Industrie		
Agro-alimentaire	45 573 115	42 504 806
Chimie	24 814 272	23 078 095
Energie	107 720	54 381
Textile	12 557 884	11 768 585
Mines	246 293	219 795
Autres industries	93 292 189	90 490 463
Tourisme		
Hôtellerie	4 158 446	2 235 342
Agences de voyage	13 525 887	11 329 148
Location de voiture	141 995 697	112 831 157
Autres Tourisme	9 130 444	9 116 809
Commerce et service		
Commerce	190 491 786	176 104 830
Transport	51 662 233	56 174 955
Audio-visuel	194 887	164 852
Professions libérales	42 605 629	44 384 031
Autres Services	79 906 255	81 311 105
Total	**830 975 651**	**766 169 757**

4.2 : Analyse par type de matériel

Les encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
Matériel de transport léger	405 840 040	361 589 774
Matériel de transport léger Utilitaire	139 963 397	126 881 611
Matériel de transport lourd	100 747 396	83 592 631
Matériel BTP	52 997 637	51 978 161
Equipement industriel	48 114 648	52 306 601
Equipement informatique	2 471 800	3 276 621
Autres	49 391 096	48 646 221
Sous total	799 526 014	728 271 620
Immeubles de bureaux	11 169 998	14 365 053
Immeubles industriels ou commerciaux	20 279 639	23 533 084
Total	**830 975 651**	**766 169 757**

4.3 : Analyse par maturité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
Paiements minimaux sur contrats actifs	932 755 651	873 807 632
A recevoir dans moins d'1an	396 494 450	359 737 108
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	531 033 586	506 317 527
A recevoir dans plus de 5 ans	5 227 615	7 752 997
Produits financiers non acquis	144 493 536	149 043 283
Encours contrats actifs (1)	788 262 115	724 764 349
Encours à recevoir dans moins d'1an	318 585 968	283 831 385
Encours à recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	463 476 624	434 645 131
Encours à recevoir dans plus de 5 ans	6 199 523	6 287 833
Créances en cours (2)	12 755 639	12 979 487
Créances échues (3)	7 821 567	5 334 533
Contrats suspendus (contentieux) (4)	22 136 330	23 091 388
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	**830 975 651**	**766 169 757**

4.4 : Créances de leasing : Impayés

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit:

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
Clients ordinaires		
- Impayés : Clients ordinaires	14 357 865	16 046 908
Montant brut	14 357 865	16 046 908
A déduire :		
- Provisions : Clients ordinaires	(1 442 407)	(2 046 005)
- Produits réservés	(3 086 818)	(3 888 036)
Montant net	9 828 640	10 112 867
Clients litigieux		
- Impayés : Clients litigieux	41 878 910	45 225 173
Montant brut	41 878 910	45 225 173
A déduire :		
- Provisions : Clients litigieux	(31 456 735)	(34 095 789)
- Produits réservés : Clients litigieux	(9 747 587)	(10 806 557)
Montant net	674 588	322 827
Solde créances de leasing : Impayés	**10 503 228**	**10 435 694**

NOTE 4.5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Au 31 décembre 2024

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1	B2	B3	B4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	746 144 584	51 197 050	1 723 338	2	31 910 676	830 975 650
Impayés	3 682 452	7 280 622	1 161 187	2 790	44 109 724	56 236 775
Avances et acomptes reçus (*)	(10 913 020)	-	-	-	(2 516 711)	(13 429 731)
ENCOURS GLOBAL	**738 914 016**	**58 477 672**	**2 884 525**	**2 792**	**73 503 689**	**873 782 694**
ENGAGEMENTS HORS BILAN	39 076 956	594 680	-	-	752 438	40 424 074
Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4) (1)			0,31%	0,00%	8,28%	
			8,59%			
TOTAL ENGAGEMENTS	**777 990 972**	**59 072 352**	**2 884 525**	**2 792**	**74 256 127**	**914 206 768**
Produits réservés	-	-	331 923	458	10 625 468	10 957 849
Provisions affectées sur les impayés	-	-	118 360	1 167	32 779 615	32 899 142
Provisions affectées sur les encours	-	-	-	-	24 171 352	24 171 352
TOTAL PROVISONS ET AGIOS RESERVES	**-**	**-**	**450 283**	**1 625**	**67 576 434**	**68 028 343**
ENGAGEMENTS NETS	**777 990 972**	**59 072 352**	**2 434 242**	**1 167**	**6 679 693**	**846 178 425**
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (2)			15,61%	58,20%	88,02%	
			85,40%			

* Présenté au niveau de la rubrique "dettes envers la clientèle"

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 31 décembre 2024 à 8,59% contre 9,66% au 31 décembre 2023

(2) le ratio de couverture des engagements par la provisions et les agios réservés s'établit au 31 décembre 2024 à 85,40% contre 89,08% au 31 décembre 2023

NOTE 5 : ACHETEURS FACTORES

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
Comptes des acheteurs locaux	122 841 159	176 763 751
Comptes des acheteurs export	1 449 156	714 289
Comptes des acheteurs import	-	9 394 930
Sous total (A)	**124 290 315**	**186 872 970**
A déduire		
Provisions sur compte adhérents	(3 556 320)	(2 734 800)
Provisions collectives sur compte adhérents	(1 097 741)	(1 097 741)
Provisions sur compte acheteurs	(188)	(188)
Montant net	**119 636 066**	**183 040 241**
Comptes des adhérents		
Fonds de garantie (FDG Domestique)	11 850 477	17 543 182
Disponible locaux	17 866 896	13 956 184
Financement par B.O.	3 435 000	10 250 300
Disponible export	687 099	294 787
FDG comptes en devise	188 083	107 143
Compte import	-	9 394 930
Sous total (B)	**34 027 555**	**51 546 526**
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	**90 262 760**	**135 326 444**

NOTE 5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Les engagements liés à l'activité d'affacturage, sur la base de la classification arrêtée se présente comme suit : Au 31 décembre 2024

Nature Engagement	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A.	B1.	B2.	B3.	B4.	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Domestique avec recours	82 745 333	3 020 975	421 688	-	3 489 074	89 677 070
Export	585 690	-	-	-	-	585 690
ENCOURS ENGAGEMENTS	**83 331 023**	**3 020 975**	**421 688**	**-**	**3 489 074**	**90 262 760**
Engagements de financement donnés	5 897 742	29 867	-	-		5 927 609
Engagement sous forme de B.O.	3 435 000	-	-			3 435 000
Total Engagements hors bilan	**9 332 742**	**29 867**	**-**	**-**	**-**	**9 362 609**
Total Engagements par classe	**92 663 765**	**3 050 842**	**421 688**	**-**	**3 489 074**	**99 625 369**
Taux des engagements non performants (1)			**3,93%**			
Provisions affectées sur les engagements avec recours	-	-	67 244	-	3 489 074	3 556 320
Provisions affectées sur les engagements export	-	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISONS AFFECTEES	**-**	**-**	**67 244**	**-**	**3 489 074**	**3 556 320**
TOTAL PROVISONS COLLECTIVES	**1 097 741**					**1 097 741**
Taux de couverture des engagements non performants (2)			15,95%	-	100,00%	
			90,94%			

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 31 décembre 2024 à 3,93% contre 1,93% au 31 décembre 2023

(2) le ratio de couverture des engagements par la provisions s'établit au 31 décembre 2024 à 90,94% contre 94,56% au 31 décembre 2023

NOTE 6 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille titres de placement se présente comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
-Titres SICAV	19 972	25 004
-POULINA G H	69 600	69 600
-BH	69 100	69 100
-Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020
-Certificats de dépôt	49 500 000	32 500 000
Total brut	**50 158 692**	**33 163 724**
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(490 689)	(478 724)
Total net	**49 668 003**	**32 685 000**

Les titres de placement s'analysent au 31 décembre 2024 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur de Marché	Coût unitaire d'acquisition	Montant total	Provision	Montant net	% détention
-Tunisie Sicav	131	123,874	122,588	16 059	-	16 059	
- Amen Sicav	37	105,784	105,784	3 913	-	3 913	
-POULINA G H	8 640	8,443	8,056	69 600	-	69 600	0,005%
-BH	4 714	12,515	14,658	69 100	10 104	58 996	0,010%
-Les Ciments de Bizerte	43 480	0,447	11,500	500 020	480 585	19 435	0,099%
-Certificats de dépôt	-	-	-	49 500 000	-	49 500 000	
Total				50 158 692	490 689	49 668 003	

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
Titres de participation	86 303 721	59 111 514
Titres immobilisés	14 305 500	9 348 410
Avances sur acquisitions de titres	-	13 875 465
Montant brut	100 609 221	82 335 389
A déduire :		
Versements restant à effectuer sur titres	(75)	(75)
Montant libéré	100 609 146	82 335 314
A déduire :		
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(18 144 637)	(17 231 190)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(100 500)	(476 740)
Montant net	**82 364 009**	**64 627 384**

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste **"Titres de participation"** sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Solde au 31 décembre 2023			
Titres de participation	59 111 514	59 111 514	75
Additions de la période			
- Titres MLA	27 192 207	27 192 207	-
Solde au 31 décembre 2024	**86 303 721**	**86 303 721**	**75**

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste **"Titres immobilisés"** sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Solde au 31 décembre 2023			
Titres immobilisés	**9 348 410**	**9 348 410**	-
Additions de la période			
- Fonds gérés AMEN SICAR "TLF 2023"	6 000 000	6 000 000	
Cessions de la période			
- Titres Société STEP	1 000 000	1 000 000	
Radiations de la période			
- Titres Société Tourisme Balnéaire et Saharien	42 910		
Solde au 31 décembre 2024	**14 305 500**	**14 348 410**	-

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENS (SUITE)

Les titres de participation s'analysent au 31 décembre 2024 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
Entreprises liées								
Tunisie LLD	29 964	100,000	5,463	163 698			2003/2010/2023	**99,88%**
Maghreb Leasing Algerie	2 091 069	18,300	25,822	53 994 907			2006/2009/2019/2024	**32,17%**
TLG Finance	741 642	21,940	23,488	17 419 543		14 673 294	2015/2017	**33,90%**
Alios Finance	54 245	26,834	26,834	1 455 597		837 583	2006/2017	**4,87%**
STIF	40 000	1,000	1,000	40 000			2000/2016	**100,00%**
Total Entreprises liées				**73 073 745**	**-**	**15 510 877**		
Entreprises associées								
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	1,478	521 084			1994/2001/2002	**36,51%**
Tunisie Participations	220	10,000	10,000	2 200			1997/2023	**59,14%**
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,000	10,000	136 360			2002	**27,27%**
Total Entreprises associées				**659 644**	**-**	**-**		
Autres								
Amen Santé	132 624	9,00	9,00	1 193 616		718 166	3/2014/2017/2019/2020	**1,40%**
S.P.C.S	174 990	10,00	10,61	1 856 500			2009/2016	**4,92%**
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,00	100,00	100			2010	-
FCPR Tuninvest Croissance	19 209	100,00	100,00	1 920 900	-		2013	**11,48%**
Ennakl	389 000	1,00	12,85	4 998 650		772 943	2012	**1,30%**
Assurances COMAR VIE CIV	61 234	42,47	42,47	2 600 366		1 142 651	2016/2022/2023	**7,0%**
STLV	2	100,00	100,00	200	- 75		2019/2022	-
Total Autres				**12 570 332**	**- 75**	**2 633 760**		
Total Titres de participation				**86 303 721**	**- 75**	**18 144 637**		

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENS (SUITE)

les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2024 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
* B.T.S	500	10,000	10,000	5 000			1997	-
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,500	100 500		100 500	2006	1,97%
* Société TPAP	220 000	10,000	10,000	2 200 000			2022	1,80%
* Fonds gérés AMEN SICAR "TLF 2022"				6 000 000			2023	
* Fonds gérés AMEN SICAR "TLF 2023"				6 000 000			2024	
				14 305 500	**-**	**100 500**		

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES
Au 31 décembre 2024
(Montants exprimés en dinars)

8.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	20% et 33,33%	11846 495	94 215	22 943	-	11963 653	11419 716	220 417	-	11640 133	323 520
Logiciels en cours		22 943	-	(22 943)	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX		**11 869 438**	**94 215**	**-**	**-**	**11 963 653**	**11 419 716**	**220 417**	**-**	**11 640 133**	**323 520**

8.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Terrain		2 197 320	-	-	-	2 197 320	-	-	-	-	2 197 320
Constructions	5%	7 505 493	-	-		7 505 493	4 203 149	375 274	-	4 578 423	2 927 070
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	30 670	30 670	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	2 782 460	1073 601		314 620	3 541441	824 591	415 838	238 347	1002 082	2 539 359
Mobilier de bureau	10%	1028 918	3 692	-		1032 610	823 808	39 747		863 555	169 055
Matériel informatique	33%	2 768 853	129 081		3 163	2 894 771	2 309 031	223 404	3 163	2 529 272	365 499
Installations générales	10%	3 799 136	211705			4 010 841	2 842 402	221038		3 063 441	947 400
TOTAUX		**20 112 850**	**1 418 079**	**-**	**317 783**	**21 213 146**	**11 033 651**	**1 275 301**	**241 510**	**12 067 443**	**9 145 703**
TOTAL VALEURS IMMOBILISEES		**31 982 288**	**1 512 294**	**-**	**317 783**	**33 176 799**	**22 453 367**	**1 495 718**	**241 510**	**23 707 576**	**9 469 223**

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Frais d'émission des emprunts	1 955 454	1 934 646
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	242 740	182 910
- Fournisseurs de biens,objets de contrats de leasing,avances et acomptes	110 000	110 270
- Prêts au personnel	858 307	1 200 536
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	228 034	251 132
- Dépôts et cautionnements versés	762 497	813 491
- Cautionnements Citi Bank	18 714	18 714
- Cautionnements imputables aux adhérents	(18 714)	(18 714)
- Avances et acomptes au personnel	465 064	352 866
- Compte courant Tunisie LLD	42 108	19 532
- TLG Finance	77 762	77 762
- Adhérents, contrats résiliés	21 490	21 490
- Autres comptes débiteurs	17 347 873	2 729 184
- Produits à recevoir des tiers	1 217 810	1 148 728
- Effet à recevoir	-	666 601
- Produits d'indemnisation à recevoir	195 713	195 713
- Compte d'attente	751 766	772 861
- Charges constatées d'avance	404 032	384 607
Total brut	**24 680 650**	**10 862 329**
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(165 767)	(165 390)
- Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(37 544)	(37 544)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(214 381)	(261 152)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(21 490)	(21 490)
- Provisions pour dépréciation (Produits d'indemnisation à recevoir)	(195 621)	(195 621)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(446 647)	(447 444)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(1 865 914)	(2 017 046)
Total net	**21 733 286**	**7 716 642**

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
Au 31 décembre 2024
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	9 771465	1092 612	10 864 077	7 836 819	1071804	8 908 623	1955 454
TOTAUX		**9 771 465**	**1 092 612**	**10 864 077**	**7 836 819**	**1 071 804**	**8 908 623**	**1 955 454**

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 10 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Banques, découverts	10 799	840 474
Total	**10 799**	**840 474**

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
Emprunts		
- Banques locales	285 379 516	178 731 330
- Banques étrangères	70 871 925	128 116 266
- Emprunts obligataires	273 163 080	241 680 560
- Crédit à court terme	587 162	324 658
- Lignes d'avance	14 500 000	42 000 000
- Certificats de dépôs	-	1 700 000
Total emprunts	644 501 683	592 552 814
Dettes rattachées		
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	3 314 140	3 117 452
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	1 799 070	3 704 558
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	17 290 720	12 440 986
- Intérêts constaté d'avance sur certificat de dépots	-	(61 066)
- Intérêts constaté d'avance sur emprunts obligataires	-	(93 528)
Total dettes rattachées	22 403 930	19 108 402
Total	**666 905 613**	**611 661 216**

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période	Éché. + an	Éché. - an
EMPRUNTS BANCAIRES	178 731 330	222 000 000	115 351 814	285 379 516	181 840 997	103 538 519
AMEN BANK	26 200 000	20 000 000	10 450 000	35 750 000	25 750 000	10 000 000
ATB	2 833 333	-	2 000 000	833 333	-	833 333
AL BARAKA BANK	6 666 666	27 000 000	7 833 333	25 833 333	13 500 000	12 333 333
ABC	6 000 000	-	6 000 000	-	-	-
ATTIJARI BANK	12 166 701	30 000 000	8 500 034	33 666 667	23 666 667	10 000 000
BIAT	65 584 797	55 000 000	25 390 352	95 194 445	64 346 491	30 847 954
BH	11 912 248	10 000 000	4 141 625	17 770 623	12 715 891	5 054 732
BT	16 512 670	-	4 512 666	12 000 004	9 000 000	3 000 004
CITI BANK	14 300 000	45 000 000	39 300 000	20 000 000	-	20 000 000
STB	1 750 000	-	1 000 000	750 000	-	750 000
BTL	-	5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
QNB		20 000 000	666 667	19 333 333	15 333 333	4 000 000
BH FACTO	905 816	5 000 000	620 738	5 285 078	4 207 786	1 077 292
BTE FACTO	4 572 784	-	1 104 819	3 467 965	2 257 674	1 210 291
ATB FACTO	1 200 000	-	800 000	400 000	-	400 000
BT FACTO	8 126 315	-	2 031 580	6 094 735	4 063 155	2 031 580
BTL FACTO		5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
LIGNES D'AVANCE & CCTERME	42 000 000	51 000 000	78 500 000	14 500 000	-	14 500 000
Ligne d'avance CITI BANK FACTO	25 000 000	23 000 000	48 000 000	-	-	-
Ligne d'avance UIB FACTO	12 000 000	10 500 000	13 000 000	9 500 000	-	9 500 000
Ligne d'avance ATB FACTO	5 000 000	17 500 000	17 500 000	5 000 000	-	5 000 000
CREDIT A COURT TERME	324 658	3 096 929	2 834 425	587 162	-	587 162
Crédit à court terme en devise BTE FACTO	324 658	3 096 929	2 834 425	587 162	-	587 162
Total emprunts Banques Locales	221 055 988	276 096 929	196 686 239	300 466 678	181 840 997	118 625 681

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période	Éché. + an	Éché. - an
BEI	22 758 362	-	2 659 289	20 099 073	17 439 783	2 659 290
BIRD	7 722 222	-	1 444 445	6 277 777	4 833 333	1 444 444
BERD	11 521 714	-	11 521 714	-	-	-
SANAD	16 198 364	-	10 083 154	6 115 210	3 057 615	3 057 595
GGF	4 216 925	-	4 216 924	-	-	-
PROPARCO	15 661 000		10 440 667	5 220 333	-	5 220 333
FADES	4 973 165	-	994 634	3 978 532	2 983 899	994 633
SYMBIOTICS	26 535 764	-	3 531 015	23 004 750	23 004 750	-
BIO	18 528 750	-	12 352 500	6 176 250	-	6 176 250
Total emprunts Banques Etrangères	128 116 266	-	57 244 342	70 871 925	51 319 380	19 552 545
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	349 172 254	276 096 929	253 930 581	371 338 603	233 160 377	138 178 226
EMPRUNTS OBLIGATAIRES						
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	205 582 160	100 000 000	53 199 080	252 383 080	178 035 000	74 348 080
EMPRUNTS OBLIGATAIRES SUB	36 098 400	-	15 318 400	20 780 000	10 390 000	10 390 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	241 680 560	100 000 000	68 517 480	273 163 080	188 425 000	84 738 080
AUTRES EMPRUNTS						
CERTIFICATS DE DEPÔTS-FACTO	1 700 000	-	1 700 000	-	-	-
TOTAL DES AUTRES EMPRUNTS	1 700 000	-	1 700 000	-	-	-
TOTAL GENERAL	592 552 814	376 096 929	324 148 061	644 501 683	421 585 377	222 916 306

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Avances et acomptes reçus des clients	13 429 731	12 580 059
- Dépôts et cautionnements reçus	9 115 380	8 745 297
Total	**22 545 111**	**21 325 356**

NOTE 13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
Fournisseurs d'exploitation		
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	373 466	550 897
- Factures non parvenues	1 877 260	1 249 733
Sous total	2 250 726	1 800 630
Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing		
- Factures d'achats	2 617 403	1 439 978
- Effets à payer	114 153 427	107 330 470
- Factures non parvenues (Fournisseurs de biens)	110 870	51 071
- Retenues de garantie	181 160	181 160
Sous total	117 062 860	109 002 679
Solde des fournisseurs et comptes rattachés	**119 313 586**	**110 803 309**

NOTE 14 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

		31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Personnel, remunerations dues		34 421	39 991
- Personnel, provisions pour congés payés		931 121	1 096 061
- Personnel, autres charges à payer		1 875 558	1 726 667
- Etat, retenues sur salaires		423 885	447 636
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers		864 489	801 816
- Etat, retenues sur revenus des capitaux		-	106 132
- Etat, impôts sur les bénéfices	(Voir Note 30)	2 149 956	5 885 585
- Etat, TVA à payer		744 291	1 353 628
- Etat, autres impôts et taxes à payer		2 796 276	2 996 004
- Actionnaires, dividendes à payer		29 142	26 440
- Avances sur titres immobilisés		-	792 115
- C.N.S.S		1 118 135	1 157 557
- Autres comptes créditeurs		9 632 146	3 796 895
- Compte Courant Stif		-	43 192
- Diverses charges à payer		1 200 539	700 807
- Produits constatés d'avance		1 982 522	1 020 436
- Compte Adhérents à Régulariser : L/G		1 585 703	1 835 135
- Autres provisions pour risques		13 991 815	18 919 652
Total		**39 359 999**	**42 745 749**

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Capital social	(A)	54 000 000	54 000 000
- Réserve légale	(B)	5 400 000	5 400 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		16 482 184	10 982 184
- Autres réserves		-	3 776 843
- Subvention d'investissement	(D)	43 448	78 375
- Prime d'emission		11 296 875	11 851 862
- Boni de fusion		9 880 795	10 870 951
- Résultats reportés		94 771 082	82 514 289
Total des capitaux propres avant résultat de la période		**191 874 384**	**179 474 504**
Résultat de la période		24 818 931	24 314 809
Total des capitaux propres avant affectation	(E)	**216 693 315**	**203 789 313**

Résultat par action:

Résultat de la période (1)		24 818 931	24 314 809
Nombre d'actions (2)		10 800 000	10 800 000
Résultat par action (1) / (2)	(C)	2,298	2,251

(A) Le capital social s'élève au 31 Décembre 2024 à la somme de 54.000.000 Dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 Dinars chacune.
(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des société commerciales.
La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social.
(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.
Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.
(D) Subvention obtenue en vertu du contrat conclue avec SANAD portant sur l'assistance technique dans le cadre de la diligitsalisation des diverses activités de TLF.
(E) Voir tableau des mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

Arrêté au 31 décembre 2024

(exprimé en dinars)

	Capital social	- Prime d'emission	Réserve légale	Boni de fusion	- Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Subvention d'investissement	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2022	54 000 000	21 031 862	5 400 000	10 870 951	6 482 184	3 776 843	113 303	74 245 861	(3 821 145)	16 589 571	188 689 430
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/04/2023			-					16 589 571		(16 589 571)	-
Reclassement approuvé par l'A.G.O du 26/04/2023		(9 180 000)						9 180 000			-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022								(9 180 000)			(9 180 000)
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre					4 500 000			(4 500 000)			-
Modification comptable								(3 821 145)	3 821 145		-
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat							(34 928)				(34 928)
Résultat au 31 décembre 2023										24 314 809	24 314 809
Solde au 31 Décembre 2023	54 000 000	11 851 862	5 400 000	10 870 951	10 982 184	3 776 843	78 375	82 514 289	-	24 314 809	203 789 313
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/04/2024					6 000 000			18 314 809		(24 314 809)	-
Reclassement approuvé par l'A.G.O du 26/04/2024		(554 987)		(990 155)		(3 776 843)		5 321 985			-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023								(11 880 000)			(11 880 000)
Reclassement de réserve spéciale de réinvestissement devenue libre					(500 000)			500 000			-
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat							(34 928)				(34 928)
Résultat au 31 décembre 2024										24 818 931	24 818 931
Solde au 31 décembre 2024	54 000 000	11 296 875	5 400 000	9 880 795	16 482 184	-	43 448	94 771 082	-	24 818 931	216 693 315

NOTE 16 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Intérêts conventionnels	102 685 210	95 448 868
- Intérêts intercalaires	234 270	241 448
- Intérêts de retard	1 705 585	2 877 547
Total intérêts de crédits bail	**104 625 065**	**98 567 863**
- Produits réservés de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers	(307 924)	(3 933 405)
. Intérêts de retard	(1 038 523)	(3 295 386)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période		
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	1 327 349	3 805 677
. Intérêts de retard antérieurs	1 607 533	4 479 511
Variation des produits réservés	**1 588 435**	**1 056 397**
Total des revenus de leasing	**106 213 500**	**99 624 260**

NOTE 17 - REVENUS DU FACTORING

L'analyse des revenus de factoring au titre de la période, se présente ainsi :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
Commission de factoring	5 516 207	6 058 523
Intérêts de financement	16 658 231	18 228 534
Autres commissions de factoring	224 776	298 033
Total	**22 399 214**	**24 585 090**

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	515 944	524 405
- Commissions d'assurance	823 093	864 560
- Autres produits d'exploitation	1 043 123	1 149 510
Total des autres produits d'exploitation	**2 382 160**	**2 538 475**

NOTE 19 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Intérêts des emprunts obligataires	26 558 342	22 189 983
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	28 736 129	20 716 872
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	8 151 335	13 659 843
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de Remboursement des emprunts	1 071 804	1 098 583
Total des charges financières des emprunts	**64 517 610**	**57 665 281**
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(66 268)	(28 835)
- Intérêts sur opérations de financement (charges)	61 119	213 321
- Pénalites fiscales et sociales	61 720	12 861
- Pertes de change	53 984	11 045
- Gains de change	(7 985)	(56 139)
- Autres charges financières	83 068	145 631
Total des autres charges financières	**185 638**	**297 884**
Total général	**64 703 248**	**57 963 165**

NOTE 20 : COMMISSIONS ENCOURUES

Les commissions encourues se détaillent comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
Commissions servies export	17 048	7 582
Commissions servies apporteurs	19 752	26 578
Total	**36 800**	**34 160**

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Produits des participations	5 317 121	4 660 263
- Produits des titres Immobilisés	258 577	78 456
- Revenus des autres créances immobilisées	3 072 947	1 763 980
- Revenus des valeurs mobilières de placement	10 139	13 039
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	-	5 115
Total	**8 658 784**	**6 520 853**

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Salaires et complément de Salaires	16 537 953	15 896 395
- Bonus	1 600 000	1 500 000
- Indemnités représentatives de frais	482 063	477 983
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	3 692 671	3 526 984
- Autres charges sociales	838 102	456 499
Total	**23 150 789**	**21 857 861**

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Achat de matières et fournitures	111 567	127 920
Total des achats	**111 567**	**127 920**
- Locations	207 455	220 183
- Charges locatives et de copropriété	217 070	182 136
- Entretiens et réparations	741 226	631 448
- Primes d'assurances	166 202	157 429
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	938 590	1 069 260
Total des services extérieurs	**2 270 543**	**2 260 456**
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 079 341	2 404 556
- Publicités, publications, relations publiques	483 390	523 702
- Déplacements, missions et réceptions	675 473	755 491
- Frais postaux et de télécommunications	328 721	295 063
- Services bancaires et assimilés	579 440	547 206
- Transfert de charges (frais bancaires)	(27 288)	(29 242)
- Transfert de charges (frais de justice)	(2 613)	(4 286)
Total des autres services extérieurs	**5 116 464**	**4 492 490**
- Rémunération du président du conseil d'administration	320 000	300 000
- Jetons de présence	77 760	77 760
- Autres charges d'exploitation	50 527	48 418
Total des charges diverses	**448 287**	**426 178**
- Impôts et taxes sur rémunérations	497 347	475 769
- T.C.L	297 539	287 636
- Droits d'enregistrement et de timbres	721 722	58 027
Total des impôts et taxes	**1 516 608**	**821 432**
Total général	**9 463 469**	**8 128 476**

NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances (Leasing)	9 134 181	13 938 506
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Factoring)	1 061 377	961 239
- Dotations aux provisions collectives (Leasing)	2 022 122	827 174
- Dotations aux provisions collectives (Factoring)	-	72 633
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Leasing)	(11 449 595)	(15 747 250)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Factoring)	(239 857)	(431 941)
- Créances abandonnées (Leasing)	30 245	863
- Pertes suite à la radiation de créances	3 734 927	6 803 446
- Reprises des agios réservés sur créances radiées (Leasing)	(271 753)	(467 634)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Leasing)	(3 463 174)	(3 784 830)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Factoring)	-	(2 550 982)
- Encaissement sur créances radiées	(223 840)	(81 593)
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	**334 633**	**(460 369)**

NOTE 25 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES

Les dotations aux amortissements des valeurs immobilisées de la période se détaillent ainsi :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	220 417	456 374
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	1 275 300	1 180 161
Total	**1 495 717**	**1 636 535**

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	913 447	378 639
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	18 870	49 304
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	-	333 330
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	(6 906)	-
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(376 240)	-
- Pertes nettes sur cession des titres de participation	-	14 038
- Pertes nettes sur cession des titres immobilisés	42 910	-
Total	**592 081**	**775 311**

NOTE 27 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations aux provisions pour risques divers de la période se détaillent ainsi :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	37 522	182 478
- Dotations aux provisions pour risques et charges	250 000	3 622 500
- Apurement des comptes d'actifs	103 196	99 324
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(235 845)	(21 816)
- Reprises de provisions pour risques et charges	(5 177 837)	-
- Pertes suite au redressement fiscal	4 192 643	-
Total	**(830 321)**	**3 882 486**

NOTE 28 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	72 884	65 023
- Quote-part de la subvention virée au compte de résultat	34 928	34 928
- Produits sur assistance technique MLA	285 664	270 636
- Autres produits	162 961	92 316
Total	**556 437**	**462 903**

NOTE 29 : AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Apurement d'autres comptes	680	20 221
- Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	649	-
Total	**1 329**	**20 221**

NOTE 30 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
Bénéfice comptable	**41 262 350**	**39 893 735**
A réintégrer		
- Dotations aux Provisions comptables	13 437 519	20 365 803
- Diverses charges non déductibles	5 075 915	781 008
- Provisions fiscales constituées en 2020/2019 pour affaires douteuses	12 552 722	10 017 800
A déduire		
- Reprises sur provisions comptables	5 789 922	21 816
- Dividendes	3 031 440	2 646 979
- Reprises sur Provisions fiscales constituées en 2020/2019 pour affaires douteuses	12 552 722	10 017 800
Bénéfice fiscal avant provisions	**50 954 422**	**58 371 751**
Provisions pour créances douteuses	10 347 779	16 053 488
Provisions pour dépréciation de titres cotés	349 520	88 204
Bénéfice fiscal	**40 257 123**	**42 230 059**
A déduire le montant réinvestis au titre des souscriptions d'actions non soumises au minimum d'impôt	6 000 000	6 000 000
Base imposable	**34 257 123**	**36 230 059**
Impôt sur les sociétés	**13 702 849**	**12 680 521**
- Acomptes provisionnels payés	(9 052 529)	(6 378 734)
- Ajustement report IS suite contrôle fiscal	(2 335 732)	-
- Retenues à la source	(164 632)	(416 202)
Impôt à payer (report)	**2 149 956**	**5 885 585**
Contribution sociale de solidarité des sociétés	**1 370 285**	**1 449 202**
Contribution conjoncturelle des sociétés	**1 370 285**	**1 449 202**

NOTE 31 - ENCAISSEMENT REÇUS DES CLIENTS

		31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Impayés sur créances de leasing en début de période	4.4	61 272 081	67 369 457
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	4.4	(56 236 775)	(61 272 081)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	12	(12 580 059)	(12 516 433)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	12	13 429 731	12 580 059
- Plus ou moins values sur relocation	4.0	(570 001)	(1 721 192)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	12	(8 745 297)	(9 048 282)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	12	9 115 380	8 745 297
- Intérets constatés d'avance en début de période	4&14	(3 977 095)	(3 778 163)
- Intérets constatés d'avance en fin de période	4&14	4 274 710	3 977 095
- TVA collectée		92 365 332	86 264 097
- Loyers encaissés	4.0&16	500 071 181	467 139 966
- Intérêts de retard	16	1 705 585	2 877 547
- Créances virées en Pertes	24	(3 765 172)	(6 804 309)
- Remboursement des valeurs résiduelles	4.0	1 892 134	770 585
- Remboursements anticipés	4.0	15 538 743	20 504 841
- Produits sur Cessions anticipées	18	515 944	524 405
Encaissements reçus des clients		**614 306 422**	**575 612 889**

NOTE 31 (SUITE) - ENCAISSEMENT REÇUS DES ACHETEURS FACTORES

		31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Encours de Financement des adhérents en début de période	5&9	135 326 161	123 958 230
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	5&9	(90 262 477)	(135 326 161)
- Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	9&14	(1 853 849)	(1 386 449)
- Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	9&14	1 604 417	1 853 849
- Financement des adhérents (TND + €)		316 304 202	410 055 815
- Produits à recevoir en début de période	9	2 983	4 520
- Produits à recevoir en fin de période	9	2 528	(2 983)
- Produits perçus d'avance en début de période	14	(1 020 436)	(1 871 458)
- Produits perçus d'avance en fin de période	14	1 982 522	1 020 436
- Revenus du factoring	17	22 399 214	24 585 090
- Récupération frais bancaires	23	27 288	29 242
- Récupération frais de justice	23	2 613	4 286
- TVA collectée Factoring		1 081 080	1 203 079
Encaissements reçus des acheteurs		**385 596 246**	**424 127 496**

NOTE 32 - DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

		31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de périoc	13	109 002 679	75 884 516
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	13	(117 062 860)	(109 002 679)
- Fournisseurs, avances en début de période	9	(110 270)	(113 062)
- Fournisseurs, avances en fin de période	9	110 000	110 270
- Investissements pour financement de contrats de leasing	4.0	478 594 631	449 029 857
- TVA sur Investissements		81 246 557	76 322 752
Décaissements pour financement de contrats de leasing		**551 780 737**	**492 231 654**

NOTE 33 - SOMMES VERSES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

		31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Fournisseurs d'exploitation,avances et acomptes en début de période	9	(182 910)	(60 245)
- Fournisseurs d'exploitation,avances et acomptes en fin de période	9	242 740	182 910
- Avances et acomptes au personnel en début de période	9	(352 866)	(325 243)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	9	465 064	352 866
- Charges constatées d'avance en début de période	9	(384 607)	(215 011)
- Charges constatées d'avance en fin de période	9	404 032	384 607
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	13	1 800 630	1 534 823
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	13	(2 250 726)	(1 800 630)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	14	39 991	109 704
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	14	(34 421)	(39 991)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	14	1 096 061	1 227 768
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	14	(931 121)	(1 096 061)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	14	1 726 667	1 417 886
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	14	(1 875 558)	(1 726 667)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	14	447 636	413 993
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	14	(423 885)	(447 636)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	14	801 816	800 607
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	14	(864 489)	(801 816)
- C.N.S.S en début de période	14	1 157 557	1 231 669
- C.N.S.S en fin de période	14	(1 118 135)	(1 157 557)
- Diverses Charges à payer en début de période	14	700 807	567 548
- Diverses Charges à payer en fin de période	14	(1 200 539)	(700 807)
- Compte courant STIF en début de période	14	43 192	(40 440)
- Compte courant STIF en fin de période	14	45	(43 192)
- Prêts au personnel en début de Période	9	(1 451 668)	(2 351 417)
- Prêts au personnel en fin de période	9	1 086 341	1 451 668
- Dépôts et cautionnements versés en début de période	9	(832 205)	(661 623)
- Dépôts et cautionnements versés en fin de période	9	781 211	832 205
- TVA, payées sur biens et services		1 515 238	1 483 938
- Charges de personnel	22	23 150 789	21 857 861
- Autres charges d'exploitation	20&23	9 500 269	8 162 636
- Impôts et taxes fournisseurs	23	(1 516 608)	(821 432)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel		**31 540 348**	**29 722 921**

NOTE 34 - INTERETS PAYES

		31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Frais d'émission d'emprunt en début de période	9	(1 934 646)	(1 915 120)
- Frais d'émission d'emprunt en fin de période	9	1 955 454	1 934 646
- Intérêts constaté d'avance sur certificat de dépots début de période	11	(154 594)	(38 534)
- Intérêts constaté d'avance sur certificat de dépots en fin de période	11	-	154 594
- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	11	12 440 986	13 895 873
- Intérêts courus sur emprunts obligataires fin de période	11	(17 290 720)	(12 440 986)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	11	3 117 452	2 213 743
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	11	(3 314 140)	(3 117 452)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	11	3 704 558	5 134 666
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	11	(1 799 070)	(3 704 558)
- Charges financières	19	64 703 248	57 963 164
Intérêts payés		**61 428 528**	**60 080 036**

NOTE 35 - IMPOTS ET TAXES PAYES

		31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	9&14	5 885 585	3 582 486
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	9&14	(2 149 956)	(5 885 585)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	14	2 996 004	908 297
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	14	(2 796 276)	(2 996 004)
- TVA à payer en début de période	14	1 353 628	909 778
- TVA à payer en fin de période	14	(744 291)	(1 353 628)
- TVA payées		10 820 650	9 626 536
- Impôts et taxes fournisseurs	23	1 516 608	821 432
- Impôts sur les bénéfices	30	16 443 419	15 578 926
Impôts et taxes payés		**33 325 371**	**21 192 238**

NOTE 36 - AUTRES FLUX DE TRESORERIE

		31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Produits à recevoir des tiers en début de période	9	1 145 745	1 589 375
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	9	(1 220 338)	(1 145 745)
- Autres comptes débiteurs en début de période	9	2 729 184	3 098 661
- Reclassement de l'avance sur acquisitions de titres en débiteurs divers		13 875 465	
- Autres comptes débiteurs en fin de période	9	(17 347 828)	(2 729 184)
- Compte courant TLG FINANCE en début de période	9	77 762	77 762
- Compte courant TLG FINANCE en fin de période	9	(77 762)	(77 762)
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	9	19 532	4 748
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	9	(42 108)	(19 532)
- Compte Adhérents,contrats résiliés en début de période	9	21 773	23 456
- Compte Adhérents,contrats résiliés en fin de période	9	(21 773)	(21 773)
- Comptes d'attente en début de période	9	772 861	600 507
- Comptes d'attente en fin de période	9	(751 766)	(772 861)
- Placements en titres en début de période	6	33 163 724	59 655 550
- Placements en titres en fin de période	6	(50 158 692)	(33 163 724)
- Autres comptes créditeurs en début de période	14	(3 796 895)	(4 657 872)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	14	9 632 146	3 796 895
- Effet à recevoir en début de période	9	666 601	3 119 969
- Effet à recevoir en fin de période	9	-	(666 601)
- Subvention d'investissement en début de période	15	(78 375)	(113 303)
- Subvention d'investissement en fin de période	15	43 448	78 375
- Produits des placements	21	8 400 207	6 520 853
- Autres produits d'exploitation	18	1 866 216	2 014 070
- Autres gains ordinaires	28	483 553	397 880
- Autres pertes ordinaires	29	(4 340 078)	(119 545)
Autres flux de trésorerie		**(4 937 398)**	**37 490 199**

NOTE 37 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Investissements en Immobilisations incorporelles	8	94 215	36 759
- Investissements en Immobilisations corporelles	8	1 418 079	1 493 245
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		**1 512 294**	**1 530 004**

NOTE 38 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Cessions d'immobilisations corporelles	8	76 273	269 156
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	28	72 884	65 023
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		**149 157**	**334 179**

NOTE 39 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Titres de participation libérés au cours de la période	7.0	27 192 207	724 625
- Titres immobilisés libérés au cours de la période	7.0	6 000 000	6 000 000
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	7	(13 875 465)	(13 875 465)
- Reclassement de l'avance au niveau des débiteurs divers		13 875 465	
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	7	-	13 875 465
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		**33 192 207**	**6 724 625**

NOTE 40 - ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Titres de participations cédés au cours de la période	7.0	-	167 950
- Titres immobilisés cédés au cours de la période	7.0	1 042 911	500 000
- Avances sur titres immobilisés en début de période	14	(792 115)	(792 115)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	14	-	792 115
- Plus values sur cession D'immobilisations financières	21	258 577	
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		**509 373**	**667 950**

NOTE 41 - DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

		31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Dividendes et tantièmes		11 880 000	9 180 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	14	26 440	26 440
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	14	(29 142)	(26 440)
Dividendes et autres distributions		**11 877 298**	**9 180 000**

NOTE 42 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

		31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Banques	3	15 587 319	9 899 934
- Caisses	3	52 122	57 104
- Banques, découverts	10	88 806	(840 474)
Liquidités et équivalents de liquidités		**15 728 247**	**9 116 564**

NOTE 43 – LES CONTROLES FISCAUX EN COURS

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel contre lequel l'administration fiscale a introduit un pourvoi en cassation courant 2018. Le jugement définitif de la Cour de cassation n'est pas encore prononcé.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non-ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office n° 105/2018 portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Le tribunal de première instance de Tunis a émis son jugement dans l'affaire n° 8443/33 en date du 17 février 2021 et a annulé l'arrêté de taxation d'office n° 105/2018.

L'administration fiscale a interjeté appel contre ce jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis.

3- Au cours de l'exercice 2022, TLF a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 Décembre 2021.
La société TLF a conclu, en date du 12 juin 2024, un arrangement avec l'administration fiscale et ce en bénéficiant de l'article 58 de la loi des Finances 2024. Cet accord a abouti au paiement d'un montant en principal de 6 528 KDT et à l'ajustement du report d'IS au titre de 2021 en passant de 1 084 à 3 419 KDT.

NOTE 44 : ÉNGAGEMENTS HORS BILAN

La rubrique engagements sur autres titres présente au 31-12-2024 un solde de 10 690 KDT correspond aux engagements pour l'acquisition de titres TLG Finance KDT.

La réalisation de cette opération reste conditionnée à l'obtention d'une autorisation auprès de la BCT.

NOTE 45 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 24 Mars 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

NOTE 46 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

A- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours de l'année 2024, TLF a mis en force 14 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,88 % du capital, pour une valeur totale de 3 455 KDT.

La marge brute réalisée au 31 décembre 2024 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 1 728 KDT.

Au 31 Décembre 2024, l'encours financier s'élève à 16 254 KDT.

Le total des dépôts de garanties affectés à des contrats s'élève à 2 258 KDT fin 2024.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec TLF un contrat de location de voitures.

Les charges supportées au cours de l'année 2024 s'élèvent à 104 KDT.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

TLF a conclu une nouvelle convention d'assistance technique avec avec sa filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA). Aux termes de cet accord, les honoraires annuels pour l'exercice 2024 sont fixés à 86 020 €, sur la base d'un tarif journalier de 440 €.

Les prestations facturées dans ce cadre pour l'exercice 2024 s'élèvent à 286 KDT et sont comptabilisées sous le poste « produits à recevoir ».

AMEN BANK

Au 31 Décembre 2024, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et TLF se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de TLF ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 8 757 KDT solde débiteur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de TLF totalise un montant de 35 750 KDT. Les charges financières supportées au titre des emprunts contractés auprès AB s'élèvent 3 375 KDT.
- TLF a souscrit des certificats de dépôts auprès l'AB pour un montant total de 267 000 KDT qui a été remboursé intégralement au cours 2024. Le produit de placement constaté au 31 décembre 2024 présente un solde total de 722 KDT.
- TLF a conclu avec AMEN BANK, le 26 décembre 2017, une convention de partenariat commerciale permettant à TLF de commercialiser ses produits via le réseau des agences de l'AMEN BANK moyennant une rémunération sous la forme de commissions facturées trimestriellement comme suit :
    - Une commission flat de 0.5% des montants des mises en forces.
    - Une commission d'intérêt de 0.5% l'an sur les encours, déduction faite des encours des contrats en contentieux et ce, dans la limite de 4% du total des encours.

  Les commissions supportées par TLF au titre de l'année 2024 s'élèvent à 227 KDT dont 74 KDT constatés en charges à payer.

.PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La TLF a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing et Factoring au titre de l'année 2024 s'élève à 160 KDT HT.

AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie

Tunisie Leasing et Factoring et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Le nombre des actions en portage a été porté à 394.810 actions suite à l'attribution par MLA d'actions gratuites, puis à 590.957 actions suite à la conversion des dividendes de 2018 et 2019 en capital, ce qui a eu pour effet de porter les sommes avancées au titre du contrat de portage à 13.875.465 DT.

Ainsi, Tunisie Leasing et Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention

TLF et AMEN BANK se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par Tunisie Leasing et Factoring au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage ;
- TLF se substitue à l'Amen Bank pour le rachat de 590.957 actions de la SFI et FMO ;
- Le paiement par Amen Bank à Tunisie Leasing et Factoring l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de SFI et FMO.
- TLF prendra en charge tous les frais, droits, taxes ou autres liés à l'opération de portage et supportés par AMEN BANK.

Les dividendes perçus par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2024 se sont élevés à 663 KDT.

En 2024, TLF s'est substituée à l'Amen Bank et a racheté entre autres, auprès de la SFI et FMO les 590.957 actions MLA au prix de 22 176 KDT.

Le protocole d'accord de renonciation par TLF au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage, est en cours de finalisation.

Sté TLG Finance

TLF a conclu, au cours de l'année 2021, à sa filiale Sé TLG Finance, dans laquelle elle détient 33,90%, un contrat de prêt, non rémunéré, en compte courant associé avec TLG Finance d'un montant de 23 600 euros, soit 78 KDT.

Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF)

La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing et Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant.

Au 31 décembre 2024, le solde de ce compte courant est nul. Les intérêts supportés sur l'année 2024 s'élèvent à 3 KDT.

POULINA HOLDING

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing et Factoring tenu le 25 août 2020 a autorisé la société à céder, par anticipation, ses participations dans les sociétés du Groupe Poulina pour un montant global de 8 381 KDT payable sur les exercices 2022, 2023 et 2024.

Au 31 décembre 2024, la totalité de la créance a été recouvrée.

AMEN SICAR

1- Une convention de gestion a été conclue, le 17 mars 2023, avec la société « AMEN SICAR », ayant avec Tunisie Leasing et Factoring des dirigeants en commun. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.000 KDT. En contrepartie, la société « AMEN SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1 % de l'encours du fonds.

La charge de la commission de gestion supportée au titre de l'année 2024 s'élève à 60 KDT.

Le produit de placement rattaché audit fonds s'élève au 31 décembre 2024 à 551 KDT dont 327 KDT constaté dans le compte « produits à recevoir ».

2- Une convention de gestion a été conclue, le 11 mars 2024, avec la société « AMEN SICAR », ayant avec Tunisie Leasing et Factoring des dirigeants en commun. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.000 KDT. En contrepartie, la société « AMEN SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1 % de l'encours du fonds.

La charge de la commission de gestion supportée au titre de l'année 2024, décomptée à partir de la date de la libération du fonds s'élève à 48 KDT.

Le produit de placement rattaché audit fonds s'élève au 31 décembre 2024 à 377 KDT dont 302 KDT constaté dans le compte « produits à recevoir ».

B- *Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :*

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :*

- La rémunération du Président du conseil d'administration a été arrêtée par le conseil d'administration du 29 Août 2024 et ce, sur la proposition du comité de rémunération du 30 Avril 2024. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Le conseil d'administration réuni le 28 Mars 2023 a nommé le Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le conseil d'administration du 29 Août 2024 et ce, sur la proposition du comité de rémunération du 30 Avril 2024, elle est composée de salaires et d'une prime d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction.
- Le conseil d'administration réuni le 28 Mars 2023 a nommé les Directeurs Généraux Adjoints. Leurs rémunérations ont été fixées le conseil d'administration du 29 Août 2024 et ce, sur la proposition du comité de rémunération du 30 Avril 2024, elles sont composées de salaires et de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme de voitures de fonction.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de TLF envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit (En DT) :

	P.C.A		D.G		D.G.A (en charge du Développement)		D.G.A (en charge des opérations)		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme	399 882	-	1 065 592	48 401	466 448	4 818	514 603	19 167	149 760	149 760
Indémnité départ à la retraite										
Avantages postérieurs à l'emploi (*)										
Total	399 882	-	1 065 592	48 401	466 448	4 818	514 603	19 167	149 760	149 760

(*) Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoints bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 12 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

4.4. Rapport Général des co-commissaires aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2024

FINOR
Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
IU:0048096H - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn

forvis mazars

ECC MAZARS
Immeuble Mazars Rue Lac, Ghar EL Melh
Les Berges du Lac 1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail :Fovismazars.tunisie@mazars.tn

TUNISIE LEASING & FACTORING
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2024

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing et Factoring

I. Rapport sur l'audit des États Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 Avril 2024, nous avons effectué l'audit des États Financiers de Tunisie Leasing & Factoring, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2024, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 24 mars 2025, font apparaître un total du bilan de 1.098.855.978 DT, un bénéfice net de 24.818.931 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 15.728.247 DT.

À notre avis, les États Financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des États Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

4.1 Revenus et produits assimilés

Question clé de l'audit

Les intérêts et produits assimilés de leasing et les revenus du factoring comptabilisés par Tunisie Leasing & Factoring s'élèvent au 31 décembre 2024 à 128.613 KDT et représentent 92% du total des produits d'exploitation dont 82,6% correspond aux intérêts de leasing et 17,4% relatifs aux revenus de Factoring. Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la société, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total des produits d'exploitation de la société.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Effectuer une revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par Tunisie Leasing & Factoring en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en sécurité de la technologie de l'information ;
- Identifier les contrôles clefs et réaliser des tests pour vérifier l'application effective de ces derniers incluant des contrôles automatisés ;
- Effectuer les tests de détails de rapprochement des données comptables et des informations issues du système d'information et une revue analytique détaillée des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution des taux de sortie, les tendances du secteur de leasing ;
- Revoir la méthode appliquée pour la comptabilisation des revenus relatifs aux crédits reportés ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NCT 41 et en particulier que les intérêts sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers 2.5 « Opérations d'affacturage » & 2.6 « comptabilisation des revenus de leasing ».

4.2 Évaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Question clé de l'audit

La société est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle. Ce risque, inhérent à l'activité de la société, constitue une zone d'attention majeure en raison :

- De l'importance du poste des créances sur la clientèle dans le bilan de la société (84%) soit un montant net de provision de 800.246 KDT pour l'activité de leasing (le montant des provisions et agios réservés représentent 9,37% du total des créances) et 119.636 KDT pour l'activité de factoring (le montant des provisions représente 3,74% du total des créances) ;
- De l'importance du coût du risque associé dans le résultat de l'exercice ; et
- Du fait que l'évaluation des engagements et l'estimation des provisions impliquent un niveau de jugement important.

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans les notes aux états financiers n°2-4 et n°2-5, ainsi que dans les notes explicatives n°4 et n°5.

Réponses apportées

Nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre société, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Le mécanisme de contrôle mis en place en ce qui concerne le processus de dépréciation des engagements sur la clientèle ;

  La fiabilité des informations fournies par la société au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur ;

- Les procédures et contrôles définies par la société en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau minimum de provision requis par la règlementation ;

- Le calcul de la provision collective conformément à la circulaire BCT n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment la circulaire n°2025-01 du 29 janvier 2025.

En outre, nous avons vérifié, à travers un échantillonnage étendu, que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés conformément aux dispositions de la circulaire de Banque Centrale de Tunisie n°91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.
Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4.3 Évaluation du portefeuille titres

Question clé de l'audit

Les titres d'investissement s'élèvent à 82.364 KDT au 31 décembre 2024 comme indiqué dans la note 7 « Portefeuille d'investissement ».

A la date d'arrêté des comptes, les titres sont valorisés par la direction de la société sur la base de la valeur d'usage pour les titres cotés et non cotés, comme indiqué en note principes et méthodes comptables appliqués « 2.7 Portefeuille titres » des notes aux états financiers.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres non cotés est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de Tunisie Leasing & Factoring et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'usage.

Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- Apprécier la procédure mise en place par la société dans le cadre du processus d'évaluation des titres non cotés ;

- Challenger les méthodes d'évaluation adoptées par Tunisie Leasing & Factoring et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres non cotés au regard des critères prévus par les normes comptables concernés ainsi que les valeurs de marchés communiqués ;

- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les États Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les États Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les États Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les États Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des États Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'États Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des États Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les États Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des États Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.
En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les États Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les États Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des États Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les États Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des États Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des États Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les États Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la règlementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la règlementation en vigueur incombe à la Direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 27 mars 2025

Les commissaires aux comptes

FINOR	**ECC MAZARS**
Mustapha MEDHIOUB	Borhen CHEBBI

4.5. Rapport Spécial des co-commissaires aux comptes sur les états financiers individuels arrêtés au 31/12/2024

FINOR
Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
IU:0048096H - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn

forvis mazars

ECC MAZARS
Immeuble Mazars Rue Lac, Ghar EL Melh
Les Berges du Lac 1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail :Fovismazars.tunisie@mazars.tn

TUNISIE LEASING & FACTORING
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États Financiers - Exercice Clos le 31 décembre 2024

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing & Factoring,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher spécifiquement l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Une convention de gestion a été conclue, le 11 mars 2024, avec la société « AMEN SICAR », ayant avec Tunisie Leasing et Factoring des dirigeants en commun. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.000 KDT. En contrepartie, la société « AMEN SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1 % de l'encours du fonds.

La charge de la commission de gestion supportée au titre de l'année 2024, décomptée à partir de la date de la libération du fonds s'élève à 48 KDT.

Le produit de placement rattaché audit fonds s'élève au 31 décembre 2024 à 377 KDT dont 302 KDT constaté dans le compte « produits à recevoir ».

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

L'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2024 :

1. Le conseil d'administration de Tunisie Leasing & Factoring, réuni le 29 mars 2024, a autorisé la conclusion d'une nouvelle convention d'assistance technique avec sa filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA). Aux termes de cet accord, les honoraires annuels pour l'exercice 2024 sont fixés à 86 020 €, sur la base d'un tarif journalier de 440 €.

Les prestations facturées dans ce cadre pour l'exercice 2024 s'élèvent à 286 KDT et sont comptabilisées sous le poste « produits à recevoir ».

2. Tunisie Leasing & Factoring a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

   Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été porté en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

   Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing & Factoring au titre de l'exercice 2024 s'élève à 160 KDT (HT).

3. La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing & Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant.

   Au 31 décembre 2024, le solde de ce compte courant est nul. Les intérêts supportés sur l'année 2024 s'élèvent à 3 KDT.

4. Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2020 a autorisé la société à céder, par anticipation, ses participations dans les sociétés du Groupe Poulina pour un montant global de 8 381 KDT payable sur les exercices 2022, 2023 et 2024.

   Au 31 décembre 2024, la totalité de la créance a été recouvrée.

5. Le conseil d'administration de Tunisie Leasing & Factoring tenu le 25 août 2021 a autorisé la conclusion d'un contrat de prêt, non rémunéré, en compte courant associé avec TLG Finance d'un montant de 23 600 euros, soit 78 KDT.

6. Tunisie Leasing & Factoring et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Le nombre des actions en portage a été porté à 394.810 actions suite à l'attribution par MLA d'actions gratuites, puis à 590.957 actions suite à la conversion des dividendes de 2018 et 2019 en capital, ce qui a eu pour effet de porter les sommes avancées au titre du contrat de portage à 13.875.465 DT.

Ainsi, Tunisie Leasing & Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention

TLF et AMEN BANK se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par Tunisie Leasing et Factoring au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage ;
- TLF se substitue à l'Amen Bank pour le rachat de 590.957 actions de la SFI et FMO ;
- Le paiement par Amen Bank à Tunisie Leasing et Factoring l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de SFI et FMO.
- TLF prendra en charge tous les frais, droits, taxes ou autres liés à l'opération de portage et supportés par AMEN BANK.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 21 décembre 2021.

Les dividendes perçus par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'exercice 2024 se sont élevés à 663 KDT.

En 2024, TLF s'est substituée à l'Amen Bank et a racheté entre autres, auprès de la SFI et FMO les 590.957 actions MLA au prix de 22 176 KDT.

Le protocole d'accord de renonciation par TLF au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage, est en cours de finalisation.

7. TLF a conclu avec AMEN BANK, le 26 décembre 2017, une convention de partenariat commerciale permettant à TLF de commercialiser ses produits via le réseau des agences de l'AMEN BANK moyennant une rémunération sous la forme de commissions facturées trimestriellement comme suit :

   - Une commission flat de 0.5% des montants des mises en forces.
   - Une commission d'intérêt de 0.5% l'an sur les encours, déduction faite des encours des contrats en contentieux et ce, dans la limite de 4% du total des encours.

Les commissions supportées par TLF au titre de l'année 2024 s'élèvent à 227 KDT dont 74 KDT constatés en charges à payer.

8. Une convention de gestion a été conclue, le 17 mars 2023, avec la société « AMEN SICAR », ayant avec Tunisie Leasing et Factoring des dirigeants en commun. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.000 KDT. En contrepartie, la société « AMEN SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1 % de l'encours du fonds.

La charge de la commission de gestion supportée au titre de l'année 2024 s'élève à 60 KDT.

Le produit de placement rattaché audit fonds s'élève au 31 décembre 2024 à 551 KDT dont 327 KDT constaté dans le compte « produits à recevoir ».

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du conseil d'administration a été arrêtée par le conseil d'administration du 29 Août 2024 et ce, sur la proposition du comité de rémunération du 30 Avril 2024. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Le conseil d'administration réuni le 28 Mars 2023 a nommé le Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le conseil d'administration du 29 Août 2024 et ce, sur la proposition du comité de rémunération du 30 Avril 2024, elle est composée de salaires et d'une prime d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction.
- Le conseil d'administration réuni le 28 Mars 2023 a nommé les Directeurs Généraux Adjoints. Leurs rémunérations ont été fixées par le conseil d'administration du 29 Août 2024 et ce, sur la proposition du comité de rémunération du 30 Avril 2024, elles sont composées de salaires et de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme de voitures de fonction.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de TLF envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit (En DT) :

	P.C.A		D.G		D.G.A (en charge du Développement)		D.G.A (en charge des opérations)		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme	399 882	-	1 065 592	48 401	466 448	4 818	514 603	19 167	149 760	149 760
Indémnité départ à la retraite										
Avantages postérieurs à l'emploi (*)										
Total	399 882	-	1 065 592	48 401	466 448	4 818	514 603	19 167	149 760	149 760

(*) Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoints bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 12 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a pas été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 27 mars 2025

Les commissaires aux comptes

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

FINOR
Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord de Tunis
Tel. (G) 70.728.450 - Fax: 70.728.405

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

ECC MAZARS
Tél: 71 903 380
Fax: 71 964 380
Les Berges du Lac
MF: 578728R/A/M/000

4.6. Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers individuels au 31/12/2024

4.6.1. Notes complémentaires au rapport spécial des commissaires aux comptes

- **<u>Convention avec « AMEN SICAR »</u>**

La convention conclue entre la société TLF et la société « AMEN SICAR » a été autorisée par le conseil d'administration en date du 28 novembre 2024.

Concernant la mention « ayant avec Tunisie Leasing et Factoring des dirigeants en commun », il s'agit des administrateurs en commun de fait que l'Amen Bank détient 88,20% de « AMEN SICAR ».

- **<u>Paragraphe B : « Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants » : Point 6 : Titres MLA objet de la convention de portage signée avec Amen Bank :</u>**

La renonciation aux actions MLA en portage en faveur de l'Amen BANK demeure en attente de l'accord de la Banque Centrale de Tunisie (BCT) du fait que la convention de portage initiale, signée en 2009, a fait l'objet d'une autorisation de la BCT.

- **<u>Paragraphe C : « Obligations et engagements de la société envers les dirigeants » :</u>**

  - ***Note sur la rémunération des membres du Comité de Nomination et de Rémunération :***

Le Comité de Nomination et de Rémunération ne perçoit aucune rémunération spécifique.

4.6.2. Notes complémentaires aux états financiers individuels arrêtés au 31/12/2024

4.6.2.1. Note sur les moyens de couverture contre les risques de change (Paragraphe 82 de la NCT 01 norme générale)

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du jour du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par la société TLF d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change dans son refinancement extérieur.

4.6.2.2. Note complémentaire à la note 4.5 : « Analyse et classification des créances sur la clientèle »

Le taux de couverture a enregistré une légère baisse au 31 décembre 2024, passant de 89,08 % à fin décembre 2023 à 85,40 %.

Les radiations de créances (couvertes à 100%) génèrent une baisse mécanique du taux de couverture.

4.6.2.3. Note complémentaire à la note 5 : « acheteurs factorés »

L'augmentation du taux des engagements non performants, passant de 1,93 % à fin décembre 2023 à 3,93 % à fin décembre 2024, s'explique par l'impact, sur certaines relations, de la conjoncture économique et de la nouvelle loi sur les chèques. Toutefois, ce taux demeure relativement bas et acceptable, témoignant d'une bonne maîtrise des risques de notre portefeuille factoring.

Le taux de couverture a enregistré une baisse au 31 décembre 2024, passant de 94,56 % à fin décembre 2023 à 90,94 %. Cette diminution s'explique principalement par l'augmentation des engagements des relations classées en B2 (couverts à 20%), qui sont passés de 170 KDT au 31 décembre 2023 à 422 KDT à fin décembre 2024. Ces engagements n'étant pas consommateurs de provisions, cela justifie la baisse du taux de couverture.

4.6.2.4. Note complémentaire à la note 7 : « portefeuille d'investissement »

- ***Pourcentage de détention de TLF dans le capital de la société « Tunisie Location Longue Durée » (99,88%) : Conformité aux dispositions de l'article 75 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers :***

L'activité de la Location Longue Durée (LLD) est pratiquée dans le monde par les opérateurs financiers. La profession (au niveau du Conseil Financier et Bancaire) a demandé à la BCT et au Ministère des Finances l'amendement des textes afin de permettre aux sociétés de leasing et aux banques d'exercer cette activité ou bien de détenir des filiales de LLD. Il n'y a pas eu une avancée significative sur ce sujet.

- ***Pourcentage de détention de TLF dans le capital de la société « STIF » (100%) : Conformité aux dispositions de l'article 75 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers :***

La société a prévu la convocation d'une AGO pour statuer sur l'approbation du rapport de liquidateur. La liquidation définitive de la société est prévue au second semestre 2025.

- ***Détail des fonds gérés par Amen SICAR et les règles de leur comptabilisation :***

Les fonds gérés, confiés à Amen SICAR en gestion pour compte, rentrent dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société. Amen SICAR s'engage à investir ces fonds pour le compte de « Tunisie Leasing & Factoring » conformément à la règlementation fiscale et juridique en vigueur.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

4.6.2.5. Note complémentaire à la note 14 : « Autres passifs »

- ***Détail de la rubrique « Autres provisions pour risques » au 31/12/2024 :***

La rubrique « autres provisions pour risques » est composée principalement de provisions sur passifs éventuels (engagement pour acquisition des titres de TLG Finance pour 8,5 MDT soumise à une autorisation préalable auprès de la BCT), le reliquat de la provision constituée soit 5,5 MDT est composé principalement de provisions pour risque fiscal et social éventuel couvrant les périodes de 2022 à 2024.

4.6.2.6. Note complémentaire à la note 15 : « Capitaux propres » : Subventions d'investissement

Elles sont constituées par les subventions reçues auprès de SANAD portant sur le financement d'acquisition des équipements informatiques dans le cadre de la digitalisation des diverses activités de TLF.

Ces subventions d'investissement relatives à des actifs amortissables sont prises en compte dans les résultats des exercices où sont constatées les charges d'amortissement liées à ces actifs, et ce proportionnellement aux montants des charges d'amortissement constatées.

Il est à signaler que :

- Toutes les conditions relatives à la subvention ont été remplies,
- TLF n'a pas reçu d'autres aides publiques.

4.6.2.7. Note complémentaire à la note 43 : « Les contrôles fiscaux en cours »

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'Administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'Administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'Administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'Administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'Administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel contre lequel l'Administration fiscale a introduit un pourvoi en cassation courant 2018.

Au cours de 2025, la société a reçu le jugement définitif de la Cour de cassation confirmant le montant de 77 KDT. Une lettre a été adressée à la DGE, ayant pour objet la restitution du reliquat du montant de la caution bancaire soit 33 KDT.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'Administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'Administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'Administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non-ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office n° 105/2018 portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Le tribunal de première instance de Tunis a émis son jugement dans l'affaire n° 8443/33 en date du 17 février 2021 et a annulé l'arrêté de taxation d'office n° 105/2018.

L'Administration fiscale a interjeté appel contre ce jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis.

A ce jour, le jugement définitif de la Cour d'appel n'est pas encore prononcé.

4.6.2.8. Note complémentaire à la note 44 : « Engagements hors bilan »

L'autorisation de la Banque Centrale de Tunisie, pour le rachat d'actions de TLG Finance auprès des autres actionnaires étrangers, n'a pas été obtenue à ce jour.

4.6.2.9. Note complémentaire à la note 46 « évènements postérieurs à la clôture »

Aucun événement significatif n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice 2024 et jusqu'au à la date d'aujourd'hui.

4.6.2.10. Note complémentaire à la note 46 : « Transactions avec les parties liées »

- ***Nature de la relation entre les parties liées :***

AMEN BANK :

« Amen Bank » est actionnaire de « Tunisie Leasing & Factoring ». Elle détient plus de 37% du capital.

POULINA HOLDING :

« Poulina Holding » est actionnaire de « Tunisie Leasing & Factoring ». Elle détient plus de 8,47% du capital.

AMEN SICAR :

« AMEN SICAR » et « Tunisie Leasing et Factoring » ont des administrateurs en commun de fait que « l'Amen Bank » détient 88,20% de « AMEN SICAR ».

PGI HOLDING :

« Tunisie Leasing & Factoring » est filiale de la société « PGI HOLDING ». Cette dernière détient d'une manière directe et indirecte plus de 40% des droits de vote au sein du conseil d'administration de « TLF ».

- ***Politiques de fixation des prix entre les parties liées :***

Les transactions avec les entreprises qui sont sous la dépendance ou qui contrôlent d'autres entreprises appartenant au même groupe sont réalisées selon la méthode du prix comparable sur le marché libre pour déterminer les prix de transfert.

4.7. Analyse de la situation financière de Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2024

4.7.1. Engagements financiers au 31/12/2024

Type d'engagements	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1)- Engagements donnés						
a) Garantie personnelles						
• cautionnements						
•aval						
•autres garanties						
b) Garanties réelles						
•hypothèques						
•nantissement	36 000 000	36 000 000				
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exploitation mobilisée						
e) Abandon de créances						
f) Engagement sur titre non libéré	10 690 346	10 690 346				
g) Engagement par signature	50 841 150	50 841 150				
TOTAL	**97 531 496**	**97 531 496**				
2 - Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
• cautionnements						
•aval						
•autres garanties	95 454 487	95 454 487				
b) Garanties réelles						
•hypothèques	6 378 845	6 378 845				
•nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exploitation mobilisée						
e) Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs	144 493 536	144 493 536				
TOTAL	**246 326 868**	**246 326 868**				
3- Engagements réciproques						
*emprunt obtenu non encore encaissé	190 667 000	190 667 000				
*crédit consenti non encore versé						
*opération de portage						
*crédit documentaire						
*commande d'immobilisation						
*commande de longue durée						
*contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
TOTAL	**190 667 000**	**190 667 000**				

4.7.2. Encours des crédits émis et contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2024

4.7.2.1. Encours des emprunts obligataires émis par Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2024

Emprunts obligataires	Montants en DT	Echéances	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 31/12/2024
« Tunisie Leasing 2017 – 2 »	**30 000 000**	08/02/2023	7,95%	5 ans	3 832 080
		08/02/2025	8,20%	7 ans avec deux années de grâce	
« Tunisie Leasing 2018 – 1 »	**23 608 700**	07/05/2023	7,95%	5 ans	2 481 000
		07/05/2025	8,20%	7 ans avec deux années de grâce	
		07/05/2023	TMM+2,30%	5 ans	
« TL 2018 Subordonné »	**20 492 000**	17/01/2024	10,60%	5 ans	4 780 000
		17/01/2026	11,00%	7 ans avec deux années de grâce	
		17/01/2024	TMM+2,7%	5 ans	
		17/01/2026	TMM+3%	7 ans avec deux années de grâce	
« TLF 2019 – 1 »	**25 000 000**	28/06/2024	11,40%	5 ans	4 070 000
		28/06/2026	11,70%	7 ans avec deux années de grâce	
		28/06/2024	TMM+2,7%	5 ans	
« TLF 2020 – 1 »	**30 000 000**	28/05/2025	11,60%	5 ans	6 000 000
« 'TLF 2020 – Subordonné »	**20 000 000**	29/01/2026	10,25%	5 ans	8 000 000
« TLF 2021 – 1 »	**40 000 000**	15/04/2026	9,70%	5 ans	16 000 000
« TLF 2021 – Subordonné »	**20 000 000**	28/10/2026	9,80%	5 ans	8 000 000
« TLF 2022 – 1 »	**40 000 000**	08/04/2027	9,60%	5 ans	24 000 000
		08/04/2027	TMM+2,75%	5 ans	
« TLF 2022 – 2 »	**40 000 000**	21/10/2027	10,00%	5 ans	24 000 000
		21/10/2027	TMM+2,75%	5 ans	
« TLF 2023 – 1 »	**40 000 000**	27/04/2028	10,55%	5 ans	32 000 000
« TLF 2023 – 2 »	**40 000 000**	08/01/2029	10,70%	5 ans	36 000 000
		08/01/2029	TMM+2,5%	5 ans	4 000 000
« TLF 2024 – 1 »	**50 000 000**	17/05/2029	10,60%	5 ans	44 000 000
		17/05/2029	TMM+2,5%	5 ans	6 000 000
« TLF 2024 – 2 »	**50 000 000**	17/09/2029	10,50%	5 ans	44 000 000
		17/09/2029	TMM+2,5%	5 ans	6 000 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	**469 100 700**				**273 163 080**

4.7.2.2. Encours des emprunts bancaires contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2024

- Encours des emprunts bancaires contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2024

Emprunts	Montants en DT	Taux d'intérêts	Modalités de remboursement	Durée	Encours au 31/12/2024
Al Baraka Bank 2022	10 000 000	9,77%	Semestrielle	3 ans	3 333 333
Al Baraka Bank 2024	12 000 000	10,46%	Semestrielle	3 ans	10 000 000
Al Baraka Bank 2024	15 000 000	10,49%	Semestrielle	3 ans	12 500 000
Attijari Bank 2020 II	10 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	2 000 000
Attijari Bank 2022	10 000 000	TMM+2,5%	Mensuelle	5 ans	4 666 667
Attijari Bank 2024 T1	15 000 000	TMM+2,5%	Mensuelle	5 ans	13 500 000
Attijari Bank 2024 T2	15 000 000	TMM+2,5%	Mensuelle	5 ans	13 500 000
BIAT 2020	30 000 000	TMM + 2,50%	Trimestrielle	5 ans	6 000 000
BIAT 2021	15 000 000	TMM + 2,50%	Trimestrielle	5 ans	6 000 000
BIAT 2022	10 000 000	TMM + 2,50%	Trimestrielle	4,33 ans	3 888 891
BIAT 2023 T1	10 000 000	TMM + 2,50%	Trimestrielle	5 ans	7 500 000
BIAT 2023 T2	10 000 000	TMM + 2,50%	Trimestrielle	5 ans	7 500 000
BIAT 2023 T3	5 000 000	TMM + 2,50%	Trimestrielle	5 ans	3 684 211
BIAT 2023 T4	5 000 000	TMM + 2,50%	Trimestrielle	5 ans	3 684 210
BIAT 2023 T5	10 000 000	TMM + 2,50%	Trimestrielle	5 ans	7 894 737
BIAT 2024	15 000 000	10,74%	Trimestrielle	5 ans	12 750 000
BIAT 2024	12 000 000	10,71%	Trimestrielle	5 ans	10 736 842
BIAT 2024	13 000 000	10,72%	Trimestrielle	5 ans	11 555 556
BIAT 2024	15 000 000	10,23%	Mensuelle	5 ans	14 000 000
Amen Bank 2020 I	10 000 000	TMM+2,5%	Mensuelle	5 ans	1 000 000
Amen Bank 2022	10 000 000	TMM+2,75%	Trimestrielle	5 ans	5 500 000
Amen Bank 2023 I	10 000 000	TMM+2,75%	Trimestrielle	5 ans	7 000 000
Amen Bank 2023 II	5 000 000	TMM+3%	Trimestrielle	5 ans	4 000 000
Amen Bank 2024	15 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	13 500 000
Amen Bank 2024	5 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	4 750 000
B.H 2020	9 471 430	TMM+1%	Trimestrielle	7 ans	4 059 188
B.H 2022	10 000 000	TMM+2,5%	Trimestrielle	5 ans	4 500 000
B.H 2024	10 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	9 211 436
B.H MT3-FACTO	1 528 570	TMM+1%	Trimestrielle	7 ans	679 360
B.H 2024-FACTO	5 000 000	TMM+2,25	Trimestrielle	5 ans	4 605 718
B.T.E MT2-FACTO-2020	2 000 000	TMM+1%	Mensuelle	5 ans	458 791
B.T.E-FACTO-2023 I	3 000 000	TMM+2,5%	Trimestrielle	5 ans	2 256 880
B.T.E-FACTO-2023 II	1 000 000	TMM+2,5%	Trimestrielle	5 ans	752 294
BT 2023	15 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	12 000 004
BT FACTO 2022	2 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	1 200 000
BT FACTO 2022	5 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	3 000 000
BT FACTO 2023	3 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	1 894 736
STB 2020	5 000 000	TMM+3%	Trimestrielle	5 ans	750 000
ATB 2020	10 000 000	TMM+2,25%	Mensuelle	5 ans	833 333
ATB-FACTO	4 000 000	TMM+2,25%	Semestrielle	5 ans	400 000
BTL 2024	5 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	4 500 000
BTL FACTO 2024	5 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	4 500 000
QNB 2024	20 000 000	TMM+2,25%	Mensuelle	5 ans	19 333 333
CITI BANK	2 000 000	TMM+1,75%	Principal in fine le 08/04/2025	165 jours	2 000 000
CITI BANK	3 000 000	TMM+1,75%	Principal in fine le 17/04/2025	174 jours	3 000 000
CITI BANK	1 400 000	TMM+1,75%	Principal in fine le 19/05/2025	161 jours	1 400 000
CITI BANK	3 600 000	TMM+1,75%	Principal in fine le 28/05/2025	170 jours	3 600 000
CITI BANK	2 800 000	TMM+1,75%	Principal in fine le 09/06/2025	167 jours	2 800 000
CITI BANK	2 200 000	TMM+1,75%	Principal in fine le 18/06/2025	176 jours	2 200 000
CITI BANK	3 500 000	TMM+1,75%	Principal in fine le 27/06/2025	179 jours	3 500 000
CITI BANK	1 500 000	TMM+1,75%	Principal in fine le 19/05/2025	140 jours	1 500 000
BANQUES LOCALES	**428 000 000**				**285 379 516**

- Encours des emprunts étrangers contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2024

Emprunts	Montants en DT	Taux d'intérêts	Modalités de remboursement	Durée	Encours au 31/12/2024
BEI (Crédit participatif)	1 619 000				154 398
BEI 2017-I	26 947 164	0,91%	Semestrielle jusqu'à 06/02/2032 avec quatre années de grâce	15 ans	17 574 238
BEI 2017-II	3 634 670	1,21%	Semestrielle jusqu'à 06/02/2032 avec quatre années de grâce	15 ans	2 370 437
BIRD 2015	6 000 000	TMM+1,75%	Semestrielle jusqu'à 15/07/2027	12 ans	2 000 001
BIRD 2018	7 000 000	TMM+1,75%	Semestrielle jusqu'à 15/01/2030	12 ans	4 277 777
SANAD FUND 2021	13 759 200	2,98%	Semestrielle jusqu'à 05/10/2026	5 ans	6 115 210
PROPARCO 2020	46 983 000	3,55%	Semestrielle jusqu'à 15/02/2025	5 ans	5 220 333
FADES 2018	7 459 748	6,00%	Semestrielle jusqu'à 01/09/2028	10 ans	3 978 531
SYMBIOTICS 2023	23 004 750	8,96%	Semestrielle jusqu'à 03/03/2027	4 ans	23 004 750
BIO 2021	49 410 000	3,80%	Semestrielle jusqu'à 17/02/2025	4 ans	6 176 250
BANQUES ETRANGERES	**185 817 532**				**70 871 925**

- Encours des crédits à court terme et Lignes d'Avance contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2024

Banques	Montant en dinars	Taux d'intérêt	Durée (Jours)
BTE	587 162		
UIB	1 000 000	TMM+1.5%	365 jours
UIB	2 500 000	TMM+1.5%	365 jours
UIB	3 000 000	TMM+1.5%	365 jours
UIB	3 000 000	TMM+1.5%	365 jours
ATB	2 500 000	TMM+1.5%	95 jours
ATB	2 500 000	TMM+1.5%	90 jours
TOTAL	**15 087 162**		

- Encours des certificats de dépôt émis par Tunisie Leasing et Factoring au 31/12/2024

Néant.

4.7.3. Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31/12/2024

En DT

	Produits 2024	2023	2022		Charges 2024	2023	2022		Soldes 2024	2023	2022
Revenus du leasing et du factoring	125 084 424	120 033 958	109 655 048	Charges financières nettes	64 703 248	57 963 165	58 888 038				
Intérêts de retard & intercalaire	1 939 855	3 118 995	3 168 892								
Commissions encourues	(36 800)	(34 160)	(28 334)								
Variation des agios réservés	1 588 435	1 056 397	755 929								
Autres produits d'exploitation	2 382 160	2 538 475	2 509 978								
Produits d'exploitation	**130 958 074**	**126 713 665**	**116 061 513**	**Total des charges nettes financières**	**64 703 248**	**57 963 165**	**58 888 038**	**Marge commerciale (PNB)**	**66 254 826**	**68 750 500**	**57 173 475**
Marge commerciale (PNB)	66 254 826	68 750 500	57 173 475	Charges de personnel	23 150 789	21 857 861	19 292 395				
Produits des placements	8 658 784	6 520 853	10 478 286	Autres charges d'exploitation	9 463 469	8 128 476	6 816 498				
Sous Total	**74 913 610**	**75 271 353**	**67 651 761**	**Sous Total**	**32 614 258**	**29 986 337**	**26 108 893**	**Excédent Brut d'Exploitation**	**42 299 352**	**45 285 016**	**41 542 868**
Excédent Brut d'Exploitation	42 299 352	45 285 016	41 542 868	Dotations aux amortissements	1 495 717	1 636 535	2 088 970				
Reprise sur provisions sur créances		460 369		Dotations aux provisions sur créances	334 633	-	10 130 727				
Reprise sur provisions sur titres				Dotations aux provisions sur titres	592 081	775 311	1 209 728				
Reprise sur provisions sur risques	830 321			Dotations aux provisions sur risques		3 882 486	3 580 484				
				Divers			-				
Autres produits ordinaires	556 437	462 903	399 363	Autres pertes ordinaires	1 329	20 221	-				
				Impôts sur les sociétés	13 702 849	12 680 521	7 487 084				
Sous Total	**43 686 110**	**46 208 288**	**41 942 231**	**Sous Total**	**16 126 609**	**18 995 074**	**24 496 993**	**Résultat des activités ordinaires**	**27 559 501**	**27 213 214**	**17 445 238**
Résultat des activités ordinaires après impôts	27 559 501	27 213 214	17 445 238	Résultat négatif des activités ordinaires							
Gains extraordinaires				Pertes extraordinaires	2 740 570	2 898 405	855 667				
Sous Total	**27 559 501**	**27 213 214**	**17 445 238**	**Sous total**	**2 740 570**	**2 898 405**	**855 667**	**Résultat net de l'exercice avant modifications**	**24 818 931**	**24 314 809**	**16 589 571**
Résultat net avant modification comptable	24 818 931	24 314 809	16 589 571								
Effet positif de modification comptable				Effet négatif de modification comptable							
TOTAL	**24 818 931**	**24 314 809**	**16 589 571**					**Résultat net de l'exercice après modifications comptables**	**24 818 931**	**24 314 809**	**16 589 571**

4.7.4. Tableau de mouvement des capitaux propres au 31/12/2024

En DT

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Boni de fusion	Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Subvention d'investissement	Résultats reportés	Modifications comptables	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2022 avant affectation	**54 000 000**	**21 031 862**	**5 400 000**	**10 870 951**	**6 482 184**	**3 776 843**	**113 303**	**74 245 861**	**(3 821 145)**	**16 589 571**	**188 689 430**
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/04/2023								16 589 571		(16 589 571)	-
Réintégration réserve spéciale de réinvestissement					(1 500 000)			1 500 000			
Réintégration prime d'émission		(9 180 000)						9 180 000			-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022								(9 180 000)			(9 180 000)
Affectation réserve spéciale de réinvestissement					6 000 000			(6 000 000)			-
Modification comptable								(3 821 145)	3 821 145		-
Solde au 31 décembre 2022 après affectation	**54 000 000**	**11 851 862**	**5 400 000**	**10 870 951**	**10 982 184**	**3 776 843**	**113 303**	**82 514 287**	**0**	**0**	**179 509 430**
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat							(34 928)				(34 928)
Résultat au 31 décembre 2023										24 314 809	24 314 809
Solde au 31 décembre 2023 avant affectation	**54 000 000**	**11 851 862**	**5 400 000**	**10 870 951**	**10 982 184**	**3 776 843**	**78 375**	**82 514 289**	**0**	**24 314 809**	**203 789 313**
Affectations approuvées par l'A.G.O du 29/04/2024					6 000 000			18 314 809		(24 314 809)	**-**
Réintégration		(554 987)		(990 155)		(3 776 843)		5 321 985			
Réintégration réserve spéciale de réinvestissement					(500 000)			500 000			
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023 provenant des capitaux propres de 2013 et antérieurs								(5 321 985)			(5 321 985)
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023 provenant des résultats reportés postérieurs à 2013								(6 558 015)			(6 558 015)
Solde au 31 décembre 2023 après affectation	**54 000 000**	**11 296 875**	**5 400 000**	**9 880 796**	**16 482 184**	**0**	**78 375**	**94 771 083**	**0**	**0**	**191 909 313**
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat							(34 928)				(34 928)
Résultat au 31 décembre 2024										24 818 931	24 818 931
Solde au 31 décembre 2024 avant affectation	**54 000 000**	**11 296 875**	**5 400 000**	**9 880 795**	**16 482 184**	**0**	**43 448**	**94 771 082**	**0**	**24 818 931**	**216 693 315**
Affectations approuvées par l'A.G.O du 28/04/2025					6 000 000			18 818 931		(24 818 931)	
Réintégration réserve spéciale de réinvestissement					(1 000 000)			1 000 000			
Dividendes versés sur le bénéfice de 2024 provenant des résultats reportés								(12 420 000)			(12 420 000)
Solde au 31 décembre 2024 après affectation	**54 000 000**	**11 296 875**	**5 400 000**	**9 880 795**	**21 482 184**	**0**	**43 448**	**102 170 013**	**0**	**0**	**204 273 315**

4.7.5. Affectation des résultats des trois derniers exercices

En DT

Désignation (en Dinars)	2024	2023	2022
Bénéfice net	24 818 931	24 314 809	16 589 571
+ Report à nouveau	94 771 082	82 514 289	74 245 861*
+ Réintégration prime d'émission	-	5 321 985	9 180 000
- Effet modification comptable	-	-	3 821 145
= Total	**119 590 012**	**112 151 083**	**96 194 287**
- Réserve légale	0	0	0
= Solde	**119 590 012**	**112 151 083**	**96 194 287**
- Réserve spéciale de réinvestissement	6 000 000	6 000 000	6 000 000
+ Reprise sur réserve spéciale de réinvestissement	1 000 000	500 000	1 500 000
= Bénéfice disponible	**114 590 012**	**106 651 083**	**91 694 287**
- Dividendes	12 420 000	11 880 000	9 180 000
= Résultat reporté	**102 170 012**	**94 771 083**	**82 514 287**

* L'AGO du 26/04/2023 a décidé dans sa 5ème résolution de reclasser au compte « Report à nouveau » l'effet de modifications comptables résultant des exercices antérieurs pour un montant de 3 821 145 DT.

4.7.6. Evolution du revenu de leasing et factoring et du résultat d'exploitation

En DT

Désignation (en Dinars)	2024	2023	2022
Revenus de leasing et factoring	128 612 714	124 209 350	113 579 869
Produit net	74 913 610	75 271 353	67 651 761
Résultat d'exploitation	40 707 242	39 451 053	24 532 959
Capital social	54 000 000	54 000 000	54 000 000
Nombre d'actions	10 800 000	10 800 000	10 800 000
Revenus par action	11,909	11,501	10,517
Produit net par action	6,936	6,970	6,264
Résultat d'exploitation par action	3,769	3,653	2,272

4.7.7. Evolution du résultat net

En DT

Désignation (en Dinars)	2024	2023	2022
Résultat des activités ordinaires avant impôt	41 262 350	39 893 735	24 932 322
Résultat net d'impôt	24 818 931	24 314 809	16 589 571
Résultat consolidé avant impôt	89 804 838	63 391 779	46 970 181
Résultat consolidé net d'impôt	55 016 262	37 555 367	29 554 243
Capital social	54 000 000	54 000 000	54 000 000
Nombre d'actions	10 800 000	10 800 000	10 800 000
Résultat des activités ordinaires avant impôt par action	3,821	3,694	2,309
Résultat net d'impôt par action	2,298	2,251	1,536
Bénéfice consolidé par action avant impôt	8,315	5,870	4,349
Bénéfice consolidé par action net d'impôt	5,094	3,477	2,737
Résultat des activités ordinaires avant impôt / Capital social	76,41%	73,88%	46,17%
Résultat net d'impôt / Capital social	45,96%	45,03%	30,72%

4.7.8. Evolution de la marge brute d'autofinancement

En DT

Désignation (en Dinars)	2024	2023	2022
Résultat net de l'exercice	24 818 931	24 314 809	16 589 571
Dotation aux amortissements	1 495 717	1 636 535	2 088 970
Dotations nettes aux provisions	96 393	4 197 428	14 920 939
Marge brute d'autofinancement	**26 411 041**	**30 148 772**	**33 599 480**

4.7.9. Evolution des dividendes

En DT

Désignation	2024	2023	2022
Résultat Net en DT	24 818 931	24 314 809	16 589 571
Montant global des dividendes en DT	12 420 000	11 880 000	9 180 000
Capital social	54 000 000	54 000 000	54 000 000
Nombre d'actions	10 800 000	10 800 000	10 800 000
Dividende par action	1,150	1,100	0,850
% du nominal	23%	22%	17%
Date de mise en paiement	20/05/2025	17/05/2024	22/05/2023

4.7.10. Indicateurs de gestion et ratios du Leasing

En mDT

Indicateurs de gestion	2024	2023	2022
Résultat net avant modification comptable (1)	24 819	24 315	16 590
Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	932 278	832 469	795 564
Engagement (2) (Bilan et Hors bilan) *	927 636	868 707	808 255
Fonds propres (avant résultat net) (3) (hors modifications comptables)	191 874	179 475	175 921
Capitaux propres avant affectation	216 693	203 789	188 689
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	800 246	735 157	677 056
Créance classées (4) *	79 660	83 929	94 655
Total provisions et agios réservés (5)	68 028	74 768	81 363
Emprunts et ressources spéciales (6)	666 916	612 502	619 748
Dettes envers la clientèle	22 545	21 325	21 565
Total bilan	1 098 856	1 042 712	994 303
Charges de personnel	23 151	21 858	19 292
Charges d'exploitation (Charges de personnel+autres charges d'exploitation+dotation aux amortissements des valeurs immobilisées) (7)	34 110	31 623	28 198
Intérêts et produits assimilés de leasing	106 214	99 624	95 273
Charges financières (8)	64 703	57 963	58 888
Produits nets	74 914	75 271	67 652
Ratios propres aux sociétés de leasing			
Fonds propres / Engagements (3)/(2)	20,68%	20,66%	21,77%
Taux de créance classées (4)/(2) *	8,59%	9,66%	11,71%
Ratio de couverture de créances classées (5)/(4) **	85,40%	89,08%	85,96%
Créances classées/Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	8,54%	10,08%	11,90%
Ratio des fonds propres selon circulaire 91-24 de la BCT ***	15,79%	17,53%	19,08%
Ratio de gestion			
Charges de personnel/ produits nets	30,90%	29,04%	28,52%
Produits nets/ Capitaux propres avant affectation	34,57%	36,94%	35,85%
Coefficient d'exploitation (Total des charges d'exploitation/Produits nets)	45,53%	42,01%	41,68%
Ratio de structure			
Total des capitaux propres avant résultat/ Total bilan	17,46%	17,21%	17,31%
Emprunts et ressources spéciales/Total bilan	60,69%	58,74%	62,33%
Créances sur clientèle, opérations de leasing/ Total bilan	72,83%	70,50%	68,09%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle/Créances sur clientèle, opérations de leasing	86,16%	86,22%	94,72%
Ratio de rentabilité			
ROE (Résultat net/ Capitaux propres avant résultat net)	12,94%	13,55%	9,64%
ROA (Résultat net/ Total bilan)	2,26%	2,33%	1,67%
Résultat net/ Produits nets	33,13%	32,30%	24,52%
Intérêts et produits assimilés de leasing/Créances sur la clientèle	13,27%	13,55%	14,07%
Produits nets/ Total bilan	6,82%	7,22%	6,80%

* Il s'agit du rapport entre les créances classées du bilan et du hors bilan (sans tenir compte des avances et acomptes reçus) et le total des engagements du bilan et du hors bilan (sans tenir compte des avances et acomptes reçus)

** Ce ratio tient compte des créances classées avant avances et acomptes reçus

*** Tel que modifié par la circulaire 2012-09 de la BCT, ce ratio prudentiel exige de chaque établissement de crédit (banques et sociétés de leasing) que ses fonds propres représentent au moins 10% de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

4.7.11. Indicateurs de gestion et ratios du Factoring

En mDT

INDICATEURS	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022
Contrats actifs	331 149	581 559	527 865
Volume des factures achetées	401 387	534 437	464 333
Volume des factures financées	316 304	410 056	354 999
Acheteurs factorés	119 636	183 040	169 891
Revenus du factoring	22 399	24 585	18 307
Commissions encourues sur factoring	37	34	28
Total des Engagements Courants (a)	95 715	146 887	136 908
Total des Engagements Classés (b)	3 911	2 892	4 906
Total des Engagements (c)=(a)+(b)	99 625	149 779	141 815
Ratio des Engagements Classés (d)=(b)/(c)	3,93%	1,93%	3,46%
RATIOS	**31/12/2024**	**31/12/2023**	**31/12/2022**
Acheteurs factorés/Total bilan	10,89%	17,55%	17,09%
Commissions encourues/Revenus de factoring	0,17%	0,14%	0,15%
Revenus du factoring/Acheteurs factorés	18,72%	13,43%	10,78%

4.8. Etats financiers consolidés arrêtés au 31/12/2024

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2024, ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises et de la réglementation en vigueur, en ce qui concerne :

- Les états financiers consolidés du groupe « TLF » ont été établis sur la base d'états financiers provisoires d'une filiale non audités ni arrêtés par sa gouvernance et ce, contrairement aux dispositions de l'article 471 du code des sociétés commerciales.
- La société « TLF » a considéré la société « MLA » détenue à raison de 32% en tant que société filiale et consolidée par la méthode d'intégration globale alors qu'elle ne satisfait pas aux conditions requises par les dispositions de la NC 35 relative aux états financiers consolidés.
- La société « TLF » a écarté de son périmètre de consolidation la société « Tunisie participation » détenue à raison de 59,14%. Cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence. La société « TLF » n'a pas pu démontrer clairement comment un tel pourcentage (59,14%) ne lui confère pas un pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la société « Tunisie Participations » et ce conformément aux dispositions de la NC 35 relative aux états financiers consolidés.

Par ailleurs, les notes aux états financiers consolidés ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note indiquant, le pays d'enregistrement ou de résidence des sociétés filiales et ce, conformément aux dispositions de la NC 35 relative aux états financiers consolidés.
- Une note portant sur la nature de la relation entre la société mère « TLF » et certaines sociétés dans lesquelles elle ne détient pas, directement ou indirectement par des filiales, plus de la moitié des droits de vote, considérées comme filiales et consolidées par la méthode d'intégration globale et ce, conformément aux dispositions de la NC 35 relative aux états financiers consolidés.
- Une note sur les raisons de non prise en considération en tant que filiale, de société détenue à plus que 50% de son capital et ce conformément aux dispositions de la NC 35 relative aux états financiers consolidés.
- Une note sur les sociétés mises en équivalence conformément aux dispositions de la NC 36 relative aux participations dans des entreprises associées.
- Une note sur la rubrique « écart d'acquisition » conformément aux dispositions de la NC 38 relative aux regroupements d'entreprises.

La société s'engage pour l'établissement de ses états financiers consolidés, à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et à la réglementation en vigueur et ce, pour les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2025 et suivants.

4.8.1. Bilan consolidé au 31/12/2024

En DT

	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
ACTIFS			
Liquidités et équivalent de liquidités	5	201 328 223	78 803 990
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	6	1 957 886 358	1 806 101 378
Acheteurs factorés	7	119 636 066	183 040 241
Portefeuille titre commercial	8	55 324 554	37 551 141
Portefeuille d'investissements	8	24 104 175	19 684 292
Titres mis en équivalence	8	3 272 499	2 780 273
Valeurs Immobilisées	9	238 040 622	224 246 084
Actifs d'impôts différés	10	14 205 910	13 155 182
Autres actifs	11	88 143 541	59 492 831
TOTAL DES ACTIFS		**2 701 941 948**	**2 424 855 411**
PASSIFS			
Concours bancaires	12	37 716 942	46 177 526
Emprunts et dettes rattachées	13	1 653 024 102	1 430 797 669
Dettes envers la clientèle	14	138 630 292	115 493 100
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	7	34 027 555	51 546 526
Fournisseurs et comptes rattachés		212 139 867	209 505 299
Passifs d'impôts différés	10	8 149 874	7 479 977
Autres passifs	15	141 616 747	121 538 162
TOTAL DES PASSIFS		**2 225 305 379**	**1 982 538 258**
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		54 000 000	54 000 000
Réserves consolidées		197 719 213	179 891 659
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		**251 719 213**	**233 891 659**
Résultat consolidé		37 470 534	28 217 472
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES PART GROUPE	16	**289 189 747**	**262 109 131**
INTERETS MINORITAIRES	17	187 446 822	180 208 022
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET INTERETS MINORITAIRES		**476 636 569**	**442 317 153**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		**2 701 941 948**	**2 424 855 411**

4.8.2. Etat des engagements hors bilan consolidé au 31/12/2024

En DT

	31 décembre 2024	31 décembre 2023
ENGAGEMENTS DONNES	**219 296 256**	**269 042 165**
Engagements de financement en faveur de la clientèle	172 605 910	148 495 066
Engagements donnés en faveur des banques (*)	36 000 000	82 740 000
Engagements sur titres	10 690 346	37 807 099
ENGAGEMENTS RECUS	**307 675 020**	**354 208 238**
Garanties reçues	7 336 234	11 326 908
Intérêt à échoir sur contrats actifs	215 159 732	217 758 204
Garanties reçues des adhérents	85 179 054	125 123 126
ENGAGEMENTS RECIPROQUES	**370 819 091**	**225 756 163**
Emprunts obtenus non encore encaissés	370 819 091	225 756 163

(*) cette rubrique correspond au montant des effets et titres de crédit domiciliés chez les banques

4.8.3. Etat de résultat consolidé au 31/12/2024

En DT

	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus de crédit-bail	18	264 695 759	222 003 452
Revenus du factoring	19	22 362 414	24 550 930
Revenu des opérations de location longue durée		73 157 475	49 822 160
Autres Produits d'exploitation		2 382 160	2 538 475
Produits des placements		3 980 778	2 326 404
Total des produits d'exploitation		**366 578 586**	**301 241 421**
Coût des opérations de location longue durée		(40 359 466)	(27 792 825)
Intérêts et charges assimilées	20	(130 782 779)	(114 369 080)
Produit net		**195 436 341**	**159 079 516**
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel		(54 660 015)	(50 703 754)
Autres charges d'exploitation		(36 733 223)	(31 443 105)
Dotations aux amortissements des immobilisations propres		(7 281 421)	(7 117 175)
Total des charges d'exploitation		**(98 674 659)**	**(89 264 034)**
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		**96 761 682**	**69 815 482**
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	21	(13 112 086)	(8 630 626)
Dotations aux provisions pour risques divers	22	1 621 390	(4 657 797)
RESULTAT D'EXPLOITATION		**85 270 985**	**56 527 059**
Autres gains ordinaires		4 689 963	5 453 177
Autres pertes ordinaires		(156 111)	1 411 543
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES		**89 804 838**	**63 391 779**
Impôts différés		(645 383)	(310 663)
Impôts exigibles		(34 811 742)	(25 802 396)
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES		**54 347 713**	**37 278 720**
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	8	668 549	276 647
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		**55 016 262**	**37 555 367**
Part revenant aux intérêts minoritaires	17	(17 545 728)	(9 337 895)
RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE		**37 470 534**	**28 217 472**
Résultat par action		**3,469**	**2,613**

4.8.4. Etat de flux de trésorerie consolidé au 31/12/2024

En DT

	Notes	31 décembre 2024	31 décembre 2023
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements reçus des clients	23	1 151 496 827	942 930 038
Encaissements reçus des acheteurs factorés	24	385 596 246	424 127 496
Financement des adhérents	24	(316 304 202)	(410 055 815)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		(31 586 664)	(29 748 512)
Intérêts payés		(84 499 444)	(79 060 997)
Impôts et taxes payés		(88 366 367)	(64 766 809)
Décaissement pour financement de contrats de leasing	25	(930 631 108)	(798 504 933)
Autres flux de trésorerie		(120 404 786)	(25 410 328)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		**(34 699 498)**	**(40 489 860)**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	26	(33 761 573)	(37 585 119)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	27	5 686 782	6 225 371
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	28	(33 205 255)	(8 056 807)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	29	567 731	1 649 301
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		**(60 712 315)**	**(37 767 254)**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Dividendes et autres distributions	30	(18 502 980)	(14 937 861)
Encaissements provenant des emprunts	13	585 648 000	424 586 240
Remboursements d'emprunts	13	(370 038 566)	(348 544 049)
Flux liés au financement à court terme		28 590 496	4 930 235
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		**225 696 950**	**66 034 565**
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		**699 678**	**649 575**
Variation de trésorerie		**130 984 816**	**(11 572 974)**
Trésorerie au début de l'exercice		32 626 465	44 199 439
Trésorerie à la clôture de l'exercice	31	163 611 281	32 626 465

4.9. Notes aux états financiers consolidés au 31/12/2024

NOTE 1 : PRESENTATION DU GROUPE

1-1 : Structure juridique des sociétés du Groupe

Le Groupe « **TUNISIELEASING&FACTORING** » est composé de neuf sociétés spécialisées chacune notamment dans les métiers suivants : le leasing, le crédit, le factoring et la location longue durée.

- La société « **Tunisie Leasing & Factoring** », est une société de droit tunisien, créée en octobre 1984 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel. Cet objet a été étendu en 1994 aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

  A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonné au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie factoring ».

  Au cours de l'exercice 2017, l'activité d'affacturage a été reprise suite à l'opération de fusion entre la société mère « Tunisie Leasing » et sa filiale « Tunisie Factoring »

  Le capital social de Tunisie Leasing et factoring s'élève au 31 Décembre 2024 à la somme de 54.000.000 dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 dinars chacune.

  Les titres de la société sont admis à la côte de la Bourse depuis l'année 1992.

- La société **« Maghreb Leasing Algérie »** a été créée en janvier 2006 avec comme objet principal la réalisation d'opérations de leasing.

  Le capital social de Maghreb leasing Algérie s'élève, au 31 Décembre 2024, à la somme de 6.500.000.000 DZD divisé en 6.500.000 actions de 1.000 DZD chacune.

- La société « **TLG FINANCE** » est une société par action simplifiée créée le 1er octobre 2014 avec pour objet principal l'acquisition, la détention, la cession et la gestion de participations directes ou indirectes dans toutes sociétés de financements spécialisés ou de locations opérationnelles françaises ou étrangères, cotées ou non cotées. Son capital initial s'élève à 30 000,00 Euros.

  L'assemblée générale mixte du 10 septembre 2015 a décidé de porter le capital social à 18 560 000,00 Euros par émission de 1 853 000 actions nouvelles de 10 Euro chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

  L'assemblée générale extraordinaire du 06 janvier 2017 a décidé de porter le capital social à 21 877 000,00 Euros par émission de 331 700 actions nouvelles de 10 Euro chacune, totalement souscrites et libérées en numéraires.

- La société « **ALIOS Finance SA »**, société holding créée en 1998, avec pour objet la prise de participations dans les sociétés visant à développer des opérations de financement, notamment par crédit-bail et le capital social de Alios Finance SA s'élève au 31 Décembre 2024 à € : 12.264.164 divisé en 1.114.924 actions de € : 11 chacune.

Alios Finance est présent actuellement dans six pays de l'Afrique subsaharienne (Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Gabon), soit sous forme de filiales ou de succursales.

- **Sociétés d'investissement**

A l'initiative de Tunisie Leasing, il a été procédé à la constitution de trois sociétés d'investissement à capital risque, ayant pour objet la participation pour leurs propres comptes ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises.

Il s'agit de :

- **Tuninvest–Sicar :** constituée en 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, puis transformée en 1998 en société d'investissement à capital risque. Son capital actuel s'élève à 966.000 dinars, divisé en 966.000 actions de 1 dinar chacune, totalement libérées. Les titres de Tuninvest Sicar sont cotés en Bourse.

- **Tunisie - Participations :** constituée en 1997. Son capital actuel s'élève à 7.440 dinars, divisé en 744 actions de 10 dinars chacune, totalement libérées.

- **Tuninvest Innovations-Sicar :** constituée en 2002. Son capital actuel s'élève à 500.000 dinars, divisé en 50.000 actions de 10 dinars chacune.

- **Les autres sociétés du Groupe**

  - **Société Tunisie Location Longue Durée (Tunisie LLD) :** est une société à responsabilité limitée constituée en 1999 avec pour objet principal la location de voitures. Son capital social s'élève à 3.000.000 dinars, divisé en 30.000 parts de 100 dinars chacune.

  - **Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) :** est une société anonyme de droit Tunisien, constitué le 02 février 2001. Le capital social s'élève à D : 40.000 divisé en 40.000 actions de 1D chacune, souscrite et libéré en totalité. La société a pour objet d'effectuer en Tunisie et à l'étranger des missions d'audit économique, juridique et financier et plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement à l'objet social.

1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe

La synthèse des participations des sociétés du Groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du Groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après :

Tableau 1

Tableau des Participations au 31 Décembre 2024

Sociétés	Tuninvest SICAR		Tunisie Participations		Tuninvest Innov. SICAR		STIF		Tunisie Location LD		ALIOS		TLG FINANCE		Maghreb L. Algérie	
	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%	Titres	%			Titres	%
Tunisie Leasing	352 645	36,51%	440	59,14%	13 636	27,27%	40 000	100,00%	29 964	99,88%	54 245	4,87%	741 642	33,90%	2 091 069	32,17%
Tunisie Participations																
Tuninvest SICAR																
Tuninvest Innovations																
TLG FINANCE											709 931	63,68%				
Société d'Ingénierie Financière (STIF)																
Tunisie Location LD																
ALIOS																
Maghreb Leasing Algèrie																
Autres	613 355	63,49%	304	40,86%	36 364	72,73%			36	0,12%	350 748	31,46%	1 446 058	66,10%	4 408 931	67,83%
Total	**966 000**	**100,00%**	**744**	**100,00%**	**50 000**	**100,00%**	**40 000**	**100,00%**	**30 000**	**100,00%**	**1 114 924**	**100,00%**	**2 187 700**	**100,00%**	**6 500 000**	**100,00%**

Tableau 2

Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 31 Décembre 2024

Sociétés	Tuninvest SICAR		Tunisie Participations		Tuninvest Innov.		STIF		Tunisie Location		ALIOS		TLG FINANCE		Maghreb L. Algérie	
	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte	Directe	Indirecte
Tunisie Leasing	36,51%		59,14%		27,27%		100,00%		99,88%		4,87%		33,90%		32,17%	0,00%
Tunisie Participations																
Tuninvest SICAR																
TLG FINANCE												21,59%				
Société d'Ingénierie Financière (STIF)																
Tunisie Location LD																
ALIOS																
Maghreb L.Algèrie																
Autres																
Total	**36,51%**		**59,14%**		**27,27%**		**100,00%**		**99,88%**	**0,00%**	**4,87%**	**21,59%**	**33,90%**	**0,00%**	**32,17%**	**0,00%**
Total participation	**36,51%**		**59,14%**		**27,27%**		**100,00%**		**99,88%**		**26,45%**		**33,90%**		**32,17%**	

TABLEAU 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION
DU 31 Décembre 2024

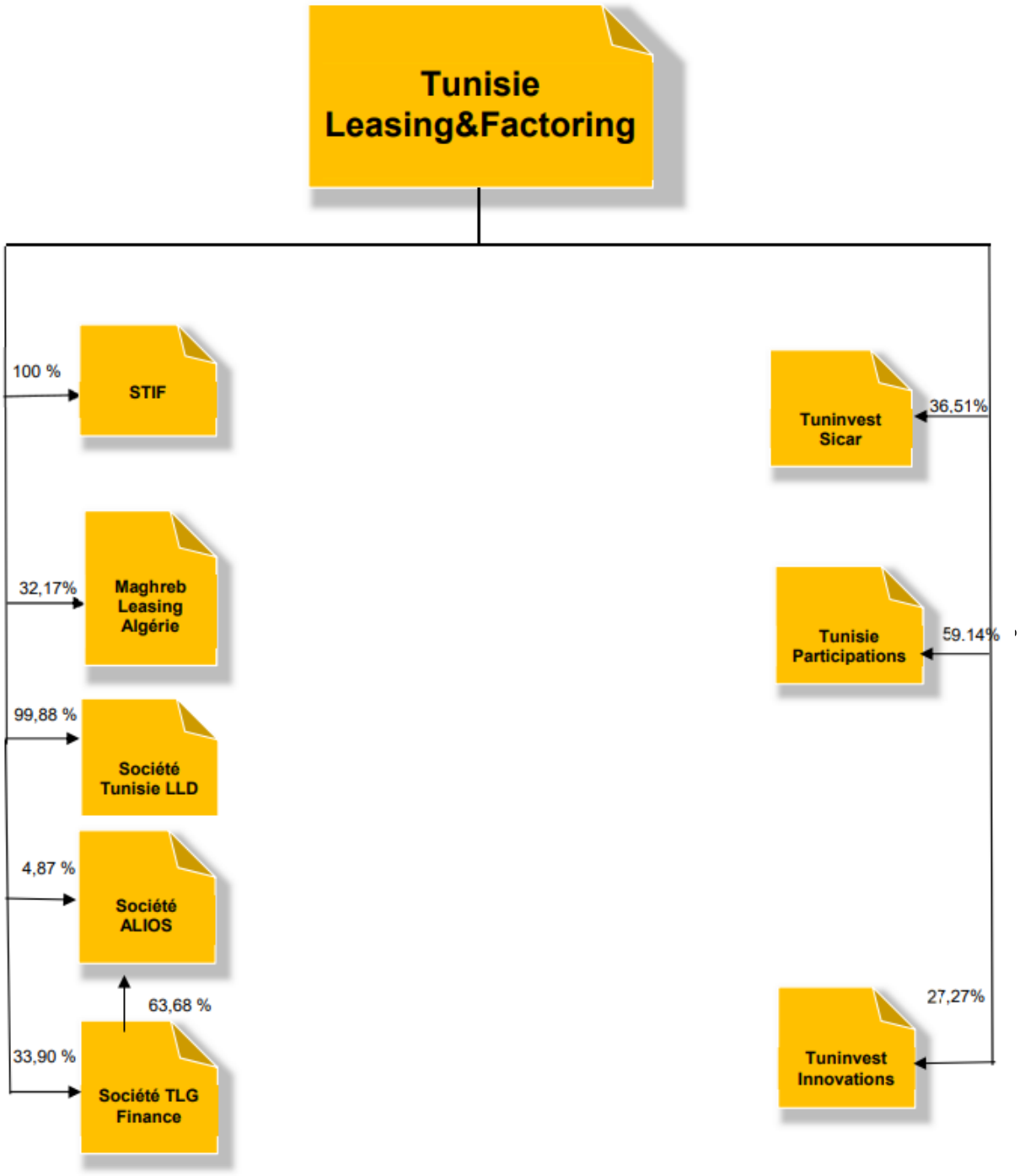

NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 : Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du Groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Leasing & Factoring, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

Sociétés	***Degré de contrôle***	***Méthode retenue***
MAGHREB LEASING ALGERIE	Contrôle exclusif	Intégration globale
TLG FINANCE	Contrôle exclusif	Intégration globale
ALIOS	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisie Location Longue Durée	Contrôle exclusif	Intégration globale
Société Tunisienne d'ingénierie Financière	Contrôle exclusif	Intégration globale
Tuninvest Innovations Sicar	Influence notable	Mise en équivalence
Tunisie Participations	Influence notable	Mise en équivalence
Tuninvest Sicar	Influence notable	Mise en équivalence

(1) Bien que Tunisie Leasing & Factoring détienne 59,14% du capital de Tunisie Participations, cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence car, d'une part, Tunisie Leasing n'a aucun pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette société et d'autre part, Tunisie Leasing & Factoring est représentée par un seul membre au niveau du conseil d'administration.

Le contrôle exclusif est présumé exister, dès lors qu'une entreprise détient directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue

2.2 : Date de clôture

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre.

2.3 : Modalités de consolidation

La consolidation des sociétés du Groupe est effectuée selon les étapes suivantes :

- **Traitement des participations dans les entreprises associées**

Les participations dans les entreprises associées, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

La quote-part dans les résultats de ces participations est présentée comme un élément distinct au compte de résultat.

L'opération de mise en équivalence a été effectuée à travers des tableaux d'analyse de chaque participation permettant de prendre en ligne de compte, l'effet des participations indirectes et ce, à travers :

- L'annulation de la participation de chaque société au capital d'une autre société du Groupe
- La prise en compte de la fraction de la participation indirecte annulée, revenant à la société mère

Parallèlement, toute différence, lors de l'acquisition de la participation, entre le coût d'acquisition et la quote-part de chaque investisseur dans les justes valeurs des actifs identifiables nets de l'entreprise associée, est comptabilisée selon la NCT 38.

- **Intégration des sociétés sous contrôle exclusif**

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du Groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.4 : Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société mère et les sociétés sous contrôle exclusif ou mise en équivalence sont éliminés respectivement dans leur intégralité ou dans la limite du pourcentage d'intérêt.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

2.5 : Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés

- **Homogénéisation des méthodes comptables**

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du Groupe.

- **Elimination des soldes et transactions intra-groupe**

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou mise en équivalence.
Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

- **Conversion des états financiers des entités étrangères**

Conformément à la norme internationale IAS 21 § 39, le résultat et la situation financière d'une entité étrangère sont convertis en monnaie de présentation (TND), en utilisant les procédures suivantes :

- Les actifs et les passifs de chaque bilan présenté sont convertis au cours de clôture à la date de chacun de ces bilans ;
- Les produits et les charges de chaque compte de résultat sont convertis au cours de change moyen des périodes de transactions ;
- Tous les écarts de change en résultant sont comptabilisés au niveau des capitaux propres.

La similarité des cadres conceptuels du référentiel national et international a justifié le recours à ladite norme, en l'absence de dispositions normatives explicites dans le système comptable des entreprises.

NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises dont notamment :

- La norme comptable générale (NCT 1) ;
- La NCT 35 (Etats financiers consolidés) et la NCT 36 (Participations dans des entreprises associées) et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifique à l'établissement des états financiers consolidés ;
- La norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38) ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par les circulaires n° 2012-09 du 29 juin 2012, n° 2013-21 du 30 décembre 2013 et n° 2018-06 du 5 juin 2018, ainsi que la circulaire de la BCT n° 2025-01 du 29 Janvier 2025.
- Les normes prudentielles édictées par l'autorité de contrôle de chaque pays.

NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

4.1 : Base de préparation des états financiers

Les états financiers du Groupe Tunisie Leasing & Factoring sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique. Les chiffres présentés sont exprimés en Dinar Tunisien (DT).

Les états financiers consolidés comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Les actifs et passifs du bilan consolidé du Groupe Tunisie Leasing & Factoring sont présentés par ordre décroissant de liquidité.

4.2 : Valeurs Immobilisées

Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par le Groupe figurent à l'actif pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	20% et 33%
- Constructions	5%
- Constructions sur sol d'autrui	20%
- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	15% et 33%
- Installations générales	10% et 15%

4.3 : Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier. Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

- ✓ À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

4.4 : Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de change étant couvert.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

4.5 : Créances de leasing (Tunisie Leasing et Maghreb Leasing Algérie)

Les contrats de location financement établis par TLF et Maghreb Leasing Algérie transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant…) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

En vertu de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), Tunisie Leasing & Factoring comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de leasing selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location-financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

a- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et

b- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

4.6 : Politique de provisions

Le coût du risque est calculé conformément à la règlementation en vigueur.

4.6.1 : Provision à caractère individuel

Société mère (Activité Leasing)

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	-
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définis par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

. Les cautions bancaires
. Les actifs financiers affectés
. Les dépôts de garantie
. Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants :

. Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures et aux agences de voyages.
. Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
. Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants :

- Le contrat est au contentieux depuis plus de douze mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- Le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de douze mois sans que le matériel ne soit vendu.

Filiale (*Maghreb Leasing Algérie*)

Les provisions pour créances sont constituées par référence aux termes de l'instruction de la Banque d'Algérie N° 74-94 du 29 novembre 1994 relative à la fixation des règles prudentielles de gestion des banques et établissements financiers, en fonction de l'ancienneté des impayés.
Les catégories sont au nombre de quatre (4) :

	Taux de provision
Créances courantes	-
Créances à problèmes potentiels	20%
Créances très risquées	50%
Créances compromises	100%

Les garanties ne sont pas prises en considération pour le calcul des provisions.

Filiale (*Alios*)

Les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés.
Lors de la réunion du conseil d'administration du 1er décembre 2015, Alios a adopté une mise à jour sur l'ancienne politique de provisionnement en vue de s'aligner avec la méthodologie de provisionnement de Tunisie Leasing & Factoring. Les aménagements de cette politique qui prévoient :

1. La prise en compte pour le crédit-bail et pour la Location avec Option d'Achat (LOA) de la valeur des biens financés, et ce comme garantie déductible de l'assiette de provisionnement.
   Les taux de provisionnement sont : (5% à partir d'1 jour de retard, 30% à partir de 90 jours, 75% à partir de 180 jours et 100% à partir de 360 jours et en cas de contentieux. Ces taux s'appliquent sur le risque total (impayés + encours).

2. L'assouplissement des taux de provisionnement pour les financements destinés aux particuliers (Crédit à la consommation et la Location avec Option d'Achat (LOA) du fait que les premiers retards sont en général imputables aux employeurs qui nous règlent les prélèvements à la source des échéances avec un certain délai.
   Le taux de provisionnement est de 5% (à partir du 1er jour de retard), suivi de 30% (30 jours), 50% (60 jours), 75% (120 jours) et 100% (180 jours et contentieux).

Activité *Factoring*

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

Les classes de risque sont les suivantes :

	Minimum de provision A appliquer par classe
- A : Actifs courants	-
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	-
- B2 : Actifs incertains	20%
- B3 : Actifs préoccupants	50%
- B4 : Actifs compromis	100%

Tunisie Factoring (société absorbée par Tunisie Leasing) distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.

- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.
  Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.

Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

4.6.2 : Provision à caractère général

Il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

Ces provisions sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique "Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la TLF.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing et factoring sont déduites des actifs correspondants.

4.7 : Comptabilisation des revenus de leasing

Les intérêts des contrats de location financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location. Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créances de leasing ».

Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés et ce, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, émanant des Banques Centrales de chaque filiale.

4.8 : Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises effectivement livrées ou à des prestations de services réellement fournies.

Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.

Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.

En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées.
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

4.9 : Taxe sur la valeur ajoutée

Les charges et les produits sont comptabilisés en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoit que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

NOTE 5 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique se detaille comme suit

	31-déc 2024	31-déc 2023
- Banques	201 102 963	78 623 599
- Caisses	225 260	180 391
Total général	201 328 223	78 803 990

NOTE 6 : CREANCES SUR LA CLIENTELES, OPERATIONS DE LEASING

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Encours financiers	1 928 866 661	1 738 646 310
- Impayés	295 240 467	335 323 382
- Intérêts échus différés	(4 274 710)	(6 995 333)
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	12 755 639	12 979 487
Total brut des créances de leasing	2 232 588 057	2 079 953 846
- Provisions pour dépréciation des encours	(85 596 473)	(89 909 950)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(147 089 845)	(148 056 905)
- Provisions collectives	(29 180 976)	(21 191 020)
- Produits réservés	(12 834 405)	(14 694 593)
Total des provisions at produits réservés	(274 701 699)	(273 852 468)
Soldes nets	**1 957 886 358**	**1 806 101 378**

NOTE 7 : COMPTES COURANTS DES ADHÉRENTS ET COMPTES DES ACHETEURS

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente au 31 Décembre 2024, comme suit :

		31-déc. 2024	31-déc. 2023
Comptes des acheteurs factorés			
Comptes des acheteurs locaux		122 841 159	176 763 751
Comptes des acheteurs export		1 449 156	714 289
Comptes des acheteurs import		-	9 394 930
Sous total	(A)	124 290 315	186 872 970
A déduire			
Provisions individuelles sur compte adhérents		(3 556 320)	(2 734 800)
Provisions collectives sur compte adhérents		(1 097 741)	(1 097 741)
Provisions individuelles sur compte acheteurs		(188)	(188)
Montant net		119 636 066	183 040 241
Comptes des adhérents			
Correspondants étrangers (FDG comptes en devise)		188 083	107 143
Fonds de garantie		11 850 477	17 543 182
Compte import/Export		-	9 394 930
Disponible		21 988 995	24 501 271
Sous total	(B)	34 027 555	51 546 526
Encours de Financement des adhérents	(A) - (B)	90 262 760	135 326 444

NOTE 8 : PORTEFEUILLE TITRES

Note 8.1 Portefeuille titre commercial

L'analyse du portefeuille titres de placement se présente comme suit :	31-déc. 2024	31-déc. 2023
-Titres SICAV	2 549 894	1 754 159
-POULINA G H	69 600	69 600
-BH	69 100	69 100
-Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020
-Certificats de dépôt	51 500 000	34 500 000
-Titres immobilisés ALIOS SA	1 270 198	1 283 573
Total brut	**55 958 812**	**38 176 452**
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(634 258)	(625 311)
Total net	**55 324 554**	**37 551 141**

Note 8.2 Portefeuille titres d'investissement

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
Titres immobilisés	26 838 510	21 881 420
Total brut	26 838 510	21 881 420
A déduire		
Versements restant à effectuer sur titres	(75)	(75)
Montant libéré	26 838 435	21 881 345
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(2 734 260)	(2 197 053)
Total net	24 104 175	19 684 292

Note 8.2 Titres mis en équivalences

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
Les titres mis en équivalence	3 272 499	2 780 273

NOTE 8 (SUITE) : LES TITRES IMMOBILISES :

Les titres immobilisés s'analysent au 31 décembre 2024 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
- B.T.S	500	5 000			1997	-
- SPCS	174 990	1 819 178			2009/2016	4,92%
- Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100			2010	-
- Société BYZACENE	1 005	100 500		100 500	2006	1,97%
- Amen Santé	132 624	1 193 616		718 166	2009/2010/2013/2014/2017/2019/2020	1,40%
- Ennakl	389 000	4 998 650		772 943	2012	1,30%
- FCPR Tuninvest Croissance	19 209	1 920 900	-		2013/2014/2016	11,48%
- Assurances COMAR NON VIE CIV	61 234	2 600 366		1 142 651	2016	7,00%
- Société STLV	2	200	75		2019	
- Société T'PAP	220 000	2 200 000			2022	1,80%
- Fonds gérés AMEN SICAR"TLF 2022"		6 000 000			2023	
- Fonds gérés AMEN SICAR"TLF 2023"		6 000 000			2024	
		26 838 510	75	2 734 260		

NOTE 8 (SUITE) : TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Les titres mis en équivalence s'analysent au 31 décembre 2024 comme suit :

Emetteur	Coût d'acquisition	Quote-part dans les réserves	Quote-part dans les résultats	Valeur des titres mis en équivalence	% détenu
* Tuninvest Sicar	521 084	1 496 537	287 468	2 305 089	36,51%
* Tunisie participations	2 200	301 561	369 399	673 160	59,14%
* Tuninvest Innovations Sicar	136 360	146 209	11 682	294 250	27,27%
	659 644	1 944 307	668 549	3 272 499	

NOTE 9 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISES
PERIODE CLOSE LE 31 Décembre 2024
(exprimé en dinars)

NOTE 9.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de variation de taux de change	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de variation de taux de change	Dotation de période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Logiciels	33%	33 134 679	(65 382)	174 435	22 943	105 343	33 161 331	32 715 478	(60 614)	220 417	105 343	32 769 938	391 393
Logiciels (en cours)		22 943	-	-	(22 943)	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart d'acquisition		723 315		1 250 338	-	-	1 973 653	626 515	-	197 498	-	824 013	1 149 640
TOTAUX		33 880 936	(65 382)	1 424 773	-	105 343	35 134 984	33 341 993	(60 614)	417 915	105 343	33 593 950	1 541 033

NOTE 9.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute						Amortissements					Valeur comptable nette
		Début de période	Effet de variation de taux de change	Acquisition	Transferts	Cessions	Fin de période	Début de période	Effet de variation de taux de change	Dotation de la période	Cessions ou transferts	Fin de période	
Terrain	0%	8 757 872	(144 664)	-	-	2 359 851	6 253 356	-		-	-	-	6 253 356
Constructions	5%	62 329 428	223 500	52 564	-	-	62 605 492	19 657 076	(127 870)	2 653 936	-	22 183 143	40 422 350
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	-	-	-	30 670	30 670	-	-	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	210 653 134	1 739 844	45 562 960	3 550 861	22 195 923	239 310 876	60 468 064	677 996	24 498 086	14 034 399	71 609 747	167 701 129
Mobilier de bureau	10% et 20%	11 205 639	(67 756)	541 206	-		11 679 089	1 225 551	(49 826)	352 012	-	1 527 737	10 151 352
Matériel informatique	15% et 33%	14 313 958	(45 845)	290 815	-	3 163	14 555 766	12 748 420	(65 416)	751 166	3 163	13 431 007	1 124 758
Installations générales	10% et 15%	32 109 669	354 789	211 705		-	32 676 163	21 563 449	(344 860)	610 932	-	21 829 520	10 846 643
TOTAUX		339 400 369	2 059 869	46 659 249	3 550 861,00	24 558 937	367 111 413	115 693 230	90 025	28 866 131	14 037 562	130 611 824	236 499 589
Total des Valeurs Immobilisées		**373 281 307**	**1 994 487**	**48 084 022**	**3 550 861**	**24 664 280**	**402 246 397**	**149 035 222**	**29 411**	**29 284 046**	**14 142 905**	**164 205 774**	**238 040 622**

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire

NOTE 10 : IMPOTS DIFFERES

Les impôts différés se détaillent par société intégrée comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Passif d'impôt différé, Tunis Location Longue Durée	(2 144 314)	(1 208 987)
- Passif d'impôt différé, MLA	(3 612 423)	(3 974 778)
- Passif d'impôt différé, ALIOS	(2 393 137)	(2 296 212)
Total des passifs d'impôt différé	(8 149 874)	(7 479 977)
- Actif d'impôt différé, Tunisie Leasing	8 881 795	8 591 851
- Actif d'impôt différé, Maghreb Leasing Algérie	1 582 128	898 059
- Actif d'impôt différé, ALIOS	3 741 987	3 665 272
Total des actifs d'impôt différé	14 205 910	13 155 182
Total des impôts différés	**6 056 036**	**5 675 205**

NOTE 11 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Clients autres sociétés du groupe	1 217 958	1 153 423
- Fournisseurs, avances	6 716 211	7 081 879
- Prêts au personnel	880 833	1 225 010
- Echéances à moins d'un an sur prêts au personnel	228 034	251 132
- Avances et acomptes au personnel	475 374	367 871
- Crédit d'impôt	8 877 680	13 410 409
- Crédit TVA	7 450 475	10 025 567
- Autres comptes débiteurs	31 016 017	7 623 321
- Produits à recevoir des tiers	8 731 955	4 884 423
- Effet à recevoir	-	666 601
- Charges constatées d'avance	18 482 034	17 036 228
- frais d'émission des emprunts à long terme	7 269 416	3 739 428
Total brut	91 345 987	67 465 292
A déduire		
- Provisions pour dépréciation des comptes clients	(250 557)	(194 387)
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(165 767)	(165 390)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(214 381)	(261 152)
- Provisions pour dépréciation des produits à recevoir	(195 621)	(195 621)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(2 376 120)	(7 155 911)
Total net	**88 143 541**	**59 492 831**

NOTE 12 : CONCOURS BANCAIRES

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
Banques, découverts	37 716 942	46 177 526
Total général	**37 716 942**	**46 177 526**

NOTE 13 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
Emprunts		
- Banques locales	319 376 813	202 544 393
- Banques étrangères	427 549 200	467 761 080
- Emprunts obligataires	390 863 080	241 680 560
- Crédit à court terme	587 162	324 658
- Ligne d'avance	14 500 000	42 000 000
- Certificat de dépôts	-	1 700 000
- Crédit ALIOS	444 452 901	439 715 260
- Crédit Leasing LLD	25 223 253	12 336 766
Total emprunts	1 622 552 409	1 408 062 717
Dettes rattachées		
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires locaux	3 536 959	3 257 702
- Intérêts courus et commissions à payer sur emprunts bancaires étrangers	5 834 477	7 162 522
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	21 100 257	12 469 142
- Intérêts contaté d'avance sur certificats de dépôts	-	(61 066)
- Intérêts contaté d'avance sur emprunts obligatoires	-	(93 347)
Total dettes rattachées	30 471 693	22 734 952
Total	1 653 024 102	1 430 797 669

NOTE 13 (SUITE) : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

DESIGNATION	Solde en début de période	Effets de variation de taux de change	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
BANQUES LOCALES	**202 544 393**	**548 836**	**250 248 000**	**133 964 416**	**319 376 813**	**200 518 505**	**118 858 307**
* AMEN BANK	26 200 000		20 000 000	10 450 000	35 750 000	25 750 000	10 000 000
* ATB	2 833 333		-	2 000 000	833 333	-	833 333
* BH	11 912 247		10 000 000	4 141 625	17 770 622	12 715 890	5 054 732
* BH FACTO	905 814		5 000 000	620 738	5 285 076	4 207 784	1 077 292
* BNP (MLA)	5 723 001	162 514	28 248 000	5 704 435	28 429 080	18 569 176	9 859 905
* AL SALAM(MLA)	13 604 476	386 322	-	9 278 134	4 712 663	108 336	4 604 327
* AL BARAKA BANK	6 666 666		27 000 000	7 833 333	25 833 333	13 500 000	12 333 333
* A.B.C TUNISIE	6 000 000		-	6 000 000	-	-	-
* ATTIJARI BANK	12 166 702		30 000 000	8 500 034	33 666 668	23 666 668	10 000 000
* BIAT	65 584 797		55 000 000	25 390 352	95 194 444	64 346 490	30 847 954
* CITI BANK	14 300 000		45 000 000	39 300 000	20 000 000	-	20 000 000
* BT 2017	16 512 671		-	4 512 666	12 000 005	9 000 001	3 000 004
* STB 2018	1 750 000		-	1 000 000	750 000	-	750 000
* BTL	-		5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
* QNB	-		20 000 000	666 667	19 333 333	15 333 333	4 000 000
* BTE FACTO	4 572 783		-	1 104 819	3 467 964	2 257 673	1 210 291
* ATB FACTO	1 200 000			800 000	400 000	-	400 000
* BT FACTO	8 126 315		-	2 031 580	6 094 735	4 063 155	2 031 580
* BTL FACTO	-		5 000 000	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
* AMEN BANK 2021(LLD)	865 906		-	865 906	-	-	-
* ATB 2022 (LLD)	1 788 889		-	933 333	855 556	-	855 556
* AL BARAKA BANK(LLD)	503 971		-	503 971	-	-	-
* AL BARAKA BANK(LLD)	1 326 823		-	1 326 823	-	-	-
BANQUES ETRANGERES	**467 761 080**	**9 644 790**	**117 700 000**	**167 556 670**	**427 549 200**	**308 294 751**	**119 254 449**
* BEI	22 758 362		-	2 659 289	20 099 073	17 439 783	2 659 290
* BIRD	7 722 222		-	1 444 444	6 277 778	4 833 334	1 444 444
* BERD	11 521 715		-	11 521 715	-	-	-
* SANAD	20 415 290		-	14 300 077	6 115 213	3 057 618	3 057 595
* PROPARCO	15 661 000		-	10 440 667	5 220 333	-	5 220 333
* SYMBIOTICS 2019	26 535 587		-	3 530 827	23 004 760	23 004 760	-
* FADES 2018	4 973 165		-	994 634	3 978 531	2 983 898	994 633
* BIO-2021	18 528 750		-	12 352 500	6 176 250	-	6 176 250
* FRANSABANK (MLA)	27 675 430	785 890	-	6 860 936	21 600 384	14 485 070	7 115 313
* ABC (MLA)	15 410 446	437 606	-	6 267 181	9 580 871	4 290 560	5 290 310
* CPA (MLA)	99 444 333	2 823 889	23 540 000	33 217 556	92 590 667	61 727 111	30 863 556
* BDL (MLA)	112 736 123	3 201 332	70 620 000	30 603 313	155 954 141	125 350 828	30 603 313
* TRUST BANK (MLA)	6 801 353	193 136	-	1 792 836	5 201 653	3 251 337	1 950 316
* AGB (MLA)	57 265 031	1 626 137	-	16 507 770	42 383 397	24 330 451	18 052 946
* NATEXIS	13 218 975	375 375	-	7 768 200	5 826 150	-	5 826 150
* BNA	1 874 035	53 216	-	1 927 251	-	-	-
* CNEP BANQUE	5 219 264	148 210	-	5 367 474	-	-	-
* BADR			23 540 000	-	23 540 000	23 540 000	-
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	**670 305 473**	**10 193 626**	**367 948 000**	**301 521 086**	**746 926 013**	**508 813 257**	**238 112 756**

NOTE 13(SUITE) : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

DESIGNATION	Solde en début de période	Effets de variation de taux de change	Utilisations	Remboursements	Soldes	Fin de période	
						Échéances à plus d'un an	Échéances à moins d'un an
* Emprunts obligataires	205 582 160		100 000 000	53 199 080	252 383 080	178 035 000	74 348 080
* Emprunts Obligataires subordonnés	36 098 400		-	15 318 400	20 780 000	10 390 000	10 390 000
* Emprunts obligataires (MLA)	-		117 700 000	-	117 700 000	117 700 000	-
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	**241 680 560**	**-**	**217 700 000**	**68 517 480**	**390 863 080**	**306 125 000**	**84 738 080**

TOTAL GENERAL	**911 986 034**	**10 193 626**	**585 648 000**	**370 038 566**	**1 137 789 093**	**814 938 257**	**322 850 836**

NOTE 14 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Avances et acomptes reçus des clients	69 839 399	49 714 682
- Dépôts et cautionnements reçus	68 790 893	65 778 418
Total général	138 630 292	115 493 100

NOTE 15 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Personnel, rémunérations dues	469 889	358 367
- Personnel, provisions pour congés payés	931 121	1 096 061
- Personnel, autres charges à payer	1 875 558	1 726 667
- Fonds social	1 714 082	1 194 067
- Etat, retenues sur salaires	535 977	550 029
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	947 508	875 048
- Etat, retenues sur revenus des capitaux	-	106 132
- Etat, impôts sur les bénéfices	4 394 766	5 975 705
- Etat, TVA à payer	4 068 165	15 046 413
- Etat, autres impôts et taxes à payer	21 119 635	6 882 078
- Avance sur titres immobilisés	144 200	793 815
- Actionnaires, dividendes à payer	3 140 232	2 950 270
- C.N.S.S	4 446 099	3 528 039
- Autres comptes créditeurs	36 041 766	32 683 217
- Diverses charges à payer	11 919 217	7 033 580
- Produits constatés d'avance	14 265 072	6 816 212
- Compte adhérent à régulariser	1 585 699	1 835 135
- Autres provisions pour risques	34 017 761	32 087 326
Total	141 616 747	121 538 162

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Capital social	(A)	54 000 000	54 000 000
- Réserve légale		5 400 000	5 400 000
- Prime d'émission		11 296 875	11 851 862
- Réserves spéciales de réinvestissement		16 482 184	10 982 184
- Autres réserves		-	3 776 843
- Subvention d'investissement		43 448	78 375
- Ecarts de conversion		31 038 262	29 732 417
- Quote-part dans les réserves des sociétés mises en équivalence	(B)	1 944 307	1 843 982
- Dividendes reçus des filiales		5 222 519	4 429 189
- Résultats reportés		126 291 618	111 796 807
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		251 719 213	233 891 659
- Résultat net des sociétés intégrées (a)		54 347 713	37 278 720
- Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence (b)	(B)	668 549	276 647
- Part revenant aux intérêts minoritaires (C)		(17 545 728)	(9 337 895)
Résultat net revenant à la société consolidante **(1)=(a+b-c)**		37 470 534	28 217 472
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	289 189 747	262 109 131
Nombre d'actions **(2)**	(D)	10 800 000	10 800 000
Résultat par action	(1) / (2)	**3,469**	**2,613**

(A) Le capital social s'élève au 31 décembre 2024 à la somme de 54.000.000 Dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 Dinars

(B) Voir note 8

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

(D) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.
Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

31-déc-24

(exprimé en dinars)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de reinvestissement	Prime d'émission	Autres réserves	Subvention d'investissement	Ecart de conversion	Quote-part dans les réserves des sociétés MEQ	Dividendes reçus des filiales et des Stés Mise en Equivalence	Résultats résportés	Modifications comptables	Résultat consolidé de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2022	**54 000 000**	**5 400 000**	**6 482 184**	**21 031 862**	**3 776 843**	**113 303**	**26 489 963**	**1 908 121**	**4 275 853**	**99 377 382**	**(3 821 144)**	**20 706 291**	**239 740 658**
Effets de variation du pourcentage d'intérêts								53 859		74 525			128 384
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/04/2023				(9 180 000)					(4 275 853)	26 757 712		(13 301 859)	-
Réintégration prime démission													-
Réserve spéciale de reinvestissement approuvée devenue libre			4 500 000							(4 500 000)			-
Modifications comptables										(3 821 144)	3 821 144		-
Affectations des résultats des Filiales et des sociétés Mises en Equivalence								(117 998)	176 323	7 341 197		(7 404 432)	(4 910)
Dividendes reçus des filiales intégrées									4 252 866	(4 252 866)			-
Subvention d'investissement obtenue						-							-
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat						(34 928)							(34 928)
Ecarts de conversion													-
Ajusteement Ecart de conversion							3 242 454						3 242 454
Dividendes versés sur le bénéfice de 2022										(9 180 000)			(9 180 000)
Résultat consolidé au 31 Décembre 2023												28 217 472	28 217 472
Solde au 31 Décembre 2023	**54 000 000**	**5 400 000**	**10 982 184**	**11 851 862**	**3 776 843**	**78 375**	**29 732 417**	**1 843 982**	**4 429 189**	**111 796 806**	**-**	**28 217 472**	**262 109 131**
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/04/2024			6 000 000						(4 429 189)	18 793 905		(20 364 716)	-
Reclassement approuvé par l'A.G.O du 26/04/2024				(554 987)	(3 776 843)					4 331 830			-
Réintégration prime démission													-
Réserve spéciale de reinvestissement approuvée devenue libre			(500 000)							500 000			-
Modifications comptables													-
Affectations des résultats des Filiales et des sociétés Mises en Equivalence								100 325	176 323	7 539 337		(7 852 756)	(36 771)
Dividendes reçus des filiales intégrées									5 046 196	(5 046 196)			-
Subvention d'investissement obtenue						-							-
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat						(34 928)							(34 928)
Effets de variation du pourcentage d'intérêts							-232 458	-		255 936			23 478
Ecarts de conversion													-
Ajusteement Ecart de conversion							1 538 303						1 538 303
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023										(11 880 000)			(11 880 000)
Résultat consolidé au 31 Décembre 2024												37 470 534	37 470 534
Solde au 31 Décembre 2024	**54 000 000**	**5 400 000**	**16 482 184**	**11 296 875**	**-**	**43 447**	**31 038 262**	**1 944 307**	**5 222 519**	**126 291 618**	**-**	**37 470 534**	**289 189 747**

NOTE 17 : INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

		31-déc. 2024	31-déc. 2023
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la MLA			
- Dans le capital		89 899 889	92 778 035
- Ecart de conversion		24 256 926	21 127 489
- Dans les réserves		13 734 612	13 712 890
- Dans le résultat	(A)	18 481 522	8 013 713
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLLD			
- Dans le capital		3 600	3 600
- Dans les réserves		22 876	20 709
- Dans le résultat	(A)	5 253	4 327
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la TLG FINANCE			
- Dans le capital		32 968 328	32 968 328
- Ecart de conversion		9 799 361	9 966 448
- Dans les réserves		(3 116 482)	(3 089 517)
- Dans le résultat	(A)	(38 194)	(26 965)
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la ALIOS			
- Dans le capital		20 580 957	20 580 957
- Ecart de conversion		23 841 667	26 183 205
- Dans les réserves		(42 090 641)	(43 382 017)
- Dans le résultat	(A)	(902 853)	1 346 820
Total des intérêts minoritaires		187 446 821	180 208 022
(A)Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	(A)	17 545 728	9 337 895

NOTE 18 : REVENUS DU LEASING

L'analyse des revenus du leasing se présente ainsi :

		31-déc. 2024	31-déc. 2023
- intérêts conventionnels		255 286 934	212 988 776
- Intérêts intercalaires		1 658 043	1 200 171
Revenus bruts de leasing	(A)	256 944 977	214 188 947
- Intérêts de retard	(B)	6 162 347	6 758 108
Total des autres produits		6 162 347	6 758 108
- Produits réservés de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers		(307 924)	(3 933 405)
. Intérêts de retard		(1 038 523)	(3 295 386)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs		1 327 349	3 805 677
. Intérêts de retard antérieurs		1 607 533	4 479 511
Variation des produits réservés	(C)	1 588 435	1 056 397
Total des revenus du leasing	(A)+(B)+(C)	264 695 759	222 003 452

NOTE 19 : REVENUS DU FACTORING

L'analyse des revenus du factoring au titre de la période close le 31 décembre 2024, se présente ainsi :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Commissions de factoring	5 704 183	6 322 396
- Intérêts de financement	16 658 231	18 228 534
Total	22 362 414	24 550 930

NOTE 20 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Intérêts des emprunts obligataires	26 558 343	22 189 984
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	30 947 503	22 295 020
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	64 879 212	63 489 048
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	2 476 393	1 479 238
Total des charges financières des emprunts	124 861 451	109 453 290
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(35 269)	714 073
- Intérêts bancaires et sur opérations de financement	61 119	213 321
- Autres	5 895 478	3 988 396
Total des autres charges financières	5 921 328	4 915 790
Total général	130 782 779	114 369 080

NOTE 21 : DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Leasing)	9 134 181	13 938 506
- Dotations aux provisions collectives	7 614 078	2 994 139
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Leasing)	(11 449 595)	(15 747 250)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie LLD)	23 014	23 014
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Tunisie Factoring)	1 061 377	961 239
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Tunisie Factoring)	(239 857)	(431 941)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (MLA)	9 564 642	16 977 773
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (MLA)	(9 268 323)	(8 977 498)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (ALIOS)	21 022 907	12 996 396
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (ALIOS)	(16 586 350)	(17 937 063)
- Pertes suite à la radiation de créances	3 734 927	6 803 446
- Reprises des agios réservés sur créances radiées (Leasing)	(271 753)	(467 634)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Leasing)	(3 463 174)	(3 784 830)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Factoring)	-	(2 550 982)
- Pertes sur créances irrecouvrables	2 847 650	4 580 476
- Encaissement sur créances radiées	(611 638)	(747 164)
Dotation nette aux provisions et résultat des créances radiées	13 112 086	8 630 626

NOTE 22 : DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour risques divers se détaillent ainsi :

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés	932 317	761 273
- Reprise sur provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(383 142)	-
- Dotations de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	37 522	182 478
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(235 845)	(21 816)
- Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	1 476 332	3 622 500
- Reprise de provisions pour risques et charges	(7 744 412)	-
- Perte suite au redressement fiscal	4 192 643	
- Apurement des comptes d'actifs	103 196	99 324
- Perte nettes sur cession des titres de participation	-	14 038
- Perte suite au redressement fiscal		
Dotations nettes aux provisions pour risques divers	(1 621 390)	4 657 797

NOTE 23 : ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Impayés sur créances de leasing en début de période	61 272 081	67 369 456
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	(56 236 775)	(61 272 081)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	(12 580 059)	(12 516 433)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	13 429 731	12 580 059
- Plus ou moins values sur relocation	(570 001)	(1 721 192)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	(8 745 297)	(9 048 282)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	9 115 380	8 745 297
- Intérêts constatés d'avance en début de période	(3 977 095)	(3 778 163)
- Intérêts constatés d'avance en fin de période	4 274 710	3 977 095
- TVA collectées	92 365 332	86 264 097
- Loyers encaissés	1 037 261 586	834 457 116
- Intérêts de retard	1 705 585	2 877 547
- Créances virées en Pertes	(3 765 172)	(6 804 309)
- Remboursement des valeurs résiduelles	1 892 134	770 585
- Remboursements anticipés	15 538 743	20 504 841
- Produits sur Cessions anticipées	515 944	524 405
Encaissements reçus des clients	**1 151 496 827**	**942 930 038**

NOTE 24 : ENCAISSEMENTS RECUS DES ACHETEURS FACTORES

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
Encours de Financement des adhérents en début de période	135 326 161	123 958 230
Encours de Financement des adhérents en fin de période	(90 262 477)	(135 326 161)
Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	(1 853 849)	(1 386 449)
Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	1 604 417	1 853 849
Financement des adhérents (TND + €)	316 304 202	410 055 815
Produits à recevoir en début de période	2 983	4 520
Produits à recevoir en fin de période	2 528	(2 983)
Produits perçus d'avance en début de période	(1 020 436)	(1 871 458)
Produits perçus d'avance en fin de période	1 982 522	1 020 436
Revenus du factoring	22 399 214	24 585 090
Récupération frais bancaires	27 288	29 242
Récupération frais de justice	2 613	4 286
TVA collectée	1 081 080	1 203 079
Encaissements reçus des acheteurs	**385 596 246**	**424 127 496**

NOTE 25 : DECAISSEMENT POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de période	109 002 679	75 884 516
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	(117 062 860)	(109 002 679)
- Fournisseurs, avances en début de période	(110 270)	(113 062)
- Fournisseurs, avances en fin de période	110 000	110 270
- Investissements pour financement de contrats de leasing	857 445 002	755 303 136
- TVA sur Investissements	81 246 557	76 322 752
Décaissements pour financement de contrats de leasing	**930 631 108**	**798 504 933**

NOTE 26 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Investissements en Immobilisations incorporelles	94 215	36 759
- Investissements en Immobilisations corporelles	33 667 358	37 548 360
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	**33 761 573**	**37 585 119**

NOTE 27 : ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Cessions d'immobilisations corporelles	5 613 898	6 160 348
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	72 884	65 023
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	**5 686 782**	**6 225 371**

NOTE 28 : DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	27 205 255	2 056 807
- Titres immobilisés libérés au cours de l'exercice	6 000 000	6 000 000
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	(13 875 465)	(13 875 465)
- Reclassement de l'avance sur acquisitions de titres en débiteurs divers	13 875 465	-
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	-	13 875 465
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	**33 205 255**	**8 056 807**

NOTE 29 : ENCAISSEMENT PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Titres immobilisés cédés au cours de l'exercice	1 101 269	1 481 351
- Titres de participations cédés au cours de l'exercice	-	167 950
- Avances sur titres immobilisés en début de période	(792 115)	(792 115)
- Avances sur titres immobilisés en fin de période	-	792 115
- Plus values sur cessions d'immobilisations financières	258 577	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	**567 731**	**1 649 301**

NOTE 30 : DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Dividendes et tantièmes	(18 505 682)	(14 937 861)
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	(26 440)	26 440
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	29 142	(26 440)
Dividendes et autres distributions	**(18 502 980)**	**(14 937 861)**

NOTE 31 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

	31-déc. 2024	31-déc. 2023
- Banques	201 102 963	78 623 599
- Caisses	225 260	180 391
- Banques, découverts	(37 716 942)	(46 177 526)
Liquidités et équivalents de liquidités	**163 611 281**	**32 626 464**

NOTE 32 : LES CONTROLES FISCAUX EN COURS

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel contre lequel l'administration fiscale a introduit un pourvoi en cassation courant 2018. Le jugement définitif de la Cour de cassation n'est pas encore prononcé.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non-ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office n° 105/2018 portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Le tribunal de première instance de Tunis a émis son jugement dans l'affaire n° 8443/33 en date du 17 février 2021 et a annulé l'arrêté de taxation d'office n° 105/2018.

L'administration fiscale a interjeté appel contre ce jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis.

3- Au cours de l'exercice 2022, TLF a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale portant sur les différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et ce, pour la période allant du 1er janvier 2018 au 31 Décembre 2021.
La société TLF a conclu, en date du 12 juin 2024, un arrangement avec l'administration fiscale et ce en bénéficiant de l'article 58 de la loi des Finances 2024. Cet accord a abouti au paiement d'un montant en principal de 6 528 KDT et à l'ajustement du report d'IS au titre de 2021 en passant de 1 084 à 3 419 KDT.

4- MLA a fait l'objet de deux redressements fiscaux détaillés comme suit :

4-1 MLA a fait l'objet d'un redressement fiscal suite au contrôle effectué par l'administration fiscale en 2012 au titre de la vérification des exercices de 2008 à 2011 pour lequel une réclamation a été formulée par la société suivi d'un recours à la commission centrale des recours et d'un recours juridictionnel devant le tribunal administratif.

Les deux notifications de redressement définitives du 09/07/2013 et du 27/10/2013 font ressortir un risque total de 246 917 KDZD. Par principe de prudence une provision pour risques est charges y afférente a été constatée durant les exercices 2013 et 2014 pour un montant de 110 000 KDZD.

La société s'est acquittée lors de l'introduction de son recours au niveau de l'administration fiscale et de la commission centrale des recours du sursis légal de paiement pour un total de 110 921 KDZD durant les exercices 2013 et 2015 comptabilisé dans le compte « autres avances/impôts et taxes » à l'actif du bilan. A la suite de ces recours, MLA a bénéficié de deux dégrèvements partiels d'un montant de 382 KDZD en 2015 et d'un montant de 801 KDZD en 2021 qu'elle a jugés dérisoire.

Suite à cela, la société a adressé en date du 23/05/2021, un courrier à la direction générale des grandes entreprises l'informant de son intention de poursuivre son recours auprès du tribunal administratif et cela conformément aux dispositions du code des procédures fiscales notamment les articles 82 et 173.

Afin de pouvoir saisir le tribunal administratif, MLA s'est donc acquittée du montant du principal restant à payer qui s'élève à 147 695 KDZD figurant sur le dernier rôle du 09/03/2021, en application des deux articles plus hauts ce qui fait que le montant total payé par MLA au titre de ce redressement s'élevait au 31/12/2021 à 258 616 KDZD.

En ce qui concerne les pénalités de recouvrement, la société a adressé une demande pour surseoir au paiement des pénalités de recouvrement à la direction des grandes entreprises en date du 09/05/2021. En février 2022, MLA a procédé au paiement des pénalités des retard pour un montant total de 36 924 KDZD portant ainsi le montant payé au titre de ce redressement fiscal au 31/12/2023 à 295 540 KDZD.

MLA estime qu'elle a de grandes chances d'obtenir gain de cause auprès du tribunal administratif au vu des éléments de défense. Néanmoins, par mesure de prudence MLA a décidé de constituer, en 2024, une provision complémentaire de 93 362 DZD portant ainsi le total des provisions à 295 540 KDZD pour couvrir totalement ce risque fiscal.

4-2 Au cours de l'exercice 2023, MLA a fait l'objet d'une vérification comptable de la part de l'administration fiscale au titre des exercices 2019, 2020, 2021 et 2022. En date du 28 décembre 2023, MLA a reçu une notification de redressement au titre de l'exercice 2019 dont le montant total réclamé s'élève à 363 MDZD, pénalités incluses. Suite à cela, une réponse a été introduite par MLA en date du 3 février 2024 à l'effet de contester l'ensemble des chefs de redressement.

MLA a reçu, en date du 18/12/2024, une pré-notification de redressement à la suite des contrôles effectués par l'administration fiscale sur les exercices 2020, 2021 et 2022. Le montant du redressement, pénalités incluses, s'élève à 105 800 KDZD. Ce montant a été provisionné dans les comptes au 31/12/2024 à hauteur de 25 %, soit 26 450 KDZD sur la partie pour laquelle MLA estime avoir un risque. En revanche, pour le reste du montant non provisionné, MLA considère, au regard des éléments de défense, avoir de fortes chances d'obtenir gain de cause.

NOTE 33 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

A- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

B- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours de l'année 2024, TLF a mis en force 14 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,88 % du capital, pour une valeur totale de 3 455 KDT.

La marge brute réalisée au 31 décembre 2024 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 1 728 KDT.

Au 31 Décembre 2024, l'encours financier s'élève à 16 254 KDT.

Le total des dépôts de garanties affectés à des contrats s'élève à 2 258 KDT fin 2024.

Location de voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec TLF un contrat de location de voitures.

Les charges supportées au cours de l'année 2024 s'élèvent à 104 KDT.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

TLF a conclu une nouvelle convention d'assistance technique avec avec sa filiale Maghreb Leasing Algérie (MLA). Aux termes de cet accord, les honoraires annuels pour l'exercice 2024 sont fixés à 86 020 €, sur la base d'un tarif journalier de 440 €.

Les prestations facturées dans ce cadre pour l'exercice 2024 s'élèvent à 286 KDT et sont comptabilisées sous le poste « produits à recevoir ».

AMEN BANK

Au 31 Décembre 2024, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et TLF se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de TLF ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 8 757 KDT solde débiteur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de TLF totalise un montant de 35 750 KDT. Les charges financières supportées au titre des emprunts contractés auprès AB s'élèvent 3 375 KDT.
- TLF a souscrit des certificats de dépôts auprès l'AB pour un montant total de 267 000 KDT qui a été remboursé intégralement au cours 2024. Le produit de placement constaté au 31 décembre 2024 présente un solde total de 722 KDT.
- TLF a conclu avec AMEN BANK, le 26 décembre 2017, une convention de partenariat commerciale permettant à TLF de commercialiser ses produits via le réseau des agences de l'AMEN BANK moyennant une rémunération sous la forme de commissions facturées trimestriellement comme suit :
    - Une commission flat de 0.5% des montants des mises en forces.
    - Une commission d'intérêt de 0.5% l'an sur les encours, déduction faite des encours des contrats en contentieux et ce, dans la limite de 4% du total des encours.

  Les commissions supportées par TLF au titre de l'année 2024 s'élèvent à 227 KDT dont 74 KDT constatés en charges à payer.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La TLF a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing et Factoring au titre de l'année 2024 s'élève à 160 KDT HT.

AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie

Tunisie Leasing et Factoring et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Le nombre des actions en portage a été porté à 394.810 actions suite à l'attribution par MLA d'actions gratuites, puis à 590.957 actions suite à la conversion des dividendes de 2018 et 2019 en capital, ce qui a eu pour effet de porter les sommes avancées au titre du contrat de portage à 13.875.465 DT.

Ainsi, Tunisie Leasing et Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention

TLF et AMEN BANK se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par Tunisie Leasing et Factoring au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage ;
- TLF se substitue à l'Amen Bank pour le rachat de 590.957 actions de la SFI et FMO ;
- Le paiement par Amen Bank à Tunisie Leasing et Factoring l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de SFI et FMO.
- TLF prendra en charge tous les frais, droits, taxes ou autres liés à l'opération de portage et supportés par AMEN BANK.

Les dividendes à recevoir par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'année 2023 se sont élevés à 712 KDT encaissés au cours du deuxième semestre de l'année 2024.

En 2024, TLF s'est substituée à l'Amen Bank et a racheté entre autres, auprès de la SFI et FMO les 590.957 actions MLA au prix de 22 176 KDT.

Le protocole d'accord de renonciation par TLF au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage, est en cours de finalisation

Sté TLG Finance

TLF a conclu, au cours de l'année 2021, à sa filiale Sé TLG Finance, dans laquelle elle détient 33,90%, un contrat de prêt, non rémunéré, en compte courant associé avec TLG Finance d'un montant de 23 600 euros, soit 77 KDT.

Société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF)

La société Tunisienne d'ingénierie financière (STIF) a accordé à Tunisie Leasing et Factoring, en 2017 une avance en compte courant de 1 130 KDT rémunérée au taux de 8% en vertu d'une convention de compte courant.

Au 31 décembre 2024, le solde de ce compte courant est nul. Les intérêts supportés sur l'année 2024 s'élèvent à 3 KDT.

POULINA HOLDING

Le Conseil d'Administration de Tunisie Leasing et Factoring tenu le 25 août 2020 a autorisé la société à céder, par anticipation, ses participations dans les sociétés du Groupe Poulina pour un montant global de 8 381 KDT payable sur les exercices 2022, 2023 et 2024.

Au 31 décembre 2024, la totalité de la créance a été recouvrée.

AMEN SICAR

1- Une convention de gestion a été conclue, le 17 mars 2023, avec la société « AMEN SICAR », ayant avec Tunisie Leasing et Factoring des dirigeants en commun. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.000 KDT. En contrepartie, la société « AMEN SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1 % de l'encours du fonds.

La charge de la commission de gestion supportée au titre de l'année 2024 s'élève à 60 KDT.

Le produit de placement rattaché audit fonds s'élève au 31 décembre 2024 à 551 KDT dont 327 KDT constaté dans le compte « produits à recevoir ».

2- Une convention de gestion a été conclue, le 11 mars 2024, avec la société « AMEN SICAR », ayant avec Tunisie Leasing et Factoring des dirigeants en commun. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.000 KDT. En contrepartie, la société « AMEN SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1 % de l'encours du fonds.

La charge de la commission de gestion supportée au titre de l'année 2024, décomptée à partir de la date de la libération du fonds s'élève à 48 KDT.

Le produit de placement rattaché audit fonds s'élève au 31 décembre 2024 à 377 KDT dont 302 KDT constaté dans le compte « produits à recevoir ».

NOTE 34 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 24 Mars 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

4.10. Rapport des Co-commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2024

FINOR
Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
IU:0048096H - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn

forvis mazars

ECC MAZARS
Immeuble Mazars Rue Lac, Ghar EL Melh
Les Berges du Lac 1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail :Fovismazars.tunisie@mazars.tn

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2024

Messieurs les actionnaires de Tunisie Leasing & Factoring,

Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

1. Opinion avec réserve

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 29 Avril 2024, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Tunisie Leasing & Factoring, qui comprennent le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2024, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat consolidé et l'état des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 24 mars 2025, font apparaître un total du bilan de 2.701.941.948 DT, un bénéfice net de 37.470.534 DT et une trésorerie positive à la fin de la période de 163.611.281 DT.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion avec réserve

Le périmètre de consolidation du Groupe TLF inclut la participation dans le groupe Alios qui est consolidée selon la méthode d'intégration globale *(cf. note 1-2 : Tableaux des participations et périmètre du Groupe et note 2-1 : Méthode de consolidation)*.

Les états financiers consolidés du Groupe TLF ont été arrêtés par son Conseil d'Administration le 24 mars 2025 sur la base d'états financiers provisoires du Groupe Alios, non encore audités ni arrêtés par sa Gouvernance.

La contribution du Groupe Alios dans les capitaux propres consolidés du Groupe TLF s'élève à -16 645 KDT, représentant -5,76% du total des capitaux propres du groupe. Nous jugeons en conséquence ne pas avoir été en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés justifiant la fiabilité des états financiers du Groupe Alios arrêtés au 31 décembre 2024, et de déterminer d'éventuels ajustements à reconnaitre dans la consolidation du Groupe TLF.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

3. Observation

Nous attirons l'attention sur la note 32 « les contrôles fiscaux en cours » qui décrit les contrôles fiscaux approfondis subis par la société MLA au titre des exercices 2008 à 2011 et au titre de la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022.

Les procédures liées à ces contrôles étant toujours en cours.

En couverture des risques éventuels liés à ces contrôles, et sur la base des évolutions récentes, la société MLA a constaté les provisions jugées nécessaires.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Outre la question décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve », nous avons déterminé que la question décrite ci-après constitue une question clé de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport :

Processus de consolidation

- **Risque identifié**

Le Groupe Tunisie Leasing & Factoring englobe plusieurs établissements opérant dans des environnements économiques, juridiques et opérationnels sensiblement différents du contexte Tunisien dans lequel évolue la société mère (Tunisie Leasing & Factoring). Ainsi le groupe est présent actuellement dans sept pays de l'Afrique (*Côte d'Ivoire, Sénégal, Burkina Faso, Mali, Cameroun, Gabon et Algérie*), et couvre plusieurs métiers : leasing, location longue durée, crédits, factoring et capital investissement.

Compte tenu de la complexité des travaux de préparation des comptes consolidés du groupe Tunisie Leasing & Factoring et des risques opérationnels qui en découlent, nous avons considéré que le processus de consolidation est une question clé d'audit.

- **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :**

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- Revoir le processus de consolidation mis en place par Tunisie Leasing & Factoring *(collecte et intégration des données comptables, analyse des données, recensement des opérations intra groupe, homogénéisation, contrôle de cohérence, répartition des capitaux propres)* ;
- Revoir et valider le périmètre et les méthodes de consolidation applicables ;
- S'entretenir avec la Direction Générale concernant les principales évolutions constatées et leurs impacts sur les comptes consolidés du groupe Tunisie Leasing & Factoring

- Communiquer les instructions d'audit aux commissaires aux comptes des filiales significatives du groupe et ce conformément aux dispositions de l'ISA 600 ;
- S'entretenir avec les auditeurs des filiales, obtenir leurs notes de synthèse et échanger avec eux sur les points d'audit soulevés
- Analyser la conformité des états financiers de chaque filiale consolidée avec les rapports des commissaires aux comptes y afférents

5. Informations relatives au Groupe présentées dans le rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données relatives au groupe dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Comme il est décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » ci-dessus, nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les états financiers consolidés du groupe Alios. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de tirer une conclusion quant à savoir si le rapport du Conseil d'Administration comporte une anomalie significative du fait de ce problème.

6. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider une ou plusieurs sociétés du groupe ou de cesser leurs activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à eux. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

8. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024.

Tunis, le 27 Mars 2025

Les commissaires aux comptes

FINOR

MUSTAPHA MEDHIOUB

FINOR
Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
International Lac Center Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord de Tunis
Tél. (L.G) 70.728.450 - Fax: 70.728.405

ECC MAZARS

BORHEN CHEBBI

ECC - MAZARS
Immeuble El Yasmin Mazars, Rue du Lac Constance
Tél: 71 963 380
Fax: 71 964 380
MF: 5787218/A/M/000

4.11. Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers consolidés au 31/12/2024

4.11.1. Notes complémentaires au rapport des commissaires aux comptes

- ***Réserve des Commissaires Aux Comptes relative à l'arrêté des états financiers consolidés TLF au 31/12/2024 sur la base des états financiers provisoires du groupe Alios Finance, non encore audités ni arrêtés par sa Gouvernance. :***

Il est à noter que le groupe Alios Finance comporte une holding en France et 3 filiales présentes dans 6 pays d'Afrique Subsaharienne. L'intégration des comptes audités consolidés de ce groupe requière l'audit et l'arrêté des comptes au niveau des 3 filiales et de la holding en France. De ce fait, et au regard de la complexité de la structure du groupe Alios Finance et des délais pris par les commissaires aux comptes des différentes structures, il n'est pas possible au Groupe Alios Finance de communiquer des états financiers audités et arrêtés par les différents Conseils d'Administration avant le 30 avril. Ce qui explique la réserve des commissaires aux comptes.

Cette situation sera résolue en 2025, suite à la cession par le groupe Alios Finance de ses participations dans les filiales francophones en Mai 2025.

- ***Contrôle fiscal de la société filiale « MLA » :***

Au cours de l'exercice 2023, MLA a fait l'objet d'une vérification de la part de l'Administration fiscale au titre des exercices 2019, 2020, 2021 et 2022. En date du 28 décembre 2023, MLA a reçu une notification de redressement au titre de l'exercice 2019 dont le montant total réclamé s'élève à 363 MDZD, pénalités incluses. Suite à cela, une réponse a été introduite par MLA en date du 3 février 2024 à l'effet de contester l'ensemble des chefs de redressement.

MLA a reçu, en date du 18/12/2024, une pré-notification de redressement à la suite des contrôles effectués par l'Administration fiscale sur les exercices 2020, 2021 et 2022. Le montant du redressement, pénalités incluses, s'élève à 105 800 KDZD. Ce montant a été provisionné dans les comptes au 31/12/2024 à hauteur de 25 %, soit 26 450 KDZD sur la partie pour laquelle MLA estime avoir un risque. En revanche, pour le reste du montant non provisionné, MLA considère, au regard des éléments de défense, avoir de fortes chances d'obtenir gain de cause.

A ce jour, l'Administration fiscale n'a pas encore donné son retour.

4.11.2. Notes complémentaires aux états financiers consolidés au 31/12/2024

4.11.2.1. Note complémentaire à la note 1-2 « Tableau des participations et périmètre du groupe » : Nature de la relation entre la société mère « TLF » et les sociétés intégrées globalement (application de la méthode d'intégration globale) sans avoir, directement ou indirectement, la moitié des droits de vote au sein de ces dernières

- **Nature de relation entre la société mère « Tunisie Leasing et Factoring » et la société « TLG Finance »**

« Tunisie Leasing & Factoring » détient un pourcentage de 33,9% du capital de la société « TLG Finance » et occupe les 3/5 des sièges du conseil d'administration de cette dernière. Son Directeur Général exerce la fonction de président au sein de ladite société. « TLF » assure le contrôle de fait de cette filiale. Elle a le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles.

Il est à noter que la société « TLG Finance » est consolidée chez « Amen Bank » sous la méthode de mise en équivalence.

- **Nature de relation entre la société mère « Tunisie Leasing & Factoring » et la société « ALIOS FINANCE »**

« Tunisie Leasing & Factoring » détient 4,87% du capital de la société « ALIOS FINANCE » directement et 21,59% indirectement à travers sa participation dans le capital de « TLG Finance ». Elle occupe les 4/8 des sièges du conseil d'administration de cette dernière et son Directeur Général exerce la fonction de président du conseil d'administration. « TLF » assure le contrôle de fait de cette filiale. Elle a le pouvoir de diriger ses politiques financières et opérationnelles.

Le groupe « ALIOS FINANCE » est contrôlé par la société « TLG Finance », qui est elle-même contrôlée par « TLF », avec un pourcentage de 63,68%. De ce fait, Tunisie Leasing & Factoring assure le contrôle de la société « ALIOS FINANCE » indirectement à travers « TLG Finance ».

Il est à noter que la société « ALIOS FINANCE » est consolidée chez « Amen Bank » sous la méthode de mise en équivalence.

- **Nature de relation entre la société mère Tunisie Leasing & Factoring et la société « MLA »**

Bien que « Tunisie Leasing et Factoring » détienne 32,17% du capital de « Maghreb Leasing Algérie » et qu'Amen Bank détienne 44,99%, cette participation a été consolidée selon la méthode d'intégration globale vu que le président du conseil d'administration de « TLF » exerce la fonction de président du Conseil de surveillance au sein la société « MLA » et vu l'existence d'un contrat d'assistance technique assuré par « Tunisie Leasing & Factoring » au profit de « MLA ».

4.11.2.2. Note complémentaire à la note 2-1 « Méthodes de consolidation »

Bien que « Tunisie Leasing et Factoring » détienne 59.14% du capital de « Tunisie Participations », cette participation a été consolidée selon la méthode de mise en équivalence vu que « TLF » n'occupe que les 1/3 des sièges du conseil d'administration de cette dernière et la fonction du président du conseil d'administration est exercé par une autre personne en dehors de « TLF ».

4.11.2.3. Note complémentaire à la note 2 « Méthodes et modalités de consolidation »

- **Pays de résidence des sociétés « MLA », « TLG Finance » et « ALIOS Finance » :**

Le pays de résidence de la société « MLA » est l'Algérie.

Le pays de résidence de la société « TLG Finance » est la France.

Le pays de résidence de la société « ALIOS Finance » est la France.

4.11.2.4. Note complémentaire à la note 9 « Valeurs immobilisés » : « Ecart d'acquisition »

- La durée d'amortissement de l'écart d'acquisition est 20 ans.
- L'amortissement du Goodwill est comptabilisé dans le poste « Dotations aux amortissements des immobilisations propres »

4.11.2.5. Note complémentaire à la note 15 « Autres Passifs »

- **Détail de la rubrique « Autres provisions pour risques » au 31/12/2024 :**

La rubrique « autres provisions pour risques » est composée principalement de provisions sur passifs éventuels et de provisions pour risque fiscal et social éventuel couvrant les périodes de 2022 à 2024 auprès des chaque filiales dont :

- 14 MDT pour TLF,
- 10,7 MDT pour ALIOS FINANCE,
- 9,3 MDT pour MLA.

4.11.2.6. Note relative aux participations dans les entreprises associées portant sur la quote-part de « TLF » dans les éventualités et engagements en capital d'une entreprise associée pour laquelle elle est aussi éventuellement responsable et les éventualités qui proviennent du fait que « TLF » est solidairement responsable de tous les passifs de l'entreprise associée conformément aux dispositions du paragraphe 20 de la NC 36 relative aux participations dans les entreprises associées

- La quote-part de TLF dans les éventualités et engagements en capital d'une entreprise associée est limitée à sa participation.

- TLF n'est pas responsable de tous les passifs de l'entreprise associée.

4.11.2.7. Note complémentaire à l'état de résultat « augmentation des produit Net »

L'augmentation constatée au niveau de la rubrique « produit net » au 31/12/2024 résulte de la performance réalisée par la Société « MLA » au cours de cet exercice.

4.11.2.8. Note complémentaire à la note 33 « Transactions avec les parties liées »

« Il convient de rappeler que suite au changement du cadre légal algérien, il est devenu impossible pour l'Amen Bank d'exécuter les obligations issues de la convention de portage avec « TLF ». De ce fait et depuis 2021, les deux parties se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

La renonciation par « Tunisie Leasing et Factoring » au rachat des 590.957 actions « MLA », objet de la convention de portage ;

« TLF » se substitue à l'Amen Bank pour le rachat de 590.957 actions de la « SFI » et « FMO » ;

Le paiement par Amen Bank à « Tunisie Leasing et Factoring » l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de « SFI » et « FMO » ;

« TLF » prendra en charge tous les frais, droits, taxes ou autres liés à l'opération de portage et supportés par AMEN BANK.

En exécution de cet accord, Amen Bank a facturé en 2021 à « TLF » tous les frais et taxes liés à l'opération de portage.

En 2024, « TLF » s'est substituée à l'Amen Bank en rachetant auprès de la SFI et du FMO, les 590.957 actions MLA objet du contrat de portage ainsi que sa quote-part dans l'opération de portage conclue avec les organismes sus indiquées, soit un total de 724.625 actions MLA, ce qui a permis à « TLF » d'atteindre le pourcentage cible de participation directe dans MLA de 32%.

Ainsi, il ne reste que le paiement par Amen Bank à « TLF » l'équivalent de la somme décaissée par cette dernière pour l'acquisition du nombre d'actions en portage auprès de la SFI et le FMO. Cette opération est tributaire de la signature du protocole d'accord, autorisé par l'organe de gouvernance de l'Amen Bank en 2025.

Il ressort de ce qui a été exposé une quasi-certitude quant à la réalisation de l'opération de renonciation et de ce fait, il a été convenu de ne pas prendre en compte les actions objet du contrat de portage lors de la consolidation des comptes de « MLA » chez « TLF » en 2024, mais plutôt au niveau des comptes d'Amen Bank. »

4.11.2.9. Note complémentaire à la note 46 « évènements postérieurs à la clôture »

Aucun événement significatif n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice 2024 et jusqu'à la date d'aujourd'hui.

4.11.2.10. Etat de résultat consolidé par pôle d'activité

❖ ***Arrêté au 31/12/2024 :***

Exercice 2024	Location Financement	Location Longue durée	Autres(*)	Total
Revenus de crédit bail	264 695 759			**264 695 759**
Revenus du factoring	22 362 414			**22 362 414**
Revenu des opérations de location longue durée	47 064 792	26 092 683		**73 157 475**
Autres produits d'exploitation	2 382 160			**2 382 160**
Produits des placements	3 734 705	246 073		**3 980 778**
Coût des opérations de location longue durée	(26 181 358)	(14 178 108)		**(40 359 466)**
Intérêts et charges assimilés	(128 571 408)	(2 211 371)		**(130 782 779)**
Charges de personnel	(53 281 714)	(1 378 301)		**(54 660 015)**
Autres charges d'exploitation	(36 102 701)	(630 522)		**(36 733 223)**
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	(7 097 601)	(183 820)		**(7 281 421)**
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances r	(13 089 072)	(23 014)		**(13 112 086)**
Dotations aux provisions pour risques divers	1 621 390	-		**1 621 390**
Autres gains ordinaires	4 680 751	9 212		**4 689 963**
Autres pertes ordinaires	(148 109)	(8 002)		**(156 111)**
Impôts différés	289 944	(935 327)		**(645 383)**
Impôts exigibles	(34 010 573)	(801 169)		**(34 811 742)**
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-		668 549	**668 549**
Part revenant aux intérêts minoritaires	(17 540 475)	(5 253)		**(17 545 728)**
Total	**30 808 904**	**5 993 081**	**668 549**	**37 470 534**

(*) Autres: Intermédiation en bourse(Tunisie Valeurs),Gestionde portefuilles de valeurs mobilières(les sociétesd'investissement) et ingénierie financière.

❖ ***Arrêté au 31/12/2023 :***

Exercice 2023	Location Financement	Location Longue durée	Autres(*)	Total
Revenus de crédit bail	222 003 452	-	-	**222 003 452**
Revenus du factoring	24 550 930	-	-	**24 550 930**
Revenu des opérations de location longue durée	29 665 354	20 156 806	-	**49 822 160**
Autres produits d'exploitation	2 538 475	-	-	**2 538 475**
Intérêts et charges assimilés	(112 790 932)	(1 578 148)	-	**(114 369 080)**
Produits des placements	2 206 934	119 470	-	**2 326 404**
Charges de personnel	(49 626 586)	(1 077 168)	-	**(50 703 754)**
Autres charges d'exploitation	(30 990 767)	(452 338)	-	**(31 443 105)**
Coût des opérations de location longue durée	(16 876 740)	(10 916 085)	-	**(27 792 825)**
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	(8 607 612)	(23 014)	-	**(8 630 626)**
Dotations aux amortissements des immobilisations propres	(6 792 833)	(324 342)	-	**(7 117 175)**
Dotations aux provisions pour risques divers	(4 657 797)	-	-	**(4 657 797)**
Autres gains ordinaires	5 341 489	111 688	-	**5 453 177**
Autres pertes ordinaires	1 431 945	(20 402)	-	**1 411 543**
Impôts différés	128 158	(438 821)	-	**(310 663)**
Impôts exigibles	(25 261 678)	(540 718)	-	**(25 802 396)**
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	276 647	**276 647**
Part revenant aux intérêts minoritaires	(9 333 568)	(4 327)		**(9 337 895)**
Total	**22 928 224**	**5 012 601**	**276 647**	**28 217 472**

(*) Autres: Intermédiation en bourse(Tunisie Valeurs),Gestionde portefuilles de valeurs mobilières(les sociétesd'investissement) et ingénierie financière.

4.11.2.11. Indicateurs par pôle d'activité

Indicateurs d'Activité Groupe TLF 2024 et 2023

(en milliers de Dinars)

	Location financement		Location longue durée	
INDICATEURS	**31-déc.-24**	**31-déc.-23**	**31-déc.-24**	**31-déc.-23**
Mise en force	1 094 000	1 023 000		
Encours Financiers du Leasing	1 941 622	1 751 626		
Encours Financiers du Factoring	90 263	135 326		
Contrats cadres signés			117	144
Parc de véhicules en location			2 560	2 170
Ressources d'Emprunts	1 626 878	1 413 896	26 146	16 902
Capitaux Propres (part groupe)	289 190	262 109		
Revenus Bruts de Leasing	264 696	222 003		
Revenus du Factoring	22 362	24 551		
Revenus des opérations de location longue durée			73 157	49 822
Total des Charges d'Exploitation	96 482	87 380	2 193	1 884
Trésorerie Nette	161 702	31 613	1 910	1 013

Approbations : Contrats de leasing approuvés

Mises en force : Contrats dont la facturation des loyers a démarré

Encours financiers leasing : Encours financiers des contrats de leasing à la fin de la période

Encours de financement factoring : Encours financiers des contrats de factoring à la fin de la période

4.11.2.12. Note sur le reporting sur la responsabilité sociétale de TLF

« TLF » dispose d'une politique RSE matérialisant sen engagements en matière d'environnement, de responsabilité sociale et de gouvernance. Cette politique repose sur quatre piliers fondamentaux : la Responsabilité Economique, Sociale, Environnementale et Civique. Concrètement, « TLF » a mis en œuvre une offre de financement vert (le produit TLF photovoltaïque), soutenu des projets de reboisement dans une zone sinistrée, digitalisé l'essentiel de ses processus internes pour réduire son empreinte écologique et initié des actions en faveur du bien-être, de la santé et de l'égalité professionnelle. Par ailleurs, « TLF » s'appuie sur un Système de Gestion Environnementale et Sociale (SGES) afin de maîtriser les impacts et risques ESG et de garantir la conformité aux exigences nationales et internationales.

« TLF » a été précurseur sur le marché tunisien en publiant à partir de 2023 son rapport ESG qui reflète ses engagements, ses actions et les progrès réalisés en matière de durabilité. Le rapport ESG 2024 a été élaboré en conformité avec le guide du reporting Environnemental, Social et de Gouvernance du Conseil du Marché Financier et de la BVMT.

La participation de « TLF » à des actions de responsabilité sociétale s'élève à 20 KDT en 2024.

4.12. Patrimoine de la société au 30/06/2025

4.12.1. Créances sur la clientèle, opération de leasing

Voir la note aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2025, « Note 4 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing » figurant au niveau de la page 222 du présent document de référence.

4.12.2. Acheteurs factorés

Voir la note aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2025, « Note 5 : Acheteurs factorés » figurant au niveau de la page 227 du présent document de référence.

4.12.3. Les immobilisations incorporelles et corporelles

Voir la note aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2025, « Note 8 : Valeurs immobilisées » figurant au niveau de la page 233 du présent document de référence.

4.12.4. Les immobilisations financières (hors titres de placement)

Voir la note aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2025, « Note 7 : Portefeuille d'investissement » figurant au niveau de la page 229 du présent document de référence.

4.13. Principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles, incorporelles et financières postérieures au 30/06/2025

4.13.1. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles postérieures au 30/06/2025

En DT

	Acquisitions	Cessions
M.M.B.	0	
ML TRANSPORT	0	0
ML INFO	3 556	
A.A.I.	46 393	
CONSTRUCTIONS	0	0
TOTAL	49 949	0

4.13.2. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles postérieures au 30/06/2025

En DT

	Acquisitions	Cessions
LOGICIELS INFORMATIQUES	0	0

4.13.3. Les principales acquisitions et cessions d'immobilisations financières postérieures au 30/06/2025

L'évolution du portefeuille d'investissement correspond aux nouvelles prises de participation diminuées des cessions réalisées durant la période.

En DT

	Acquisitions	Cessions
	0	0
TOTAL	0	0

4.14. Etats financiers intermédiaires comparés arrêtés au 30/06/2025

Les règles d'établissement et de présentation des états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2025, ne s'accommodent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises et de la réglementation en vigueur, en ce qui concerne les notes aux états financiers intermédiaires qui ne comportent pas toutes les notes obligatoires, notamment :

- Une note portant sur l'effet des changements dans la structure de la société pendant la période intermédiaire, y compris les regroupements, les acquisitions ou la cession de filiales et les investissements à long terme, restructurations et abandons d'activité, et ce, conformément aux dispositions aux dispositions du paragraphe 9 de la NC 19 relative aux états financiers intermédiaires.
- Une note portant sur la nature et le montant des éléments inhabituels de par leur nature, taille ou incidence, affectant les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou les flux de trésorerie et ce, conformément aux dispositions de la norme susvisée.
- Une note portant sur la nature et les montants des changements d'estimation des montants présentés dans les précédents états financiers intermédiaires de l'exercice en cours ou des changements d'estimation dans les montants présentés dans les états financiers annuels précédents, si ces changements ont un effet significatif sur la période intermédiaire en cours et ce, conformément aux dispositions de la norme susvisée.
- Une note portant sur le revenu sectoriel et le résultat sectoriel, notamment le secteur de leasing et le secteur d'affacturage et ce, conformément aux dispositions de la norme susvisée.

La société s'engage pour l'établissement de ses états financiers intermédiaires à se conformer aux dispositions du système comptable des entreprises et à la réglementation en vigueur et ce, pour les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2026 et suivants.

4.14.1. Bilans intermédiaires comparés au 30/06/2025

En DT

	Notes	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
ACTIFS				
Caisse et avoirs auprès des banques	3	5 787 731	26 939 448	15 739 046
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	4	824 752 510	769 539 822	800 246 345
Acheteurs factorés	5	120 730 433	160 914 225	119 636 066
Portefeuille titre commercial	6	19 695 576	204 021	49 668 003
Portefeuille d'investissements	7	92 335 045	96 230 832	82 364 009
Valeurs Immobilisées	8	9 024 311	9 513 288	9 469 223
Autres actifs	9	34 985 937	13 547 469	21 733 286
TOTAL DES ACTIFS		**1 107 311 543**	**1 076 889 105**	**1 098 855 978**
PASSIFS				
Concours bancaires	10	6 078 997	4 528 526	10 799
Emprunts et dettes rattachées	11	651 401 130	661 022 581	666 905 613
Dettes envers la clientèle	12	24 347 151	24 314 443	22 545 111
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	5	26 641 246	37 415 951	34 027 555
Fournisseurs et comptes rattachés	13	134 014 904	105 994 270	119 313 586
Autres passifs	14	39 566 576	38 050 083	39 359 999
TOTAL DES PASSIFS		**882 050 004**	**871 325 854**	**882 162 663**
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		54 000 000	54 000 000	54 000 000
Réserves		48 090 740	43 120 766	43 103 302
Résultats reportés		102 170 012	94 771 081	94 771 082
Résultat de la période		21 000 787	13 671 404	24 818 931
Total des capitaux propres	15	**225 261 539**	**205 563 251**	**216 693 315**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		**1 107 311 543**	**1 076 889 105**	**1 098 855 978**

4.14.2. Etat des engagements hors bilan intermédiaires comparés au 30/06/2025

En DT

	Notes	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
ENGAGEMENTS DONNES		**127 632 992**	**159 154 456**	**97 531 496**
Engagements de financement en faveur de la clientèle (contrats signés non encore mis en force)	4	57 265 628	60 916 845	40 424 074
Engagements donnés en faveur des banques		54 360 000	79 200 000	36 000 000
Engagements sur autres titres	41	10 859 349	10 819 110	10 690 346
Engagements donnés sur l'activité du Factoring		5 148 015	8 218 501	10 417 076
ENGAGEMENTS RECUS		**244 167 781**	**289 163 414**	**246 326 868**
Garanties reçues (Hypothèques sur les contrats actifs)		6 378 845	7 610 093	6 378 845
Intérêt à échoir sur contrats actifs	4	145 567 031	151 725 664	144 493 536
Garanties et engagements de financement reçu des banques		1 000 000	9 318 044	9 318 044
Autres garanties reçues		518 545	285 609	957 389
Garanties reçues des adhérents		90 703 360	120 224 004	85 179 054
ENGAGEMENTS RECIPROQUES		**134 133 000**	**124 000 000**	**190 667 000**
Emprunts obtenus non encore encaissés		134 133 000	124 000 000	190 667 000

4.14.3. Etats de résultats intermédiaires comparés au 30/06/2025

En DT

	Notes	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	54 391 141	51 369 884	106 213 500
Revenu du factoring	17	8 295 691	12 021 681	22 399 214
Intérêts et charges assimilées	19	(31 866 795)	(30 483 750)	(64 703 248)
Commissions encourues	20	(14 976)	(20 718)	(36 800)
Produits des placements	21	15 634 785	6 524 946	8 658 784
Autres Produits d'exploitation	18	1 153 441	1 290 042	2 382 160
Produit net		**47 593 287**	**40 702 085**	**74 913 610**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	22	(13 413 416)	(12 435 164)	(23 150 789)
Autres charges d'exploitation	23	(4 448 499)	(5 052 178)	(9 463 469)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	25	(770 167)	(717 736)	(1 495 717)
Total des charges d'exploitation		**(18 632 082)**	**(18 205 078)**	**(34 109 975)**
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		**28 961 205**	**22 497 007**	**40 803 635**
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	24	(2 895 025)	(133 261)	(334 633)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	26	3 964 167	(592 970)	(592 081)
Dotations aux provisions pour risques divers	27	(74 631)	13 078	830 321
RESULTAT D'EXPLOITATION		**29 955 716**	**21 783 854**	**40 707 242**
Autres gains ordinaires	28	178 318	229 206	556 437
Autres pertes ordinaires		(2)	-	(1 329)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		**30 134 032**	**22 013 060**	**41 262 350**
Impôt sur les bénéfices	29	(8 910 483)	(6 789 720)	(13 702 849)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		**21 223 549**	**15 223 340**	**27 559 501**
Eléments extraordinaires	29	(222 762)	(1 551 936)	(2 740 570)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		**21 000 787**	**13 671 404**	**24 818 931**
Résultat par action		**1,945**	**1,266**	**2,298**

4.14.4. Etats de flux de trésorerie intermédiaires comparés au 30/06/2025

En DT

	Notes	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	30	319 553 094	299 290 108	614 306 422
Décaissements pour financement de contrats de leasing	31	(266 743 538)	(279 560 155)	(551 780 737)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	30S	117 741 254	198 604 108	385 596 246
Financement des adhérents	30S	(119 708 699)	(178 787 066)	(316 304 202)
Encaissements provenant des crédits à court terme	11	14 836 624	35 000 000	54 096 929
Remboursements des crédits à court terme	11	(13 551 523)	(39 324 658)	(81 334 425)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	32	(17 663 262)	(15 869 793)	(31 540 348)
Intérêts payés	33	(38 637 125)	(34 395 531)	(61 428 528)
Impôts et taxes payés	34	(18 798 343)	(20 372 904)	(33 325 371)
Autres flux de trésorerie	35	35 866 241	36 505 084	(4 937 398)
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		**12 894 723**	**1 089 193**	**(26 651 412)**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	36	(325 256)	(724 214)	(1 512 294)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	24 486	149 157
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	37	(6 000 000)	(33 192 207)	(33 192 207)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	466 462	509 373
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		**(6 325 256)**	**(33 425 473)**	**(34 045 971)**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions	38	(12 417 295)	(11 877 298)	(11 877 298)
Encaissements provenant des emprunts	11	132 000 000	193 000 000	322 000 000
Remboursements d'emprunts	11	(142 171 685)	(134 792 064)	(241 113 636)
Flux liés au financement à court terme		-	(700 000)	(1 700 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		**(22 588 980)**	**45 630 638**	**67 309 066**
Variation de trésorerie		**(16 019 513)**	**13 294 358**	**6 611 683**
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période	39	15 728 247	9 116 564	9 116 564
Trésorerie à la clôture de l'exercice	**39**	**(291 266)**	**22 410 922**	**15 728 247**

4.15. Notes aux états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2025

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société a été créée en octobre 1984 avec pour objet principal la réalisation d'opérations de leasing portant sur des biens mobiliers à usage industriel ou professionnel.

L'assemblée générale extraordinaire du 5 avril 1994 a étendu l'objet social aux opérations de leasing portant sur des biens immobiliers à usage professionnel et aux opérations d'affacturage.

A compter du premier juillet 1999, la branche d'activité « affacturage » a été abandonnée au profit d'une nouvelle société filiale « Tunisie Factoring ».

Le capital initial s'élève à quatre millions de Dinars (4.000.000) divisé en quatre cent mille (400.000) actions de dix dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 25 août 1992 a décidé de porter le capital à : 8.000.000 Dinars par la création de 400.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital social par incorporation directe d'une somme de 2.000.000 Dinars à prélever sur les réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.000.000 Dinars à la création de 200.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 800.000 actions en quatre tranches égales de 50.000 actions chacune portant jouissance respectivement le 1er janvier 1993, le 1er janvier 1994, le 1er janvier 1995 et le 1er janvier 1996.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2001 a décidé d'augmenter le capital social par incorporation d'une somme de 10.000.000 Dinars, à prélever sur le compte « Report à nouveau ».

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 10.000.000 Dinars à la création de 1.000.000 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 1.000.000 actions en quatre tranches égales de 250.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2001, le 1er janvier 2002, le 1er janvier 2003 et le 1er janvier 2004.

L'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006 a décidé de réduire le nominal de l'action de TLF de 10 Dinars à 5 Dinars. En conséquence, le nombre d'actions composant le capital social est porté de 2.000.000 à 4.000.000 d'actions.

La même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société :

- D'un montant de 7.500.000 dinars pour le porter à 27.500.000 dinars par la création de 1.500.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, totalement souscrites et libérées en numéraire moyennant une prime d'émission de 5 Dinars par action ; et

- D'une somme de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte « résultats reportés ». Ladite somme serait affectée à la création et à la libération intégrale de 500.000 actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 5.500.000 actions en cinq tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007, le 1er janvier 2008, le 1er janvier 2009, le 1er janvier 2010 et le 1er janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 juin 2009, a décidé de ne pas procéder à l'incorporation au capital de la somme de 1.000.000 Dinars correspondant aux quatrièmes et cinquièmes tranches de l'augmentation du capital de 2.500.000 dinars par incorporation de réserves, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 8 juin 2006.

La même assemblée a décidé de porter le capital social de 29.000.000 Dinars à 34.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 20 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 15 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 1.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création de 200.000 actions nouvelles de 5 Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux propriétaires des 6.800.000 actions, en deux tranches égales de 100.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2009 et le 1er janvier 2010.

L'assemblée générale extraordinaire du 17 avril 2012, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Immobilière Méditerranéenne de Tunisie « SIMT » par la société « Tunisie leasing » avec effet au1er janvier 2011.

Elle a approuvé les apports effectués par la société « SIMT » à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit :

- Eléments d'actifs apportés 8.106.059
- Passifs grevant les biens apportés (2.785.084)

Apport net DT 5.320.975

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trois cent soixante-quatorze (374) actions de la société Tunisie Leasing pour cent (100) actions de la société « SIMT ». Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la « SIMT » (estimée à 129,780 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 34,724DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que les quarante et un mille (41.000) actions composant le capital de la « SIMT » devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, cent cinquante-trois mille trois cent quarante (153.340) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la « SIMT », elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 5.320.975) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la SIMT (DT : 4.330.820), soit DT : 990.155 a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Tunisie Leasing a retenu la comptabilisation des apports de la SIMT à leurs justes valeurs conformément à ce qui a été indiqué dans le prospectus visé par le CMF en date du 19 janvier 2012.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 4 octobre 2012, a décidé de porter le capital social de 35.000.000 Dinars à 40.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 actions nouvelles, au prix de 22 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 17 Dinars par action.

De même, elle a décidé d'augmenter le capital d'un montant de 5.000.000 de Dinars, et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation sera réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme à la création et à la libération intégrale de 1.000.000 d'actions nouvelles de 5 dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 8.000.000 d'actions, en trois tranches : 300 000 actions la première tranche, 300 000 actions la deuxième tranche et 400 000 actions la troisième tranche portant jouissance respectivement le 1er Janvier 2013, le 1er Janvier 2014, et le 1erJanvier 2015, à raison de :

- 3 actions nouvelles pour 80 anciennes pour la 1ère tranche.
- 3 actions nouvelles pour 83 anciennes pour la 2ème tranche.
- 2 actions nouvelles pour 43 anciennes pour la 3èmetranche

L'assemblée générale extraordinaire du 12 décembre 2017, a décidé la fusion par voie d'absorption de la Société Tunisie Factoring par la société Tunisie leasing avec effet au 1er janvier 2017.

Elle a approuvé les apports effectués par la société Tunisie Factoring à titre de fusion et qui consistent en la totalité de son patrimoine actif et passif, à la société « Tunisie Leasing ».

La synthèse des apports, telle qu'elle ressort du traité de fusion, se présente comme suit *:*

- Eléments d'actifs apportés 135 221 418
- Passifs grevant les biens apportés (109 962 625)

Apport net DT 25 258 793

L'établissement des parités d'échange dans le cadre de la fusion a été fixé à trente-deux (32) actions de la société Tunisie Leasing pour vingt-cinq (25) actions de la société Tunisie factoring. Cette parité a été déterminée en faisant le rapport entre la valeur de l'action de la société Tunisie Factoring (estimée à 25,259 DT) et la valeur par action de TL (estimée à 19,762DT).

Il résulte de ce rapport d'échange que le million (1 000.000) actions composant le capital de la société Tunisie factoring devront recevoir, en rémunération de l'apport de ladite société, un million deux cent quatre-vingt mille (1.280.000) actions à créer par la société « TL ».

Par ailleurs, et du fait que la société « TL » est propriétaire de la totalité des actions formant le capital de la Tunisie Factoring, elle a renoncé à l'attribution de ses propres actions en rémunération des apports de cette dernière et par conséquent, l'opération de fusion n'a pas engendré une augmentation de capital et l'émission de nouvelles actions.

La différence entre la valeur nette des biens apportés (DT : 25.258.793) et le montant de la participation de Tunisie Leasing dans le capital de la Tunisie Factoring (DT : 11.087.997), soit DT : 14.170.796 DT a été inscrite parmi les capitaux propres dans un compte intitulé « Boni de fusion ».

Du moment que les normes comptables NCT 6 et NCT 38 interdisent la constatation d'un goodwill généré en interne, ce montant a été totalement résorbé à la même date de sa comptabilisation au niveau des immobilisations incorporelles.

En conséquence, après cette résorption, le boni de fusion constaté s'élève à hauteur de 9 880 796 DT.

L'assemblée générale extraordinaire, réunie le 9 octobre 2018, a décidé de porter le capital social de 45.000.000 Dinars à 51.750.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.350.000 actions nouvelles, au prix de 15 Dinars chacune correspondant à la valeur nominale de 5 Dinars majorée d'une prime d'émission de 10 Dinars par action.

De même elle a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 2.250.000 (deux millions deux cent cinquante mille) dinars par incorporation de réserves à prélever sur le compte "Résultats reportés".

Cette augmentation de capital est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de 2.250.000 dinars à la création et à la libération intégrale de 450.000 (quatre cent cinquante mille) actions nouvelles de 5 (cinq) dinars chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 10.350.000 (dix millions trois cent cinquante mille) actions, à raison d'une action nouvelle pour 23 actions anciennes avec jouissance le 1er Janvier 2019.

Au terme de cette augmentation, le capital social est porté à 54.000.000 (cinquante-quatre millions) dinars divisé en 10.800.000 (dix millions huit cent mille) actions de cinq (5) Dinars chacune.

L'activité de la société est régie par les lois n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, et n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

2-1 Base de préparation des états financiers

Les états financiers semestriels de TLF, arrêtés au 30 juin 2025, ont été préparés conformément à la norme comptable NCT 19 relative aux états financiers intermédiaires.

Les principes comptables utilisés pour ces états financiers intermédiaires sont identiques à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes, ainsi que la circulaire de la BCT n° 2025-01 du 29 janvier 2025.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, Tunisie leasing et factoring a adopté, des modèles harmonieux avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les états financiers comportent :

- Un bilan
- Un état des engagements hors bilan
- Un état de résultat
- Un état de flux de trésorerie
- Des notes aux états financiers

Au cours du 1er semestre 2025, la société ALIOS FINANCE SA, holding de droit français, filiale de TLF, détenant des participations majoritaires dans plusieurs sociétés de financements spécialisés, principalement dans le leasing, et opérant dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, a finalisé la cession de ses participations dans les sociétés «SAFCA» (ALIOS FINANCE COTE D'IVOIRE), «SOCCA» (ALIOS FINANCE CAMEROUN) et «SOGACA» (ALIOS FINANCE GABON).

2-2 Valeurs Immobilisées

- Les immobilisations corporelles et incorporelles exploitées par la société figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée selon le mode linéaire.

- Les taux retenus sont les suivants :

- Logiciels	3 et 5 ans	20% et 33%
- Constructions	20 ans	5%
- Constructions sur sol d'autrui	5 ans	20%
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
- Matériel informatique	3 ans	33%
- Installations générales	10 ans	10%

2-3 Créances de leasing

Les contrats de location financement établis par la société transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif.

Les opérations de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée des contrats de location financement établis par la société varie entre deux et dix ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité d'acheter le bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, pendant toute la durée du bail, la propriété juridique de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Les contrats de leasing transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

En vertu de la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut-être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location. Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- La somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- La valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de Tunisie Leasing et Factoring :

- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat.

Tunisie Leasing et Factoring vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

2-4 Dépréciation des créances

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

2-4-1 Les classes sont au nombre de 5 :

	Minimum de provision A appliquer par classe
. A : Actifs courants	- (*)
. B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier	- (*)
. B2 : Actifs incertains	20%
. B3 : Actifs préoccupants	50%
. B4 : Actifs compromis	100%

(*) En application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que complétée par la circulaire n°2025-01 du 29 janvier 2025, il est constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connait des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- Un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- L'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- Des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- Des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- La détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- L'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

2-4-2 Provision à caractère individuel :

Les provisions pour créances sont estimées sur la base du coût du risque de l'exercice et ce conformément aux règles prudentielles fixées par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire aux banques N° 91-24 du 17 décembre 1991 et les textes l'ayant modifiée.

Les provisions résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provision minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties détenues sur les clients et de la valeur du bien en leasing.

2-4-2.1 Les garanties reçues

La prise en compte et l'évaluation des garanties détenues par la société est effectuée conformément aux règles de division, couverture des risques et suivi des engagements définis par la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire BCT n°99-04 du 19 mars 1999.

Les garanties réelles comprennent :

. Les cautions bancaires
. Les actifs financiers affectés
. Les dépôts de garantie
. Les hypothèques inscrites

A partir de 2007 et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le Conseil d'Administration du 27 décembre 2007 a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

2-4-2.2 La valeur du matériel en leasing

La valeur du matériel donné en leasing est prise en considération en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Les principes retenus pour l'évaluation du matériel en location sont les suivants *:*

. Matériel standard	: Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge par an d'âge et 33% pour les biens donnés en location aux agences de location de voitures et aux agences de voyages.
. Matériel spécifique	: Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
. Immeubles	: Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing mobilier au contentieux (à l'exclusion des cas d'exécutions suspendues pour causes d'arrangement), la valeur du matériel retenue comme garantie est considérée nulle dans chacun des cas suivants

- Le contrat est au contentieux depuis plus de douze mois sans qu'un jugement de récupération ne soit rendu ;
- Le matériel a fait l'objet d'un jugement de récupération dont la grosse a été obtenue depuis plus de douze mois sans que le matériel ne soit vendu.

2-4-3 Provision Collective :

2-4-3-1 Méthodologie Activités de Leasing :

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté pour l'activité de Leasing pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1- **Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :**

- Agriculture	- Industries mécaniques et électriques
- Industrie agro-alimentaire y compris Oléifacteurs	- Promotion Immobilière
- Autres industries	- Santé
- Autres Services y compris la location de voiture	- Tourisme y compris les agences de voyage
- Commerce	- Industries pharmaceutiques
- BTP	- Télécom & TIC

2- Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2017 à 2024 (2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2025-01) TMMgi (en%) selon la formule suivante :

$$TMgi\ (N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe i de l'année N-1}}$$

$$TMMgi = \left(\sum_{N=1}^{n} TMgi\ (N) \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi.

3- Majoration des taux de migration historiques :

Groupe de contreparties	Δgi
- Agriculture	6,75%
- Industrie mécanique et électrique	2.75%
- Industrie agro-alimentaire y compris Oléifacteurs	2.75%
- Industrie pharmaceutique	0.50%
- Autres Industries	3.50%
- Entreprise de BTP	6.25%
- Tourisme y compris les Agences de voyage	7.75%
- Promotion immobilière	6.75%
- Commerce	3.25%
- Santé	1.00%
- Télécommunication	0.75%
- Autres Services y compris Location de voiture	4.25%

4- Estimation du taux de provisionnement moyen par groupe de créances « TPMgi » qui représente le taux de couverture des créances additionnelles par les provisions. Les provisions seront calculées sur la base des pertes finales historiques calculées.
Le taux de provisionnement se calcule alors comme suit :

$$TPgi = \frac{\text{Perte attendue sur risque additionnel}}{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}$$

$$TPMgi = \left(\sum_{N=1}^{n} TPgi\ (N) \right) / n$$

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

Méthodologie de calcul du taux de provisionnement des risques additionnels

Le taux de provisionnement minimum par secteur d'activité sera déterminé sur la base du taux de perte finale attendue par secteur. Elle se fera en deux temps :

- Calcul par produit de leasing (auto, équipement et immobilier) du taux de perte effective sur les créances historiques tombées en défaut (contentieux). Ce calcul se fait sur une base statistique pour les produits auto et équipement, ligne par ligne pour l'immobilier (au regard du faible nombre des opérations tombées en défaut).
  Les productions retenues pour le calcul des taux de perte pour l'exercice 2024 sont celles des années 2013 à 2017 et qui sont arrivées à maturité.

- Calcul pour chaque secteur d'activité du taux de provisionnement qui correspond au taux de perte finale moyen attendu et qui tient compte de la répartition du risque additionnel par produit de leasing (auto, équipement et immobilier). Ce taux est obtenu par application des taux de perte par produit calculés dans le premier point ci-avant, pondérés par les engagements relatifs à chaque produit au sein du secteur d'activité.

5- Calcul des provisions collectives « PCgi » du groupe i (en %) selon la formule suivante :

$$PCgi = \text{Engagements 0 et 1 gi} \times (TMMgi + \Delta gi) \times TPMgi$$

6- Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi.

2-4-4 Provision Additionnelle :

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 2013-21 du 30 décembre 2013, il est constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe B4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce conformément aux quotités suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100 % pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans

L'ancienneté dans la classe B4 est déterminée selon la formule suivante : A= N-M+1 tel que :

- A : ancienneté dans la classe B4
- N : année d'arrêté des états financiers
- M : année de la dernière migration vers la classe B4

L'application de ces dispositions à la situation au 30/06/2025 n'a pas donné lieu à la constatation d'aucune provision additionnelle

2-5 Opérations d'affacturage

Les opérations d'affacturage consistent en un ensemble de services couvrant la gestion, le financement et le cas échéant la garantie des créances des adhérents, dès lors qu'elles correspondent à des ventes fermes de marchandises ou à des prestations de services.
Dans ce cadre, il est ouvert dans les livres de la société un compte courant au nom de l'adhérent, qui enregistre toutes les opérations traitées en exécution du contrat de factoring.
Ce compte est crédité du montant des créances transférées et d'une manière générale de toutes les sommes qui seraient dues à l'adhérent, et débité de toutes les sommes dont la société serait, à quelque titre que ce soit, créancière de l'adhérent.
En contrepartie de ses services, la société est rémunérée par :

- Une commission d'affacturage prélevée sur la base du montant des remises de factures transférées ;
- Une commission de financement, calculée sur la base des avances consenties par le débit du compte courant de l'adhérent.

Le coût du risque est calculé conformément à la circulaire de la BCT n°91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, par ailleurs il y'a lieu de mentionner les précisions ci-après aux règles de provisionnement de l'activité d'affacturage.

2-5-1 : Méthodologie de classification

La classification est faite sur la base de la balance par âge des comptes acheteurs, après imputation des fonds de garantie et des fonds disponibles revenant aux adhérents.
Pour se faire, il n'est pas fait de distinction entre les créances portées sur les acheteurs privés ou publics.
Un adhérent est classé donc selon l'âge des factures impayées ou en retard de paiement, non couvertes par le disponible et le fonds de garantie.

2-5-2 : Provision à caractère individuel

Les provisions, à base individuelle, résultant de l'application de la circulaire sont déterminées, en appliquant les taux de provisions minima par classe sur les risques bruts diminués de l'évaluation correspondante des garanties.

TLF distingue les garanties imputables et les garanties non imputables :

(1) La garantie imputable diffère selon qu'il s'agisse de l'activité export ou de l'activité domestique :

- Pour l'activité export : la garantie imputable correspond à la somme des limites de garantie reçues des correspondants étrangers si cette dernière est inférieure à l'encours des factures achetées et à l'encours des factures achetées s'il est inférieur à la somme des limites de garantie.
- Pour l'activité domestique : La garantie imputable est égale à 90% du montant de l'encours de financement sans dépasser le montant de l'encours autorisé par l'assureur si l'acheteur est en dénommé. Le montant de la garantie est égal à 75% du montant de l'encours de financement si l'acheteur est en non dénommé.

Les acheteurs en non dénommé sont les acheteurs dont la limite demandée auprès de l'assureur ne dépasse 10 000 DT et qui ne bénéficient pas de limite de crédit identifiés.

(2) La garantie non imputable diffère selon qu'il s'agisse de créances privées ou de créances publiques :

- Pour les créances privées : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge des impayés est inférieur ou égal à 30 jours, après déduction de l'encours des factures achetées sur les acheteurs ayant des impayés non régularisés ou des factures litigieuses. Il est à noter que l'encours des factures achetées est déduit de la garantie non imputable au titre d'un adhérent si l'acheteur présente des impayés (dont l'antériorité est supérieure à 30 j) avec d'autres adhérents (principe de contagion). Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les créances publiques : elle correspond à l'encours des factures achetées non échues et échues dont l'âge est inférieur ou égal à 360 jours après l'échéance pour les créances prises sur des acheteurs publics, après déduction des factures litigieuses. Le montant de la garantie non imputable ainsi obtenu subira une décote de 10%.
- Pour les adhérents en contentieux, aucune garantie n'est retenue.

2-5-3 : Provision collective

Les provisions collectives sont déterminées compte tenu d'une analyse qui s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêté.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu des événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Le mode de calcul adopté pour l'activité de Factoring pour cette provision est décliné conformément aux étapes suivantes :

1- **Regroupement du portefeuille par groupes de créances sur la base des secteurs d'activité segmentés comme suit :**

- Agriculture	- Industries mécaniques et électriques
- Industrie agro-alimentaire y compris Oléifacteurs	- Promotion Immobilière
- Autres industries	- Santé
- Autres Services y compris la location de voiture	- Tourisme y compris les agences de voyage
- Commerce	- Industries pharmaceutiques
- BTP	- Télécom & TIC

2- **Pour chaque groupe de créance i, calcul du taux de migration moyen du groupe sur les années 2017 à 2024 (2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2025-01) TMMgi (en%) selon la formule suivante :**

$$TMgi\ (N) = \frac{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}{\text{Engagement 0 et 1 du groupe i de l'année N-1}}$$

$$TMMgi = \left(\sum_{N=1}^{n} TMgi\ (N) \right) / n$$

Avec :

- Risque additionnel du groupe i : les engagements 0 et 1 de l'année N-1 du groupe i devenus classés 2, 3 ou 4 à la fin de l'année N ;
- TMMgi : Taux de migration moyen du groupe de créances i ;
- n : Nombre d'années retenues dans le calcul du TMMgi

3- Majoration des taux de migration historiques :

Contrairement au métier du Leasing qui présente une maturité moyenne de ses emplois de 5 ans, l'affacturage présente une maturité moyenne de 115 jours.

Le principe des provisions à caractère général prévu au niveau de l'article 10 bis (nouveau) est de couvrir les risques latents sur les engagements courants (en vie). Au regard de la maturité des financements en factoring, les risques liés à ces financements se manifestent en bonne partie sur le même exercice et sont par conséquent couverts par les provisions affectées. D'ailleurs, l'activité d'affacturage n'a jamais eu recourt aux mécanismes de report mis en place par la BCT en 2020 et 2021.

Compte tenu de ce qui précède, la démarche de calcul des provisions collectives n'est pas applicable aux spécificités de l'activité d'affacturage et encore moins les taux de majoration prévus par l'annexe III de la circulaire 91-24 qui ne sont pas adaptés aux créances du factoring. Tunisie Leasing et Factoring a procédé aux calculs sans majoration de taux de migration sus-indiqués.

4- Détermination du taux de provisionnement moyen « TPM » qui représente le taux de couverture du risque additionnelle par les provisions. Ce taux a été calculé sur la période de 2017 – 2024 (2020 étant exclu par la circulaire BCT n°2025-01) selon la formule suivante :

$$TPgi = \frac{\text{Montant des provisions sur le risque additionnel du groupe i de l'année N}}{\text{Risque additionnel du groupe i de l'année N}}$$

$$TPMgi = \left(\sum_{N=1}^{n} TPgi\ (N) \right) / n$$

- TPMgi : Taux de provisionnement moyen du groupe de créances i.

5- Calcul des provisions collectives « PC» du portefeuille (en %) selon la formule suivante :

PCgi = Engagements 0 et 1 gi x TMMgi x TPMgi

6- Les provisions collectives globales « PC » s'obtiennent par la sommation des PCgi

2-6 Comptabilisation des revenus de leasing

Les intérêts des contrats de location-financement, correspondant aux marges financières brutes, sont présentés au niveau de la rubrique intérêts de crédit-bail figurant au niveau de l'état de résultat et qui englobe les produits financiers de la période.

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les loyers (principal et intérêts) sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement d'avance. A la fin de la période, il est procédé à une régularisation pour constater les intérêts comptabilisés d'avance.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés mensuellement. A la fin de chaque période les intérêts non encore facturés sont constatés en produits à recevoir.

Par ailleurs, les intérêts inclus dans les loyers courus et les autres produits, non encaissés, sont déduits des revenus et classés au bilan en tant que produits réservés, venant en déduction de la rubrique « Créance de leasing ». Cette méthode de comptabilisation ne concerne que les actifs classés en B2, B3 et B4 et ce conformément aux dispositions de l'article 9 de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, émanant de la Banque Centrale de Tunisie.

2-7 Portefeuille titres

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres commercial) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées sont portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme, s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur de marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment, pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Les fonds confiés en gestion pour compte, sont évalués à la clôture de l'exercice à la valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- ✓ Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- ✓ À la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Par ailleurs, et contrairement aux dispositions de la NCT 25 relative au portefeuille titres dans les établissements bancaires, les intérêts courus sur les titres acquis en portage, ne sont constatés en résultat qu'au fur et à mesure de leur cession, et ce, compte tenu de l'incertitude portée à l'encaissement effectif de ces intérêts.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

2-8 Emprunts

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « emprunts et dettes rattachées ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, selon le taux de change du déblocage. Lesdites dettes sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis Re" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts étrangers est accordée contre le versement par TLF d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

Ainsi, la société n'est pas exposée au risque de change.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

2-9 Créances et dettes libellées en monnaies étrangères

Les dettes et les créances libellées en monnaies étrangères sont converties en dinar tunisien au cours du jour de la date de l'opération.

A la date de clôture les dettes et les créances en monnaies étrangères sont évaluées en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant sont comptabilisées, conformément à la norme comptable tunisienne 15.

2-10 Impôts sur les bénéfices

La société est soumise à l'impôt sur les bénéfices selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 40% et ne peut être inférieur au minimum de 0,2% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Par ailleurs et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité

2-11 Taxe sur la valeur ajoutée

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

La loi n° 2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi de finances pour l'année 2008, prévoient que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations. Par ailleurs les entreprises de leasing peuvent déduire la TVA grevant l'achat d'équipement, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

2-12 Provision pour Risques & charges

La société a un processus de recensement de l'ensemble des risques auxquels elle est exposée. Ce processus permet de cartographier et d'évaluer d'une manière fiable la valeur des provisions pour risques et charges à constater à la clôture de l'exercice.

NOTE 3 : CAISSE ET AVOIRS AUPRES DES BANQUES

Le détail des liquidités et équivalents de liquidités est le suivant :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Banques	5 621 375	26 879 111	15 686 924
- Caisses	166 356	60 337	52 122
Total	**5 787 731**	**26 939 448**	**15 739 046**

NOTE 4 : CREANCES SUR LA CLIENTELE, OPERATIONS DE LEASING

Les encours financiers des créances de leasing s'analysent comme suit :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Encours financiers	838 600 026	788 802 696	818 220 012
- Créances en cours (encours des contrats décaissés et non mis en force)	14 776 156	10 597 634	12 755 639
- Impayés	55 624 420	59 388 104	56 236 775
- Intérêts Constatés d'avance	(4 333 086)	(4 140 012)	(4 274 710)
Total brut	904 667 516	854 648 422	882 937 716
- Provisions pour dépréciation de l'encours	(22 813 463)	(25 718 653)	(24 181 495)
- Provisions collectives	(13 076 330)	(11 006 707)	(12 776 329)
- Provisions pour dépréciation des impayés	(31 672 247)	(34 625 714)	(32 899 143)
- Produits réservés	(12 352 966)	(13 757 526)	(12 834 404)
Total des provisions	(79 915 006)	(85 108 600)	(82 691 371)
Soldes nets	**824 752 510**	**769 539 822**	**800 246 345**

Les mouvements enregistrés durant la période sur les encours financiers nets sont indiqués ci-après :

Encours financiers nets	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
Solde au début de la période	**794 017 827**	**728 698 118**	**728 698 118**
Additions de la periode			
- Investissements	240 026 625	234 251 598	478 594 631
- Relocations	487 103	1 159 316	2 081 015
Retraits de la periode			
-Remboursement des créances échues	(209 679 500)	(191 593 687)	(396 927 861)
-Remboursement des créances anticipées	(7 208 598)	(8 856 550)	(15 538 743)
-Remboursement des valeurs résiduelles	(950 431)	(936 777)	(1 892 134)
-Relocations	(274 670)	(793 327)	(1 511 014)
Provisions de La periode			
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours classées	(1 640 511)	(3 023 575)	(4 729 619)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des encours courants	(300 000)	(252 500)	(2 022 122)
- Reprises sur provisions pour dépréciation des encours classées	3 008 544	4 022 354	7 265 556
Solde fin de la période	**817 486 389**	**762 674 970**	**794 017 827**

4.1 : Analyse par secteur d'activité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par secteur d'activité, comme suit :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
Agriculture	36 861 175	36 924 010	37 887 157
Bâtiments TP	83 725 249	71 214 970	82 825 757
Industrie			
Agro-alimentaire	49 376 805	41 374 689	45 573 115
Chimie	23 680 377	24 072 260	24 814 272
Energie	77 588	86 540	107 720
Textile	12 255 046	12 345 001	12 557 884
Mines	226 511	178 829	246 293
Autres industries	90 603 295	89 811 199	93 292 189
Tourisme			
Hôtellerie	7 767 696	3 874 816	4 158 446
Agences de voyage	17 136 445	12 144 756	13 525 887
Location de voiture	150 856 627	136 462 583	141 995 697
Autres Tourisme	8 478 918	8 718 583	9 130 444
Commerce et service			
Commerce	188 907 741	187 857 953	190 491 786
Transport	63 481 845	53 456 953	51 662 233
Audio-visuel	252 789	133 578	194 887
Professions libérales	40 356 126	43 446 590	42 605 629
Autres Services	79 331 949	77 297 020	79 906 255
Total	**853 376 182**	**799 400 330**	**830 975 651**

4.2 : Analyse par type de matériel

Les encours des créances de leasing, se détaillent par type de matériel, comme suit :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
Matériel de transport léger	407 455 499	386 946 419	405 840 040
Matériel de transport léger Utilitaire	142 860 210	133 503 169	139 963 397
Matériel de transport lourd	119 099 019	93 507 490	100 747 396
Matériel BTP	54 676 614	49 948 238	52 997 637
Equipement industriel	45 357 752	49 786 947	48 114 648
Equipement informatique	2 523 405	2 764 023	2 471 800
Autres	53 452 488	47 827 107	49 391 096
Sous total	825 424 987	764 283 393	799 526 014
Immeubles de bureaux	9 428 845	17 431 782	11 169 998
Immeubles industriels ou commerciaux	18 522 350	17 685 155	20 279 639
Total	**853 376 182**	**799 400 330**	**830 975 651**

4.3 : Analyse par maturité

Les encours des créances de leasing, se détaillent par maturité, comme suit :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
Paiements minimaux sur contrats actifs	953 331 798	914 195 305	932 755 651
A recevoir dans moins d'1an	411 742 772	381 099 944	396 494 450
A recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	537 459 698	524 360 168	531 033 586
A recevoir dans plus de 5 ans	4 129 328	8 735 193	5 227 615
Produits financiers non acquis	145 567 031	151 725 665	144 493 536
Encours contrats actifs (1)	807 764 767	762 469 640	788 262 115
Encours à recevoir dans moins d'1an	332 533 932	301 496 815	318 585 968
Encours à recevoir dans plus d'1an et moins de 5 ans	470 119 958	452 236 497	463 476 624
Encours à recevoir dans plus de 5 ans	5 110 877	8 736 328	6 199 523
Créances en cours (2)	14 776 156	10 597 634	12 755 639
Créances échues (3)	9 613 556	4 372 549	7 821 567
Contrats suspendus (contentieux) (4)	21 221 703	21 960 507	22 136 330
Encours global: (1)+(2)+(3)+(4)	**853 376 182**	**799 400 330**	**830 975 651**

4.4 : Créances de leasing : Impayés

Les impayés sur créances de leasing s'analysent comme suit:

		30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
Clients ordinaires				
- Impayés : Clients ordinaires		13 988 712	16 391 884	14 357 865
	Montant brut	13 988 712	16 391 884	14 357 865
A déduire :				
- Provisions : Clients ordinaires		(701 311)	(1 998 300)	(1 442 407)
- Produits réservés		(2 687 137)	(4 088 586)	(3 086 818)
	Montant net	10 600 264	10 304 998	9 828 640
Clients litigieux				
- Impayés : Clients litigieux		41 635 708	42 996 220	41 878 910
Montant brut		41 635 708	42 996 220	41 878 910
A déduire :				
- Provisions : Clients litigieux		(30 970 936)	(32 627 413)	(31 456 735)
- Produits réservés : Clients litigieux		(9 665 829)	(9 668 941)	(9 747 587)
	Montant net	998 943	699 866	674 588
Solde créances de leasing : Impayés		**11 599 207**	**11 004 864**	**10 503 228**

NOTE 4.5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Au 30 juin 2025

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A	B1	B2	B3	B4	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Encours financiers	777 126 588	39 868 215	4 169 019	532 042	31 680 318	853 376 182
Impayés	5 212 743	6 197 279	1 697 443	152 287	42 364 668	55 624 420
Avances et acomptes reçus (*)	(14 288 199)	(3 132)	(297)	-	(2 252 510)	(16 544 138)
ENCOURS GLOBAL	**768 051 132**	**46 062 362**	**5 866 165**	**684 329**	**71 792 476**	**892 456 464**
ENGAGEMENTS HORS BILAN	55 548 251	1 298 753	-	-	418 624	57 265 628
Ratio des actifs non performants (B2,B3 et B4) (1)			0,61%	0,07%	7,71%	
			8,38%			
TOTAL ENGAGEMENTS	**823 599 383**	**47 361 115**	**5 866 165**	**684 329**	**72 211 100**	**949 722 092**
Produits réservés	-	-	415 838	65 087	9 995 485	10 476 410
Provisions affectées sur les impayés	-	-	265 715	68 088	31 338 446	31 672 247
Provisions affectées sur les encours	-	-	32 493	115 318	22 655 508	22 803 319
TOTAL PROVISONS ET AGIOS RESERVES	**-**	**-**	**714 046**	**248 493**	**63 989 438**	**64 951 976**
ENGAGEMENTS NETS	**823 599 383**	**47 361 115**	**5 152 119**	**435 836**	**8 221 662**	**884 770 116**
Ratio de couverture des engagements par les provisions et agios réservés (2)			12,17%	36,31%	85,93%	
			80,17%			

* Présenté au niveau de la rubrique "dettes envers la clientèle"

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 30 juin 2025 à 8,38% contre 8,92% au 30 juin 2024 et 8,59% au 31 décembre 2024

(2) le ratio de couverture des engagements par les provisions et les agios réservés s'établit au 30 juin 2025 à 80,17% contre 86,96% au 30 juin 2024 et 85,40% au 31 décembre 2024

NOTE 5 : ACHETEURS FACTORES

L'analyse des comptes courants des adhérents se présente comme suit :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
Comptes des acheteurs locaux	126 511 355	161 485 110	122 841 159
Comptes des acheteurs export	1 139 986	1 249 367	1 449 156
Comptes des acheteurs import	-	2 461 754	-
Sous total (A)	**127 651 341**	**165 196 231**	**124 290 315**
A déduire			
Provisions sur compte adhérents	(5 722 979)	(3 184 077)	(3 556 320)
Provisions collectives sur compte adhérents	(1 197 741)	(1 097 741)	(1 097 741)
Provisions sur compte acheteurs	(188)	(188)	(188)
Montant net	**120 730 433**	**160 914 225**	**119 636 066**
Comptes des adhérents			
Fonds de garantie (FDG Domestique)	12 210 494	15 678 779	11 850 477
Disponible locaux	11 813 228	14 508 358	17 866 896
Financement par B.O.	1 831 000	3 507 500	3 435 000
Disponible export	685 457	1 197 602	687 099
FDG comptes en devise	101 067	61 958	188 083
Compte import	-	2 461 754	-
Sous total (B)	**26 641 246**	**37 415 951**	**34 027 555**
Encours de Financement des adhérents (A) - (B)	**101 010 095**	**127 780 280**	**90 262 760**

NOTE 5 (SUITE) - ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE

Les engagements liés à l'activité d'affacturage, sur la base de la classification arrêtée Au 30 juin 2025
se présente comme suit :

Nature Engagement	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A.	B1.	B2.	B3.	B4.	
	Actifs courants	Actifs nécessitant un suivi particulier	Actifs incertains	Actifs préoccupants	Actifs compromis	
Domestique avec recours	80 561 522	13 153 611	958 172	38 972	5 930 858	100 643 135
Export	366 681	-	-	-	279	366 960
ENCOURS ENGAGEMENTS	**80 928 203**	**13 153 611**	**958 172**	**38 972**	**5 931 137**	**101 010 095**
Engagements de financement donnés	2 216 996	207 791	-	-	15 862	2 440 649
Engagement sous forme de B.O.	1 831 000	-	-			1 831 000
Total Engagements hors bilan	**4 047 996**	**207 791**	**-**	**-**	**15 862**	**4 271 649**
Total Engagements par classe	**84 976 199**	**13 361 402**	**958 172**	**38 972**	**5 946 999**	**105 281 744**
Taux des engagements non performants (1)			**6,60%**			
Provisions affectées sur les engagements avec recours	-	-	156 340	19 486	5 547 153	5 722 979
Provisions affectées sur les engagements export	-	-	-	-	-	-
TOTAL PROVISONS AFFECTEES	**-**	**-**	**156 340**	**19 486**	**5 547 153**	**5 722 979**
TOTAL PROVISONS COLLECTIVES	**1 197 741**					**1 197 741**
Taux de couverture des engagements non performants (2)			16,32%	50,00%	93,28%	
			82,41%			

(1) le ratio des actifs non performants s'établit au 30 juin 2025 à 6,60% contre 3,90% au 30 juin 2024 et 3,93% au 31 décembre 2024
(2) le ratio de couverture des engagements par les provisions s'établit au 30 juin 2025 à 82,41% contre 60,39% au 30 juin 2024 et 90,94% au 31 décembre 2024

NOTE 6 : PORTEFEUILLE TITRE COMMERCIAL

L'analyse du portefeuille titres de placement se présente comme suit :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
-Titres SICAV	54 414	48 237	19 972
-POULINA G H	69 600	69 600	69 600
-BH	69 100	69 100	69 100
-Les Ciments de Bizerte	500 020	500 020	500 020
-Certificats de dépôt	19 500 000	-	49 500 000
Total brut	**20 193 134**	**686 957**	**50 158 692**
Provisions pour dépréciation des titres de placement	(497 558)	(482 936)	(490 689)
Total net	**19 695 576**	**204 021**	**49 668 003**

Les titres de placement s'analysent au 30 juin 2025 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur de Marché	Coût unitaire d'acquisition	Montant total	Provision	Montant net	% détention
-Tunisie Sicav	393	125,025	125,025	49 135	-	49 135	
- Amen Sicav	50	105,600	105,600	5 279	-	5 279	
-POULINA G H	8 640	8,443	8,056	69 600	-	69 600	0,005%
-BH	4 714	9,613	14,658	69 100	23 782	45 318	0,010%
-Les Ciments de Bizerte	43 480	0,604	11,500	500 020	473 775	26 245	0,099%
-Certificats de dépôt	-	-	-	19 500 000	-	19 500 000	
Total				20 193 134	497 558	19 695 577	

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
Titres de participation	86 303 721	86 303 721	86 303 721
Titres immobilisés	20 305 500	14 348 410	14 305 500
Avances sur acquisitions de titres	-	13 875 465	-
Montant brut	106 609 221	114 527 596	100 609 221
A déduire :			
Versements restant à effectuer sur titres	(75)	(75)	(75)
Montant libéré	106 609 146	114 527 521	100 609 146
A déduire :			
Provisions pour dépréciation des titres de participation	(14 173 601)	(18 153 279)	(18 144 637)
Provisions pour dépréciation des titres immobilisés	(100 500)	(143 410)	(100 500)
Montant net	**92 335 045**	**96 230 832**	**82 364 009**

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste **"Titres immobilisés"** sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Solde au 31 décembre 2024			
Titres immobilisés	**14 305 500**	**14 305 500**	**-**
Additions de la période			
- TUNIS DEVELOPPEMENT SICAR (TDS)	4 000 000	4 000 000	
- FCPR IKLAA	2 000 000	2 000 000	
Solde au 30 juin 2025	**20 305 500**	**20 305 500**	**-**

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENS (SUITE)

Les titres de participation s'analysent au 30 juin 2025 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
Entreprises liées								
Tunisie LLD	29 964	100,000	5,463	163 698			2003/2010/2023	**99,88%**
Maghreb Leasing Algerie	2 091 069	18,300	25,822	53 994 907			2006/2009/2019/2024	**32,17%**
TLG Finance	741 642	21,940	23,488	17 419 543		11 665 999	2015/2017	**33,90%**
Alios Finance	54 245	26,834	26,834	1 455 597		145 362	2006/2017	**4,87%**
STIF	40 000	1,000	1,000	40 000			2000/2016	**100,00%**
Total Entreprises liées				**73 073 745**	**-**	**11 811 361**		
Entreprises associées								
Tuninvest Sicar	352 645	1,000	1,478	521 084			1994/2001/2002	**36,51%**
Tunisie Participations	220	10,000	10,000	2 200			1997/2023	**59,14%**
Tuninvest Innovations Sicar	13 636	10,000	10,000	136 360			2002	**27,27%**
Total Entreprises associées				**659 644**	**-**	**-**		
Autres								
Amen Santé	132 624	9,00	9,00	1 193 616		718 166	2009/2010/2013/2014/2017/2019/2020	**1,40%**
S.P.C.S	174 990	10,00	10,61	1 856 500			2009/2016	**4,92%**
Academie des Banques et Finances "ABF"	1	100,00	100,00	100			2010	**-**
FCPR Tuninvest Croissance	19 209	100,00	100,00	1 920 900	-		2013	**11,48%**
Ennakl	389 000	1,00	12,85	4 998 650		501 423	2012	**1,30%**
Assurances COMAR VIE CIV	61 234	42,47	42,47	2 600 366		1 142 651	2016/2022/2023	**7,0%**
STLV	2	100,00	100,00	200	- 75		2019/2022	**-**
Total Autres				**12 570 332**	**- 75**	**2 362 240**		
Total Titres de participation				**86 303 721**	**- 75**	**14 173 601**		

NOTE 7 : PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENS (SUITE)

les titres immobilisés s'analysent au 30 juin 2025 comme suit :

Emetteur	Nombre d'action	Valeur nominale	Cout Unitaire d'acquisition	Montant total	Partie non libérée	Provision	Date souscription	% détenu
* B.T.S	500	10,000	10,000	5 000			1997	-
* Société BYZACENE	1 005	100,000	100,500	100 500		100 500	2006	1,97%
* Société T'PAP	220 000	10,000	10,000	2 200 000			2022	1,80%
* Fonds gérés AMEN SICAR "TLF 2022"				6 000 000			2023	100,00%
* Fonds gérés AMEN SICAR "TLF 2023"				6 000 000			2024	100,00%
* Fonds gérés TUNIS DEVELOPPEMENT SICAR (TDS)				4 000 000			2025	
* FCPR IKLAA	2 000	1 000,00	1 000,00	2 000 000			2025	
				20 305 500	**-**	**100 500**		

NOTE 8 : VALEURS IMMOBILISEES

TABLEAU DES VALEURS IMMOBILISEES
Au 30 juin 2025
(Montants exprimés en dinars)

8.1 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute			Amortissements			Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Logiciels	20% et 33,33%	11963 653	9 878	11973 531	11640 133	102 967	11743 100	230 431
Logiciels en cours		-	25 016	25 016	-	-	-	25 016
TOTAUX		**11 963 653**	**34 894**	**11 998 547**	**11 640 133**	**102 967**	**11 743 100**	**255 447**

8.2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute			Amortissements			Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Terrain		2 197 320	-	2 197 320	-	-	-	2 197 320
Constructions	5%	7 505 493	-	7 505 493	4 578 423	186 096	4 764 519	2 740 974
Constructions sur sol d'autrui	20%	30 670	-	30 670	30 670	-	30 670	-
Matériel de transport	20%	3 541441	-	3 541441	1002 082	241810	1243 892	2 297 549
Mobilier de bureau	10%	1032 610	14 361	1046 971	863 555	18 431	881986	164 985
Matériel informatique	33%	2 894 771	42 474	2 937 245	2 529 272	106 262	2 635 534	301711
Installations générales	10%	4 010 841	233 527	4 244 368	3 063 441	114 601	3 178 043	1066 325
TOTAUX		**21 213 146**	**290 362**	**21 503 508**	**12 067 443**	**667 200**	**12 734 644**	**8 768 864**
TOTAL VALEURS IMMOBILISEES		**33 176 799**	**325 256**	**33 502 055**	**23 707 576**	**770 167**	**24 477 744**	**9 024 311**

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS

Le détail des autres actifs courants est le suivant :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Frais d'émission des emprunts	2 107 884	2 024 513	1 955 454
- Fournisseurs d'exploitation, avances et acomptes	257 882	126 804	242 740
- Fournisseurs de biens,objets de contrats de leasing,avances et acomptes	109 803	112 453	110 000
- Prêts au personnel	724 260	922 862	858 307
- Échéances à moins d'un an sur prêts au personnel	228 034	251 132	228 034
- Dépôts et cautionnements versés	756 223	726 082	762 497
- Cautionnements Citi Bank	18 714	18 714	18 714
- Cautionnements imputables aux adhérents	(18 714)	(18 714)	(18 714)
- Avances et acomptes au personnel	427 792	304 868	465 064
- Etat, crédit de TVA	2 303 966	889 796	-
- Compte courant Tunisie LLD	4 760	29 349	42 108
- TLG Finance	117 245	77 762	77 762
- Adhérents, contrats résiliés	21 490	21 490	21 490
- Autres comptes débiteurs	17 082 899	2 489 735	17 347 873
- Produits à recevoir des tiers	12 250 119	6 308 602	1 217 810
- Effet à recevoir	-	666 601	-
- Produits d'indemnisation à recevoir	195 713	195 713	195 713
- Compte d'attente	440 056	439 473	751 766
- Charges constatées d'avance	861 626	864 648	404 032
Total brut	**37 889 752**	**16 451 883**	**24 680 650**
A déduire			
- Provisions pour dépréciation des comptes fournisseurs	(122 218)	(165 494)	(165 767)
- Provisions pour dépréciation des comptes prêts au personnel	(37 544)	(37 544)	(37 544)
- Provisions pour dépréciation des dépôts et cautionnements versés	(214 381)	(177 236)	(214 381)
- Provisions pour dépréciation des comptes adhérents	(21 490)	(21 490)	(21 490)
- Provisions pour dépréciation (Produits d'indemnisation à recevoir)	(195 621)	(195 621)	(195 621)
- Provisions pour dépréciation du compte d'attente	(446 647)	(440 128)	(446 647)
- Provisions pour dépréciation des autres comptes débiteurs	(1 865 914)	(1 866 901)	(1 865 914)
Total net	**34 985 937**	**13 547 469**	**21 733 286**

NOTE 9 : AUTRES ACTIFS (SUITE)

TABLEAU DE MOUVEMENT DES FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS
Au 30 juin 2025
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'émission des emprunts	Durée de l'emprunt	10 864 077	668 905	11 532 982	8 908 623	516 475	9 425 098	2 107 884
TOTAUX		**10 864 077**	**668 905**	**11 532 982**	**8 908 623**	**516 475**	**9 425 098**	**2 107 884**

Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

NOTE 10 : CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires se détaillent comme suit :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Banques, découverts	6 078 997	4 528 526	10 799
Total	**6 078 997**	**4 528 526**	**10 799**

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent comme suit :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
Emprunts			
- Banques locales	293 420 476	273 844 427	285 379 516
- Banques étrangères	55 397 361	97 728 586	70 871 925
- Emprunts obligataires	270 425 000	235 163 080	273 163 080
- Crédit à court terme	372 263	-	587 162
- Lignes d'avance	16 000 000	38 000 000	14 500 000
- Certificats de dépôs	-	1 000 000	-
Total emprunts	635 615 100	645 736 093	644 501 683
Dettes rattachées			
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	3 797 494	4 448 442	3 314 140
- Intérêts courus sur emprunts bancaires étrangers	1 227 028	2 711 289	1 799 070
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	10 761 508	8 129 418	17 290 720
- Intérêts constaté d'avance sur certificat de dépots	-	(2 661)	-
Total dettes rattachées	15 786 030	15 286 488	22 403 930
Total	**651 401 130**	**661 022 581**	**666 905 613**

Les mouvements enregistrés sur le poste « Emprunts et dettes rattachées » sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période	Éché. + an	Éché. - an
EMPRUNTS BANCAIRES	285 379 516	72 000 000	63 959 040	293 420 476	184 105 792	109 314 684
AMEN BANK	35 750 000	10 000 000	6 000 000	39 750 000	28 750 000	11 000 000
ATB	833 333	-	833 333	-	-	-
AL BARAKA BANK	25 833 333	-	6 166 666	19 666 667	9 000 000	10 666 667
ABC	-	10 000 000	-	10 000 000	6 700 000	3 300 000
ATTIJARI BANK	33 666 667	-	5 000 000	28 666 667	19 666 667	9 000 000
BIAT	95 194 445	25 000 000	15 918 094	104 276 351	70 498 985	33 777 366
BH	17 770 623	-	2 505 906	15 264 717	10 121 919	5 142 798
BT	12 000 004	5 000 000	1 500 000	15 500 004	11 500 000	4 000 004
CITI BANK	20 000 000	22 000 000	20 000 000	22 000 000	-	22 000 000
STB	750 000	-	500 000	250 000	-	250 000
BTL	4 500 000	-	500 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
QNB	19 333 333	-	2 000 000	17 333 333	13 333 333	4 000 000
BH FACTO	5 285 078	-	527 916	4 757 162	3 635 837	1 121 325
BTE FACTO	3 467 965	-	591 335	2 876 630	1 851 686	1 024 944
ATB FACTO	400 000	-	400 000	-	-	-
BT FACTO	6 094 735	-	1 015 790	5 078 945	3 047 365	2 031 580
BTL FACTO	4 500 000	-	500 000	4 000 000	3 000 000	1 000 000
LIGNES D'AVANCE & CCTERME	14 500 000	12 500 000	11 000 000	16 000 000	-	16 000 000
Ligne d'avance UIB FACTO	9 500 000	2 500 000	1 000 000	11 000 000	-	11 000 000
Ligne d'avance ATB FACTO	5 000 000	10 000 000	10 000 000	5 000 000	-	5 000 000
CREDIT A COURT TERME	587 162	2 336 624	2 551 523	372 263	-	372 263
Crédit à court terme en devise BTE FACTO	587 162	2 336 624	2 551 523	372 263	-	372 263
Total emprunts Banques Locales	300 466 678	86 836 624	77 510 563	309 792 739	184 105 792	125 686 947

NOTE 11 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (SUITE)

DESIGNATION	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements	Fin de période	Éché. + an	Éché. - an
BEI	20 099 073	-	1 329 645	18 769 428	16 110 138	2 659 290
BIRD	6 277 777	-	722 222	5 555 555	4 111 111	1 444 444
SANAD	6 115 210	-	1 528 798	4 586 412	1 528 817	3 057 595
PROPARCO	5 220 333		5 220 333	-	-	-
FADES	3 978 532	-	497 317	3 481 216	2 486 583	994 633
SYMBIOTICS	23 004 750	-	-	23 004 750	23 004 750	-
BIO	6 176 250	-	6 176 250	-	-	-
Total emprunts Banques Etrangères	70 871 925	-	15 474 565	55 397 361	47 241 399	8 155 962
TOTAL DES CREDITS BANCAIRES	371 338 603	86 836 624	92 985 128	365 190 100	231 347 191	133 842 909
EMPRUNTS OBLIGATAIRES						
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	252 383 080	60 000 000	56 348 080	256 035 000	182 000 000	74 035 000
EMPRUNTS OBLIGATAIRES SUB	20 780 000	-	6 390 000	14 390 000	4 000 000	10 390 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	273 163 080	60 000 000	62 738 080	270 425 000	186 000 000	84 425 000
TOTAL GENERAL	644 501 683	146 836 624	155 723 208	635 615 100	417 347 191	218 267 909

NOTE 12 : DETTES ENVERS LA CLIENTELE

Le détail des dettes envers la clientèle est le suivant :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Avances et acomptes reçus des clients	16 544 139	15 227 927	13 429 731
- Dépôts et cautionnements reçus	7 803 012	9 086 516	9 115 380
Total	**24 347 151**	**24 314 443**	**22 545 111**

NOTE 13 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
Fournisseurs d'exploitation			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	389 850	776 516	373 466
- Factures non parvenues	1 768 777	1 544 878	1 877 260
Sous total	2 158 627	2 321 394	2 250 726
Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing			
- Factures d'achats	5 171 689	4 334 418	2 617 403
- Effets à payer	126 452 449	99 048 727	114 153 427
- Factures non parvenues (Fournisseurs de biens)	50 979	108 571	110 870
- Retenues de garantie	181 160	181 160	181 160
Sous total	131 856 277	103 672 876	117 062 860
Solde des fournisseurs et comptes rattachés	**134 014 904**	**105 994 270**	**119 313 586**

NOTE 14 : AUTRES PASSIFS

Le détail des autres passifs est le suivant :

		30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Personnel, remunerations dues		48 277	410 785	34 421
- Personnel, provisions pour congés payés		1 072 015	1 320 643	931 121
- Personnel, autres charges à payer		1 315 318	1 174 608	1 875 558
- Etat, retenues sur salaires		568 783	695 378	423 885
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers		1 170 197	781 148	864 489
- Etat, retenues sur revenus des capitaux		49 151	-	-
- Etat, impôts sur les bénéfices	(Voir Note 29)	4 790 699	2 927 873	2 149 956
- Etat, TVA à payer		-	-	744 291
- Etat, autres impôts et taxes à payer		241 720	1 621 232	2 796 276
- Actionnaires, dividendes à payer		31 847	29 142	29 142
- C.N.S.S		1 905 267	1 788 001	1 118 135
- Autres comptes créditeurs		9 287 049	9 256 649	9 632 146
- Compte Courant Stif		-	38 424	-
- Diverses charges à payer		1 360 243	656 826	1 200 539
- Produits constatés d'avance		2 189 079	1 089 130	1 982 522
- Compte Adhérents à Régulariser : L/G		1 426 935	1 408 235	1 585 703
- Autres provisions pour risques		14 109 996	14 852 009	13 991 815
Total		**39 566 576**	**38 050 083**	**39 359 999**

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Capital social	(A)	54 000 000	54 000 000	54 000 000
- Réserve légale	(B)	5 400 000	5 400 000	5 400 000
- Réserves spéciales de réinvestissement		21 482 184	16 482 184	16 482 184
- Subvention d'investissement	(D)	30 886	60 912	43 448
- Prime d'emission		11 296 875	11 296 875	11 296 875
- Boni de fusion		9 880 795	9 880 795	9 880 795
- Résultats reportés		102 170 012	94 771 081	94 771 082
Total des capitaux propres avant résultat de la période		**204 260 752**	**191 891 847**	**191 874 384**
Résultat de la période		21 000 787	13 671 404	24 818 931
Total des capitaux propres avant affectation	(E)	**225 261 539**	**205 563 251**	**216 693 315**

Résultat par action:

Résultat de la période (1)		21 000 787	13 671 404	24 818 931
Nombre d'actions (2)		10 800 000	10 800 000	10 800 000
Résultat par action (1) / (2)	(C)	1,945	1,266	2,298

(A) Le capital social s'élève au 30 juin 2025 à la somme de 54.000.000 Dinars divisé en 10.800.000 actions de 5 Dinars chacune.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des société commerciales.
La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.
Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables.

(D) Subvention obtenue en vertu du contrat conclue avec SANAD portant sur l'assistance technique dans le cadre de la diligitsalisation des diverses activités de TLF.

(E) Voir tableau des mouvements ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES

Arrêté au 30 juin 2025

(exprimé en dinars)

	Capital social	- Prime d'emission	Réserve légale	Boni de fusion	- Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Subvention d'investissement	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2023	54 000 000	11 851 862	5 400 000	10 870 951	10 982 184	3 776 843	78 375	82 514 289	24 314 809	203 789 313
Affectations approuvées par l'A.G.O du 26/04/2024					6 000 000			18 314 809	(24 314 809)	-
Reclassement approuvé par l'A.G.O du 26/04/2024		(554 987)		(990 155)		(3 776 843)		5 321 985		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2023								(11 880 000)		(11 880 000)
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre					(500 000)			500 000		-
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat							(34 928)			(34 928)
Résultat au 31 décembre 2024									24 818 931	24 818 931
Solde au 31 Décembre 2024	54 000 000	11 296 875	5 400 000	9 880 795	16 482 184	-	43 448	94 771 082	24 818 931	216 693 315
Affectations approuvées par l'A.G.O du 28/04/2025								24 818 931	(24 818 931)	-
					6 000 000			(6 000 000)		-
Reclassement approuvé par l'A.G.O du 28/04/2025						-		-		-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2024								(12 420 000)		(12 420 000)
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre					(1 000 000)			1 000 000		-
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat							(12 563)			(12 563)
Résultat au 30 juin 2025									21 000 787	21 000 787
Solde au 30 juin 2025	54 000 000	11 296 875	5 400 000	9 880 795	21 482 184	-	30 886	102 170 012	21 000 787	225 261 539

NOTE 16 : INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DE LEASING

L'analyse des revenus de leasing se présente ainsi :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Intérêts conventionnels	53 479 157	50 133 930	102 685 210
- Intérêts intercalaires	75 204	71 316	234 270
- Intérêts de retard	873 279	388 040	1 705 585
Total intérêts de crédits bail	**54 427 640**	**50 593 286**	**104 625 065**
- Produits réservés de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers	(681 841)	(690 633)	(307 924)
. Intérêts de retard	(526 510)	(790 931)	(1 038 523)
- Transferts des intérêts réservés antérieurs en produits de la période			
. Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	437 630	970 804	1 327 349
. Intérêts de retard antérieurs	734 222	1 287 358	1 607 533
Variation des produits réservés	**(36 499)**	**776 598**	**1 588 435**
Total des revenus de leasing	**54 391 141**	**51 369 884**	**106 213 500**

NOTE 17 - REVENUS DU FACTORING

L'analyse des revenus de factoring au titre de la période, se présente ainsi :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
Commission de factoring	2 085 224	3 024 713	5 516 207
Intérêts de financement	6 146 309	8 872 355	16 658 231
Autres commissions de factoring	64 158	124 613	224 776
Total	**8 295 691**	**12 021 681**	**22 399 214**

NOTE 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

L'analyse des autres produits d'exploitation se présente ainsi :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Produits sur cessions anticipées de contrat de leasing	247 570	300 605	515 944
- Commissions d'assurance	431 465	453 996	823 093
- Autres produits d'exploitation	474 406	535 441	1 043 123
Total des autres produits d'exploitation	**1 153 441**	**1 290 042**	**2 382 160**

NOTE 19 : INTERETS ET CHARGES ASSIMILES

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Intérêts des emprunts obligataires	13 561 704	12 601 405	26 558 342
- Intérêts des emprunts bancaires locaux	15 429 203	12 451 470	28 736 129
- Intérêts des emprunts bancaires étrangers	2 330 880	4 807 203	8 151 335
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de Remboursement des emprunts	516 475	525 093	1 071 804
Total des charges financières des emprunts	**31 838 262**	**30 385 171**	**64 517 610**
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(26 850)	(28 629)	(66 268)
- Intérêts sur opérations de financement (charges)	27 661	58 575	61 119
- Pénalites fiscales et sociales	-	40	61 720
- Pertes de change	28 473	12 390	53 984
- Gains de change	(1 548)	(300)	(7 985)
- Autres charges financières	797	56 503	83 068
Total des autres charges financières	**28 533**	**98 579**	**185 638**
Total général	**31 866 795**	**30 483 750**	**64 703 248**

NOTE 20 : COMMISSIONS ENCOURUES

Les commissions encourues se détaillent comme suit :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
Commissions servies export	9 499	10 919	17 048
Commissions servies apporteurs	5 477	9 799	19 752
Total	**14 976**	**20 718**	**36 800**

NOTE 21 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Produits des participations	13 879 856	5 365 576	5 317 121
- Produits des titres Immobilisés	-	258 577	258 577
- Revenus des autres créances immobilisées	1 748 229	892 254	3 072 947
- Revenus des valeurs mobilières de placement	6 700	8 539	10 139
Total	**15 634 785**	**6 524 946**	**8 658 784**

NOTE 22 : CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Salaires et complément de Salaires	9 463 170	8 760 663	16 537 953
- Bonus	937 500	880 000	1 600 000
- Indemnités représentatives de frais	252 097	248 164	482 063
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	2 117 737	2 027 311	3 692 671
- Autres charges sociales	642 912	519 026	838 102
Total	**13 413 416**	**12 435 164**	**23 150 789**

NOTE 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Achat de matières et fournitures	58 874	49 460	111 567
Total des achats	**58 874**	**49 460**	**111 567**
- Locations	109 687	100 436	207 455
- Charges locatives et de copropriété	79 547	109 215	217 070
- Entretiens et réparations	323 314	366 138	741 226
- Primes d'assurances	102 580	86 567	166 202
- Etudes, recherches et divers services extérieurs	521 568	440 428	938 590
Total des services extérieurs	**1 136 696**	**1 102 784**	**2 270 543**
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 273 627	1 579 852	3 079 341
- Publicités, publications, relations publiques	462 663	197 823	483 390
- Déplacements, missions et réceptions	275 767	346 411	675 473
- Frais postaux et de télécommunications	148 399	142 556	328 721
- Services bancaires et assimilés	311 754	294 112	579 440
- Transfert de charges (frais bancaires)	(23 784)	(13 909)	(27 288)
- Transfert de charges (frais de justice)	(3 943)	(685)	(2 613)
Total des autres services extérieurs	**2 444 483**	**2 546 160**	**5 116 464**
- Rémunération du président du conseil d'administration	165 000	165 000	320 000
- Jetons de présence	102 240	38 880	77 760
- Autres charges d'exploitation	47 434	26 331	50 527
Total des charges diverses	**314 674**	**230 211**	**448 287**
- Impôts et taxes sur rémunérations	278 671	268 401	497 347
- T.C.L	147 180	148 607	297 539
- Droits d'enregistrement et de timbres	26 046	706 555	721 722
- Autres impôts et taxes	41 875	-	-
Total des impôts et taxes	**493 772**	**1 123 563**	**1 516 608**
Total général	**4 448 499**	**5 052 178**	**9 463 469**

NOTE 24 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS SUR RISQUES CLIENTS ET RESULTAT DES CREANCES RADIEES

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Dotations aux provisions affectées pour dépréciation des créances (Leasing)	4 726 615	6 379 641	9 134 181
- Dotations aux provisions pour dépréciation des créances (Factoring)	2 608 301	650 915	1 061 377
- Dotations aux provisions collectives (Leasing)	300 000	252 500	2 022 122
- Dotations aux provisions collectives (Factoring)	100 000	-	-
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Leasing)	(4 274 507)	(6 920 875)	(11 449 595)
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances (Factoring)	(441 643)	(201 639)	(239 857)
- Créances abandonnées (Leasing)	2 276	37 661	30 245
- Pertes suite à la radiation de créances	3 564 974	2 134 094	3 734 927
- Reprises des agios réservés sur créances radiées (Leasing)	(517 938)	(160 468)	(271 753)
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances (Leasing)	(3 047 036)	(1 973 626)	(3 463 174)
- Encaissement sur créances radiées	(126 017)	(64 942)	(223 840)
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	**2 895 025**	**133 261**	**334 633**

NOTE 25 *:* DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES VALEURS IMMOBILISEES

Les dotations aux amortissements des valeurs immobilisées de la période se détaillent ainsi :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	102 967	103 606	220 417
- Dotations aux amortissements des Immobilisations corporelles	667 200	614 130	1 275 300
Total	**770 167**	**717 736**	**1 495 717**

NOTE 26 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES TITRES

Les dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	-	922 089	913 447
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de placement	13 678	8 523	18 870
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de placement	(6 809)	(4 312)	(6 906)
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation	(3 971 036)	-	-
- Reprises de provisions pour dépréciation des titres immobilisés	-	(333 330)	(376 240)
- Pertes nettes sur cession des titres immobilisés	-	-	42 910
Total	**(3 964 167)**	**592 970**	**592 081**

NOTE 27 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS POUR RISQUES DIVERS

Les dotations aux provisions pour risques divers de la période se détaillent ainsi :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	104	37 522
- Dotations aux provisions pour risques et charges	2 049 102	125 000	250 000
- Apurement des comptes d'actifs	-	103 196	103 196
- Reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs courants	(43 549)	(241 378)	(235 845)
- Reprises de provisions pour risques et charges	(1 930 922)	(4 192 643)	(5 177 837)
- Pertes suite au redressement fiscal	-	4 192 643	4 192 643
Total	**74 631**	**(13 078)**	**(830 321)**

NOTE 28 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	-	2 376	72 884
- Quote-part de la subvention virée au compte de résultat	12 562	17 464	34 928
- Produits sur assistance technique MLA	150 000	150 000	285 664
- Autres produits	15 756	59 366	162 961
Total	**178 318**	**229 206**	**556 437**

NOTE 29 : IMPOT SUR LES BENEFICES

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
Bénéfice comptable	**30 134 032**	**22 013 060**	**41 262 350**
A réintégrer			
- Dotations aux Provisions comptables	9 797 696	8 338 772	13 437 519
- Diverses charges non déductibles	332 751	4 616 234	5 075 915
A déduire			
- Reprises sur provisions comptables	5 673 987	4 767 351	5 789 922
- Dividendes	4 565 691	3 080 895	3 031 440
Bénéfice fiscal avant provisions	**30 024 801**	**27 119 820**	**50 954 422**
Provisions pour créances douteuses	7 734 916	7 283 056	10 347 779
Provisions pour dépréciation de titres cotés	13 678	437 563	349 520
Bénéfice fiscal	**22 276 207**	**19 399 201**	**40 257 123**
A déduire le montant réinvestis au titre des souscriptions d'actions non soumises au minimum d'impôt	-	-	6 000 000
Base imposable	**22 276 207**	**19 399 201**	**34 257 123**
Impôt sur les sociétés	**8 910 483**	**6 789 720**	**13 702 849**
- Acomptes provisionnels payés	(4 101 917)	(1 460 355)	(9 052 529)
- Ajustement report IS suite contrôle fiscal	-	(2 335 732)	(2 335 732)
- Retenues à la source	(17 867)	(65 760)	(164 632)
Impôt à payer (report)	**4 790 699**	**2 927 873**	**2 149 956**
Contribution sociale de solidarité des sociétés	**222 762**	**775 968**	**1 370 285**
Contribution conjoncturelle des sociétés	**-**	**775 968**	**1 370 285**

NOTE 30 - ENCAISSEMENT REÇUS DES CLIENTS

		30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Impayés sur créances de leasing en début de période	4.4	56 236 775	61 272 081	61 272 081
- Impayés sur créances de leasing en fin de période	4.4	(55 624 420)	(59 388 104)	(56 236 775)
- Avances et acomptes reçus des clients en début de période	12	(13 429 731)	(12 580 059)	(12 580 059)
- Avances et acomptes reçus des clients en fin de période	12	16 544 139	15 227 927	13 429 731
- Plus ou moins values sur relocation	4.0	(212 433)	(365 989)	(570 001)
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	12	(9 115 380)	(8 745 297)	(8 745 297)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	12	7 803 012	9 086 516	9 115 380
- Intérets constatés d'avance en début de période	4&14	(4 274 710)	(3 977 095)	(3 977 095)
- Intérets constatés d'avance en fin de période	4&14	4 333 086	4 140 012	4 274 710
- TVA collectée		48 220 250	44 446 024	92 365 332
- Loyers encaissés	4.0&16	263 359 878	241 863 875	500 071 181
- Intérêts de retard	16	873 279	388 040	1 705 585
- Créances virées en Pertes	24	(3 567 250)	(2 171 755)	(3 765 172)
- Remboursement des valeurs résiduelles	4.0	950 431	936 777	1 892 134
- Remboursements anticipés	4.0	7 208 598	8 856 550	15 538 743
- Produits sur Cessions anticipées	18	247 570	300 605	515 944
Encaissements reçus des clients		**319 553 094**	**299 290 108**	**614 306 422**

NOTE 30 (SUITE) - ENCAISSEMENT REÇUS DES ACHETEURS FACTORES

		30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Encours de Financement des adhérents en début de période	5&9	90 262 477	135 326 161	135 326 161
- Encours de Financement des adhérents en fin de période	5&9	(101 009 812)	(127 779 997)	(90 262 477)
- Cautionnements imputables aux adhérents en début de période	9&14	(1 604 417)	(1 853 849)	(1 853 849)
- Cautionnements imputables aux adhérents en fin de période	9&14	1 445 649	1 426 949	1 604 417
- Financement des adhérents (TND + €)		119 708 699	178 787 066	316 304 202
- Produits à recevoir en début de période	9	(2 528)	2 983	2 983
- Produits à recevoir en fin de période	9	5 798	934	2 528
- Produits perçus d'avance en début de période	14	(1 982 522)	(1 020 436)	(1 020 436)
- Produits perçus d'avance en fin de période	14	2 189 079	1 089 130	1 982 522
- Revenus du factoring	17	8 295 691	12 021 681	22 399 214
- Récupération frais bancaires	23	23 784	13 909	27 288
- Récupération frais de justice	23	3 943	685	2 613
- TVA collectée Factoring		405 413	588 892	1 081 080
Encaissements reçus des acheteurs		**117 741 254**	**198 604 108**	**385 596 246**

NOTE 31 - DECAISSEMENTS POUR FINANCEMENT DE CONTRATS DE LEASING

		30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en début de périoc	13	117 062 860	109 002 679	109 002 679
- Fournisseurs de biens objet de contrats de leasing en fin de période	13	(131 856 277)	(103 672 876)	(117 062 860)
- Fournisseurs, avances en début de période	9	(110 000)	(110 270)	(110 270)
- Fournisseurs, avances en fin de période	9	109 803	112 453	110 000
- Investissements pour financement de contrats de leasing	4.0	240 026 625	234 251 598	478 594 631
- TVA sur Investissements		41 510 527	39 976 571	81 246 557
Décaissements pour financement de contrats de leasing		**266 743 538**	**279 560 155**	**551 780 737**

NOTE 32 - SOMMES VERSES AUX FOURNISSEURS ET AU PERSONNEL

		30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Fournisseurs d'exploitation,avances et acomptes en début de période	9	(242 740)	(182 910)	(182 910)
- Fournisseurs d'exploitation,avances et acomptes en fin de période	9	257 882	126 804	242 740
- Avances et acomptes au personnel en début de période	9	(465 064)	(352 866)	(352 866)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	9	427 792	304 868	465 064
- Charges constatées d'avance en début de période	9	(404 032)	(384 607)	(384 607)
- Charges constatées d'avance en fin de période	9	861 626	864 648	404 032
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	13	2 250 726	1 800 630	1 800 630
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	13	(2 158 627)	(2 321 394)	(2 250 726)
- Personnel, rémunérations dues en début de période	14	34 421	39 991	39 991
- Personnel, rémunérations dues en fin de période	14	(48 277)	(410 785)	(34 421)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	14	931 121	1 096 061	1 096 061
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	14	(1 072 015)	(1 320 643)	(931 121)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	14	1 875 558	1 726 667	1 726 667
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	14	(1 315 318)	(1 174 608)	(1 875 558)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	14	423 885	447 636	447 636
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	14	(568 783)	(695 378)	(423 885)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	14	864 489	801 816	801 816
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	14	(1 170 197)	(781 148)	(864 489)
- C.N.S.S en début de période	14	1 118 135	1 157 557	1 157 557
- C.N.S.S en fin de période	14	(1 905 267)	(1 788 001)	(1 118 135)
- Diverses Charges à payer en début de période	14	1 200 539	700 807	700 807
- Diverses Charges à payer en fin de période	14	(1 360 243)	(656 826)	(1 200 539)
- Compte courant STIF en début de période	14	(45)	43 192	43 192
- Compte courant STIF en fin de période	14	445	(38 424)	45
- Prêts au personnel en début de Période	9	(1 086 341)	(1 451 668)	(1 451 668)
- Prêts au personnel en fin de période	9	952 294	1 173 994	1 086 341
- Dépôts et cautionnements versés en début de période	9	(781 211)	(832 205)	(832 205)
- Dépôts et cautionnements versés en fin de période	9	774 937	744 796	781 211
- TVA, payées sur biens et services		884 453	847 292	1 515 238
- Charges de personnel	22	13 413 416	12 435 164	23 150 789
- Autres charges d'exploitation	20&23	4 463 475	5 072 896	9 500 269
- Impôts et taxes fournisseurs	23	(493 772)	(1 123 563)	(1 516 608)
Sommes versés aux fournisseurs et au personnel		**17 663 262**	**15 869 793**	**31 540 348**

NOTE 33 - INTERETS PAYES

		30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Frais d'émission d'emprunt en début de période	9	(1 955 454)	(1 934 646)	(1 934 646)
- Frais d'émission d'emprunt en fin de période	9	2 107 884	2 024 513	1 955 454
- Intérêts constaté d'avance sur certificat de dépots début de période	11	-	(154 594)	(154 594)
- Intérêts constaté d'avance sur certificat de dépots en fin de période	11	-	2 661	-
- Intérêts courus sur emprunts obligataires début de période	11	17 290 720	12 440 986	12 440 986
- Intérêts courus sur emprunts obligataires fin de période	11	(10 761 508)	(8 129 418)	(17 290 720)
- Intérêts courus sur emprunts locaux en début de période	11	3 314 140	3 117 452	3 117 452
- Intérêts courus sur emprunts locaux en fin de période	11	(3 797 494)	(4 448 442)	(3 314 140)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	11	1 799 070	3 704 558	3 704 558
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	11	(1 227 028)	(2 711 289)	(1 799 070)
- Charges financières	19	31 866 795	30 483 750	64 703 248
Intérêts payés		**38 637 125**	**34 395 531**	**61 428 528**

NOTE 34 - IMPOTS ET TAXES PAYES

		30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	9&14	2 149 956	5 885 585	5 885 585
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	9&14	(4 790 699)	(2 927 873)	(2 149 956)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	14	2 796 276	2 996 004	2 996 004
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	14	(241 720)	(1 621 232)	(2 796 276)
- TVA à payer en début de période	14	744 291	1 353 628	1 353 628
- TVA à payer en fin de période	14	2 303 966	889 796	(744 291)
- TVA payées		6 209 256	4 331 777	10 820 650
- Impôts et taxes fournisseurs	23	493 772	1 123 563	1 516 608
- Impôts sur les bénéfices	29	9 133 245	8 341 656	16 443 419
Impôts et taxes payés		**18 798 343**	**20 372 904**	**33 325 371**

NOTE 35 - AUTRES FLUX DE TRESORERIE

		30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Produits à recevoir des tiers en début de période	9	1 220 338	1 145 745	1 145 745
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	9	(12 255 917)	(6 309 536)	(1 220 338)
- Autres comptes débiteurs en début de période	9	17 347 828	2 729 184	2 729 184
- Reclassement de l'avance sur acquisitions de titres en débiteurs divers		-	-	13 875 465
- Autres comptes débiteurs en fin de période	9	(17 082 454)	(2 449 735)	(17 347 828)
- Compte courant TLG FINANCE en début de période	9	77 762	77 762	77 762
- Compte courant TLG FINANCE en fin de période	9	(117 245)	(77 762)	(77 762)
- Compte courant Tunisie LLD en début de période	9	42 108	19 532	19 532
- Compte courant Tunisie LLD en fin de période	9	(4 760)	(29 349)	(42 108)
- Compte Adhérents,contrats résiliés en début de période	9	21 773	21 773	21 773
- Compte Adhérents,contrats résiliés en fin de période	9	(21 773)	(21 773)	(21 773)
- Comptes d'attente en début de période	9	751 766	772 861	772 861
- Comptes d'attente en fin de période	9	(440 056)	(439 473)	(751 766)
- Placements en titres en début de période	6	50 158 692	33 163 724	33 163 724
- Placements en titres en fin de période	6	(20 193 134)	(686 957)	(50 158 692)
- Autres comptes créditeurs en début de période	14	(9 632 146)	(3 796 895)	(3 796 895)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	14	9 287 049	9 216 649	9 632 146
- Effet à recevoir en début de période	9	-	666 601	666 601
- Effet à recevoir en fin de période	9	-	(666 601)	-
- Subvention d'investissement en début de période	15	(43 448)	(78 375)	(78 375)
- Subvention d'investissement en fin de période	15	30 886	60 912	43 448
- Produits des placements	21	15 634 785	6 266 369	8 400 207
- Autres produits d'exploitation	18	905 871	989 437	1 866 216
- Autres gains ordinaires	28	178 318	226 830	483 553
- Autres pertes ordinaires		(2)	(4 295 839)	(4 340 078)
Autres flux de trésorerie		**35 866 241**	**36 505 084**	**(4 937 398)**

NOTE 36 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

		30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Investissements en Immobilisations incorporelles	8	34 894	22 944	94 215
- Investissements en Immobilisations corporelles	8	290 362	701 270	1 418 079
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		**325 256**	**724 214**	**1 512 294**

NOTE 37 - DECAISSEMENTS PROVENANT DE L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

		30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Titres de participation libérés au cours de la période	7.0	-	27 192 207	27 192 207
- Titres immobilisés libérés au cours de la période	7.0	6 000 000	6 000 000	6 000 000
- Avances sur acquisitions de titres en début de période	7	-	(13 875 465)	(13 875 465)
- Reclassement de l'avance sur acquisitions de titres en débiteurs divers		-		13 875 465
- Avances sur acquisitions de titres en fin de période	7	-	13 875 465	-
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		**6 000 000**	**33 192 207**	**33 192 207**

NOTE 38 - DIVIDENDES ET AUTRES DISTRIBUTIONS

		30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Dividendes et tantièmes		12 420 000	11 880 000	11 880 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	14	29 142	26 440	26 440
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	14	(31 847)	(29 142)	(29 142)
Dividendes et autres distributions		**12 417 295**	**11 877 298**	**11 877 298**

NOTE 39 - LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES A LA CLOTURE DE LA PERIODE

		30-juin 2025	30-juin 2024	31-déc. 2024
- Banques	3	5 621 375	26 879 111	15 686 924
- Caisses	3	166 356	60 337	52 122
- Banques, découverts	10	(6 078 997)	(4 528 526)	(10 799)
Liquidités et équivalents de liquidités		**(291 266)**	**22 410 922**	**15 728 247**

NOTE 40– LES CONTROLES FISCAUX EN COURS

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel. L'administration fiscale ayant formé un pourvoi en cassation courant 2018, celui-ci a été rejeté, la Cour de cassation ayant confirmé à son tour la décision rendue.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non-ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office n° 105/2018 portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Le tribunal de première instance de Tunis a émis son jugement dans l'affaire n° 8443/33 en date du 17 février 2021 et a annulé l'arrêté de taxation d'office n° 105/2018.

L'administration fiscale a interjeté appel contre ce jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis.

NOTE 41 : ÉNGAGEMENTS HORS BILAN

La rubrique engagements sur autres titres présente au 30-06-2025 un solde de 10 859 KDT correspond aux engagements pour l'acquisition de titres TLG Finance.

La réalisation de cette opération reste conditionnée à l'obtention d'une autorisation auprès de la BCT.

NOTE 42 : ÉVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 28 Août 2025. Par conséquent, ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

NOTE 43 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

A- TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

- ***Nature de la relation entre les parties liées :***

Tunisie LLD :

TLLD est une filiale de Tunisie Leasing & Factoring, dans laquelle elle détient directement 99,88 % du capital.

Maghreb Leasing Algérie (MLA) :

MLA est une filiale de Tunisie Leasing & Factoring, dans laquelle elle détient directement 32,17 % du capital.

TLG Finance :

TLG Finance est une filiale de Tunisie Leasing & Factoring, dans laquelle elle détient directement 33,9 % du capital.

AMEN BANK :

Amen Bank est actionnaire de Tunisie Leasing & Factoring. Elle détient plus de 37% du capital.

POULINA HOLDING :

Poulina Holding est actionnaire de Tunisie Leasing & Factoring. Elle détient plus de 8.47% du capital.

AMEN SICAR :

Amen Sicar et Tunisie Leasing et Factoring ont des administrateurs en commun du fait que l'Amen Bank détient 88.20% de « AMEN SICAR ».

PGI HOLDING :

Tunisie Leasing & Factoring est filiale de la société PGI HODING. Cette dernière détient d'une manière directe et indirecte plus de 40% des droits de vote.

- ***Politiques de fixation des prix entre les parties liées :***

Les transactions avec les entreprises qui sont sous la dépendance ou qui contrôlent d'autres entreprises appartenant au même groupe sont réalisées selon la méthode du prix comparable sur le marché libre pour déterminer les prix de transfert.

Tunisie LLD

Engagement Leasing

Au cours du premier semestre 2025, TLF a mis en force 13 contrats au profit de Tunisie LLD, dans laquelle elle détient directement 99,88 % du capital, pour une valeur totale de 1 720 KDT.

La marge brute réalisée au 30 juin 2025 sur les contrats Tunisie LLD s'élève à 741 KDT.

Au 30 juin 2025, l'encours financier s'élève à 14 986 KDT.

Le total des dépôts de garanties affectés à des contrats s'élève à 2 380 KDT au 30 juin 2025.

Location *de* voitures

Tunisie Location Longue Durée a conclu avec TLF un contrat de location de voitures.
Les charges supportées au cours du premier semestre 2025 s'élèvent à 46 KDT.

Maghreb Leasing Algérie (MLA)

TLF a conclu avec MLA, le 15 décembre 2024, un contrat d'assistance technique en vertu duquel les honoraires annuels pour l'exercice 2024 sont arrêtés à un montant de 80 740 €.

Ces honoraires s'élèvent à 286 KDT, sont constatés dans le compte « produits à recevoir » et non encore encaissées au 30 juin 2025.

Les produits à recevoir auprès MLA au titre de premier semestre 2025 relative à l'assistance technique s'élèvent à 150 KDT, ainsi que le solde total s'élève à 436 KDT.

AMEN BANK

Au 30 juin 2025, le détail des opérations faites entre l'Amen Bank et TLF se présente comme suit :

- Le solde du compte bancaire de TLF ouvert auprès de l'Amen Bank s'élève à 4 898 KDT solde créditeur,
- L'encours des emprunts bancaires octroyés par l'Amen Bank au profit de TLF totalise un montant de 39 750 KDT. Les charges financières supportées au titre des emprunts contractés auprès AB s'élèvent 1 999 KDT.
- TLF a souscrit des certificats de dépôts auprès l'AB pour un montant total de 82 500 KD dont un certificat de 5,5 KDT non encore échu au 30 juin 2025. Le produit de placement constaté au 30 juin 2025 présente un solde total de 209 KDT.
- TLF a conclu avec AMEN BANK, le 26 décembre 2017, une convention de partenariat commerciale permettant à TLF de commercialiser ses produits via le réseau des agences de l'AMEN BANK moyennant une rémunération sous la forme des commissions suivantes facturées trimestriellement :
    - Une commission flat de 0.5% des montants des mises en forces.
    - Une commission d'intérêt 0.5% L'an sur les encours exonération faite des encours des contrats contentieux dans la limite de 4% du total des encours

Les commissions supportées par TLF au titre du premier semestre de l'année 2025 s'élèvent à 122 KDT. Le cumul des charges à payer au titre de cette convention s'élève au 30 juin 2025 à 196 KDT.

PGI HOLDING

Convention de participation aux frais du siège

La TLF a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société PGI Holding.

Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la TLF dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été élevé en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

Le montant des frais supportés par Tunisie Leasing et Factoring au titre du premier semestre 2025 s'élève à 80 KDT.

AMEN BANK- Maghreb Leasing Algérie

Tunisie Leasing et Factoring et Amen Bank ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de TLF, accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société Maghreb Leasing Algérie (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de TLF de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de MLA.

Le nombre des actions en portage a été porté à 394.810 actions suite à l'attribution par MLA d'actions gratuites, puis à 590.957 actions suite à la conversion des dividendes de 2018 et 2019 en capital, ce qui a eu pour effet de porter les sommes avancées au titre du contrat de portage à 13.875.465 DT.

Ainsi, Tunisie Leasing et Factoring a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention

TLF et AMEN BANK se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par Tunisie Leasing et Factoring au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage ;
- TLF se substitue à l'Amen Bank pour le rachat de 590.957 actions de la SFI et FMO ;
- Le paiement par Amen Bank à Tunisie Leasing et Factoring l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de SFI et FMO.
- TLF prendra en charge tous les frais, droits, taxes ou autres liés à l'opération de portage et supportés par AMEN BANK.

En 2024, TLF s'est substituée à l'Amen Bank et a racheté entre autres, auprès de la SFI et FMO les 590.957 actions MLA au prix de 22 176 KDT.

Le protocole d'accord de renonciation par TLF au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage, est en cours de finalisation.

Les dividendes à recevoir par TLF en vertu du contrat de portage signé avec l'AMEN BANK au titre de l'année 2024 se sont élevés à 1 763 KDT non encore encaissés au 30 juin 2025.

Sté TLG Finance

TLF a accordé, au cours des années 2021 et 2025, à sa filiale Sé TLG Finance, dans laquelle elle détient 33,90%, des avances en compte courant, pour respectivement 23 600 euros et 11 800 euros soit, 77 KDT et 39 KDT.

AMEN SICAR

1- Une convention de gestion a été conclue, le 17 mars 2023, avec la société « AMEN SICAR », ayant avec Tunisie Leasing et Factoring des dirigeants en commun. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.000 KDT. En contrepartie, la société « AMEN SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1 % de l'encours du fonds.

La charge de la commission de gestion supportée au titre du premier semestre de l'année 2025 s'élève à 30 KDT.

Le produit de placement rattaché audit fonds s'élève au 30 juin 2025 à 232 KDT dont 182 KDT des produits à recevoir.

2- Une convention de gestion a été conclue, le 11 mars 2024, avec la société « AMEN SICAR », ayant avec Tunisie Leasing et Factoring des dirigeants en commun. Cette convention porte sur la gestion d'un fonds d'une valeur de 6.000 KDT. En contrepartie, la société « AMEN SICAR » perçoit une commission de gestion annuelle calculée sur la base d'un taux de 1 % de l'encours du fonds.

La charge de la commission de gestion supportée au titre du premier semestre de l'année 2025 s'élève à 30 KDT.

Le produit de placement rattaché audit fonds s'élève au 30 juin 2025 à 157 KDT dont 125 KDT des produits à recevoir.

4.16. Rapport d'examen limité sur les états financiers intermédiaires au 30/06/2025

FINOR
Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tél (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
IU:0048096II - MF : 048096 IIAM 000
Mail : administration@finor.com.tn

forvis mazars

ECC MAZARS
Immeuble Mazars Rue Lac, Ghar EL Melh
Les Berges du Lac 1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail : mazars.tunisie@forvismazars.com

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2025

Messieurs les actionnaires de la société Tunisie Leasing & Factoring

Introduction :

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société Tunisie Leasing & Factoring couvrant la période allant du 1er janvier au 30 juin 2025 et faisant apparaître à cette date un total bilan de 1 107 312 KDT et un bénéfice net de 21 001 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société Tunisie Leasing & Factoring, comprenant le bilan au 30 juin 2025, l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen :

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société Tunisie Leasing & Factoring au 30 juin 2025, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 28 Août 2025

Les commissaires aux comptes

FINOR	**ECC MAZARS**
Mustapha MEDHIOUB	**Borhen CHEBBI**

FINOR
Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord de Tunis
Tél. (L.G) 70.723.450 - Fax: 70.728.405

mazars
ECC Mazars
Rue du Lac Ghar El Melh
Les Berges du Lac 1053 - Tunis
Tel : +216 71 96 33 80 RNE : 578728R
www.mazars.tn

4.17. Notes complémentaires, explicatives et rectificatives aux états financiers intermédiaires au 30/06/2025

4.17.1. Note sur l'effet des changements dans la structure de la société pendant la période intermédiaire

Comme mentionné au niveau de la note aux états financiers « 2-1 Base de préparation des états financiers » au cours du 1er semestre 2025, la société ALIOS FINANCE SA, holding de droit français, filiale de TLF, détenant des participations majoritaires dans plusieurs sociétés de financements spécialisés, principalement dans le leasing, et opérant dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, a finalisé la cession de ses participations dans les sociétés «SAFCA» (ALIOS FINANCE COTE D'IVOIRE), «SOCCA» (ALIOS FINANCE CAMEROUN) et «SOGACA» (ALIOS FINANCE GABON).

4.17.2. Note sur la nature et le montant des éléments inhabituels de par leur nature, taille ou incidence, affectant les actifs, les passifs, les capitaux propres, le résultat net ou les flux de trésorerie

Au cours du premier semestre 2025 aucun élément inhabituel éligible aux conditions prévues par la NCT19 n'a été enregistré.

4.17.3. Note portant sur la nature et le montant des changements d'estimation

Au cours du premier semestre 2025, aucun changement d'estimation n'a été enregistré par rapport à ceux appliqués par la société pour ses états financiers annuels au 31 décembre 2024.

4.17.4. Note sur le revenu sectoriel et le résultat sectoriel

	Branche		
Rubrique	**Leasing**	**Factoring**	**Total**
Marge Brute Globale de Leasing(en KDT)	54 391		54 391
Produits du Factoring		2 128	2 128
Produits de Financement		6 152	6 152
Total des Autres Produits	1 153		1 153
Total Produits des placements	15 635		15 635
Total Produits d'Exploitation	71 179	8 281	79 460
Frais Financiers	(30 292)	(1 575)	(31 867)
Produit Net	40 887	6 706	47 593

4.17.5. Note complémentaire à l'état de résultat expliquant les raisons de l'augmentation enregistré au niveau de la rubrique « produit net »

L'augmentation de la rubrique « produit net » est principalement due à la hausse des produits de placement. Ceux-ci sont en effet passés de 6 524 946 DT en juin 2024 à 15 634 785 DT en juin 2025. Cette performance résulte des excellents résultats réalisés par la société MLA au cours de l'exercice 2024, qui ont conduit à la distribution de dividendes importants au cours de l'année 2025.

4.17.6. Note complémentaire à la note 4.5 : « Analyse et classification des créances sur la clientèle »

La baisse du taux de couverture entre le 30 juin 2024 et le 30 juin 2025 résulte de plusieurs facteurs :

- L'augmentation des créances classées en B2 : Ces créances, non consommatrices de provisions, exercent une pression à la baisse sur le taux de couverture.
- La valeur des garanties (matériel) sur les créances classées en B4 : Cette valeur entraîne la constitution d'une provision inférieure au montant de l'engagement, ce qui contribue mécaniquement à la diminution du taux.
- La radiation de créances : Bien que préalablement couvertes à 100%, leur sortie du portefeuille provisionné impacte négativement le ratio global.

4.17.7. Note complémentaire à la note 5 : « Acheteurs factorés » ; « Analyse et classification des créances sur la clientèle »

L'augmentation du taux des engagements non performants, passant de 3,90 % à fin juin 2024 à 6,60 % à fin juin 2025, s'explique par l'impact, sur certaines relations, de la conjoncture économique et de la nouvelle loi sur les chèques. Toutefois, ce taux demeure relativement bas et acceptable, témoignant d'une bonne maîtrise des risques de notre portefeuille factoring.

4.17.8. Note complémentaire à la note 7 : « portefeuille d'investissement »

- **Pourcentage de détention de TLF dans le capital de la société « Tunisie Location Longue Durée » (99,88%) : Conformité aux dispositions de l'article 75 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers**

L'activité de la Location Longue Durée (LLD) est pratiquée dans le monde par les opérateurs financiers. La profession (au niveau du Conseil Financier et Bancaire) a demandé à la BCT et au Ministère des Finances l'amendement des textes afin de permettre aux sociétés de leasing et aux banques d'exercer cette activité ou bien de détenir des filiales de LLD. Bien que nous ayons reçu un accueil favorable pour cette évolution, il n'y a pas eu une avancée significative sur ce sujet.

- **Pourcentage de détention de TLF dans le capital de la société « STIF » (100%) : Conformité aux dispositions de l'article 75 de la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers**

A ce jour, nous sommes en phase de la convocation d'une AGO pour statuer sur l'approbation du rapport de liquidateur. La liquidation définitive de la société est prévue au second semestre 2025.

- **Détail des fonds gérés par Amen SICAR et les règles de leur comptabilisation**

Les fonds confiés par « Tunisie Leasing & Factoring » à la gestion d'Amen SICAR s'inscrivent dans le cadre de sa stratégie d'optimisation fiscale. « Amen SICAR » s'engage à gérer et à investir ces fonds pour le compte de son client, en stricte conformité avec la réglementation fiscale et juridique en vigueur.

Ces investissements prendront principalement la forme de souscriptions au capital d'actions de sociétés éligibles à des avantages fiscaux. Par conséquent, cette opération ne saurait être interprétée comme une prise de participation à 100 % dans ces fonds, ni conduire à les considérer comme une filiale de « Tunisie Leasing & Factoring ».

Concernant la méthode d'évaluation des fonds à la clôture, elle a été précisée au niveau de la note « 2.7-Portefeuille titres » et qui stipule que *« Les fonds confiés en gestion pour compte, sont évalués à la clôture de l'exercice à la valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées. »*

4.17.9. Note complémentaire à la note 14 : « Autres passifs »

Détail de la rubrique « Autres provisions pour risques » au 30/06/2025 :

La rubrique « Autres provisions pour risques » est composée principalement de provisions sur passifs éventuels (engagement pour acquisition des titres de TLG Finance pour 6,6 MDT soumise à une autorisation préalable auprès de la BCT), le reliquat de la provision constituée soit 7,5 MDT est composé principalement de provisions pour risque fiscal et social éventuel couvrant les périodes de 2022 à 30 juin 2025.

4.17.10. Note complémentaire à la note 43 : « Les contrôles fiscaux en cours »

1 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2008.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en août 2010 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 804 KDT, dont 246 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification en septembre 2010, néanmoins l'Administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'Administration fiscale, en février 2012.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en juillet 2013 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 737 KDT, dont 186 KDT de pénalités.

Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis.

Un jugement préparatoire a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en février 2015, demandant à l'Administration de recalculer le montant de la taxation, en éliminant certains chefs de redressement, ce qui a eu pour effet de ramener le montant des impôts à 77 KDT, dont 17 KDT de pénalités, parallèlement l'Administration a formulé ses réserves quant audit jugement.

Le jugement définitif a été prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis, en juin 2015, portant ajustement des montants réclamés par l'Administration fiscale à 77 KDT.

Ce jugement a été confirmé en appel contre lequel l'Administration fiscale a introduit un pourvoi en cassation courant 2018.

Au cours de 2025, nous avons reçu le jugement définitif de la Cour de cassation confirmant le montant de 77 KDT. Une lettre a été adressée à la DGE, ayant pour objet la restitution du reliquat du montant de la caution bancaire soit 33 KDT.

A ce jour, nous n'avons pas reçu aucune réponse concernant notre demande de restitution.

2 - La société absorbée « Tunisie Factoring » a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2012.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en septembre 2014 et ayant pour effet de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de 1 438 KDT, dont 575 KDT de pénalités.

La société absorbée a formulé son opposition quant aux résultats de la vérification, néanmoins l'Administration n'a retenu que certains arguments et observations présentés par la société.

La société a reformulé une opposition quant à la réponse de l'Administration fiscale, en juillet 2015. En juin 2017, la société a conclu un arrangement partiel avec l'Administration fiscale aboutissant au paiement d'un montant de 294 KDT, dont 211 KDT de pénalités.

Cet arrangement ne couvre pas les chefs de redressement relatifs aux avantages fiscaux se rapportant au réinvestissement des bénéfices effectué en 2009 ainsi qu'au non-ajustement du report d'impôt de départ au titre de 2008 suite au précédent contrôle fiscal.

Un arrêté de taxation d'office n° 105/2018 portant sur les éléments sus mentionnés a été notifié à la société en décembre 2018 et ayant pour effet de réclamer un complément d'impôts et taxes de 476 KDT. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis. La société a constitué les provisions requises permettant de couvrir raisonnablement les risques rattachés à ce redressement pour un montant de 400 KDT.

Le tribunal de première instance de Tunis a émis son jugement dans l'affaire n° 8443/33 en date du 17 février 2021 et a annulé l'arrêté de taxation d'office n° 105/2018.

L'Administration fiscale a interjeté appel contre ce jugement rendu par le tribunal de première instance de Tunis.

A ce jour, le jugement définitif de la Cour d'appel n'est pas encore prononcé.

4.17.11. Note complémentaire à la note 44 : « Engagements hors bilan »

L'autorisation de la Banque Centrale de Tunisie, pour le rachat d'actions de TLG Finance auprès des autres actionnaires étrangers, n'a pas été obtenue à ce jour.

4.17.12. Note complémentaire à la note 46 « évènements postérieurs à la clôture »

Il est à signaler que la réalisation au cours de mois de septembre de l'accord avec AMEN BANK concernant la renonciation par « Tunisie Leasing et Factoring » au rachat des 590.957 actions MLA, objet de la convention de portage, en réalisant une plus-value de l'ordre de 8,3 MDT.

4.18. Analyse de la situation financière de Tunisie Leasing et Factoring au 30/06/2025

4.18.1. Engagements financiers au 30/06/2025

Type d'engagements	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1)- Engagements donnés						
a) Garantie personnelles						
• cautionnements						
•aval						
•autres garanties						
b) Garanties réelles						
•hypothèques						
•nantissement	54 360 000	54 360 000				
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exploitation mobilisée						
e) Abandon de créances						
f) Engagement sur titre non libéré	10 859 349	10 859 349				
g) Engagement par signature	62 413 643	62 413 643				
TOTAL	**127 632 992**	**127 632 992**		**0**		
2 - Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
• cautionnements						
•aval						
•autres garanties	92 221 905	92 221 905				
b) Garanties réelles						
•hypothèques	6 378 845	6 378 845				
•nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) Créances à l'exploitation mobilisée						
e) Engagements sur intérêts à échoir sur contrats actifs	145 567 031	145 567 031				
TOTAL	**244 167 781**	**244 167 781**				
3- Engagements réciproques						
*emprunt obtenu non encore encaissé	134 133 000	134 133 000				
*crédit consenti non encore versé						
*opération de portage						
*crédit documentaire						
*commande d'immobilisation						
*commande de longue durée						
*contrat avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
TOTAL	**134 133 000**	**134 133 000**				

4.18.2. Encours des crédits émis et contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 30/06/2025

4.18.2.1. Encours des emprunts obligataires émis par Tunisie Leasing et Factoring au 30/06/2025

Emprunts obligataires	Montants en DT	Echéances	Taux d'intérêt	Durée	Encours au 30/06/2025
« TL 2018 Subordonné »	**20 492 000**	17/01/2024	10,60%	5 ans	2 390 000
		17/01/2026	11,00%	7 ans avec deux années de grâce	
		17/01/2024	TMM+2,7%	5 ans	
		17/01/2026	TMM+3%	7 ans avec deux années de grâce	
« TLF 2019 – 1 »	**25 000 000**	28/06/2024	11,40%	5 ans	2 035 000
		28/06/2026	11,70%	7 ans avec deux années de grâce	
		28/06/2024	TMM+2,7%	5 ans	
« 'TLF 2020 – Subordonné »	**20 000 000**	29/01/2026	10,25%	5 ans	4 000 000
« TLF 2021 – 1 »	**40 000 000**	15/04/2026	9,70%	5 ans	8 000 000
« TLF 2021 – Subordonné »	**20 000 000**	28/10/2026	9,80%	5 ans	8 000 000
« TLF 2022 – 1 »	**40 000 000**	08/04/2027	9,60%	5 ans	16 000 000
		08/04/2027	TMM+2,75%	5 ans	
« TLF 2022 – 2 »	**40 000 000**	21/10/2027	10,00%	5 ans	24 000 000
		21/10/2027	TMM+2,75%	5 ans	
« TLF 2023 – 1 »	**40 000 000**	27/04/2028	10,55%	5 ans	24 000 000
« TLF 2023 – 2 »	**40 000 000**	08/01/2029	10,70%	5 ans	28 800 000
		08/01/2029	TMM+2,5%	5 ans	3 200 000
« TLF 2024 – 1 »	**50 000 000**	17/05/2029	10,60%	5 ans	35 200 000
		17/05/2029	TMM+2,5%	5 ans	4 800 000
« TLF 2024 – 2 »	**50 000 000**	17/09/2029	10,50%	5 ans	44 000 000
		17/09/2029	TMM+2,5%	5 ans	6 000 000
« TLF 2025 – 1 »	**60 000 000**	07/05/2030	10%	5 ans	60 000 000
TOTAL DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	**445 492 000**				**270 425 000**

4.18.2.2. Structure des souscripteurs à l'emprunt obligataire « TLF 2025 – 1 »

Catégorie de souscripteur	Nombre de souscripteurs	Nombre d'obligations	Montant souscrit en DT	En %
SICAV	14	271 000	27 100 000,00	45,17%
FCP	7	44 000	4 400 000,00	7,33%
FCPR	1	35 000	3 500 000,00	5,83%
Assurances	5	180 000	18 000 000,00	30,00%
Banques	1	40 000	4 000 000,00	6,67%
Caisses	1	30 000	3 000 000,00	5,00%
Total	**29**	**600 000**	**60 000 000,00**	**100,00%**

4.18.2.3. Encours des emprunts bancaires contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 30/06/2025

- Encours des emprunts bancaires contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 30/06/2025

Emprunts	Montants en DT	Taux d'intérêts	Modalités de remboursement	Durée	Encours au 30/06/2025
Al Baraka Bank 2022	10 000 000	9,77%	Semestrielle	3 ans	1 666 667
Al Baraka Bank 2024	12 000 000	10,46%	Semestrielle	3 ans	8 000 000
Al Baraka Bank 2024	15 000 000	10,49%	Semestrielle	3 ans	10 000 000
Attijari Bank 2020 II	10 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	1 000 000
Attijari Bank 2022	10 000 000	TMM+2,5%	Mensuelle	5 ans	3 666 667
Attijari Bank 2024 T1	15 000 000	TMM+2,5%	Mensuelle	5 ans	12 000 000
Attijari Bank 2024 T2	15 000 000	TMM+2,5%	Mensuelle	5 ans	12 000 000
BIAT 2020	30 000 000	TMM + 2,50%	Trimestrielle	5 ans	3 000 000
BIAT 2021	15 000 000	TMM + 2,50%	Trimestrielle	5 ans	4 500 000
BIAT 2022	10 000 000	TMM + 2,50%	Trimestrielle	4,33 ans	2 777 778
BIAT 2023 T1	10 000 000	TMM + 2,50%	Trimestrielle	5 ans	6 500 000
BIAT 2023 T2	10 000 000	TMM + 2,50%	Trimestrielle	5 ans	6 500 000
BIAT 2023 T3	5 000 000	TMM + 2,50%	Trimestrielle	5 ans	3 157 895
BIAT 2023 T4	5 000 000	TMM + 2,50%	Trimestrielle	5 ans	3 157 895
BIAT 2023 T5	10 000 000	TMM + 2,50%	Trimestrielle	5 ans	6 842 105
BIAT 2024	15 000 000	10,74%	Trimestrielle	5 ans	11 250 000
BIAT 2024	12 000 000	10,71%	Trimestrielle	5 ans	9 473 684
BIAT 2024	13 000 000	10,72%	Trimestrielle	5 ans	10 111 111
BIAT 2024	15 000 000	10,23%	Mensuelle	5 ans	12 500 000
BIAT 2025	15 000 000	9,75%	Mensuelle	4,25 ans	14 705 882
BIAT 2025	10 000 000	9,75%	Mensuelle	4,17 ans	9 800 000
Amen Bank 2022	10 000 000	TMM+2,75%	Trimestrielle	5 ans	4 500 000
Amen Bank 2023 I	10 000 000	TMM+2,75%	Trimestrielle	5 ans	6 000 000
Amen Bank 2023 II	5 000 000	TMM+3%	Trimestrielle	5 ans	3 500 000
Amen Bank 2024	15 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	12 000 000
Amen Bank 2024	5 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	4 250 000
Amen Bank 2025	10 000 000	TMM+2,25%	Mensuelle	5 ans	9 500 000
B.H 2020	9 471 430	TMM+1%	Trimestrielle	7 ans	3 382 655
B.H 2022	10 000 000	TMM+2,5%	Trimestrielle	5 ans	3 500 000
B.H 2024	10 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	8 382 061
B.H MT3-FACTO	1 528 570	TMM+1%	Trimestrielle	7 ans	566 132
B.H 2024-FACTO	5 000 000	TMM+2,25	Trimestrielle	5 ans	4 191 031
B.T.E MT2-FACTO-2020	2 000 000	TMM+1%	Mensuelle	5 ans	233 472
B.T.E-FACTO-2023 I	3 000 000	TMM+2,5%	Trimestrielle	5 ans	1 982 368
B.T.E-FACTO-2023 II	1 000 000	TMM+2,5%	Trimestrielle	5 ans	660 790
BT 2023	15 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	10 500 004
BT 2025	5 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	5 000 000
BT FACTO 2022	2 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	1 000 000
BT FACTO 2022	5 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	2 500 000
BT FACTO 2023	3 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	1 578 945
STB 2020	5 000 000	TMM+3%	Trimestrielle	5 ans	250 000
BTL 2024	5 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	4 000 000
BTL FACTO 2024	5 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	5 ans	4 000 000
QNB 2024	20 000 000	TMM+2,25%	Mensuelle	5 ans	17 333 333
ABC 2025	10 000 000	TMM+2,25%	Trimestrielle	3 ans	10 000 000
CITI BANK	2 800 000	TMM+1,75%	Principal in fine le 18/07/2025	170 jours	2 800 000
CITI BANK	2 200 000	TMM+1,75%	Principal in fine le 09/07/2025	164 jours	2 200 000
CITI BANK	2 700 000	TMM+1,75%	Principal in fine le 17/09/2025	174 jours	2 700 000
CITI BANK	2 600 000	TMM+1,75%	Principal in fine le 09/09/2025	166 jours	2 600 000
CITI BANK	1 700 000	TMM+1,75%	Principal in fine le 27/08/2025	153 jours	1 700 000
CITI BANK	3 250 000	TMM+1,75%	Principal in fine le 29/09/2025	175 jours	3 250 000
CITI BANK	1 750 000	TMM+1,75%	Principal in fine le 27/08/2025	142 jours	1 750 000
CITI BANK	2 500 000	TMM+1,75%	Principal in fine le 17/12/2025	173 jours	2 500 000
CITI BANK	2 500 000	TMM+1,75%	Principal in fine le 27/11/2025	153 jours	2 500 000
BANQUES LOCALES	**456 000 000**				**293 420 476**

- Encours des emprunts étrangers contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 30/06/2025

Emprunts	Montants en DT	Taux d'intérêts	Modalités de remboursement	Durée	Encours au 30/06/2025
BEI (Crédit participatif)	1 619 000				154 398
BEI 2017-I	26 947 164	0,91%	Semestrielle jusqu'à 06/02/2032 avec quatre années de grâce	15 ans	16 402 622
BEI 2017-II	3 634 670	1,21%	Semestrielle jusqu'à 06/02/2032 avec quatre années de grâce	15 ans	2 212 408
BIRD 2015	6 000 000	TMM+1,75%	Semestrielle jusqu'à 15/07/2027	12 ans	1 666 667
BIRD 2018	7 000 000	TMM+1,75%	Semestrielle jusqu'à 15/01/2030	12 ans	3 888 888
SANAD FUND 2021	13 759 200	2,98%	Semestrielle jusqu'à 05/10/2026	5 ans	4 586 412
FADES 2018	7 459 748	6,00%	Semestrielle jusqu'à 01/09/2028	10 ans	3 481 216
SYMBIOTICS 2023	23 004 750	8,96%	Semestrielle jusqu'à 03/03/2027	4 ans	23 004 750
BANQUES ETRANGERES	**89 424 532**				**55 397 361**

- Encours des crédits à court terme et Lignes d'Avance contractés par Tunisie Leasing et Factoring au 30/06/2025

Banques	Montant en dinars	Taux d'intérêt	Durée (Jours)
BTE FACTO	372 263		
UIB FACTO	2 500 000	TMM+1.5%	365 jours
UIB FACTO	3 000 000	TMM+1.5%	365 jours
UIB FACTO	3 000 000	TMM+1.5%	365 jours
UIB FACTO	2 500 000	TMM+1.5%	365 jours
ATB FACTO	2 500 000	TMM+1.5%	90 jours
ATB FACTO	2 500 000	TMM+1.5%	90 jours
TOTAL	**16 372 263**		

- Encours des certificats de dépôt émis par Tunisie Leasing et Factoring au 30/06/2025

Néant.

4.18.3. Soldes intermédiaires de gestion comparés au 30/06/2025

En DT

	Produits 30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024		Charges 30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024		Soldes 30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Revenus du leasing et du factoring	61 774 848	62 155 611	125 084 424	Charges financières nettes	31 866 795	30 483 750	64 703 248				
Intérêts de retard & intercalaire	948 483	459 356	1 939 855								
Commissions encourues	(14 976)	(20 718)	(36 800)								
Variation des agios réservés	(36 499)	776 598	1 588 435								
Autres produits d'exploitation	1 153 441	1 290 042	2 382 160								
Produits d'exploitation	**63 825 297**	**64 660 889**	**130 958 074**	**Total des charges nettes financières**	**31 866 795**	**30 483 750**	**64 703 248**	**Marge commerciale (PNB)**	**31 958 502**	**34 177 139**	**66 254 826**
Marge commerciale (PNB)	31 958 502	34 177 139	66 254 826	Charges de personnel	13 413 416	12 435 164	23 150 789				
Produits des placements	15 634 785	6 524 946	8 658 784	Autres charges d'exploitation	4 448 499	5 052 178	9 463 469				
Sous Total	**47 593 287**	**40 702 085**	**74 913 610**	**Sous Total**	**17 861 915**	**17 487 342**	**32 614 258**	**Excédent Brut d'Exploitation**	**29 731 372**	**23 214 743**	**42 299 352**
Excédent Brut d'Exploitation	29 731 372	23 214 743	42 299 352	Dotations aux amortissements	770 167	717 736	1 495 717				
Reprise sur provisions sur créances				Dotations aux provisions sur créances	2 895 025	133 261	334 633				
Reprise sur provisions sur titres	3 964 167			Dotations aux provisions sur titres		592 970	592 081				
Reprise sur provisions sur risques		13 078	830 321	Dotations aux provisions sur risques	74 631	0					
				Divers							
Autres produits ordinaires	178 318	229 206	556 437	Autres pertes ordinaires	2	0	1 329				
				Impôts sur les sociétés	8 910 483	6 789 720	13 702 849				
Sous Total	**33 873 857**	**23 457 027**	**43 686 110**	**Sous Total**	**12 650 308**	**8 233 687**	**16 126 609**	**Résultat des activités ordinaires**	**21 223 549**	**15 223 340**	**27 559 501**
Résultat des activités ordinaires après impôts	21 223 549	15 223 340	27 559 501	Résultat négatif des activités ordinaires							
Gains extraordinaires				Pertes extraordinaires	222 762	1 551 936	2 740 570				
Sous Total	**21 223 549**	**15 223 340**	**27 559 501**	**Sous total**	**222 762**	**1 551 936**	**2 740 570**	**Résultat net de l'exercice avant modifications**	**21 000 787**	**13 671 404**	**24 818 931**
Résultat net avant modification comptable	21 000 787	13 671 404	24 818 931								
Effet positif de modification comptable				Effet négatif de modification comptable							
TOTAL	**21 000 787**	**13 671 404**	**24 818 931**					**Résultat net de l'exercice après modifications comptables**	**21 000 787**	**13 671 404**	**24 818 931**

4.18.4. Tableau de mouvement des capitaux propres au 30/06/2025

En DT

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Boni de fusion	Réserves spéciales de réinvestissement	Autres réserves	Subvention d'investissement	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2024	**54 000 000**	**11 296 875**	**5 400 000**	**9 880 795**	**16 482 184**	**-**	**43 448**	**94 771 082**	**24 818 931**	**216 693 315**
Affectations approuvées par l'A.G.O du 28/04/2025								24 818 931	(24 818 931)	**-**
Reclassement approuvé par l'A.G.O du 28/04/2025					6 000 000			(6 000 000)		**-**
Dividendes versés sur le bénéfice de 2024								(12 420 000)		**(12 420 000)**
Réserve spéciale de réinvestissement approuvée devenue libre					(1 000 000)			1 000 000		**-**
Quote-part de la subvention virée au compte de résultat							(12 563)			**(12 563)**
Résultat au 30 juin 2025									21 000 787	**21 000 787**
Solde au 30 juin 2025	**54 000 000**	**11 296 875**	**5 400 000**	**9 880 795**	**21 482 184**	**-**	**30 886**	**102 170 012**	**21 000 787**	**225 261 539**

4.18.5. Evolution du revenu de leasing et factoring et du résultat d'exploitation

En DT

Désignation (en Dinars)	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Revenus de leasing et factoring	62 686 832	63 391 565	128 612 714
Produit net	47 593 287	40 702 085	74 913 610
Résultat d'exploitation	29 955 716	21 783 854	40 707 242
Capital social	54 000 000	54 000 000	54 000 000
Nombre d'actions	10 800 000	10 800 000	10 800 000
Revenus par action	5,804	5,870	11,909
Produit net par action	4,407	3,769	6,936
Résultat d'exploitation par action	2,774	2,017	3,769

4.18.6. Evolution du résultat net

En DT

Désignation (en Dinars)	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Résultat des activités ordinaires avant impôt	30 134 032	22 013 060	41 262 350
Résultat net d'impôt	21 000 787	13 671 404	24 818 931
Capital social	54 000 000	54 000 000	54 000 000
Nombre d'actions	10 800 000	10 800 000	10 800 000
Résultat des activités ordinaires avant impôt par action	2,790	2,038	3,821
Résultat net d'impôt par action	1,945	1,266	2,298
Résultat des activités ordinaires avant impôt / Capital social	55,80%	40,76%	76,41%
Résultat net d'impôt / Capital social	38,89%	25,32%	45,96%

4.18.7. Evolution de la marge brute d'autofinancement

En DT

Désignation (en Dinars)	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Résultat net de l'exercice	21 000 787	13 671 404	24 818 931
Dotation aux amortissements	770 167	717 736	1 495 717
Dotations nettes aux provisions	(994 511)	713 153	96 393
Marge brute d'autofinancement	**20 776 443**	**15 102 293**	**26 411 041**

4.18.8. Indicateurs de gestion et ratios du Leasing

En mDT

Indicateurs de gestion	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Résultat net avant modification comptable (1)	21 001	13 671	24 819
Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	936 784	865 975	932 278
Engagement (2) (Bilan et Hors bilan) *	966 266	919 705	927 636
Fonds propres (avant résultat net) (3) (hors modifications comptables)	204 261	191 892	191 874
Capitaux propres avant affectation	225 262	205 563	216 693
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	824 753	769 540	800 246
Créance classées (4) *	81 014	82 007	79 660
Total provisions et agios réservés (5)	64 952	71 316	68 028
Emprunts et ressources spéciales (6)	657 480	665 552	666 916
Dettes envers la clientèle	24 347	24 314	22 545
Total bilan	1 107 312	1 076 889	1 098 856
Charges de personnel	13 413	12 435	23 151
Charges d'exploitation (Charges de personnel+autres charges d'exploitation+dotation aux amortissements des valeurs immobilisées) (7)	18 632	18 205	34 110
Intérêts et produits assimilés de leasing	54 391	51 370	106 214
Charges financières (8)	31 867	30 484	64 703
Produits nets	47 593	40 702	74 914
Ratios propres aux sociétés de leasing			
Fonds propres / Engagements (3)/(2)	21,14%	20,86%	20,68%
Taux de créance classées (4)/(2) *	8,38%	8,92%	8,59%
Ratio de couverture de créances classées (5)/(4) **	80,17%	86,96%	85,40%
Créances classées/Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	8,65%	9,47%	8,54%
Ratio des fonds propres selon circulaire 91-24 de la BCT ***	15,46%	14,50%	15,79%
Ratio de gestion			
Charges de personnel/ produits nets	28,18%	30,55%	30,90%
Produits nets/ Capitaux propres avant affectation	21,13%	19,80%	34,57%
Coefficient d'exploitation (Total des charges d'exploitation/Produits nets)	39,15%	44,73%	45,53%
Ratio de structure			
Total des capitaux propres avant résultat/ Total bilan	18,45%	17,82%	17,46%
Emprunts et ressources spéciales/Total bilan	59,38%	61,80%	60,69%
Créances sur clientèle, opérations de leasing/ Total bilan	74,48%	71,46%	72,83%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle/Créances sur clientèle, opérations de leasing	82,67%	89,65%	86,16%
Ratio de rentabilité			
ROE (Résultat net/ Capitaux propres avant résultat net)	10,28%	7,12%	12,94%
ROA (Résultat net/ Total bilan)	1,90%	1,27%	2,26%
Résultat net/ Produits nets	44,13%	33,59%	33,13%
Intérêts et produits assimilés de leasing/Créances sur la clientèle	6,59%	6,68%	13,27%
Produits nets/ Total bilan	4,30%	3,78%	6,82%

* Il s'agit du rapport entre les créances classées du bilan et du hors bilan (sans tenir compte des avances et acomptes reçus) et le total des engagements du bilan et du hors bilan (sans tenir compte des avances et acomptes reçus)

** Ce ratio tient compte des créances classées avant avances et acomptes reçus

*** Tel que modifié par la circulaire 2012-09 de la BCT, ce ratio prudentiel exige de chaque établissement de crédit (banques et sociétés de leasing) que ses fonds propres représentent au moins 10% de son actif (bilan et hors bilan) pondéré en fonction des risques encourus.

4.18.9. Indicateurs de gestion et ratios du Factoring

En mDT

INDICATEURS	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Contrats actifs	342 863	576 308	331 149
Volume des factures achetées	151 792	228 774	401 387
Volume des factures financées	119 709	178 787	316 304
Acheteurs factorés	120 730	160 914	119 636
Revenus du factoring	8 296	12 022	22 399
Commissions encourues sur factoring	15	21	37
Total des Engagements Courants (a)	98 338	129 916	95 715
Total des Engagements Classés (b)	6 944	5 273	3 911
Total des Engagements (c)=(a)+(b)	105 282	135 188	99 625
Ratio des Engagements Classés (d)=(b)/(c)	6,60%	3,90%	3,93%
RATIOS	**30/06/2025**	**30/06/2024**	**31/12/2024**
Acheteurs factorés/Total bilan	10,90%	14,94%	10,89%
Commissions encourues/Revenus de factoring	0,18%	0,18%	0,17%
Revenus du factoring/Acheteurs factorés	6,87%	7,47%	18,72%

4.19. Comportement boursier du cours TLF

	11/09/2025	2024	2023	2022
Nombre de titres admis	10 800 000	10 800 000	10 800 000	10 800 000
Nombre de titres traités	1 309 526	408 732	1 820 114	205 753
Cours fin de période (en DT)	34,6	17,99	13	9,4
Capitalisation boursière (en MDT)	373,7	194,29	140,40	101,52
Bénéfice par action (en DT)	-	2,298	2,251	1,536
Dividende par action (en DT)	-	1,150	1,100	0,850
Dividend Yield	-	6,39%	8,46%	9,04%
PER	-	7,83	5,76	6,12

Evolution des cours (non ajustés) et des quantités traitées : janvier 2022 – 11/09/2025

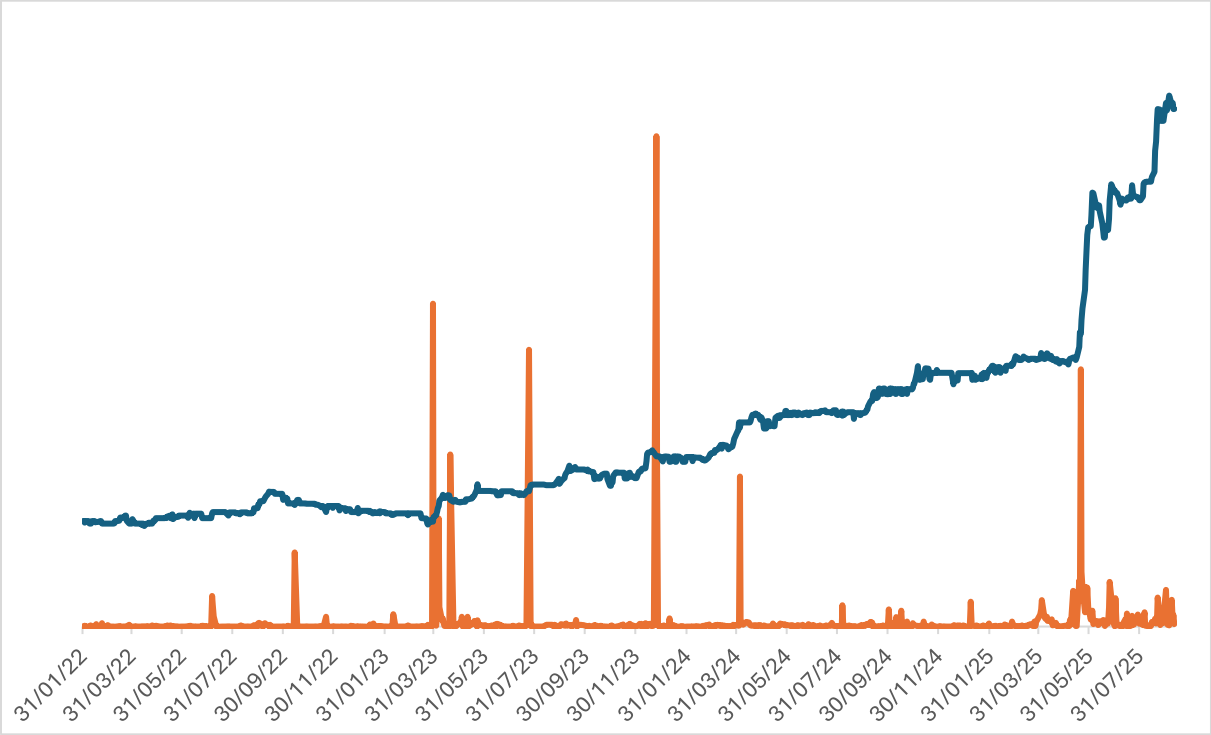

Indicateurs Boursiers

Nombre de titres admis au 31/07/2025 : 10 800 000

Cours d'introduction, le 16/03/1992 : 17,850 DT

Capitalisation boursière au 31/12/2024 : 194,292 millions de dinars

Capitalisation boursière au 11/09/2025 : 373,680 millions de dinars

Cours le plus haut du 1er janvier 2025 au 11/09/2025 : 35,69 dinars

Cours le plus bas du 1er janvier 2025 au 11/09/2025 : 17,00 dinars

Chapitre 5 : Organes d'Administration, de Direction et de Contrôle des Comptes

5.1. Conseil d'Administration

5.1.1. Membres des organes d'administration

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
Ahmed El KARM	Lui-même	Président	2024-2026*	Tunis
Karim BEN YEDDER	Lui-même	Vice-président	2024-2026*	Tunis
Société PGI Holding	M. Wassim BEN YEDDER	Administrateur	2024-2026*	Tunis
AMEN BANK	M. Atef KHEMIRI	Administrateur	2024-2026*	Tunis
Assurance COMAR	M. Lotfi HAJ KACEM	Administrateur	2024-2026*	Tunis
Société PARENIN	M. Halim BEN YEDDER	Administrateur	2024-2026*	Tunis
Société Partner Investment	M. Thameur KOUBAA	Administrateur	2024-2026*	Tunis
Founders Capital Partners	M. Haythem BEN MOALLEM	Administrateur	2024-2026*	Tunis
Meninx Holding	Mme Faten KALLEL	Administrateur	2024-2026*	Tunis
Amel BEN RAHAL***	Elle-même	Administrateur	2024-2026*	Tunis
Molka SLIMANE***	Elle-même	Administrateur	2024-2026*	Tunis
Ahmed HENTATI	Lui-même	Administrateur représentant les actionnaires minoritaires	2024-2026**	Tunis

* Mandat renouvelé par l'AGO du 29/04/2024.
** Nommé par l'Assemblée Elective réservée aux actionnaires minoritaires réunie le 17/01/2024 ; Désignation ratifiée par l'AGO du 29/04/2024.
*** Membre indépendant.

5.1.2. Fonctions des membres et des organes d'administration et de direction dans la société

Membres	Qualité	Mandat	Adresse
Ahmed El KARM	Président du Conseil d'Administration	2024-2026*	Tunis
Karim BEN YEDDER	Vice-président	2024-2026*	Tunis
Hichem ZGHAL	Directeur Général	2024-2026**	Tunis
Mounir KLIBI	Directeur Général Adjoint	2024-2026**	Tunis
Saloua ARAB	Directeur Général Adjoint	2024-2026**	Tunis

* Mandat renouvelé par l'AGO du 29/04/2024
** Mandat renouvelé par le CA du 28/03/2023

Il est à signaler que :

- Mme Molka Slimane, M. Wassim Ben Yedder représentant de PGI Holding et M. Atef Khemiri représentant d'AMEN BANK sont membres du comité d'Audit.
- Mme Amel Ben Rahal, M. Lotfi Ben Haj Kacem, représentant de COMAR et M. Ahmed Hentati sont membres du comité des risques.
- M. Ahmed El Karm, M. Wassim Ben Yedder, représentant de PGI Holding, et M. Lotfi Ben Haj Kacem, représentant de COMAR, sont membres du comité de rémunération.

Les autres membres du Conseil d'Administration n'ont pas de fonctions dans la société.

5.1.3. Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'administration et de direction

Membres	Activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années
M. Ahmed El KARM	Néant
M. Karim BEN YEDDER	Directeur Général PGI HOLDING
M. Hichem ZGHAL	Néant
M. Mounir KLIBI	Néant
Mme Saloua ARAB	Néant
Mme Amel BEN RAHAL	Néant
Mme Molka SLIMANE	Gérante de la SARL "M&A Global Outsourcing"
M. Ahmed HENTATI	PDG de la société Industrielle d'amortisseurs / Gérant de la société Bluemed Investments

5.1.4. Mandats des membres des organes d'administration et de direction les plus significatifs dans d'autres sociétés

Membres	Mandats d'administrateurs les plus significatifs dans d'autres sociétés
M. Ahmed El KARM	AMEN BANK, ALIOS, SICAR AMEN, AMEN PROJECT, TLF FINANCE, AMEN CAPITAL, LE RECOUVREMENT, MAGHREB LEASING ALGERIE
M. Karim BEN YEDDER	SICOF, COMAR, PARENIN, CAFE BONDIN, CAFE BEN YEDDER, AFC, SICAR AMEN MEDITRAC INTERNATIONAL, HEAVY, STLV
M. Hichem ZGHAL	Président du Conseil d'Administration de TLG FINANCE
M. Mounir KLIBI	STLV, SPCS
Mme Saloua ARAB	Néant
M. Wassim BEN YEDDER	PGI HOLDING, SICOF, CAFE BEN YEDDER, CAFE BONDIN, GFCO, AMEN INVEST SINEW, PARETEC, PARENIN, MAGHREB LEASING ALGERIE, ALIOS FINANCE, TLG FINANCE, GENERAL FOOD & BEVERAGE
M. Atef KHEMIRI	AMEN INVEST
M. Lotfi HAJ KACEM	COMAR COTE D'IVOIRE, COMAR INVESTISSEMENT, AMEN SANTE, HAYETT ASSURANCES
M. Halim BEN YEDDER	PARENIN, PGI HOLDING, SICOF, SINEW, PARETEC, CAFE BEN YEDDER CAFE BONDIN, ENNAKL AUTOMOBILES, COMAR, HEAVY, STLV HERTZ
M. Thameur KOUBAA	AGROMED, SITS, STE INTERNATIONAL CITY CENTER, SICAR AMEN, BH ASSURANCES
M. Haythem BEN MOALLA	Néant
Mme Faten KALLEL	Néant
Mme Amel BEN RAHAL	Clinique les Jasmins, Tunisian International Bank TIB
Mme Molka SLIMANE	Néant
M. Ahmed HENTATI	Société Industrielle d'Amortisseurs, Société Tunisienne des Filtres "MISFAT"
PGI Holding	PGI HOLDING, SICOF, CAFE BEN YEDDER, CAFE BONDIN, GFCO, AMEN INVEST, SINEW, PARETEC, PARENIN, ALIOS FINANCE, TLG FINANCE, GENERAL FOOD & BEVERAGE, AMEN CAPITAL
Amen Bank	KAWARIS, Fonds de retournement FCPR INKADH, SUNAGRI, SMART RECOVERY, FIDELITY SICAV PLUS, FIDELITY OBLIGATIONS SICAV, CLSB, SBC, DELICE DES EAUX
Assurances COMAR	COMAR COTE D'IVOIRE, COMAR INVESTISSEMENT, AMEN SANTE, HAYETT ASSURANCES et SNB
PARENIN	PARENIN, PGI HOLDING, SICOF, SINEW, PARETEC, CAFE BEN YEDDER, CAFE BONDIN, ENNAKL AUTOMOBILES, COMAR, HEAVY, STLV HERTZ
Société Partner Investment	SOCIETE IMMOBILIERE TUNISO SAOUDIENNE SITS, STE INTERNATIONAL CITY CENTER, SICAR AMEN, BH ASSURANCES
Founders Capital Partners	CHIFCO, PAYVAGO, BH Assurance
Meninx Holding	UBCI

5.1.5. Fonctions des représentants permanents des personnes morales administrateurs dans la société qu'ils représentent

Membre	Représentant permanant	Fonction au sein de la société qu'il représente
Société PGI Holding	M. Wassim BEN YEDDER	Néant
AMEN BANK	M. Atef KHEMIRI	Membre du Directoire
COMAR ASSURANCES	M. Lotfi HAJ KACEM	Directeur Général
Société PARENIN	M. Halim BEN YEDDER	Directeur Général
Société Partner Investment	M. Thameur KOUBAA	Néant
Founders Capital Partners	M. Haythem BEN MOALLEM	Néant
Meninx Holding	Mme Faten KALLEL	Néant

5.2. Intérêts des dirigeants dans la société pour l'exercice 2024

5.2.1. Rémunérations et avantages en nature attribués aux membres des organes d'administration et de direction au titre de l'exercice 2024

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président du conseil d'administration a été arrêtée par le conseil d'administration du 29 Août 2024 et ce, sur la proposition du comité de rémunération du 30 Avril 2024. Cette rémunération est composée d'une indemnité annuelle et d'avantages en nature sous forme de deux voitures de fonction.
- Le conseil d'administration réuni le 28 Mars 2023 a nommé le Directeur Général. Sa rémunération a été fixée par le conseil d'administration du 29 Août 2024 et ce, sur la proposition du comité de rémunération du 30 Avril 2024, elle est composée de salaires et d'une prime d'intéressement et d'avantages en nature sous forme d'une voiture de fonction.
- Le conseil d'administration réuni le 28 Mars 2023 a nommé les Directeurs Généraux Adjoints. Leurs rémunérations ont été fixées par le conseil d'administration du 29 Août 2024 et ce, sur la proposition du comité de rémunération du 30 Avril 2024, elles sont composées de salaires et de primes d'intéressement et d'avantages en nature sous forme de voitures de fonction.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité Permanent d'Audit et les membres du Comité des Risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les obligations et engagements de TLF envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2024, se présentent comme suit (En DT) :

	P.C.A.		D.G.		D.G.A. (en charge du développement)		D.G.A. (en charge des opérations)		Membres du CA, du CPAI et du comité des Risques	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme	399 882	-	1 065 592	48 401	466 448	4 818	514 603	19 167	149 760	149 760
Avantages postérieurs à l'emploi*										
Total	**399 882**	**-**	**1 065 592**	**48 401**	**466 448**	**4 818**	**514 603**	**19 167**	**149 760**	**149 760**

(*) Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoints bénéficient à l'instar de tout le personnel en cas de départ à la retraite d'une indemnité équivalente à 12 mois de salaires. Cet engagement est couvert par une police d'assurance.

5.2.2. Prêts et garanties accordées en faveur des membres des organes d'administration et de direction au 31/12/2024

Néant.

5.3. Contrôle

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
FINOR : société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie, représentée par M. Mustapha MEDHIOUB.	Immeuble International City Center, Tour des bureaux, Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis.	2024 – 2026*
ECC MAZARS, Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes Membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Borhen CHEBBI	Rue du Lac de Ghar El Melh Immeuble Mazars 1053 Les Berges du Lac - TUNIS	2024 – 2026**

* Mandat renouvelé par l'AGO du 29/04/2024
** Désigné par l'AGO du 29/04/2024 pour une durée de 3 ans.

5.4. Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du Conseil d'Administration ou un actionnaire détenant plus de 5% du capital

5.4.1. Prêts octroyés et crédits reçus

Prêts octroyés :

« TLF » a souscrit des certificats de dépôts auprès d'« Amen Bank » pour un montant total de 267 000 KDT qui a été remboursé intégralement au cours 2024. Le produit de placement constaté au 31 décembre 2024 présente un solde total de 722 KDT.

Crédits reçus :

- Le solde du compte bancaire de « TLF » ouvert auprès d'« **Amen Bank** » s'élève à 8 757 KDT solde débiteur.

- L'encours des emprunts bancaires octroyés par « **Amen Bank** » au profit de TLF totalise un montant de 35 750 KDT. Les charges financières supportées au titre des emprunts contractés auprès d'« **Amen Bank** » s'élèvent à 3 375 KDT.

- « **Tunisie Leasing & Factoring** » et « **Amen Bank** » ont signé un contrat de portage en date du 30 décembre 2009 en vertu duquel Amen Bank, et sous demande de « TLF », accepte de souscrire, en plus de sa participation à l'augmentation au capital de la société « Maghreb Leasing Algérie » (MLA), à 302 200 actions, pour un montant de 8 455 KDT au profit de « TLF » de telle sorte que cette dernière détienne en propriété et en portage et compte tenu des actions gratuites relatives à l'incorporation de la prime d'émission 30% du capital de « MLA ».

  Le nombre des actions en portage a été porté à 394.810 actions suite à l'attribution par « MLA » d'actions gratuites, puis à 590.957 actions suite à la conversion des dividendes de 2018 et 2019 en capital, ce qui a eu pour effet de porter les sommes avancées au titre du contrat de portage à 13.875.465 DT.

  Ainsi, « Tunisie Leasing & Factoring » a procédé au remboursement intégral des échéances de l'encours du portage. Néanmoins, suite au changement du cadre légal Algérien, il est devenu impossible pour les parties, d'exécuter les obligations issues de ladite convention.

« TLF » et « AMEN BANK » se sont rapprochées et convenues ce qui suit :

- La renonciation par « Tunisie Leasing et Factoring » au rachat des 590.957 actions « MLA », objet de la convention de portage ;
- « TLF » se substitue à l'« Amen Bank » pour le rachat de 590.957 actions de la « SFI » et « FMO » ;
- Le paiement par « Amen Bank » à « Tunisie Leasing et Factoring » l'équivalent de la somme qui sera décaissée par cette dernière pour l'acquisition de 590.957 actions auprès de « SFI » et « FMO ».
- « TLF » prendra en charge tous les frais, droits, taxes ou autres liés à l'opération de portage et supportés par « AMEN BANK ».

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 21 décembre 2021.

Les dividendes perçus par « TLF » en vertu du contrat de portage signé avec l'« AMEN BANK » au titre de l'exercice 2024 se sont élevés à 663 KDT.

En 2024, « TLF » s'est substituée à l'« Amen Bank » et a racheté entre autres, auprès de la « SFI » et « FMO » les 590.957 actions « MLA » au prix de 22 176 KDT.

Le protocole d'accord de renonciation par « TLF » au rachat des 590.957 actions « MLA », objet de la convention de portage, est en cours de finalisation..

5.4.2. Créances et dettes commerciales

Néant.

5.4.3. Apport en capital

Le Conseil d'Administration de « Tunisie Leasing & Factoring » tenu le 25 août 2020 a autorisé la société à céder, par anticipation, ses participations dans les sociétés du Groupe « Poulina » pour un montant global de 8 381 KDT payable sur les exercices 2022, 2023 et 2024.

Au 31 décembre 2024, la totalité de la créance a été recouvrée.

5.4.4. Dividendes distribués par Tunisie Leasing et Factoring et encaissés par les autres parties liées en 2024 au titre de l'exercice 2023

Nom ou raison sociale	Nombre d'actions et de droits de vote*	Dividendes en DT
PGI Holding	112 215	123 437
AMEN BANK	4 041 378	4 445 516
COMAR	2 147 118	2 361 830
PARENIN	-	-
PARTNER INVESTMENT SA	914 961	1 006 457
Meninx Holding	453 338	498 672
Founders Capital Partners	56 712	62 383
Ahmed El KARM	-	-
Karim BEN YEDDER	-	-
Rached HORCHANI	1 454	1 599
Mehdi TAMARZISTE	-	-
Ahmed BEN JEMAA	-	-
Ahmed BEN GHAZI	-	-
Amel BEN RAHAL	-	-
TOTAL	**7 727 176**	**8 499 894**

Source : TLF.

[1] A la date du 24/04/2024.

5.4.5. Prestations de services reçus ou données

- **<u>Données :</u>** Néant
- **<u>Reçues :</u>**

- « Tunisie Leasing & Factoring » a conclu une convention de participation aux frais du siège en Août 2011 avec la société « **PGI Holding** ».

  Cette convention porte sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la « TLF » dans le domaine de développement, le domaine informatique et en matière juridique. En contrepartie de ces services, « PGI Holding » perçoit une rémunération annuelle égale à 0,5% du chiffre d'affaires de la société avec un plafond de 150 KDT hors taxes qui a été porté en 2016 à 160 KDT hors taxes à l'occasion de l'établissement d'un avenant à ladite convention.

  Le montant des frais supportés par « Tunisie Leasing & Factoring » au titre de l'exercice 2024 s'élève à 160 KDT (HT).

- TLF a conclu avec « **AMEN BANK** », le 26 décembre 2017, une convention de partenariat commerciale permettant à « TLF » de commercialiser ses produits via le réseau des agences de l' « AMEN BANK » moyennant une rémunération sous la forme de commissions facturées trimestriellement comme suit :

  - Une commission flat de 0.5% des montants des mises en forces.
  - Une commission d'intérêt de 0.5% l'an sur les encours, déduction faite des encours des contrats en contentieux et ce, dans la limite de 4% du total des encours.

  Les commissions supportées par « TLF » au titre de l'année 2024 s'élèvent à 227 KDT dont 74 KDT constatés en charges à payer.

Chapitre 6 : Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir

6.1. Evolution récente et orientation stratégique

6.1.1. Evolution récente au 30/06/2025

Le montant des approbations de « Tunisie Leasing et Factoring » s'élève au 30/06/2025 à 331 540 mDT contre 309 514 mDT au 30/06/2024, soit une hausse de 7,12%.

Les Mises en Force de « Tunisie Leasing et Factoring » sont passés de 237 319 mDT au 30/06/2024 à 238 434 mDT au 30/06/2025, soit une hausse de 0,47%.

Les encours de Leasing de « Tunisie Leasing et Factoring » sont passés de 799 400 mDT au 30/06/2024 à 853 376 mDT au 30/06/2025, soit une hausse de 6,75%.

Le volume des factures achetés de « Tunisie Leasing et Factoring » est passé de 228 774 mDT au 30/06/2024 à 151 792 mDT au 30/06/2025, soit une baisse de 33,65%.

Le volume des factures financées de « Tunisie Leasing et Factoring » est passé de 178 787 mDT au 30/06/2024 à 119 709 mDT au 30/06/2025, soit une baisse de 33,04%.

Les encours de Factoring de « Tunisie Leasing et Factoring » sont passés de 127 780 mDT au 30/06/2024 à 101 010 mDT au 30/06/2025, soit une baisse de 20,95%.

6.1.2. Orientation stratégique

La vision stratégique 2025 – 2029 s'articule autour de 5 objectifs : Croissance, résilience, rentabilité, durabilité et technologie. Les principaux axes de la vision stratégique sont les suivants :

1. Renforcer le leadership de « TLF » dans ses métiers du leasing et de la LLD et reprendre le leadership dans le factoring.
2. Développer une offre de financement durable.
3. Améliorer l'efficacité commerciale et la synergie entre les équipes qui commercialisent les différentes offres de financement.
4. Développer la commercialisation de nos produits à travers le canal digital.
5. Augmenter significativement la rentabilité de la société et améliorer ses indicateurs de performance.
6. Renforcer la solidité financière de la société et sa résilience par l'amélioration continue de ses fondamentaux.
7. Continuer l'amélioration de notre système d'information et le renforcement de la sécurité informatique.
8. Continuer à être innovant en matière de solutions informatiques et d'approche de gestion.
9. Améliorer les connaissances des collaborateurs et développer davantage leurs expertises.

6.2. Analyse des écarts enregistrés et des modifications effectuées au niveau des prévisions 2025 – 2029 par rapport aux informations prévisionnelles 2024 – 2028

6.2.1. Analyse des écarts enregistrés entre les réalisations de l'exercice 2024 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2024

La confrontation des réalisations de l'exercice 2024 reflétées par les états financiers arrêtés au 31/12/2024 avec les prévisions établies pour l'exercice 2024 telles que publiées au niveau du document de référence « Tunisie Leasing et Factoring 2024 » fait ressortir les pourcentages de réalisations suivants :

En mDT

	Prévisions 2024	Réalisations 2024	Ecarts	Taux de Réalisation	Commentaires
Mises en force	476 658	479 877	3 219	100,68%	Les réalisations en mises en force pour l'exercice 2024 sont en ligne avec les prévisions (en léger dépassement du budget).
Créances sur la Clientèle	811 019	800 246	(10 773)	98,67%	Les réalisations de 2024 sont presque en ligne avec les prévisions, atteignant environ 99 % du budget prévu.
Factures achetées	586 950	401 387	(185 563)	68,39%	Les réalisations de 2024 sont en retard de 32% par rapport aux prévisions initiales, impactées par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les chèques.
Acheteurs factorés	206 080	119 636	(86 444)	58,05%	Les réalisations de 2024 sont en retard de 42% par rapport aux prévisions initiales, impactées par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les chèques.
Revenus du Leasing	108 824	106 214	(2 610)	97,60%	Les réalisations de 2024 sont presque en ligne avec les prévisions, atteignant environ 98 % du budget prévu.
Revenus du Factoring	26 464	22 399	(4 065)	84,64%	Les réalisations de 2024 affichent un retard de 15 % par rapport aux prévisions initiales et ce en raison de l'écart observé au niveau des factures achetées lié à la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les chèques.
Emprunts et dettes rattachés	665 429	666 906	1 477	100,22%	Les réalisations de 2024 sont pratiquement en ligne avec les prévisions.
Fournisseurs et comptes rattachés	121 537	119 314	(2 223)	98,17%	Les réalisations de 2024 sont presque en ligne avec les prévisions, atteignant 98 % du budget prévu.
Charges Financières nettes	64 570	64 703	133	100,21%	Les réalisations de 2024 sont pratiquement en ligne avec les prévisions.
Dotations (reprises) aux provisions sur créances	5 516	335	(5 181)	6,07%	Les bonnes performances du recouvrement sur les actifs accrochés (contentieux et ordinaires) et la radiation des créances ont permis de baisser sensiblement le ratio des actifs classés et par conséquent l'enregistrement d'un coût du risque nettement inférieur à celui budgétisé.

6.2.2. Analyse des modifications effectuées au niveau des prévisions 2025 – 2029 par rapport aux informations prévisionnelles 2024 – 2028

Les prévisions publiées au niveau du document de référence « Tunisie Leasing et Factoring 2024 » sont différentes de celles publiées dans le présent document de référence. En effet, compte tenu des réalisations de l'exercice 2024, des nouvelles conditions du marché ainsi que de la situation économique du pays marquée par des perspectives de croissance difficiles pour l'année 2025 en raison du contexte politique et économique local et mondial et des difficultés de mobilisation des ressources extérieures nécessaires pour le financement du budget de l'Etat, certaines modifications et mises à jour ont été apportées au niveau des hypothèses sous-jacentes relatives aux rubriques suivantes :

Mises en force

En mDT

Mises en force	2025P	2026P	2027P	2028P	Commentaires
B.P. « TLF 2024 »	514 791	555 974	600 452	648 488	Malgré un léger dépassement du budget en 2024, les prévisions des mises en force pour la période 2025-2028 au niveau du B.P. « TLF 2025 » ont été revues à la baisse pour tenir compte à la fois de la conjoncture économique locale et mondiale difficile marquée par les tensions géopolitiques persistantes et des perturbations dans la disponibilité des véhicules légers en raison de la baisse des quotas d'importation.
B.P. « TLF 2025 »	509 149	542 244	578 032	616 182	
Ecart	**(5 642)**	**(13 730)**	**(22 420)**	**(32 306)**	

P : Prévisionnel

Créances sur la clientèle

En mDT

Créances sur la clientèle	2025P	2026P	2027P	2028P	Commentaires
B.P. « TLF 2024 »	896 071	985 612	1 045 888	1 102 078	La baisse observée dans les montants de cette rubrique pour la période 2025-2028, dans le cadre du B.P. « TLF 2025 », découle de la révision à la baisse des prévisions des mises en force.
B.P. « TLF 2025 »	869 018	948 447	1 033 982	1 089 293	
Ecart	**(27 053)**	**(37 165)**	**(11 906)**	**(12 785)**	

P : Prévisionnel

Chiffre d'affaires acheté

En mDT

Chiffre d'affaires acheté	2025P	2026P	2027P	2028P	Commentaires
B.P. « TLF 2024 »	645 645	710 210	781 230	859 353	Le retrait de 32% par rapport au budget du chiffre d'affaires acheté en 2024, en raison de l'impact de la nouvelle législation sur les chèques, a conduit à une révision à la baisse des prévisions pour la période 2025-2028 dans le cadre du B.P. « TLF 2025 ».
B.P. « TLF 2025 »	320 000	370 000	410 000	451 000	
Ecart	**(325 645)**	**(340 210)**	**(371 230)**	**(408 353)**	

P : Prévisionnel

Acheteurs factorés

En mDT

Acheteurs factorés	2025P	2026P	2027P	2028P	Commentaires
B.P. « TLF 2024 »	226 769	249 731	274 920	302 559	La baisse observée dans les montants de cette rubrique pour la période 2025-2028, dans le cadre du B.P. « TLF 2025 », découle de la révision à la baisse des prévisions du chiffre d'affaires acheté.
B.P. « TLF 2025 »	109 858	128 015	142 525	157 330	
Ecart	**(116 911)**	**(121 716)**	**(132 395)**	**(145 229)**	

P : Prévisionnel

Emprunts et dettes rattachées

En mDT

Emprunts et dettes rattachées	2025P	2026P	2027P	2028P	Commentaires
B.P. « TLF 2024 »	741 057	818 288	866 818	918 371	La baisse observée dans les montants de cette rubrique pour la période 2025-2028, dans le cadre du B.P. « TLF 2025 », découle à la fois de la révision à la baisse des prévisions des mises en force ainsi que des prévisions du chiffre d'affaires acheté.
B.P. « TLF 2025 »	653 686	710 401	767 037	795 708	
Ecart	**(87 371)**	**(107 887)**	**(99 781)**	**(122 663)**	

P : Prévisionnel

Revenus de Leasing

En mDT

Revenus de Leasing	2025P	2026P	2027P	2028P	Commentaires
B.P. « TLF 2024 »	124 731	140 340	153 400	162 135	L'évolution des intérêts de leasing est tributaire du niveau des mises en forces ainsi que des taux de placement. La révision à la baisse des prévisions des MEF a entraîné une diminution des revenus de leasing dans la nouvelle version du B.P. « TLF 2025 ».
B.P. « TLF 2025 »	115 569	131 447	146 635	159 007	
Ecart	**(9 162)**	**(8 893)**	**(6 765)**	**(3 128)**	

P : Prévisionnel

Revenus de Factoring

En mDT

Revenus de Factoring	2025P	2026P	2027P	2028P	Commentaires
B.P. « TLF 2024 »	29 092	31 982	35 160	38 656	L'évolution des revenus de factoring dépend du volume du chiffre d'affaires acheté et du niveau des financements accordés. La révision à la baisse des prévisions relatives à ces paramètres a engendré une diminution des revenus de factoring au niveau de la nouvelle B.P. « TLF 2025 ».
B.P. « TLF 2025 »	16 490	19 062	21 119	23 228	
Ecart	**(12 602)**	**(12 920)**	**(14 041)**	**(15 428)**	

P : Prévisionnel

Charges financières

En mDT

Charges financières	2025P	2026P	2027P	2028P	Commentaires
B.P. « TLF 2024 »	72 510	81 866	90 202	96 018	L'évolution des charges financières durant la période prévisionnelle tient compte de l'évolution des nouveaux besoins en ressources et des nouvelles conditions du marché. La baisse au niveau des prévisions relatives aux besoins de financement a généré les écarts observés au niveau du B.P. « TLF 2025 » par rapport au B.P. « TLF 2024 ».
B.P. « TLF 2025 »	64 793	71 571	79 634	86 728	
Ecart	**(7 717)**	**(10 295)**	**(10 568)**	**(9 290)**	

P : Prévisionnel

Dotations nettes aux provisions

En mDT

Dotations nettes aux provisions	2025P	2026P	2027P	2028P	Commentaires
B.P. « TLF 2024 »	8 922	11 923	12 743	13 554	Les montants des dotations aux provisions sont estimés en pourcentage des encours financiers de leasing et des encours de financement de factoring. Dans le présent document de référence, les provisions relatives à l'activité leasing sont estimées à 0,5 % de l'encours financier sur la période 2025-2028, tandis que celles relatives à l'activité factoring sont également évaluées à 0,5 % de l'encours de financement sur la même période. En revanche, dans le document de référence « Tunisie Leasing et Factoring 2024 », les provisions pour l'activité leasing sont estimées à 0,8 % de l'encours financier en 2025, puis à 1 % pour les années 2026 à 2028. Les estimations pour l'activité factoring restent quant à elles inchangées, soit 0,5 % de l'encours de financement pour toute la période 2025-2028. Cette variation du coût du risque entre les deux documents s'explique par la prise en compte des réalisations des exercices précédents, ainsi que par l'évolution des volumes de mises en force (pour le leasing) et des factures achetées (pour le factoring), impactant ainsi les encours financiers correspondants. Ces éléments justifient les écarts constatés au niveau des dotations annuelles pour la période 2025-2028.
B.P. « TLF 2025 »	5 754	6 364	6 994	7 460	
Ecart	**(3 168)**	**(5 559)**	**(5 749)**	**(6 094)**	

P : Prévisionnel

6.3. Analyse des performances réalisées au 30/06/2025 par rapport aux prévisions relatives à l'exercice 2025

La confrontation des réalisations au 30/06/2025 reflétées par les indicateurs d'activité avec les prévisions établies pour l'année 2025 telles que publiées au niveau du présent document de référence « Tunisie Leasing et Factoring 2025 » fait ressortir les taux de réalisation suivants :

En mDT

	Réalisations au 30/06/2025	Prévisions 2025	Pourcentage de réalisation
Mises en force	238 434	509 149	46,83%
Encours financiers Leasing	853 376	904 283	94,37%
Chiffre d'affaires acheté (Factures achetées)	151 792	320 000	47,44%
Encours de financement Factoring	101 010	86 582	116,66%
Revenus de Leasing et du Factoring	62 687	132 028	47,48%
Produit Net	47 593	90 694	52,48%
Ressources d'emprunts	657 480	653 936	100,54%
Capitaux propres (avant résultat de l'exercice)	204 261	204 251	100,00%
Total des charges d'exploitation	18 632	35 456	52,55%

6.4. Perspectives d'avenir

Les perspectives d'avenir de la société Tunisie Leasing et Factoring pour la période 2025 – 2029 ont été établies sur la base des états financiers individues audités et certifiés arrêtés au 31/12/2024. Les états financiers prévisionnels de la société « Tunisie Leasing et Factoring » ainsi que les hypothèses sous-jacentes relatives à la période 2025 – 2029 ont été approuvés par le Conseil d'Administration du 24/03/2025 et examinés par les commissaires aux comptes de la société.

« Tunisie Leasing et Factoring » s'engage à actualiser ses prévisions, chaque année, sur un horizon de trois ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public.

Elle est également tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et de communiquer au public l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts éventuels doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

« Tunisie Leasing et Factoring » s'engage à tenir une communication financière au moins une fois par an.

6.4.1. Principales hypothèses de prévisions retenues

Compte tenu des évolutions récentes et des orientations générales et commerciales de la société, les hypothèses de base retenues pour l'établissement des informations financières prévisionnelles pour la période 2025 – 2029 se présentent comme suit :

	Réalisé déc-24	Prévu déc-25	Prévu déc-26	Prévu déc-27	Prévu déc-28	Prévu déc-29
Activité Leasing						
Taux de Croissance des Mises En Force	5,7%	6,1%	6,5%	6,6%	6,6%	6,5%
Taux de Croissance des Encours Financiers à la fin de la période	8,5%	8,8%	9,4%	9,3%	5,6%	4,6%
Taux de Sortie Nvlle Production	14,94%	15,00%	14,90%	14,80%	14,70%	14,70%
Taux de Refinancement Nvlle Production	10,72%	10,80%	10,80%	10,80%	10,80%	10,80%
Taux de Marge Net Nvlle Production	4,22%	4,20%	4,10%	4,00%	3,90%	3,90%
Coût du Risque Métier (%)	(0,49%)	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%
Activité Factoring						
Taux de Croissance du Chiffre d'Affaires Acheté	(24,9%)	(20%)	16%	11%	10%	10%
Taux de Croissance de l'Encours des Factures Achetées	(33,5%)	(8%)	16%	11%	10%	10%
Taux de Croissance de l'Encours de Financement des Adhérents	(35,6%)	(8%)	15%	10%	10%	10%
Coût du Risque Métier (en %)	0,87%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%	0,5%
Décaissement Dividendes (en mDT) (sur N-1) (Mois de mai)	11 880	12 420	13 176	11 880	13 338	14 580

6.4.1.1. Activité de Leasing

a. Mises en force

Les MEF de l'exercice 2025 ont été estimées à 509 149 mDT en augmentation de 5,71% par rapport aux MEF de 2024, puis une croissance annuelle de 6,5% pour la période allant de 2026 à 2029.

Les prévisions sont présentées comme suit :

En mDT

	2024R	2025P	2026P	2027P	2028P	2029P	TCAM 2024 – 2029
Mises en Force	479 877	509 149	542 244	578 032	616 182	656 234	6,46%
Taux de croissance		*6,10%*	*6,50%*	*6,60%*	*6,60%*	*6,50%*	

R : Réalisé
P : Prévisionnel

b. Intérêts et produits assimilés de Leasing

Les intérêts de leasing évolueront à une croissance annuelle moyenne de 9,36% sur la période 2024 – 2029 comme suit :

En mDT

	2024R	**2025P**	**2026P**	**2027P**	**2028P**	**2029P**	**TCAM 2024 – 2029**
Intérêts conventionnels	102 685	113 532	129 308	144 389	156 649	163 699	9,78%
Plus : Variation des produits réservés	1 588	0	0	0	0	0	(100,00%)
Plus : Intérêts intercalaires	234	246	258	271	285	299	5,02%
Plus : Intérêts de retard	1 706	1 791	1 880	1 974	2 073	2 177	5,00%
Revenus de Leasing	**106 214**	**115 569**	**131 447**	**146 635**	**159 007**	**166 175**	**9,36%**
Taux de croissance		*8,81%*	*13,74%*	*11,55%*	*8,44%*	*4,51%*	

R : Réalisé
P : Prévisionnel

6.4.1.2. Activité de Factoring

a. Le chiffre d'affaires acheté

Le chiffre d'affaires acheté évoluera sur la période 2024 – 2029 à une croissance annuelle moyenne de 4,32% comme suit :

En mDT

	2024R	**2025P**	**2026P**	**2027P**	**2028P**	**2029P**	**TCAM 2024 – 2029**
Chiffre d'affaires acheté	401 387	320 000	370 000	410 000	451 000	496 000	4,32%
Taux de croissance		(20,28%)	15,63%	10,81%	10,00%	9,98%	

b. Les revenus du Factoring

Les revenus de l'activité factoring estimés pour la période 2024 – 2029 enregistrent une croissance annuelle moyenne de 2,66% comme suit :

En mDT

	2024R	**2025P**	**2026P**	**2027P**	**2028P**	**2029P**	**TCAM 2024 – 2029**
Commissions d'Affacturage	5 741	4 593	5 311	5 885	6 473	7 119	4,54%
Commissions de Financement	16 658	11 897	13 751	15 234	16 755	18 423	1,99%
Total revenus de factoring	**22 399**	**16 490**	**19 062**	**21 119**	**23 228**	**25 542**	**2,66%**
Commissions servies	(37)	(31)	(35)	(39)	(43)	(48)	5,34%
Revenus nets de factoring	**22 362**	**16 460**	**19 026**	**21 080**	**23 185**	**25 495**	**2,66%**
Taux de croissance		*(26,40%)*	*15,59%*	*10,79%*	*9,98%*	*9,96%*	

R : Réalisé
P : Prévisionnel

6.4.1.3. Les charges générales d'exploitation

La croissance annuelle moyenne prévisionnelle des charges générales d'exploitation hors provisions sur la période 2024 – 2029 serait de 7,93%.

Les frais du personnel évolueront à une croissance annuelle moyenne de 8,60% sur la période 2024 – 2029.
Les autres charges d'exploitation enregistrent une croissance annuelle moyenne de 6,54%.
Les dotations aux amortissements tiennent compte de l'amortissement annuel des immobilisations existantes de TLF ainsi que des nouvelles acquisitions prévues à partir de 2025.

Les charges générales d'exploitation, sur la période 2024 – 2029, se présentent comme suit :

En mDT

	2024R	**2025P**	**2026P**	**2027P**	**2028P**	**2029P**	**TCAM 2024 – 2029**
Total Charges de personnel	23 151	24 898	26 890	29 429	32 146	34 979	8,60%
Taux de croissance		*7,55%*	*8,00%*	*9,44%*	*9,23%*	*8,81%*	
Autres charges d'exploitation	9 463	8 905	9 786	10 754	11 818	12 989	6,54%
Frais généraux	*9 275*	*8 707*	*9 578*	*10 535*	*11 589*	*12 748*	*6,57%*
Frais d'impayés facturés par les banques	*189*	*198*	*208*	*218*	*229*	*241*	*5,00%*
Taux de croissance		*(5,90%)*	*9,89%*	*9,89%*	*9,90%*	*9,90%*	
Dotations aux amortissements	1 496	1 653	1 747	2 022	1 994	1 982	5,79%
Taux de croissance		10,50%	5,68%	15,80%	(1,43%)	(0,59%)	
Total charges d'exploitation hors provisions	**34 110**	**35 456**	**38 422**	**42 204**	**45 958**	**49 950**	**7,93%**
Produit net	74 914	90 694	90 873	101 050	110 068	118 038	9,52%
Coefficient d'exploitation	*45,53%*	*39,09%*	*42,28%*	*41,77%*	*41,75%*	*42,32%*	

R : Réalisé
P : Prévisionnel

6.4.1.4. Les provisions nettes sur créances

a. Leasing

Le coût du risque est estimé, sur la base de l'évolution des encours financiers, à 0,50% de l'encours financier pour la période allant de 2025 à 2029, de ce fait les dotations nettes évolueront comme suit :

En mDT

	2024R	**2025P**	**2026P**	**2027P**	**2028P**	**2029P**	**TCAM 2024 – 2029**
Coût du risque sur créances classées (provisions nettes sur créances classées)	(2 501)	4 521	4 947	5 405	5 708	5 972	
Coût du risque des créances non classées (provisions collectives)	2 022	600	700	800	900	1 000	(13,14%)
Provisions nettes sur créances	**(479)**	**5 121**	**5 647**	**6 205**	**6 608**	**6 972**	

R : Réalisé
P : Prévisionnel

b. Factoring

Le coût du risque est estimé à 0,5% de l'encours de financement pour la période 2025 – 2029, de ce fait les dotations nettes évolueront comme suit :

En mDT

	2024R	**2025P**	**2026P**	**2027P**	**2028P**	**2029P**	**TCAM 2024 – 2029**
Dotations nettes aux provisions affectées	813	433	497	549	602	660	(4,08%)
Dotations aux provisions collectives	-	200	220	240	250	260	
Provisions nettes sur créances	**813**	**633**	**717**	**789**	**852**	**920**	**2,50%**

R : Réalisé
P : Prévisionnel

Ainsi, les dotations nettes aux provisions estimées, pour la période 2025 – 2029, peuvent se résumer comme suit :

En mDT

	2024R	**2025P**	**2026P**	**2027P**	**2028P**	**2029P**	**TCAM 2024 – 2029**
Provisions nettes sur créances classées	(1 687)	4 954	5 444	5 954	6 310	6 632	
Provisions collectives	2 022	800	920	1 040	1 150	1 260	(9,03%)
Provisions nettes sur créances	**335**	**5 754**	**6 364**	**6 994**	**7 460**	**7 892**	

R : Réalisé
P : Prévisionnel

6.4.1.5. Ressources à mobiliser

TLF projette sur la période 2025 – 2029 de mobiliser des ressources de financement bancaires et obligataires.

a. Les emprunts

La structure d'endettement de la société est caractérisée par le recours au marché obligataire en premier lieu et aux emprunts bancaires et aux crédits extérieurs en second lieu.

Les emprunts que la société projette de lever, pour la période 2025 – 2029, se détaillent comme suit :

En mDT

	2025P	**2026P**	**2027P**	**2028P**	**2029P**	**TCAM 2025 – 2029**
Emprunts obligataires	120 000	120 000	120 000	120 000	120 000	0,00%
Taux de croissance		*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*	*0,00%*	
Crédits bancaires	47 600	80 500	108 000	71 000	74 000	11,66%
Taux de croissance		*69,12%*	*34,16%*	*(34,26%)*	*4,23%*	
Crédits extérieurs	30 000	40 000	50 000	60 000	70 000	23,59%
Taux de croissance		*33,33%*	*25,00%*	*20,00%*	*16,67%*	
Total emprunts	**197 600**	**240 500**	**278 000**	**251 000**	**264 000**	7,51%
Taux de croissance		*21,71%*	*15,59%*	*-9,71%*	*5,18%*	

R : Réalisé
P : Prévisionnel

Les conditions retenues pour les nouvelles ressources sont les suivantes :

- Durée de remboursement des crédits :
  - 5 ans pour les emprunts obligataires ;
  - 5 ans pour les autres types de crédits.
- Taux moyen : le coût des nouvelles ressources est de 10,80% pour la période 2025 – 2029.

b. Autres ressources : lignes d'avance et crédits à court terme

Ils sont utilisés pour le financement de l'activité factoring.

Le tableau ci-après reprend les utilisations sur ces lignes sur la période 2025 – 2029 :

En mDT

	2025P	**2026P**	**2027P**	**2028P**	**2029P**	**TCAM 2025 – 2029**
Autres ressources : lignes d'avance et crédits à court terme	35 841	41 441	45 921	50 513	55 554	11,58%

R : Réalisé
P : Prévisionnel

Ainsi, sur la période 2025 – 2029, l'encours des emprunts et des concours bancaires existants et à contracter évoluera comme suit :

En mDT

	2024R	**2025P**	**2026P**	**2027P**	**2028P**	**2029P**	**TCAM 2024 – 2029**
Emprunts obligataires	273 163	308 425	332 000	352 000	364 000	360 000	5,68%
Emprunts bancaires et extérieurs	356 251	310 760	339 024	372 849	386 196	414 511	3,08%
Crédit à court terme	587	-	-	-	-	-	
Lignes d'avance	14 500	12 114	14 007	15 521	17 073	18 777	5,31%
Certificats de dépôts	-	-	-	-	-	-	
Total emprunts	**644 502**	**631 299**	**685 031**	**740 370**	**767 269**	**793 288**	**4,24%**
Dettes Rattachés	22 404	22 387	25 371	26 666	28 439	29 640	5,76%
Total	**666 906**	**653 686**	**710 401**	**767 037**	**795 708**	**822 928**	**4,29%**

R : Réalisé
P : Prévisionnel

6.4.1.6. Les charges financières

L'évolution des charges financières relatives aux emprunts existants est calculée durant la période 2025 – 2029 conformément à leurs conditions contractuelles.

Le coût des nouveaux emprunts est calculé au taux de 10,80% pour la période 2025 – 2029.
Le taux appliqué aux autres ressources varie selon le bailleur de fonds.

Les charges financières évolueront comme suit sur la période 2025 – 2029 :

En mDT

	2024R	**2025P**	**2026P**	**2027P**	**2028P**	**2029P**	**TCAM 2024 – 2029**
Total charges financières	64 703	64 793	71 571	79 634	86 728	89 676	6,75%
Taux de croissance		*0,14%*	*10,46%*	*11,27%*	*8,91%*	*3,40%*	

R : Réalisé
P : Prévisionnel

6.4.1.7. L'investissement propre

Les investissements de TLF sur la période 2025 – 2029 sont prévus conformément au tableau qui suit :

En mDT

	2025P	**2026P**	**2027P**	**2028P**	**2029P**	**Total**
Logiciels	350	350	2 880	250	250	**4 080**
Matériel informatique	150	250	250	250	250	**1 150**
Matériel de transport	435	725	405	1 260	1 130	**3 955**
Mobilier de bureau + AAI	515	150	150	150	150	**1 115**
Total	**1 450**	**1 475**	**3 685**	**1 910**	**1 780**	**10 300**

R : Réalisé
P : Prévisionnel

6.4.1.8. Evolution des impayés sur la clientèle et des actifs classés

a. Impayés sur la clientèle

L'évolution des impayés sur les créances de Leasing sur la période 2024 – 2029 se présente comme suit :

En mDT

	2024R	**2025P**	**2026P**	**2027P**	**2028P**	**2029P**	**TCAM 2024 – 2029**
Impayés sur la clientèle	56 237	54 038	49 725	45 465	42 128	38 924	(7,10%)
Taux de croissance		*(3,91%)*	*(7,98%)*	*(8,57%)*	*(7,34%)*	*(7,61%)*	

R : Réalisé
P : Prévisionnel

b. Evolution des créances classées

- Leasing

Le ratio des créances classées devrait s'établir à 6,54% en 2029 contre 8,59% en 2024.

Le ratio de couverture des créances classées devrait atteindre 85,04% en 2029.

En mDT

	2024R	**2025P**	**2026P**	**2027P**	**2028P**	**2029P**	**TCAM 2024 – 2029**
Total engagements	927 637	1 008 321	1 089 062	1 171 428	1 228 730	1 278 224	6,62%
Provisions affectés & Agios réservés	68 028	69 050	68 996	69 401	70 109	71 081	0,88%
Créances classées	79 660	79 262	79 936	81 135	82 352	83 587	0,97%
Ratio des créances classées	8,59%	7,86%	7,34%	6,93%	6,70%	6,54%	
Ratio de couverture des créances classées	85,40%	87,12%	86,32%	85,54%	85,13%	85,04%	

R : Réalisé
P : Prévisionnel

- Factoring

Le ratio des créances classées devrait s'établir à 1,12% en 2029 contre 3,93% en 2024.

Le ratio de couverture des créances classées devrait atteindre 100% en 2029.

En mDT

	2024R	**2025P**	**2026P**	**2027P**	**2028P**	**2029P**	**TCAM 2024 – 2029**
Total engagements	99 625	92 582	105 485	115 808	126 388	138 001	6,73%
Provisions & Agios réservés affectés (hors provisions collectives)	3 556	3 239	2 737	2 286	1 888	1 548	(15,32%)
Créances classées	3 911	3 239	2 737	2 286	1 888	1 548	(16,92%)
Créances classées/risque total	3,93%	3,50%	2,59%	1,97%	1,49%	1,12%	(22,16%)
Provisions/Créances classées	90,94%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	1,92%

R : Réalisé
P : Prévisionnel

6.4.1.9. Les capitaux propres et politique de distribution des dividendes

L'évolution des capitaux propres prévisionnels tient compte des points suivants :

- Un prélèvement en 2023, d'un montant de dividendes de 555 mDT sur le compte « Prime d'émission ».
- Un prélèvement en 2023, d'un montant de dividendes de 990 mDT sur le compte « Boni de fusion ».
- Un prélèvement en 2023, d'un montant de dividendes de 3.777 mDT sur le compte « Autres réserves ».
- Le reclassement au compte report à nouveau des réserves pour réinvestissement résultant des exercices postérieurs à 2013 pour un montant de 500 mDT, devenues libres au cours l'année 2023.
- Le reclassement au compte report à nouveau des réserves pour réinvestissement pour un montant de 1 000 KDT, devenues libres au cours l'année 2024.
- L'affectation des montants servis aux réinvestissements exonérés dans un compte de réserve de réinvestissement.
- L'affectation aux réserves légales de 5% des résultats reportés de l'exercice dans la limite de 10% du capital social.
- Des distributions de dividendes annuelles prévues comme suit :

En mDT

	2025P	**2026P**	**2027P**	**2028P**	**2029P**
Dividendes à distribuer	12 420	13 176	11 880	13 338	14 580
Taux de distribution de dividendes (en % du capital social)	23%	24,4%	22%	24,7%	27%

P : Prévisionnel

La répartition des bénéfices sur la période 2025 – 2029 sera comme suit :

En mDT

	2024R	**2025P**	**2026P**	**2027P**	**2028P**	**2029P**
Bénéfice de l'exercice	24 819	26 309	23 721	26 695	29 166	30 769
Report à nouveau des exercices antérieurs	94 771	102 170	115 303	127 144	140 501	155 087
Réserve spéciale de réinvestissement devenue libre	1 000		0	0	0	0
Total	**120 590**	**128 479**	**139 024**	**153 839**	**169 667**	**185 856**
Réserves légales						
Réserve spéciale de réinvestissement	6 000	0	0	0	0	0
Bénéfice disponible	**114 590**	**128 479**	**139 024**	**153 839**	**169 667**	**185 856**
Dividendes	12 420	13 176	11 880	13 338	14 580	15 390
Nouveau solde du Report à nouveau	**102 170**	**115 303**	**127 144**	**140 501**	**155 087**	**170 466**

R : Réalisé
P : Prévisionnel

L'évolution des capitaux propres sur la période sera comme suit :

En mDT

	2024R	**2025P**	**2026P**	**2027P**	**2028P**	**2029P**
Capital social	54 000	54 000	54 000	54 000	54 000	54 000
Réserves :	43 103	48 081	48 063	48 060	48 060	48 060
Réserve légale	*5 400*	*5 400*	*5 400*	*5 400*	*5 400*	*5 400*
Autres réserves	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Prime d'émission	*11 297*	*11 297*	*11 297*	*11 297*	*11 297*	*11 297*
Subvention d'investissement	*43*	*22*	*3*	*0*	*0*	
Réserve spéciale de réinvestissement	*16 482*	*21 482*	*21 482*	*21 482*	*21 482*	*21 482*
Boni de fusion	*9 881*	*9 881*	*9 881*	*9 881*	*9 881*	*9 881*
Résultats reportés	94 771	102 170	115 303	127 144	140 501	155 087
Total des capitaux propres avant résultat	**191 874**	**204 251**	**217 366**	**229 203**	**242 561**	**257 147**
Résultat de l'exercice	24 819	26 309	23 721	26 695	29 166	30 769
Total des Capitaux Propres Avant Affectation	**216 693**	**230 560**	**241 086**	**255 899**	**271 727**	**287 916**

R : Réalisé
P : Prévisionnel

6.4.2. États financiers prévisionnels 2025 – 2029

6.4.2.1. Bilans prévisionnels

En mDT	Réalisé	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu
ACTIFS	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
Caisse et avoirs auprès des banques	15 739	15 500	5 000	3 500	2 750	3 500
Créances sur la clientèle , opérations de leasing	800 246	869 018	948 447	1 033 982	1 089 293	1 136 505
Acheteurs factorés	119 636	109 858	128 015	142 525	157 330	173 497
Portefeuille titre commercial	49 668	176	178	187	196	206
Portefeuille d'investissements	82 364	88 364	88 364	88 364	88 364	88 364
Valeurs Immobilisés	9 469	9 243	8 833	10 349	9 827	9 393
Autres actifs	21 733	7 886	7 782	6 883	6 415	5 950
TOTAL DES ACTIFS	**1 098 856**	**1 100 046**	**1 186 619**	**1 285 791**	**1 354 176**	**1 417 415**
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES	**2024**	**2025**	**2026**	**2027**	**2028**	**2029**
PASSIFS						
Concours bancaires	11	250	3 500	7 150	10 500	11 000
Dettes envers la clientèle	22 545	23 672	26 392	29 954	32 344	34 452
Emprunts et dettes rattachées	666 906	653 686	710 401	767 037	795 708	822 928
Comptes courants des adhérents et comptes rattachés	34 028	31 814	36 785	40 761	44 838	49 311
Fournisseurs et comptes rattachés	119 314	115 861	127 793	139 155	150 199	160 981
Autres passifs	39 360	44 202	40 662	45 835	48 860	50 827
TOTAL DES PASSIFS	**882 163**	**869 485**	**945 533**	**1 029 892**	**1 082 449**	**1 129 500**
CAPITAUX PROPRES						
Capital social	54 000	54 000	54 000	54 000	54 000	54 000
Réserves	43 103	48 081	48 063	48 060	48 060	48 060
Résultats reportés	94 771	102 170	115 303	127 144	140 501	155 087
Résultat de l'exercice	24 819	26 309	23 721	26 695	29 166	30 769
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**216 693**	**230 560**	**241 086**	**255 899**	**271 727**	**287 916**
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	**1 098 856**	**1 100 046**	**1 186 619**	**1 285 791**	**1 354 176**	**1 417 415**

6.4.2.2. États de résultats prévisionnels

En mDT	Réalisé	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Intérêts et produits assimilés de leasing	106 214	115 569	131 447	146 635	159 007	166 175
Revenu du factoring	22 399	16 490	19 062	21 119	23 228	25 542
Commissions encourues	(37)	(31)	(35)	(39)	(43)	(48)
Intérêts et charges assimilés	(64 703)	(64 793)	(71 571)	(79 634)	(86 728)	(89 676)
Produits des placements	8 659	20 977	9 365	10 234	11 732	13 028
Autres Produits d'exploitation	2 382	2 482	2 606	2 736	2 873	3 017
Produit net	**74 914**	**90 694**	**90 873**	**101 050**	**110 068**	**118 038**
CHARGES D'EXPLOITATION						
Charges de personnel	(23 151)	(24 898)	(26 890)	(29 429)	(32 146)	(34 979)
Autres charges d'exploitation	(9 463)	(8 905)	(9 786)	(10 754)	(11 818)	(12 989)
Dotations aux amortissements des valeurs immobilisées	(1 496)	(1 653)	(1 747)	(2 022)	(1 994)	(1 982)
Total des charges d'exploitation	**(34 110)**	**(35 456)**	**(38 422)**	**(42 204)**	**(45 958)**	**(49 950)**
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS	**40 804**	**55 238**	**52 450**	**58 846**	**64 110**	**68 088**
Dotations nettes aux provisions sur risques clients et résultat des créances radiées	(335)	(5 754)	(6 364)	(6 994)	(7 460)	(7 892)
Dotations nettes aux provisions pour dépréciation des titres	(592)	0	0	0	0	0
Dotations aux provisions pour risques divers	830	(1 000)	(1 000)	(1 000)	(1 000)	(1 000)
RESULTAT D'EXPLOITATION	**40 707**	**48 484**	**45 086**	**50 852**	**55 650**	**59 196**
Autres gains ordinaires	556	300	300	300	300	300
Autres pertes ordinaires	(1)	0	0	0	0	0
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT	**41 262**	**48 784**	**45 386**	**51 152**	**55 950**	**59 496**
Impôt sur les bénéfices	(13 703)	(18 729)	(18 054)	(20 381)	(22 320)	(23 939)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT	**27 560**	**30 055**	**27 332**	**30 771**	**33 630**	**35 557**
Eléments extraordinaires	(2 741)	(3 746)	(3 611)	(4 076)	(4 464)	(4 788)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	**24 819**	**26 309**	**23 721**	**26 695**	**29 166**	**30 769**

6.4.2.3. États de flux de trésorerie prévisionnels

EN mDT	Réalisé	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu
	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Flux de trésorerie liés à l'exploitation						
Encaissements reçus des clients	614 306	649 993	696 330	749 730	843 655	908 696
Décaissements pour financement de contrats de Leasing	(551 781)	(598 882)	(622 722)	(665 812)	(717 234)	(764 715)
Encaissements reçus des acheteurs factorés	385 596	313 264	340 883	381 562	420 715	462 227
Financements des adhérents	(316 304)	(288 202)	(333 233)	(369 258)	(406 184)	(446 713)
Encaissements provenant des crédits à court terme	54 097	35 841	41 441	45 921	50 513	55 554
Remboursements des crédits à court terme	(81 334)	(38 814)	(39 548)	(44 407)	(48 961)	(53 850)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	(31 540)	(34 618)	(36 616)	(39 352)	(42 484)	(47 509)
Intérêts payés	(61 429)	(64 563)	(68 403)	(78 263)	(84 931)	(88 475)
Impôts et taxes payés	(33 325)	(29 266)	(40 109)	(36 329)	(43 848)	(49 225)
Autres flux de trésorerie	(4 937)	76 543	10 901	12 651	14 121	16 072
Flux de trésorerie provenant de (affectée à) l'exploitation	**(26 651)**	**21 297**	**(51 076)**	**(43 557)**	**(14 638)**	**(7 937)**
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement						
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 512)	(1 450)	(1 475)	(3 685)	(1 910)	(1 780)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	149	23	139	147	439	231
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(33 192)	(6 000)	-	-	-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	509	8 301	-	-	-	-
Flux de trésorerie provenant des (affectée aux) activités d'investissement	**(34 046)**	**874**	**(1 336)**	**(3 538)**	**(1 471)**	**(1 549)**
Flux de trésorerie liés aux activités de financement						
Dividendes et autres distributions	(11 877)	(12 420)	(13 176)	(11 880)	(13 338)	(14 580)
Encaissements provenant des emprunts	322 000	197 600	240 500	278 000	251 000	264 000
Remboursement d'emprunts	(241 114)	(207 829)	(188 662)	(224 175)	(225 653)	(239 685)
Flux liés au financement à court terme	(1 700)	0	0	0	0	0
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	**67 309**	**(22 649)**	**38 662**	**41 945**	**12 009**	**9 735**
Variation de trésorerie	**6 612**	**(478)**	**(13 750)**	**(5 150)**	**(4 100)**	**250**
Trésorerie au début de l'exercice	9 117	15 728	15 250	1 500	(3 650)	(7 750)
Trésorerie à la clôture de l'exercice	15 728	15 250	1 500	(3 650)	(7 750)	(7 500)

6.4.3. Indicateurs et ratios prévisionnels du Leasing

Indicateurs de gestion en mDT	2024	2025P	2026P	2027P	2028P	2029P
Résultat net avant modification comptable (1)	24 819	26 309	23 721	26 695	29 166	30 769
Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	932 278	957 558	1 036 989	1 122 533	1 177 853	1 225 076
Engagement (2) (Bilan et Hors bilan)	927 637	1 008 321	1 089 062	1 171 428	1 228 730	1 278 224
Fonds propres (avant résultat net) (3)	191 874	204 251	217 366	229 203	242 561	257 147
Capitaux propres avant affectation	216 693	230 560	241 086	255 899	271 727	287 916
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	800 246	869 018	948 447	1 033 982	1 089 293	1 136 505
Créance classées (4)	79 660	79 262	79 936	81 135	82 352	83 587
Total provisions et agios réservés (5)	68 028	69 050	68 996	69 401	70 109	71 081
Emprunts et ressources spéciales (6)	666 916	653 936	713 901	774 187	806 208	833 928
Dettes envers la clientèle	22 545	23 672	26 392	29 954	32 344	34 452
Total bilan	1 098 856	1 100 046	1 186 619	1 285 791	1 354 176	1 417 415
Charges de personnel	23 151	24 898	26 890	29 429	32 146	34 979
Charges d'exploitation (hors dotations aux provisions) (7)	34 110	35 456	38 422	42 204	45 958	49 950
Intérêts et produits assimilés de leasing	106 214	115 569	131 447	146 635	159 007	166 175
Charges financières (8)	64 703	64 793	71 571	79 634	86 728	89 676
Produits nets*	72 531	88 212	88 267	98 314	107 195	115 021

* sans tenir compte des autres produits d'exploitation.

Ratios propres aux sociétés de leasing						
Fonds propres / Engagements (3)/(2)	20,68%	20,26%	19,96%	19,57%	19,74%	20,12%
Taux de créance classées (4)/(2)	8,59%	7,86%	7,34%	6,93%	6,70%	6,54%
Ratio de couverture de créances classées (5)/(4)	85,40%	87,12%	86,31%	85,54%	85,13%	85,04%
Créances classées/Créances sur la clientèle + Portefeuille titre commercial + Portefeuille d'investissement	8,54%	8,28%	7,71%	7,23%	6,99%	6,82%
Ratio de gestion						
Charges de personnel/ produits nets	31,92%	28,23%	30,46%	29,93%	29,99%	30,41%
Produits nets/ Capitaux propres avant affectation	33,47%	38,26%	36,61%	38,42%	39,45%	39,95%
Coefficient d'exploitation (Total des charges d'exploitation/Produits nets)	47,03%	40,19%	43,53%	42,93%	42,87%	43,43%
Ratio de structure						
Total des capitaux propres avant résultat/ Total bilan	17,46%	18,57%	18,32%	17,83%	17,91%	18,14%
Emprunts et ressources spéciales/Total bilan	60,69%	59,45%	60,16%	60,21%	59,53%	58,83%
Créances sur clientèle, opérations de leasing/ Total bilan	72,83%	79,00%	79,93%	80,42%	80,44%	80,18%
Emprunts et ressources spéciales + dettes envers la clientèle/Créances sur clientèle, opérations de leasing	86,16%	77,97%	78,05%	77,77%	76,98%	76,41%
Ratio de rentabilité						
ROE (Résultat net/ Capitaux propres avant résultat net)	12,94%	12,88%	10,91%	11,65%	12,02%	11,97%
ROA (Résultat net/ Total bilan)	2,26%	2,39%	2,00%	2,08%	2,15%	2,17%
Résultat net/ Produits nets	34,22%	29,82%	26,87%	27,15%	27,21%	26,75%
Intérêts et produits assimilés de leasing/Créances sur la clientèle	13,27%	13,30%	13,86%	14,18%	14,60%	14,62%
Produits nets/ Total bilan	6,60%	8,02%	7,44%	7,65%	7,92%	8,11%

6.4.4. Indicateurs prévisionnels du Factoring

En mDT

INDICATEURS	2024R	2025P	2026P	2027P	2028P	2029P
Volume des factures achetées	401 387	320 000	370 000	410 000	451 000	496 000
Volume des factures financées	316 304	288 202	333 233	369 258	406 184	446 713
Acheteurs factorés	119 636	109 858	128 015	142 525	157 330	173 497
Revenus du factoring	22 399	16 490	19 062	21 119	23 228	25 542
Commissions encourues sur factoring	37	31	35	39	43	48
Total des Engagements Courants (a)	95 715	89 342	102 748	113 522	124 501	136 454
Total des Engagements Classés (b)	3 911	3 239	2 737	2 286	1 888	1 548
Total des Engagements (c)=(a)+(b)	99 625	92 582	105 485	115 808	126 388	138 001
Ratio des Engagements Classés (d)=(b)/(c)	3,93%	3,50%	2,59%	1,97%	1,49%	1,12%
RATIOS	**2024R**	**2025P**	**2026P**	**2027P**	**2028P**	**2029P**
Acheteurs factorés/Total bilan	10,89%	9,99%	10,79%	11,08%	11,62%	12,24%
Commissions encourues/Revenus de factoring	0,17%	0,19%	0,18%	0,18%	0,19%	0,19%
Revenus du factoring/Acheteurs factorés	18,72%	15,01%	14,89%	14,82%	14,76%	14,72%

6.4.5. Avis des commissaires aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2025 à 2029

FINOR
Société d'expertise comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
Immeuble International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord - 1082 Tunis - Tunisie
Tel (LG) : 70 728 450 - Fax : 70 728 405
ID:0048096H - MF : 048096 HAM 000
Mail : administration@finor.com.tn

forvis mazars
ECC MAZARS
Immeuble Mazars Rue Lac, Ghar EL Melh
Les Berges du Lac 1053 Tunis
Tél +216 71 96 33 80 Fax +216 71 96 43 80
E-mail : Forvismazars.tunisie@mazars.tn

Avis des commissaires aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2025 à 2029

A l'attention des actionnaires de la société « **Tunisie Leasing & Factoring** »,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en exécution de la mission de l'examen des informations financières prévisionnelles de Tunisie Leasing & Factoring pour la période allant de **2025 à 2029** figurant au niveau du document de référence, établies dans le cadre de l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant de **50 MDT** susceptible d'être porté à **60 MDT** et approuvées par le conseil d'administration du 24 mars 2025. Ces prévisions et les hypothèses présentées sur la base desquelles elles ont été établies relevant de la responsabilité de la Direction Générale.

Les projections ont été préparées sur la base d'un ensemble d'éléments comprenant des hypothèses théoriques sur des événements futurs et des actions de la direction qui ne se produiront peut-être pas. En conséquence, les lecteurs sont avertis que ces projections ne peuvent être utilisées à d'autres fins que celles indiquées ci-dessous.

Nous avons effectué cet examen selon les normes de la profession applicables à l'examen d'informations financières prévisionnelles dont notamment ISAE 3400 « Examen d'informations financières prévisionnelles ». Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues par la direction et sur lesquelles se basent les informations prévisionnelles sont raisonnables, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses et de s'assurer que les informations prévisionnelles sont correctement présentées et qu'elles sont préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques.

Il n'entre pas dans notre mission de mettre à jour le présent avis pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Sur la base de notre examen des éléments corroborant ces hypothèses, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions. A notre avis, les prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et elles sont synthétisées dans un bilan, un état de résultat et un état de flux de trésorerie établis conformément aux normes comptables applicables en Tunisie.

Nous rappelons que même si les événements sous-tendant les hypothèses se produisent, les réalisations peuvent néanmoins différer de la projection de manière significative, dès lors que tous les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Tunis, le 02 avril 2025

Les Commissaires aux Comptes

FINOR	**ECC MAZARS**
MUSTAPHA MEDHIOUB	**BORHEN CHEBBI**

FINOR
Société d'Expertise Comptable
Inscrite au Tableau de l'Ordre
International City Center - Tour des Bureaux
Centre Urbain Nord de Tunis
Tél. (LG) 70.728.450 - Fax: 70.728.405